









BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHEOLOGIE.

*— and so on —*



BULLETIN  
DES  
COMMISSIONS ROYALES  
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

ONZIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES,  
C. MUQUARDT, ÉDITEUR, PLACE ROYALE.  
Même maison à Gand et à Leipzig.

—  
1872





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 6, 10, 15, 17, 20 et 27 janvier; des 5, 8, 10, 14, 17, 20,  
24 et 29 février 1872.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

M. Capronnier a soumis au Collège le dessin d'un vitrail, commencement d'une série de verrières à placer dans le haut cœur et le haut transept de l'église de SS. Michel et Gudule. Ce projet a été approuvé.

Eglise de SS. Michel et Gudule à Bruxelles. Vitrail.

A la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, des délégués ont examiné les verrières récemment placées dans l'église de Saint-Joseph à Louvain, afin de juger si, au point de vue de l'art, les nouveaux projets présentés justifient l'encouragement du Gouvernement. Il résulte de cet examen que l'exécution de ce travail est très-satisfaisante. Les verrières sont décorées simplement de dessins en grisaille; les colorations y sont réservées pour les encadrements et les

Eglise de St-Joseph à Louvain. Vitrail.

tympan. C'est là un système qui, tout en donnant aux églises une décoration discrète et sans papillottage, présente aussi l'avantage de réserver à l'éclairage intérieur des nefs le jour nécessaire, qu'interceptent trop souvent les verrières entièrement peintes. La Commission approuve donc l'emploi de ce genre de verrières. On doit le recommander surtout pour nos églises rurales qui pèchent trop souvent par des recherches de richesse déplacée et peu en rapport le plus souvent avec la simplicité même des édifices comme avec l'exiguïté des ressources locales.

Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Joseph avait soumis antérieurement les dessins d'autres vitraux, non encore exécutés, et comprenant des compositions à figures. L'ensemble de ces dessins, exécuté avec goût, a été approuvé, mais on a dû faire observer qu'il y avait désaccord entre les figures, conçues en style Renaissance, et l'architecture de style ogival qui doit leur servir d'encadrement. Il résulte des déclarations du conseil de fabrique que ces observations, auxquelles il s'est rallié, ont été communiquées à l'auteur du projet, avec prière d'y apporter les modifications nécessaires.

Hôpital de  
Lierre. Vitraux.

M. Capronnier avait signalé l'existence de vitraux remarquables du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle à l'hôpital de Lierre, bâtiment qui doit être prochainement démoli, et dont le mobilier sera vendu. La lettre de M. Capronnier a été transmise à M. le Ministre de l'Intérieur, avec prière d'appeler sur cette affaire l'attention de la Commission administrative du Musée royal d'armures et d'antiquités.

Eglise de Notre-  
Dame du Sablon  
à Bruxelles. Mu-  
nument Garnier

Une conférence a eu lieu avec M. le chanoine Delvigne, curé de l'église de Notre-Dame du Sablon à Bruxelles, à la

suite d'observations présentées par cet honorable ecclésiastique sur le projet de restauration du monument funéraire de Flaminius Garnier.

Le Collège n'avait approuvé ce projet qu'après des études minutieuses qui avaient démontré à l'évidence que le monument Garnier avait été démonté et avait subi des altérations regrettables dans ses dispositions essentielles.

A la suite des explications échangées dans la conférence précitée, à laquelle assistait M. l'architecte Schoy, auteur du projet, M. le chanoine Delvigne s'est rallié entièrement à la manière de voir du Collège quant aux modifications considérables que le monument avait subies et que le projet approuvé a pour objet de réparer. Il a été décidé en conséquence que ce projet recevrait son entière exécution.

Il n'est fait exception que pour la croix figurée au sommet du monument et que M. le chanoine Delvigne propose de remplacer par un autre ornement. La Commission approuve la substitution proposée, pour laquelle l'architecte pourra s'entendre avec l'honorable curé de l'église du Sablon.

M. le Ministre de l'Intérieur a déféré au Collège les questions suivantes : 1<sup>o</sup> Est-il nécessaire, au point de vue de l'embellissement de la ville de Bruxelles, de renouveler les quatre lions placés sur les piliers du mur qui longe l'entrée de la rue Royale? 2<sup>o</sup> Est-ce au Gouvernement de faire exécuter ce travail, et n'appartient-il pas plutôt à la ville et aux propriétaires de l'entreprendre, avec ou sans l'intervention pécuniaire de l'État? 3<sup>o</sup> Les lions sculptés par M. Bouré et placés à l'entrée du Palais-Ducal ont-ils, au point de vue de l'art, un mérite suffisant pour justifier une nouvelle commande à cet artiste?

Quart. du Parc.  
Décoration.

En principe, la Commission croit qu'il est désirable de remplacer les lions difformes qui ont servi jusqu'ici à la décoration du mur à balustrade qui longe la rue Royale. Elle est d'avis aussi que M. le statuaire Bouré, qui a exécuté avec un talent reconnu les lions nouveaux placés à l'entrée du Palais-Ducal, a des titres particuliers et incontestables à cette seconde commande, en quelque sorte complémentaire de la première et comprise dans le même ensemble décoratif. Quant aux frais qui doivent résulter de ce travail, le Collège est d'avis, en présence de la servitude dont le mur est frappé au profit de l'État, qu'on ne pourrait obliger les propriétaires à intervenir dans les frais d'un travail de pur embellissement et qui n'est pas indispensable au bon entretien de leur propriété.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis un avis favorable :

Construction  
d'hospices pour  
vieillards à Lo-  
cre et à Liénu.

1° Sur les plans d'un refuge pour vieillards, que l'Administration des hospices d'Ypres se propose d'ériger en la commune de Locre (Flandre occidentale) : architecte M. Heyninx ;

2° Sur les plans relatifs à la construction d'un hospice pour vieillards à Ligny (Hainaut). Sous le double rapport de la distribution et de la conception des façades, ce projet a droit à des éloges : architecte M. Tirou ;

Hospice-hôpital  
à Ostende.

5° Sur les plans de la distribution et des fondations de l'hospice-hôpital qu'on se propose d'ériger à Ostende. Dans une conférence que le Collège a eue avec les délégués de l'Administration des hospices, il a été déclaré qu'on devait

regarder comme définitivement arrêtées les dispositions fâcheuses qui réunissent dans la construction l'hôpital à l'hospice, et qui donnent à l'édifice une cour fermée. La Commission a été informée d'autre part, par les délégués de l'hospice, que la façade de la construction, du côté de la cour précitée, ne dépasserait pas la hauteur d'un simple rez-de-chaussée; qu'on supprimerait, conformément aux observations du Conseil supérieur d'hygiène, les angles intérieurs des salles destinées aux malades, qu'on créerait, pour ces salles, des couloirs d'isolement, et qu'enfin on profiterait des agrandissements que l'hôpital pourra recevoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, pour séparer définitivement et complètement l'hospice de l'hôpital.

Le Collège ne peut que prendre acte de ces déclarations, en regrettant de n'avoir pas eu à examiner, dès les débuts de cette affaire, les plans d'emplacement de la construction nouvelle. Un hospice-hôpital est un monument qui peut jouer un grand rôle dans l'aspect décoratif d'une cité, et ce rôle est subordonné nécessairement au milieu dans lequel il s'élève.

Les questions sur lesquelles le Collège était appelé à se prononcer étaient dès lors limitées, pour le moment, au point de savoir si les fondations projetées ont toute la solidité désirable. Après examen des plans, il a cru pouvoir répondre par l'affirmative. On doit supposer d'ailleurs que l'auteur a fait une étude approfondie des conditions et des difficultés spéciales que présente la nature du sol ostendais.

La Commission a approuvé le plan, dressé par M. l'architecte Umé, d'une grille destinée à clôturer la cour de l'hôtel du Gouvernement provincial de Liège, vers la rue Notger.

Hôtel du Gouvernement provincial à Liège, Grille.

Quart. du Parc  
à Bruxelles.

M. le Ministre des Travaux publics a déferé au Collège une requête du sieur de Haussy, tendant à pouvoir apporter des changements à la façade de sa maison, située rue Royale, n<sup>os</sup> 26 et 28.

Le département, saisi il y a quelque temps de l'examen d'une demande analogue du sieur Dremel, au sujet de modifications à apporter à l'hôtel de Belle-Vue, vers le Borgendael, s'est prononcé formellement contre l'idée d'accueillir cette demande.

M. le Ministre des Travaux publics est d'avis de s'opposer à l'exécution de tout travail qui aurait pour effet de modifier en quoi que ce soit l'architecture du quartier du Parc.

Le Collège, après examen de l'affaire, se rallie entièrement à cet avis.

Il est à craindre, en effet, que les propriétaires du quartier du Parc ne se prévalent des moindres modifications qui seraient autorisées pour en réclamer d'autres, et que, de changement en changement, on n'arrive à dénaturer entièrement la grande décoration monumentale de Guimard, comptée jusqu'ici à juste titre parmi les principales beautés architectoniques de Bruxelles.

L'expérience a surabondamment démontré la justesse des craintes manifestées à cet égard. Les façades du quartier du Parc ont été frappées de servitudes qui avaient pour but de maintenir l'intégrité de ce vaste ensemble décoratif, et que leurs propriétaires n'en ont pas moins réussi à éluder à diverses époques. Il en est résulté plus d'une disparate regrettable, et il importe, si l'on ne veut pas les voir s'aggraver, que l'État tienne rigoureusement la main à ce que les contrats passés soient observés dans leurs moindres détails.

Si la Commission des monuments avait ici un vœu à émettre, ce serait qu'au lieu d'autoriser ou de tolérer des changements nouveaux, l'on saisis au contraire toutes les occasions de rétablir la situation primitive. L'aspect de cet important quartier et la beauté même de la capitale auraient tout à y gagner.

La Commission ayant été informée qu'il était question de démolir l'ancienne porte du Maillet à Huy, des délégués ont été chargés d'examiner cet édifice. La porte précitée faisait partie des anciennes fortifications signalées par Mélarl dans son histoire de la ville et du château de Huy, « comme ayant été remarquée par l'empereur Anthoine dit le Débonnaire (*sic*), qui baptisa la ville, dit l'historien, de bien faite et le château de bien assis. » L'ensemble de ces constructions présente un certain aspect pittoresque. Toutefois, on appuie la proposition de démolition d'arguments qui ne manquent pas de valeur :

Porte du Maillet à Huy.

1° Ces constructions, bien que pittoresques, n'offrent aucun détail vraiment intéressant sous le rapport de l'art;

2° Elles produisent sur la voie publique, un étranglement et des recoins nuisibles au double point de vue de la circulation et de l'hygiène ;

3° La démolition de l'arcade ogivale placée sur la voie publique est seule demandée; elle laissera subsister la partie la plus intéressante de la construction et ne fera qu'augmenter l'effet pittoresque de la ville éparpillée sur les deux côtés de la rivière, en deçà et au delà de l'arcade qui masque de part et d'autre la vue de l'horizon.

Eu égard à ces considérations, le Collège ne voit pas de sérieux inconvénients à la démolition projetée.

Ces conclusions sont aussi celles du comité provincial des membres correspondants de Liège qui avait été consulté pour savoir si des souvenirs historiques intéressants étaient attachés à la construction à démolir.

Le comité est d'avis, comme le Collège, que la porte du Maillet est un curieux et pittoresque fragment des anciennes fortifications aujourd'hui détruites qui entouraient la ville. Mais il croit cependant qu'il n'y a pas lieu de faire une opposition sérieuse à sa démolition, attendu que la moitié appartient à un particulier qui fera disparaître, quand il le jugera à propos, la partie dont il est propriétaire.

Ancien Greffe à Bruges. La presse a signalé, comme nécessitant des soins urgents de restauration, un monument de Bruges connu sous le nom de « l'ancien Greffe. »

A la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, le Collège a fait inspecter cet édifice. Il résulte du rapport des délégués que la façade qui date de la belle époque de la Renaissance flamande exige des travaux importants de restauration et les mérite à tous égards. L'administration communale a été engagée à faire faire un dessin de l'édifice précité et à y indiquer par des teintes différentes les parties les plus dégradées.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Appropriation et construction de divers presbytères. Des avis favorables ont été donnés sur les travaux d'appropriation qu'on propose d'exécuter aux presbytères de Thielen (Anvers), Graesen (Brabant), Houtaing et Bernissart (Hainaut), Loxbergen (Limbourg), ainsi que sur les



plans relatifs à la construction de presbytères à Tangissart, sous Baisy-Thy (Brabant), Antoing, Lanquesaint, La Fagne, sous Chimay (Hainaut), Luïngne (Flandre occidentale), Meirelbeke (Flandre orientale) et Assenois (Luxembourg).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Construction  
d'églises à Tan-  
gissart, Roffesart,  
Liberehies, Che-  
vron et Jemeppe.

A Tangissart, sous Baisy-Thy (Brabant), architecte :

M. Coulon ;

Au hameau de Roffesart, sous Limelette (Brabant), archi-  
tecte : M. Coulon ;

A Liberehies (Hainaut). L'ensemble de ce projet compre-  
nant l'église et deux bâtiments d'écoles était heureusement  
conçu, mais il avait paru que les façades des écoles avaient  
une importance exagérée qui aurait pu nuire à l'effet de  
l'église. M. l'architecte Tirou, auquel cette observation a été  
communiquée, s'y est rallié et a dressé un nouveau projet  
dont la conception mérite des éloges ;

A Chevron (Liège), architecte : M. Devivier ;

A Jemeppe (même province), architecte : M. Demany ;

2° Le projet de reconstruction du chœur de l'église de  
Saint-Remy (Hainaut), architecte : M. Delgombe ;

Eglise de St-  
Remy.

3° Les plans de trois autels à placer dans l'église de  
Rumpst (Anvers), les dessins de quatre autels destinés à  
l'église de Saint-Joseph à Louvain ; le projet d'ameublement  
de l'église de Grimbiémont (Luxembourg) et le projet de  
nouvelles orgues à placer dans l'église de Genenbosch,  
sous Lummen (Limbourg).

Ameublement  
des églises de  
Rumpst, Saint-  
Joseph à Lou-  
vain, etc.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a émis un avis favorable :

Reparations des  
églises d'Eecker-  
ren, Zoersel, etc.

1° Sur les réparations à exécuter aux églises d'Eeckeren et de Zoersel (Anvers), Houtaing et Gerpennes (Hainaut), et sur le projet d'agrandissement du jubé et de restauration des orgues de l'église de Nazareth (Flandre orientale);

Eglise de St-  
Quentin à Has-  
selt.

2° Sur le projet de restauration du portail-sud de l'église de Saint-Quentin à Hasselt;

Eglise de N.-D.  
d'Hanswyck à  
Malines.

3° Sur le projet de restauration du dôme de l'église de Notre-Dame d'Hanswyck à Malines;

Eglise de St-  
Bavon à Gand.

4° Sur le devis des restaurations qui restent à exécuter à la tour de l'église de Saint-Bavon à Gand;

Eglise de St-  
Barthélemy à  
Liège.

5° Sur le projet relatif à la restauration des tours et de l'abside occidentale de l'église de Saint-Barthélemy à Liège. Les plans de ces travaux sont très-bien conçus et prouvent, comme le déclarent les membres correspondants de Liège, que l'auteur, M. l'architecte Dejardin, a fait une étude sérieuse du monument à restaurer.

Le Collège a examiné attentivement diverses objections soulevées par le comité provincial à l'occasion de ce projet. En ce qui concerne l'arcature projetée dans les frontons des tours, la Commission ne pense pas qu'on doive proscrire ici cette décoration qui se remarque dans les autres parties de la tour et même dans tout l'édifice. Il est à observer d'ailleurs que l'église de Saint-Barthélemy se rapproche beaucoup de certains édifices religieux primitifs des bords du Rhin, auxquels, eu égard à son antiquité, elle a pu elle-même servir de type, et que, dès lors, les analogies de décoration critiquées deviennent naturelles.

Le Collège s'est rallié entièrement aux observations du comité quant aux deux portes latérales dont les ferronneries sont d'un style trop moderne. Il conviendrait d'inviter l'architecte à soumettre un nouveau dessin de ces portes dressé sur une plus grande échelle. L'emploi du zinc pour couvrir les versants du toit de l'abside ne peut non plus être autorisé. L'ardoise doit être employée pour la couverture de tout l'édifice.

Quant à l'emplacement à assigner au jubé et aux orgues, l'auteur compte choisir à cet effet un des bras du transept; mais ce point semble pouvoir être réservé sans inconvénient, les seuls travaux à exécuter actuellement étant ceux des tours.

Les plans relatifs à la restauration de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, ont été approuvés. Des délégués ont inspecté cet édifice, afin d'apprécier en pleine connaissance de cause l'utilité des travaux proposés.

Eglise de N.-D.  
de Pamele, à Au-  
denarde.

En ce qui regarde l'intérêt même de la construction primitive, érigée au XIII<sup>e</sup> siècle par Arnould de Binche, il n'y a qu'une voix parmi les archéologues les plus autorisés pour ranger Notre-Dame de Pamele parmi les monuments élégants de cette époque.

Pour les plans de M. Van Assche, le Collège se plaît à constater les soins consciencieux et l'intelligence avec lesquels ils ont été dressés. Il croit, toutefois, devoir engager l'auteur à modifier les meneaux projetés aux bas côtés pour les mettre en harmonie avec les parties anciennes de l'édifice.

Le devis, dont le total s'élève à fr. 94,967-41, donne lieu à des observations importantes. Plusieurs des prix indiqués semblent insuffisants.

Il est compté trop peu, par exemple, pour le travail de restauration ou de renouvellement que réclament les piliers du chœur et les colonnes des nefs.

Il n'est indiqué que 225 francs pour la restauration du triforium du chœur. On peut supposer, dès à présent, que les frais s'élèveront au moins à 900 francs pour cet article.

Il est impossible d'admettre que l'intérieur de l'église puisse être renouvelé pour la somme totale de 25,000 fr.

Le prix du pavement doit être porté à 16 francs au lieu de 10.

Le devis devra aussi comprendre un pavement maçonné pour le trottoir qu'il importera de placer à l'extérieur pour préserver les abords de l'édifice, etc.

En général, on peut dire que le travail présentera beaucoup d'imprévus. Tout porte à croire que les dégradations auxquelles il y aura à remédier apparaîtront comme infiniment plus considérables que l'architecte ne se l'est figuré, une fois que toute l'ossature aura été mise à nu.

Cathédrale d'Anvers.

M. l'architecte Gife a fait parvenir les deux rapports ci-après, concernant les travaux qui s'exécutent sous sa direction à la cathédrale d'Anvers :

« Les travaux de restauration, exécutés en 1871 à l'église de Notre-Dame en cette ville, sont les suivants :

1° La restauration de deux travées de la façade de l'est du transept septentrional. Trois contre-forts et deux fenêtres sont achevés. Les matériaux nécessaires pour restaurer les travées suivantes sont préparés et dans ce moment on dresse les échafaudages pour reprendre la pose des pierres taillées.

Ce travail s'est exécuté sans difficulté.

2° Les arcs doubleaux et les arcs qui entourent les baies

des fenêtres d'une chapelle du pourtour du chœur ont dû être reconstruits en partie. Ces parties n'étant pas formées d'arcs à claveaux, un mouvement inquiétant pour la solidité de la voûte s'était produit. Les parties défectueuses ont été remplacées par des arceaux régulièrement construits.

5° Les meneaux et les réseaux de quatre fenêtres ont été renouvelés. Deux de ces fenêtres sont ornées de vitraux peints donnés par des particuliers. Un troisième vitrail, offert également par un habitant de la ville, sera placé prochainement dans la chapelle de Saint-Joseph.

4° Tous les matériaux sont prêts pour le renouvellement de la grande fenêtre du transept méridional et d'une fenêtre de la chapelle du Saint-Sacrement. Les vitraux peints, destinés à ces fenêtres, sont prêts et pourront être placés dans quelques mois. Ces vitraux proviennent également de dons.

5° Les travaux de restauration des toits du bas côté nord seront terminés dans la bonne saison. Les matériaux nécessaires sont à pied-d'œuvre. »

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer dans mes rapports précédents, on a travaillé activement à la restauration de la façade sud de la petite tour de l'église de Notre-Dame en cette ville.

Cathédrale d'Anvers. Reconstruction de la petite tour.

Les fenêtres et les grands contre-forts sont restaurés jusqu'à la hauteur des arcs de ces fenêtres et les mesures sont prises pour terminer la plus grande partie de ce qui reste à faire dans le courant de cette année.

Les parements unis de cette façade ayant moins souffert que ceux de la façade ouest, j'ai pu en conserver une

grande partie. Ces parements sont très-solides et adhèrent parfaitement au remplissage.

Les joints ont été grattés et remplis avec soin. »

(Signé) : GIFE.

Eglises de Poperinghe.

M. l'architecte Van Ysendyck a envoyé les rapports ci-après sur la marche des travaux exécutés en 1871, aux trois églises monumentales de Poperinghe :

Eglise de St-Bertin.

« Les compartiments de balustrade préparés sur chantier, pour la chapelle au nord du chœur, ont été mis en place ; après le déplacement des échafaudages, on a dû, au préalable, modifier le bas des toitures pour rétablir l'ancien cheneau. Après avoir gratté tous les joints de la maçonnerie, on les a rejointoyés tant ceux en briques que ceux en pierres dures dites *grès de Lille*. Le même travail a été fait pour les parements du transept avec son gable, dont on a placé la pierre de couverture, les pinacles qui terminent les contreforts ; la restauration de tout le gable est achevée avec les arcatures qui le décorent ; la grande fenêtre est en place ; on en a d'abord restauré, à l'extérieur et à l'intérieur, l'encadrement, le grand arc, le seuil ; les meneaux droits avec les broderies supérieures sont rétablis, les panneaux en verre sur plomb également. Plusieurs pierres sont encore préparées sur chantier, notamment celles pour renouveler les cordons, les glacis, les niches avec gables des contreforts et pour rétablir les corniches sculptées, les compartiments de la balustrade, les pinacles avec leurs tourelles. »

Eglise de Notre-Dame.

« On a continué l'exécution du portail en bois, avec ses ferrures, les vitrages sur plomb, etc. Le pavement sous la

tour a été renouvelé et l'on a ensuite terminé le placement du portail. La clôture qui ferme le dessous du jubé va disparaître, ce qui augmentera de beaucoup l'importance de l'église, puisqu'on pourra, en entrant sous la tour, l'apercevoir dans son ensemble. En même temps que l'on terminait les menuiseries du portail intérieur, on a préparé les matériaux et ensuite entamé les travaux pour la transformation des sacristies; celle de droite a été reconstruite complètement, sauf quelques ouvrages peu importants, elle est entièrement refaite, momentanément elle sert de magasin. La sacristie de gauche a été complètement transformée, sans en démolir le gros œuvre, on en a modifié tout l'extérieur, à l'aide d'un revêtement en briques blanches, solidement relié à la construction existante; les cordons, les corniches sont posés, les fenêtres sont transformées ainsi que la porte extérieure, la toiture a été enlevée et refaite conformément au projet approuvé. »

« La porte figurée du transept sud est entièrement restaurée, les montants sont refaits en partie ainsi que les bases et les chapiteaux, les arcs qui la terminent et les sculptures qui ornent une partie du tympan. La porte en menuiserie qui doit être figurée dans la baie est assemblée, on prépare les ferrures qui doivent forner. La restauration de la façade latérale de la chapelle qui touche à ce transept est très-avancée, on en a refait en partie les contre-forts, qu'on a dû, dans leur partie supérieure, entièrement reconstruire, on a rétabli, au-dessus de la plinthe en grès de Lille, les niches surmontées de petits gables, ornés de crochets, un vestige de cette décoration a été retrouvé dans les maçonneries. La corniche du couronnement est entièrement terminée en ce

qui concerne la main-d'œuvre, la moitié est en place, on a gratté les joints de la maçonnerie et restauré les parements tant en briques blanches qu'en grès de Lillie. Les compartiments de la balustrade et une partie de pinacles couronnant les contre-forts sont préparés sur chantier, les culs-de-lampe et les tourelles qu'ils supportent le sont également. Aussitôt que le temps le permettra on déplacera les échafaudages et les pierres préparées pourront être mises en place. »

(Signé) : VAN YSENDYCK.

Eglise d'Opitter. Le Collège a reçu le rapport suivant de M. l'architecte Jaminé :

« Les travaux de restauration de l'église d'Opitter, commencés en 1865, ont été continués avec activité pendant le courant de l'année 1870.

Ils consistent : 1° dans le renouvellement de quatre fenêtres du chœur ; 2° dans la restauration des voûtes du chœur ; 3° dans la retaille du banc adossé aux murs et le renouvellement d'une grande partie des pierres de ce banc ; 4° dans le déplacement de la porte de la sacristie dont l'encadrement a été en partie restauré et en partie renouvelé ; 5° dans le planchéage en bois de chêne de la sacristie, le placement d'une fenêtre et le renouvellement du lavabo ; 6° dans le déblaiement de la voûte de la nef et la restauration de cette voûte ; 7° dans le renouvellement de quatre fenêtres de la nef ; 8° enfin, dans la retaille de dix colonnes qui étaient enduites d'une forte couche de mortier. »

(Signé) : JAMINÉ.



Des délégués ont procédé, le 15 février 1872, à l'inspection de l'église de Barbençon.

Eglise de Barbençon.

Cette inspection a confirmé en tous points les rapports qui ont été adressés à l'administration supérieure, quant au délabrement profond de cet édifice.

Des crevasses et des soufflures se remarquent sur toute la surface extérieure de la construction. Les pierres de taille qui en forment le parement tendent partout à se projeter au dehors; les joints sont ouverts et l'herbe pousse entre les fissures. Le mur de l'un des transepts fait ventre. Un des angles de la tour, fortement crevassé, s'était déjà d'ailleurs écroulé à une époque ancienne, ce qui se voit à la différence de l'appareil qui présente d'un côté des pierres martelées à la pointe et de l'autre taillées au eiseau.

Il y a lieu de croire que ce délabrement général provient de la mauvaise qualité du mortier employé lors de la construction primitive. Les délégués ont remarqué aussi que l'entretien en avait été considérablement négligé.

Les gouttières ne sont pas en moins mauvais état que le parement et il n'en reste que des fragments.

L'intérieur de l'église, qui est d'une construction intéressante et qui présente une nef gothique avec un chœur d'un style plus moderne, se trouve dans un état de conservation plus satisfaisant. On doit pourtant signaler ici, surtout dans les bas côtés, la nécessité de renouveler sur plus d'un point les charpentes que le temps et l'humidité ont rongées.

En résumé, les délégués sont d'avis que, si la maçonnerie de l'église de Barbençon est encore solide, il y a une nécessité urgente d'en renouveler tout le parement et de réparer soigneusement les charpentes et les toitures. Un devis

de 11,622 francs, présenté à cette fin par M. l'architecte Tiron, mais où n'étaient compris que les ouvrages de la dernière urgence, ne suffira pas à beaucoup près pour les travaux indispensables. Il conviendra donc de réclamer une estimation complète et détaillée.

Il sera nécessaire aussi de compléter les travaux de restauration par la construction d'une nouvelle sacristie. Il y aura avantage, le cas échéant, à l'ériger à l'est de l'église, et il conviendra pour en rendre l'accès facile du côté du presbytère, que la porte n'en soit pas placée au nord ainsi qu'on l'avait d'abord projeté.

*Le Membre Secrétaire,*

**J. ROUSSEAU.**

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

**R. CHALON.**

---

# ANTIQUITÉS

## TROUVÉES EN BELGIQUE.



La nomenclature insérée dans le III<sup>e</sup> volume de l'ouvrage de Schayes, *La Belgique, etc., avant et pendant la domination romaine* (édit. Piot), doit être complétée ; à cet effet, il y a lieu de faire le dépouillement de toutes les nouvelles archéologiques insérées dans les manuscrits, dans les publications volantes dont il reste à peine quelques traces, comme les almanachs, les gazettes, etc.

Voici un premier travail de ce genre, résultant du dépouillement des catalogues de ventes publiques de cabinets d'antiquités et de médailles, opérées en Belgique depuis 1850. (On n'y insérera pas les trouvailles de monnaies réservées à la *Revue de numismatique belge* (1).)

On remarquera parmi les découvertes signalées quelques faits qui ont leur importance, relatifs aux antiquités trouvées à Bruxelles et à Anvers : M. Torfs (2), s'il avait connu

---

(1) Voir notamment V<sup>e</sup> série, I, pp. 206 et 501, II, p. 410.

(2) *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, XXVII, 1871 (2<sup>e</sup> série, VII), p. 54 : « Un établissement militaire romain a-t-il existé à Anvers? »

celles-ci, aurait sans doute été moins disposé à méconnaître l'authenticité de la sépulture romaine découverte en 1608, dans le clos de l'abbaye Saint-Michel, car son principal argument est précisément que « l'on n'a jamais exhumé à Anvers aucun débris rappelant le culte ou la domination du peuple-roi. »

Ainsi se prouve de plus en plus la thèse de M. Piot (1), que le berceau de la plupart de nos villes date de l'époque de la domination romaine.

Commençons l'énumération par la mention suivante qui (on a bien voulu le faire remarquer) concerne le plus ancien cabinet d'antiquités connu en Belgique, et qui avait été omise dans le précédent article sur les musées et collections belges : il s'agit du cabinet du sire d'Halewyn, seigneur de Communes, auquel le magistrat de Wervieq fit, en 1514, don de monnaies anciennes, découvertes en cette dernière commune (2).

Toutes les citations ci-après sont textuelles, donc *sans garantie*; les observations, le cas échéant, sont entre parenthèses ou en notes.

*Collection du comte Ch. Wenreslas de Benesse (3):*

N° 2. Figure de femme ayant une espèce d'anse par der-

---

(1) *Revue de Numismatique belge*, 1<sup>re</sup> série, IV, p. 525.

(2) GRAMAYE, *Flandr. illustr.*, p. 150; MILLIN, *Magasin Encyclopédique*, 1800, VI, 4, p. 55.

(3) *Catalogue d'une superbe collection d'antiquités romaines, grecques, celtiques, germaniques, gauloises, etc., faisant partie du magnifique cabinet délaissé par M. le comte Clément-Wenreslas DE BENESSE-BREIDRACH (vente à Anvers, au salon d'exposition, rue de Vénus, par le greffier Ter Bruggen, le 31 mai 1856): Anvers, Auclie, 52 p. in-8°.*

rière, et le buste terminé en feuilles d'acanthé; elle est creuse et paraît avoir servi de vase à boire. — Trouvée en 1812 dans les excavations exécutées pour la construction du port d'*Anvers*, à la profondeur de plus de 50 pieds (1).

N° 8. Une Vénus. Bronze. — Trouvée près d'*Arlon* en 1818. Le travail en est superbe, d'un beau bronze imitant l'or.

N° 18. Jupiter armé d'un foudre et d'un petit bâton ayant les deux bouts arrondis. Bronze. — Trouvé près d'*Arlon*.

N° 19. Même figure, mais placée sur un piédestal adhérent à la figure. Bronze. — Aussi trouvée près d'*Arlon*.

N° 26. Hercule tenant sa massue et sa peau de lion, d'une très-belle exécution. Bronze. — Il fut trouvé en 1816, lors de la confection de la grand'route de *Tongres* à *Saint-Trond*.

N° 55. Figure égyptienne qui a été trouvée dans les environs d'*Anvers*, en 1820; elle est très-fruste, mais encore assez conservée pour en remarquer les divers contours.

N° 54. Buste de femme avec un anneau sur la tête, propre à le suspendre. L'intérieur est creux. Bronze. — Il a été trouvé près d'*Anvers*, lors de la confection de quelques ouvrages aux fortifications. Travail assez grossier.

N° 55. Figure de Cérés avec un bonnet de forme phrygienne. Elle tient dans la gauche une corne d'abondance. Bronze. — Elle fut trouvée près d'*Anvers*.

---

(1) Ces mentions extraordinaires, et sans doute exagérées de profondeur, sont dues aux inventeurs qui croient par là augmenter la valeur des objets trouvés; mais il ne semble pas que, à raison de cela, les découvertes elles-mêmes doivent être suspectées. Voir ci-après, et ce qui a été dit d'une autre trouvaille à 20 pieds sous terre, dans le *Bull. des Commiss. roy. d'art et d'archéol.*, IV, p. 448.

N° 56. Même figure avec quelques variétés. Bronze. — Trouvée, comme l'autre, près d'*Anvers*, dans un caveau ou tombeau.

N° 57. Guerrier romain. Bronze. — Trouvé lors de la confection de la route de *Tongres* à *Saint-Trond*.

N° 58. Figure de femme, debout sur un piédestal à quatre pieds, ayant un trou par le haut, derrière la figure. Bronze. — Elle est d'un travail très-grossier et fut trouvée en 1821 à *Anvers*, en creusant les fondements d'une maison à plus de 18 pieds en terre.

N° 59. Guerrier romain à cheval, armé d'une lance. Figure assez bien faite et coulée en deux pièces, mais fortement attachées l'une sur l'autre. — Il a été trouvé en 1821, à *Anvers*, près des bassins.

N° 42. Figure d'une femme placée sur un trépied à têtes d'animal. Bronze. — Elle fut trouvée à *Anvers* en 1820.

N° 45. Tête d'un ancien Batave, dont l'intérieur est creux, ainsi que la coiffe qu'il a sur la tête. Bronze. — Trouvée dans les environs de *Tongres*.

N° 50. Deux figures, dont la plupart des ornements sont encore en émail de diverses couleurs. Bronze. — Trouvées à *Anvers*, près du bassin.

N° 55. Petite figure assise tenant dans la gauche une corne d'abondance, et ayant l'index de la droite à la bouche, comme le dieu du silence. Bronze. — Trouvée à *Anvers*.

N° 58. Petite figure. Bronze. — Trouvée en 1816, près de *Tongres*.

N° 62. Tête d'une statue antique ayant les cheveux noués en arrière. Cette tête est creuse, remplie de plomb, et ayant dans le milieu une petite broche de fer très-oxydée.

Bronze. — Elle fut trouvée dans les fondements du bassin d'Anvers.

N° 64. Cruche antique. Bronze. — Trouvée, remplie d'une espèce de poussière qui pourrait bien avoir été de la farine, près de la nouvelle chaussée allant de *Tongres* à *Saint-Trond*. Dessous cette cruche se trouvaient quelques médailles en argent du règne de Valérien le Jeune.

N° 65. Petite tête batave, creuse dans son intérieur. Bronze. — Trouvée près d'Anvers, lorsque le bassin a été creusé.

N° 66. Main égyptienne ornée d'un serpent et de figures emblématiques. Bronze. — Trouvée au village de *Rumpst* (1), près d'Anvers, à 25 pieds de profondeur, dans un endroit d'où l'on tirait de l'argile pour faire des briques.

N° 114. Clef trouvée à *Tongres* dans un tombeau, encore au doigt d'un corps mort; le doigt était devenu adhérent au bronze.

N° 115. Cuiller dont le manche est orné d'une petite figure. Bronze. — Elle fut trouvée à *Tongres* vers 1800, en faisant les fondations d'une maison.

N° 129. Tête de cheval, le bas en forme d'anneau. Cette

---

(1) Cette main votive (mais non égyptienne) a été achetée par M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, à la vente de la collection de M. DE CRANE D'HEISSELAER, qui l'avait acquise lui-même à la vente de RENESSE. Voir *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, t. II (sous presse), p. 146, n° 1775 : on y lira que, d'après une enquête faite en 1858 par le second possesseur de cette main votive, la prétendue profondeur de 25 pieds doit être réduite au dixième : « ter diepte van twee en halve voeten. » Mais cela ne doit pas enlever créance au restant des affirmations qui, dans le cas présent, a été contrôlé et confirmé.

Rumpst est près de Malines, et M. DE MEESTER DE RAVESTEIN y a fait de nouvelles fouilles dont il rend compte, *l. cit.*, II, pp. 145 à 155.

pièce est de fabrique barbare et non romaine ; elle est entourée d'un très-beau vernis antique. Bronze — Trouvée à *Tongres*, lors de la confection de la nouvelle route de Tongres à Saint-Trond.

N° 153. Estampille portant l'inscription en relief : CLITIA FIL SABINE ; le bord est aussi en relief, et toute la pièce a servi à imprimer sur de la poterie ou autres objets, les noms ci-dessus. Bronze. — Elle fut trouvée à *Bruxelles*, il y a quelques années (avant 1856), lors de la démolition des remparts de cette ville.

N° 149. Manche d'une clef incrustée en argent dans diverses parties et dont le bout est de fer, mais tellement détruit par le temps qu'il n'est presque plus reconnaissable. Le manche représente la tête d'un cheval ; elle est d'un beau travail. Bronze. — Trouvée dans les environs de *Tongres*, il y a quelques années (avant 1856).

N° 176. Lion en bronze, de forme barbare, dont le corps est creux, et un trou au travers. — Trouvé à 's *Heeren Elderen*, près de Tongres.

N° 193. Cuiller en plomb, trouvée à *Tongres*, dans une urne remplie d'ossements humains, lors de la confection de la route de Tongres à Saint-Trond.

N° 219. Belle pièce en argent, enrichie de pierres précieuses, ainsi que de quelques agates ; le tout bien conservé. — Elle a été trouvée à *Bruxelles*, en 1826, après la démolition des remparts, en creusant les fondations d'une maison, dans un tombeau en maçonnerie, contenant le squelette d'une personne.

N° 220. Médaillon en or, très-mince, mais d'un beau travail en filigrane. Cette pièce est enrichie de pierres pré-



cieuses, ainsi que de quelques émaux. — Elle a été trouvée en 1825, dans les environs de Tongres, au village de *Her*.

N° 249. Cruche en verre trouvée avec d'autres antiquités, telles que des lampes et des fioles, dans une tombe près du village de *Hollogne-sur-Geer*.

N° 265. Verre en forme de gobelet, trouvé à *Tongres* dans un tombeau.

N° 268. Flacon rond avec deux anses pour le suspendre, de couleur verdâtre, trouvé à *Tongres* dans un tombeau.

N° 523. Lampe antique de terre sigillée, d'une belle conservation et d'un travail superbe. — Trouvée à *Tongres* dans un sarcophage contenant des ossements.

N° 557 à 559. Trois idoles égyptiennes, en terre cuite. L'une d'elles a encore en grande partie un vernis vert. — Trouvées à *Anvers*, lors de la confection du bassin.

N° 575. Vase d'une terre noire, trouvé à *Tongres*, en faisant les fondations d'une maison.

N° 580. Vase de couleur grise. Il est d'un travail soigné et très-mince. — Trouvé à *Tournay*, en 1821, en travaillant à un aqueduc.

N° 455. Cruche en forme de bidon avec deux anses pour le suspendre, couleur brunâtre. — Trouvée à *Tongres*, dans un tombeau.

N° 458. Petite urne noirâtre. — Trouvée en 1805, près de *Tongres*.

N°s 469 à 475. Pointes de flèche au nombre de cinq. Pierre. — Trouvées en 1812, dans une bruyère entre *Bilsen* et *Ghenck*.

N° 482. Coin fait d'une pierre de couleur jaune. —

Trouvée, il y a plus de quarante ans (avant 1856), près de *Tongres*.

N<sup>os</sup> 485 à 486. Pointes de flèche, en pierre, trouvées dans les environs de *Bilsen*.

N<sup>o</sup> 490. Deux vases en albâtre dont un rond et à côtes, et l'autre carré. — Trouvés à *Tongres*, dans un tombeau.

N<sup>o</sup> 491. Plat en espèce de marbre noir. — Trouvé à *Tongres*, dans le même tombeau.

N<sup>o</sup> 507. Une grosse pierre servant de hache, polie sur le haut, espèce de granit. — Trouvée dans un tombeau, près de *Tongres*.

*Collection d'Auvix (1) :*

N<sup>o</sup> 95. Petite cuvette en serpentine, montée en argent, trouvée remplie de médailles, en construisant la chaussée de *Namur* (8 francs.)

N<sup>o</sup> 447. Cuiller antique en argent, trouvée dans un sart à *Evelette*.

N<sup>o</sup> 448. Une chaîne antique avec agrafes, trouvée avec l'objet précédent. (Les deux, 26 francs.)

---

(1) *Catalogue d'une très-belle et riche collection d'antiquités, curiosités, camées, pierres précieuses, armes, tableaux, manuscrits, livres, etc., délaissée par feu M. le baron d'AUVIX d'HOOGMOËNT (AUVERS, 1856, Ter Bruggen); Ancelle. 56 p. in-8°. Les annotations de prix sont faites à la main sur l'exemplaire de feu M. UL. CAPITAINÉ (Bibl. de l'Université à Liège). Le n<sup>o</sup> 95 figure dans les mêmes termes dans le *Catalogue d'une belle collection de monnaies, médailles antiques et du moyen âge, objets d'art et de curiosité, provenant d'un amateur décédé* (Gand, salle de vente de Ch. Citerne, 17 décembre 1858), Gand, de Busseher, 12 p. in-8°, n<sup>o</sup> 55.*

Le catalogue d'AUVIX mentionne en outre différentes antiquités romaines trouvées à Aix-la-Chapelle, en démolissant une ancienne porte.

*Collection Verberckmoes (1) :*

N° 182. Une figurine de bronze, trouvée aux environs de *Termonde*.

*Collection Versturme (2) :*

N° 1482. Une partie de poterie romaine, découverte aux environs de *Gand* (au *Steenland*, hors de la porte d'Anvers), aux environs de *Bruges*, etc.

N° 1484. Une amphore déterrée à *Meerendré*.

N° 1491. Un instrument (vulgairement hache gauloise), en silex jaune, trouvé à *Meirelbeke*, en 1826.

N° 1492. Beau glaive romain, déterré à *Gotthem* (un journal faisant mention de la découverte s'y trouvait joint.)

*Collection Comer (3) :*

N° 205. Une statuette en bronze, montée sur un socle, déterrée à *Velsicque*.

---

(1) *Catalogue d'une jolie collection de médailles et monnaies anciennes et modernes en or, en argent et en cuivre, délaissées par M. VERBERCKMOES, en son vivant amateur à Termonde* (Gand, même salle, 50 octobre 1857); Gand, Hebbelynckx, 11 p. in-8°, n° 182.

(2) (BERONI VERHELST) *Cabinet VERSTURME. Catalogue de curiosités formant le cabinet de feu M. VERSTURME-ROEGIER, consistant en livres, manuscrits et documents historiques, sculptures, tableaux, dessins et estampes, médailles, antiquités, armes et armures, appareils pour les expériences de physique, etc., etc.* (Gand, salle Saint-Georges, dir. de Ferd. Verhulst, 12 juillet 1847); Gand, Verhulst, 100 p. in-8°.

(3) *Catalogue de la belle collection d'antiquités et d'objets d'art délaissée par M. J.-J. COMER, juge de paix à Xerle, consistant en porcelaines, poteries, verres, sculptures, tableaux, dessins, bronzes, ivoires, pendules, cuir doré, coquilles, fossiles, médailles et monnaies, et curiosités diverses* (Gand, salle de Duquesne, 25 mai 1852); Gand, Verhulst, 10 p. in-8°.

N° 249. Verre de Venise, parfaitement conservé, déterré à *Ypres*, sur le terrain des fortifications.

*Collection Van Parys (1) :*

N° 574. Petite bouteille en verre blanc renfermant un liquide blanc très-limpide, et dont le goulot est scellé hermétiquement. Elle est posée sur un socle de marbre, sur lequel on lit l'inscription suivante : « Fiole lacrymatoire du temps des Romains. En creusant les fondements des nouveaux bâtiments au Parc à *Bruxelles*, cette pièce a été trouvée à une profondeur de dix pieds. Elle fut alors acquise par M. Baggemans, orfèvre du prince Charles, lequel ne donna en 1790, à M. Stiels, curé de Neer. »

*Exposition de la Société des Beaux-Arts à Anvers (2) :*

N° 151. Vase romain en terre cuite, représentant, en diverses figures en relief, le sacrifice d'Iphigénie. Pièce découverte près de *Renair*, au pied de la montagne nommée *Muziekberg*, en 1827.

---

(1) (SCHAYES), *Catalogue d'une belle et riche collection d'objets d'art et de haute curiosité, tels que : antiquités égyptiennes, grecques et romaines, médailles, bronzes, sculptures en marbre et en albâtre, en ivoire, en bois et en terre cuite, meubles de Boule, porcelaines de Chine, de Japon et de Saxe, verroteries, émaux, chinoiseries, composant le cabinet de feu M. VAN PARYS* (Maison mortuaire, rue de Laeken, à Bruxelles, 27 septembre 1855, Et. Leroy) : Bruxelles, Belfosse, 61 p. in-8°.

(2) *Catalogue d'une riche collection d'antiquités, tentures, meubles, armes et armures, émaux, verres de Venise, grès, etc., réunis pour former le noyau d'un musée* (Anvers, salle de la Cité, Ter Bruggen, vente le 6 février 1855) ; Anvers, Van Dieren.

*Collection d'Huyvetter (1) :*

N<sup>o</sup> 710 (pl. xvii, fig. 2). Lampe gothique à huit lumi-gnons, suspendue à une chaîne, et à inscription. Cette pièce intéressante, qui est très-bien conservée, a été découverte, en 1821, à Mater, dans un endroit nommé *Kapelleberg*. L'inscription, en lettres gothiques, est ainsi conçue : « *Om hewelike en̄ erfelike, deze lante te oudene berne, als me dienst in de kerke doe sal, heft Joes vād mote f. Jan beset op sine oīmne te Mater | ij stoepen o'ien sjaers.* » Pour à perpétuité et par succession, cette lampe tenir allumée, quand on fera service à l'église, à Josse Van de Mote, fils de Jean, hypothéqué sur son moulin à huile, à Mater, 2 lots d'huile par an.

*Collection X (2) :*

N<sup>o</sup> 245. Boule ou globe en cristal de roche, trouvé parmi les antiquités qui ont été retirées du cimetière franco-mérovingien de *Seraing*. D'après les archéologues, des boules

---

(1) *Description des antiquités et objets d'art qui composent le cabinet de feu M. d'HUYVETTER à Gand* (vente par Verhaest, 20 oct. 1851), 168 p. in-8<sup>o</sup>. Cet objet est passé dans le cabinet de M. ÉL. LE ROY (*Société de S. Vincent de Paul. Exposition d'objets d'art et de haute curiosité ouverte au profit des pauvres, sous le patronage de S. A. R. Madame la Princesse CHARLOTTE dans le palais du duc de Brabant, à Bruxelles*; Bruxelles, Stapleaux, 1855, 151 p. in-8<sup>o</sup>, pp. 21 et 22).

(2) *Catalogue d'une belle collection de tableaux et dessins anciens et modernes, de meubles antiques, d'armes, de porcelains, de verres et d'objets d'art et de curiosité, ayant formé le cabinet d'un amateur* (vente à Anvers, Ter Braggen, 10 juin 1856); Anvers, De la Montagne, 82 p. in-8.

pareilles qui devaient être fort rares et précieuses, comme elles le sont encore aujourd'hui, se seraient trouvées dans presque tous les tombeaux des rois francs, et placées sous la main gauche du squelette. Quelques-uns supposent qu'elle faisait partie d'une fibule, d'autres qu'elle était placée là comme symbole de puissance ou de grandeur. Dans le tombeau de Childérie I<sup>er</sup>, fondateur de la monarchie française, a été trouvée une pièce identique, qui figure aujourd'hui en tête du musée des Souverains.

*Exposants à Verviers, en 1856 (1) :*

M. le curé de Becco : Tasse gallo-romaine, trouvée à *Justenville* (Theux).

M. de Thier, de Theux : Pie trouvé dans les anciennes exploitations de Rocheux, près d'*Oncux* (ibid.);

Outil de mineur, idem ;

Tasses provenant des fouilles des tombeaux gallo-romains de *Justenville* ;

Médailles en argent et en bronze, trouvées dans ces tombeaux ;

Clous, idem ;

Ossements, idem ;

---

(1) *Exposition de tableaux et objets d'art au bénéfice des pauvres honteux. Société royale de philanthropie, septembre et octobre 1856. Catalogue des tableaux et objets d'art réunis par les soins de la Société royale de philanthropie, en l'hôtel de M. Jules de Grand Ry, Thier de la Mère Dieu, au bénéfice des pauvres honteux, et liste des bijoux composant les lots de la tombola*, Remacle, p. 8, nos 125 et 124, suppl. pp. 5 et 4. nos 248 à 264.

Cfr. *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, VIII, p. 103; IX, pp. 140 et 585, *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège*, fondé par l'Inst. archéol. liég. (1<sup>re</sup> édit.), p. 59, n<sup>o</sup> 107.

Casse-tête éburon en pierre, trouvé en 1843, dans la Hoëgne, entre *Polleur* et le village de *Jalhay* (1);

M. Dandrimont, de Theux : Tasses de la même provenance (sans doute *Justenville*.)

*Collection Verhelst* (2) :

N<sup>o</sup> 160. Terre noire. Urne trouvée à *Tongres*.

N<sup>o</sup> 161. Idem. Deux de fabrication grossière, déterrées dans les tourbières des environs de *Bruges*, à *Slype* et *Zeevotte*.

N<sup>o</sup> 162. Deux de même fabrication et un couvercle de terre blanchâtre, provenant de la commune de *Schoore*.

N<sup>o</sup> 166. Terre noire. Deux petites cruches, la plus grande a été déterrée à *Audenarde*, lors de la construction des fortifications.

N<sup>o</sup> 167. Idem. Jatte à fond entièrement convexe, trouvée à *Vinderhaute*, et une autre provenant de *Vieux-Virton*.

N<sup>o</sup> 169. Terre rouge, couverte noire. Petit vase et soucoupe de *Vieux-Virton*.

---

(1) Une nouvelle découverte du même genre a été signalée dans ces derniers temps à peu près au même endroit. (Voir l'article ultérieur concernant les extraits des journaux).

(2) *Catalogue des objets d'art qui composent la collection BENOÏI VERHELST, à Gand, consistant en antiquités grecques, romaines et gauloises, vases en grès flamand des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la collection complète des vitraux peints, un appartement dans le style de la Renaissance, médailles, as romains, jetons, méreaux, etc.* (Gand, F. Verhulst, 10 mai 1859; Gand, D. Verhulst, 59 p. in-8<sup>o</sup>).

Les objets désignés par l'astérisque \* font aujourd'hui partie du Musée royal d'antiquités, acquis par SCHAYES, soit pour le musée, soit pour lui-même (ceux-ci, de sa collection, ont passé dans celle de M. HAGEMANS, qui les a ensuite cédés à l'État).

La collection VERHELST comprenait en outre, p. 16, n<sup>o</sup> 260, une statue en marbre blanc, Neptune, trouvée au commencement de ce siècle, à *Domburg*, et provenant de la collection MAES.

N<sup>o</sup> 172. Terre grise. Très-large écuelle à large bord. De gros grains de quartz, incrustés au fond, prouvent que ce vase a servi à broyer de la bouillie ou tout autre mets. Déterrée dans une tourbière à *Leffinghe*. Provient de la vente Van Huerne, ainsi que les n<sup>os</sup> 161 et 162; ils sont pour la plupart décrits dans l'ouvrage du chanoine de Bast.

N<sup>o</sup> 175. Terre noire. Deux grands vases à une aise, des tourbières des environs de Bruges, l'un de *Caeskerke*, l'autre de *Uytkerke*.

N<sup>o</sup> 176. Terre blanche. Trois vases à pause surbaissée, à col étroit, et muni d'une anse, de *Vieux-Virton*.

N<sup>o</sup> 177. Terre rouge. Deux idem, de la même localité.

N<sup>o</sup> 185. Terre rouge. Coupe trouvée à *Stuyvekenskerke*, près de Bruges, dans une tourbière.

N<sup>o</sup> 186. Id., id., également des environs de *Bruges*.

N<sup>o</sup> 187. Id. Un grand plat profond, même localité.

N<sup>o</sup> 190. Terre sigillée. Deux assiettes; l'inscription estampillée VIRTVM, qui se lit à l'intérieur au milieu du fond, offre un grand intérêt, si toutefois l'on peut interpréter *Virtoum* par *Virton*, quoique ce nom ne se trouve indiqué dans aucun itinéraire, ce que l'on peut supposer, car elles ont été découvertes à *Vieux-Virton*, dans une même trouvaille avec tous les autres objets de cette provenance (1). \*

---

(1) On ne veut pas contester ici le fait, allégué aussi par M. HAGEMANS, *Un Cabinet d'amateur, Notice archéologique et description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité*; Bruxelles, 1865, p. 444 : VIRTVM, puis répété dans le *Catologue du Musée d'antiquités*.

Cependant les recherches, sous le numéro indiqué, n'ont pas abouti à retrouver la prétendue marque VIRTVM ou VIRTOM, qui est dès lors suspecte (de même que deux autres marques ALESIA et MAGETOB, aussi indiquées comme noms de lieux, qu'on prétend avoir trouvés en France).



N<sup>os</sup> 195 et 196. Tuyau de chapeur (pour pavement de salle de bain?) de *Vieux-Virton*. Tuile plate à rebords, id. Longue tuile convexe (celle-ci servait de pièce de recouvrement pour les joints des premières, même lot).

N<sup>o</sup> 197. Meule de moulin à bras, et une tête d'homme sculptée en pierre calcaire. Ces deux pièces sont également de *Vieux-Virton*.

N<sup>o</sup> 206. Une fibule de *Vieux-Virton*.

N<sup>o</sup> 209. Une ceinture ou collier, trouvé à *Velseke* (Velsicque?).

N<sup>o</sup> 228. Coin en silex, non poli, mais ébauché seulement, trouvé à *Baudour*, province de Hainaut. \*

N<sup>o</sup> 250. Id. en silex jaune, déterré au château de *Melsbroeck*, près de Vilvorde. De l'ancienne collection Burtin. \*

N<sup>o</sup> 256. La belle hache, en jade vert-poracé, figurée dans l'ouvrage de Burtin (*Oryctographie de Bruxelles*, pl. xiii, p. 66), trouvée dans la carrière du moulin au *Loo*, dans les environs de Bruxelles. \*

N<sup>o</sup> 243. Corne de cerf, taillée en forme de pioche, terminée en biseau aux deux extrémités, et percée d'un trou au milieu pour le manche. Trouvée dans la commune de *Saint-Amand*, près d'Anvers. (Comparez de Bast, pl. v, fig. 2). \* A. 4.

N<sup>o</sup> 246. Silex taillé en lame de couteau, d'une longueur de 0<sup>m</sup>,22, plat sur un des bords, en biseau sur l'autre. — Trois métacarpiens ou canons de daim. — Deux aiguilles légèrement courbées, pointues à une extrémité, et munies d'un trou à l'autre, en corne de cerf. Ces objets, qui doivent avoir servi, selon toute probabilité, d'outils pour la confec-

tion de filets de pêche, ont été trouvés, ainsi que le silex, dans une tourbière, à *Velseke* (Velsieque), Flandre orientale.

Instruments en bronze :

N° 247. Hache plate très-simple, le tranchant en forme de croissant. Des environs de *Gaud*.

N° 248. Id. plus petite, trouvée à *Waesmunster* en 1797; se rapproche de celle figurée par de Bast, page 152 de son *Recueil d'antiquités*, éd. de 1804.

N° 249. Hache presque droite, présentant une rigole sur les deux faces, par le relèvement des bords. Des environs de *Gaud*. \*

N° 250. Id., id. La partie opposée au tranchant offre deux coulisses prises sur les deux faces dans l'épaisseur, et qui servaient probablement pour le manche. Comparez la pl. à la p. 184 du même *Recueil* de de Bast. \*

N° 251. Dans le même genre et de la même localité. Cassée en deux. \*

N° 252. Forme un peu différente, mais beaucoup plus forte et à tranchant beaucoup plus large. Également des environs de *Gaud*. \*

N° 255. Dans celle-ci, les bords de la partie opposée au tranchant sont relevés et recourbés les uns vers les autres, de manière à former une gaine sur chaque face. L'un des côtés muni d'un petit anneau fixe. Environs de *Gaud*. \*

N° 254. Hache ayant une gaine complète à ouverture ronde, des environs de *Gaud*. \*

*Collection N (1) :*

N° 13. Bracelet très-curieux, diamètre 0<sup>m</sup>,09, trouvé à *Wervicq*.

*Collection Van Bockel (2) :*

N° 149. Cruche en terre à anse, trouvée à *Hannut*, en 1843. Hauteur 57 centimètres.

N° 150. Vase dit lacrymatoire en terre, trouvé entre *Louvain* et *Tirlemont*.

N° 151. Cruche à cendres, trouvée entre *Louvain* et *Tirlemont*. Hauteur 21 centimètres.

(Des renseignements particuliers (5) ont fait connaître que les objets suivants provenaient du Tombal à *Avernas-le-Bauduin*) :

N° 101. Onze pièces en os, provenant de tombeaux romains (4).

---

(1) *Catalogue d'une belle collection de médailles anciennes et modernes et d'antiquités romaines, livres de numismatique, etc.* (Gand, Verhulst, 27 janvier 1865); Gand, de Busscher, 50 p. in-8°.

(2) *Catalogue de la riche collection d'objets d'art, antiquités, meubles antiques, poids, gravures et dessins, délaissée par M. G. VAN BOCKEL, ancien notaire et bourgmestre de la ville de Louvain, membre de la Chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold* (Heussner, pl. Sainte-Gudule, à Bruxelles, 9 novembre 1865); Bruxelles, Toim, 47 p. in-8°.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IV, p. 584.

(4) Voir au sujet de la destination de ces tubes un curieux article de DESNOYERS, dans le *Bulletin monumental* de 1872, p. 228, où se trouve confirmé ce que, d'après FIORELLI, a avancé M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Catalogue* cité, II, p. 64, n° 1078, sur l'emploi de ces objets comme charnières.

*Collection du comte de Renesse-Breidbach (1):*

N° 265. Huit barbes ou bouts de flèches en silex des anciens habitants de la Campine, trouvées dans la bruyère, près du château de Schoonbeek, à *Bilsen*. (54 francs. Musée d'antiquités avec d'autres lots.)

N° 267. Petite coupe en terre rouge, trouvée à *Meerssen*, entre *Maestricht* et *Fauquemont*. (X, 10 francs avec un autre lot.)

N° 268. Deux petites lampes, dont l'une endommagée et deux petites fioles, dont l'une, également endommagée, trouvées au même endroit, etc.

N° 270. Quatre petites lampes en terre et deux petits vases endommagés; le tout trouvé dans le *Limbourg*.

N° 286 (2). Quatre très-belles patères, en terre sigillée, avec nom de potier.

N° 287. Six dito de formes très-variées. (M. de Béthune, 2 francs.)

Ces patères, qui sont un peu endommagées, ont été trouvées aux environs de *Tongres*.

N° 290. Une grande et très-belle patère et une petite coupe trouvées entre *Liège* et *Maestricht*. Ces objets sont un peu endommagés. (M. Charvet, de Paris, fr. 7-50.)

N° 294. Six objets divers, en terre sigillée, trouvés à

---

(1) *Catalogue de la belle et nombreuse collection d'antiquités en tous genres, délaissée par feu M. le comte de RENESSE-BREIDBACH, vice-président du Sénat de Belgique*, 1<sup>re</sup> partie (vente à Gand, par Verhulst, le 24 décembre 1865); De Busscher, 22 p. in-8°. Les annotations de prix ont été faites à la vente même.

(2) *Id.*, 2<sup>e</sup> partie (vente le 5 mars 1884). La désignation de provenance du n° 287 pourrait ne pas se rapporter au n° 286.

*Genoels-Elderen*, en 1841; trois sont légèrement endommagées. (M. Charvet, 5 francs.)

N° 500. Une énorme quantité de tessons de vases en terre rouge sigillée, trouvés à *Tongres* et dans les environs.

Ces nombreux débris sont extrêmement curieux, non-seulement parce qu'ils nous font connaître les noms de potiers non cités jusqu'ici, mais parce qu'ils nous montrent à quel degré de perfection les Romains avaient poussé l'art céramique. (Acquéreur M. de Meester de Ravestein) (1).

N° 504. Plusieurs lampes, dont l'une à deux bees, en terre noire grisâtre; deux sont endommagées. Ces lampes ont été trouvées aux environs de *Tongres* (2). (M. Joly, 7 francs.)

N° 505. Six autres lampes, en terre grisâtre, déterrées dans le *Limbourg*. (M. Joly, 7 francs.)

N° 515. Cinq petites lampes, déterrées à *Waesmunster*, en 1829. (M. de Vivario, fr. 4-75.)

N° 516. Un petit vase, une petite fiole et deux petites urnes de la même provenance. Deux de ces objets sont un peu endommagés. (M. Joly, fr. 5-50.)

Nos 525 à 552. Une très-jolie collection de cinquante urnes, en terre blanche, de différentes grandeurs, presque toutes déterrées dans le *Limbourg*. (Dix lots, acquis en moyenne à 6 francs, par MM. Nelemans, Joly, de Kerckhove-Ten Heule, de Béthune, Ferd. Vander Haeghen.)

---

(1) M. DE MEESTER DE RAVESTEIN a bien voulu confier à l'auteur de la présente notice la mission de décrire ce lot intéressant dans le II<sup>e</sup> vol. (sous presse) du *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, pp. 155 à 165.

(2) Cette indication de provenance pourrait bien se rapporter à d'autres lampes, qui précédaient, et dont l'une portait la marque C. OPPI. RES.

N° 556. Une très-belle fiole (verre), qui a subi l'action du feu et a pris une couleur argentine. Haut. 0<sup>m</sup>,12. Elle a été trouvée près de *Tongres*. (M. Carlier, 17 francs.)

N° 546. Un très-petit vase (verre) tiré avec des cendres et de la terre, d'une urne en terre noirâtre, à 's *Heeren-Elderen*. (M. Serrure fils?)

N° 597. Une petite plaque de bronze, trouvée aux environs de *Tongres*, et portant l'inscription (1) :

VIIANSÆ  
Q . CATIVS LIBO NEPOS  
CENTVRIO LEG . III  
CYRENAICAE . SCV  
TVM ET LANCEAM . D . D .

Long. 0<sup>m</sup>,14 ; haut. 0<sup>m</sup>,05.

Cet objet publié, en 1838, dans le *Vaderlandsch Museum*, t. II, p. 101, est une antiquité bien curieuse pour la Belgique, puisqu'elle nous révèle le nom *Vihansa*, déesse inconnue jusqu'ici, et qu'elle nous apprend que la troisième (ou plutôt la quatrième) légion Cyrénaïque était campée dans notre pays. (\* Musée royal d'antiquités, 250 francs. X, 66.)

N° 402. Un cachet romain avec l'inscription G. LENTVLVS. Il a été trouvé à *Hackendorer* (2). (\* Musée de Bruxelles, 20 francs.)

---

(1) Rectifiée dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 57; ibid., III, p. 259; IV, p. 445; V, p. 470; VII, p. 57. n° 7; *Bull. de la Soc. scient. et litt. de Tongres*, VI, p. 591.

(2) Cet objet est le n° 472 du *Catalogue d'une belle collection de médailles*

N° 411. Une grande fibule; elle a un peu souffert et l'ardillon manque. Trouvée aux environs de *Tongres*. (M. Serrure fils, 2 francs.)

N° 451. Buste de l'empereur Galba, en marbre blanc. Haut. 0<sup>m</sup>,17. Cette intéressante antiquité a été déterrée aux environs de *Maestricht*. C'est un des seuls bustes de ce genre trouvés dans les Pays-Bas. (M. Lefebvre-Vandenberghe, 64 francs.)

N° 457. Une hache celtique, en silex jaunâtre. Longueur 0<sup>m</sup>,19. Cette hache, qui est taillée très-grossièrement, paraît remonter à une époque très-ancienne. Elle a été trouvée dans la *Campine* (1). (M. Charvet, 54 francs.)

N° 442. Deux haches, en silex grisâtre. Long. 0<sup>m</sup>,12 et 0<sup>m</sup>,14. Elles ont été déterrées dans le *Limbourg*. (M. Charvet, 10 francs.)

N° 445. Trois idem. Même provenance. (Id., 6 francs.)

N°s 444 à 451. Sept lots, chacun de trois haches en bronze, de formes différentes. Long. 0<sup>m</sup>,8 à 0<sup>m</sup>,15. Presque toutes ces haches ont été trouvées dans le *Limbourg*. (MM. Serrure, Joly, Vander Haeghen, à 6 francs le lot en moyenne.)

---

*anciennes et modernes et d'antiquités romaines, tirées de numismatique, etc.* (vente à Gand, 16 mai 1865), p. 19; acquéreur M. SERRURE.

Or, comme M. DE RENESSE était mort le 28 mars 1865, ce n'est pas lui qui a possédé l'objet en question et qui est l'auteur de l'indication du lieu de la découverte, laquelle est suspecte, apparaissant ici pour la première fois sur un objet n'ayant pas fait partie de la collection où il a été introduit après coup.

(1) Cette hache se recommandait par une forme particulière : les deux côtés étaient taillés en plans parallèles assez larges.

N<sup>o</sup> 452. Sept bouts de lances en fer, trouvés aux environs de *Tongres* (1). (M. Vander Haeghen, fr. 1-50.)

N<sup>o</sup> 455. Tête d'idole, en terre blanche, déterrée à *Tongres*. Haut. 0<sup>m</sup>,58. C'est un objet fort curieux, qui remonte à une époque très-ancienne. (Musée de Bruxelles, 28 francs, III. 95.)

N<sup>o</sup> 457. Un collier, composé de petites perles d'ambre ou de verre rouge, bleu, etc. Les perles qui composent ce collier proviennent, ainsi que celles des suivants, de fouilles faites aux environs de *Tirlemont*. Ils appartiennent à l'époque mérovingienne (2). (M. Joly, fr. 5-50.)

N<sup>o</sup> 458. Un dito composé de grandes perles de verre pâle. (X, 6 francs.)

N<sup>o</sup> 459. Un dito. (M. Joly, fr. 4-50.)

N<sup>o</sup> 460. Un dito, composé de très-gros grains de verre blanc ou bleu. (X, fr. 6-50.)

N<sup>o</sup> 461. Un dito, de petites perles bleues très-foncées. (Fr. 5-50.)

N<sup>o</sup> 462. Un dito, composé de grands morceaux de verre, très-grossièrement taillés. (Fr. 5-50.)

N<sup>o</sup> 476. Une grande urne en terre grise. Elle a été trouvée à *Tongres*, en 1841, en creusant les fondations du nouveau Palais de Justice. (\* Musée de Bruxelles, 4 francs.)

N<sup>o</sup> 477. Une grande et belle urne, en terre grise; la panse est bosselée. Haut. 0<sup>m</sup>,51. Cette urne, ainsi que celles

---

(1) C'étaient des carreaux d'arbalète du moyen âge, improprement classés parmi les *Antiquités celtiques, gauloises, germaniques*.

(2) Parmi les perles, il y en avait d'analogues à celles de la période romaine.



indiquées sous les trois numéros suivants, provient de fouilles faites aux environs de *Tongres*. (M. Joly, 11 francs.)

N° 478. Trois dito, un peu moins grandes, à panse unie. (M. Joly, 9 francs.)

N° 479. Trois dito en terre grise ou blanchâtre.

N° 480. Quatre dito, de formes différentes; l'une est très-belle. (M. Vander Haeghen.)

N° 484. Une très-belle urne, en terre noirâtre; la panse est ornée. Haut. 0<sup>m</sup>,51. Trouvée dans le *Limbourg*, ainsi que la plupart des suivantes (1). (M. Joly, 9 francs.)

N° 485. Deux dito, en terre grise et une en terre rouge. Haut. 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,25. (Id., 15 francs.)

N° 486. Une très-belle urne en terre rougeâtre. (Id., 6 francs.)

N° 487. Cinq patères en terre blanchâtre. (Id., fr. 5-50.)

N° 489. Quatre idem, plus petites (Id., fr. 5-25.)

N<sup>os</sup> 495 à 500. Six lots d'urnes, de cruches, patères, etc. Tous ces objets ont été trouvés dans le *Limbourg*. (M. Joly, fr. 56-50.)

N° 551 (2). Jupiter (bronze). Haut. 0<sup>m</sup>,07. Cette statuette a été déterrée aux environs de *Dinant*.

N° 545. Vase antique ou urne avec l'inscription : DIS . M .  
MRTIVS C ANNO VIICX; il est orné de magnifiques bas-reliefs, parmi lesquels un groupe de trois figures représentant la Tristesse.

---

(1) Les dessins en hachures, en petits parallélogrammes opposés les uns aux autres, appartiennent peut-être à l'époque franke. (Voir *Musée de Rurestein, Catal. descr.*, II, p. 144.)

(2) Troisième partie (vente le 25 avril 1864), 50 p. in-8°.

M. Arthur Dinaux a consacré à cet objet, sous le titre de : *Vase antique trouvé à Bavai, le 29 novembre 1854*, un article très-étendu dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France* de 1854, tome IV, pp. 124 à 128. Voici comment s'exprime cet archéologue : « Le monument trouvé est une urne en beau bronze antique, enduit d'une belle patine luisante d'un vert foncé ; elle est de forme ronde. Le poids général du vase et de son couvercle, est de 5 kil. 40 c. Son diamètre à la base porte 225 millim. ; en haut 218 millim. ; les hauteurs avec le couvercle, y compris le bouton, 240 millim. ; l'intérieur accuse 204 millim. de creux (1). »

N° 550. Deux agrafes et un petit quadrupède. Ces trois objets, couverts d'une bonne patine, ont été trouvés dans une urne à *s Heeren-Elderen* avec un petit bronze de Constantin. — L'âge en est par conséquent déterminé.

N° 411. Une bague au monogramme du Christ. Cette bague, qui remonte aux premiers temps du christianisme, a été déterrée à *Tongres*.

N° 415. Une petite tête juvénile de Germain, en agate ou pierre fine. Cet objet, d'une gravure charmante, a été déterré à *Ciney*.

N° 457. Huit coupes, patères, etc., en terre rouge. Ces objets ont été déterrés à *Tongres*.

---

(1) Acquis par M. DE MLESTER DE RAVESTEIN (V. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 355). M. DE MLESTER, comme il a été dit en cet endroit, croyant l'inscription suspecte, de l'avis du savant HENZEL, n'a pas voulu conserver cet objet dans ses collections, malgré les affirmations bien précises des circonstances de la découverte par Arth. DINAUX.

N<sup>os</sup> 458 - 459. Sept coupes et patères en terre rouge sigillée.

N<sup>os</sup> 440-444. Six patères de formes différentes en terre rouge.

Ces douze (sic) patères ont été déterrées aux environs de *Tongres*.

N<sup>o</sup> 442. Six grandes patères en terre. Elles ont été déterrées dans le *Limbourg*.

N<sup>os</sup> 445-444. Huit patères, coupes, etc. De la même provenance.

N<sup>os</sup> 498 à 502. Six patères, urnes, etc., en terre blanche ou grise.

N<sup>o</sup> 505. Neuf dito.

Tous les objets compris sous les n<sup>os</sup> 498 à 505 proviennent de fouilles faites dans le *Limbourg*.

N<sup>o</sup> 551. Une urne en terre grise. Elle a été trouvée, près de *Tongres*, en 1859, quand on a fait la route de Bilsen.

N<sup>o</sup> 557. Quatre coupes et deux très-petites urnes.

Ces sept (sic) objets ont été trouvés, en 1852, à *Jupille*, près de Liège, au lieu dit *Derrière la Ville*.

Articles omis, n<sup>o</sup> 101<sup>bis</sup>. Deux très-petits médaillons en verre : ils représentent une tête de femme. Ces médaillons, qui n'ont qu'un centimètre de diamètre, sont extrêmement curieux ; ils ont été trouvés à *Tongres*, en septembre 1841, derrière la grande église, à la place où l'on construit le tribunal et où il a existé un cimetière.

*Collection A. II. (1) :*

N° 126. Hache trouvée dans les bruyères du *Limbourg*, supposée d'origine hongroise, commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

*Collection X (2) :*

N° 27. Belle hache celtique en silex, en pierre jaune, 0<sup>m</sup>,19.

N° 28. Autre en silex gris, 0<sup>m</sup>,17.

Ces haches ont été trouvées lors du creusement du canal de *Schipdonck*.

N° 29. Treize cruches romaines ou patères en poterie rouge, grise et blanche, trouvées en 1858 à *Dranoutre*, entre Ypres et Bailleul; dans l'une il y avait des médailles romaines, depuis Pertinax jusqu'à Posthume.

N° 50. Une main, grandeur naturelle, provenant d'une statue romaine, trouvée aux environs de *Tournay*.

*Collection X (5) :*

N° 56. Bracelet de l'époque romaine en argent de billon (sic).

---

(1) *Catalogue d'une belle et riche collection de tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise et italienne, de gravures, dessins, objets d'art et de curiosité, remis par M. A. H., amateur à Bruxelles (vente à Anvers, Ter Bruggen 14 mars 1864), 40 p. in-8°.*

(2) *Catalogue d'une très-belle et riche collection de monnaies, médailles, jetons, antiquités et livres de numismatique (Gand, vente par Verhulst, 12 avril 1866); De Busscher, 65 p. in-8°.*

(3) *Catalogue d'une très-belle collection de monnaies et antiquités (médailles, jetons, cachets, livres d'heures), spécialement de monnaies de Cambrai (vente à Gand, Verhulst, 24 août 1866); imp. de Busscher, 40 p. in-8°. On ne voit pas clairement si le n° 56 est compris dans la désignation du lieu de la trouvaille.*

N° 57. Six cruches et patères, en poterie grise et blanche, de l'époque romaine.

N° 58. Sept idem.

Ces antiquités ont été trouvées aux environs d'*Audenarde*.

*Collection Goetghebuer (1) :*

N° 8. Six vases et urnes de l'époque romaine, le tout trouvé aux environs de *Gand*.

N° 24. Deux petits vases romains, en poterie rouge, trouvés à *Waesmunster*.

*Collection X (2) :*

N° 457. Belle hache celtique de guerre, trouvée à *Escanaffles*.

N° 458. Grand bout de flèche de l'âge celtique, trouvé à *Néchin*.

Ces deux objets ont été trouvés dans le Hainaut.

Liège, janvier 1872.

H. SCHUERMANS.

---

(1) *Supplément au catalogue des médailles de feu GOETGHEBUER* (Gand, vente par Verhulst, 27 mars 1867), 10 p. in-8°.

(2) *Catalogue de médailles. Catalogue d'une superbe collection de médailles et monnaies de la Flandre et de l'Artois, comprenant aussi quelques monnaies rares, formée par un amateur distingué* (Tournay, vente par le notaire Macau, le 16 juin 1869); Casterman, 55 p. in-8°.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

NOMINATION DE MEMBRES CORRESPONDANTS.

---

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les arrêtés royaux du 31 mai 1860 et du 30 juin 1862 ;  
Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de  
la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés membres correspondants de  
la Commission royale des monuments :

*Dans la province d'Anvers.*

MM. Hendrickx (Louis), artiste peintre ;  
Ducaju, sculpteur ;  
Baekelmans (François), architecte, à Anvers.

*Dans la province de Brabant.*

MM. Geefs (Guillaume), sculpteur ;  
Slingeneyer, artiste peintre ;  
Pinchart, chef de section à l'administration des archi-  
ves générales ;  
Trappeniers, architecte ;  
Hansotte, architecte à Bruxelles.

*Dans la province de Flandre occidentale.*

M. le chanoine Bethune (Félix), à Bruges.

*Dans la province de Flandre orientale.*

MM. Wagener, professeur et échevin, à Gand ;  
Ongheua, graveur et archéologue, à Gand ;  
le baron Kervyn de Volkaersbeke, membre de la  
Chambre des représentants, à Nazareth.

*Dans la province de Hainaut.*

MM. Devillers, archiviste et président du Cercle archéolo-  
gique ;  
Hennebicq, directeur de l'Académie des beaux-arts,  
à Mons.

*Dans la province de Liège.*

MM. Noppius, architecte provincial, à Liège ;  
Renier, artiste peintre, à Verviers ;  
Drion, sculpteur ;  
Halkin, sculpteur, à Liège.

*Dans la province de Limbourg.*

MM. l'abbé Kempeneers, à Montenaeken ;  
Claes (Constant), artiste peintre, à Tongres ;  
Schaetzen (Oscar), à Tongres ;  
Bamps (Antoine), juge, directeur de l'Académie,  
à Hasselt.

*Dans la province de Luxembourg.*

MM. Tinant, président de l'Institut archéologique de la  
province de Luxembourg ;  
Prat, secrétaire du même Institut, à Arlon.

*Dans la province de Namur.*

MM. le comte de Villermont, membre de la députation permanente du conseil provincial de Namur;  
Bonnet (Louis), artiste peintre, à Belgrade.

ART. 2. — Nos Ministres de l'Intérieur et de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 8 avril 1872.

(Signé) LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
(Signé) DELCOUR.

*Le Ministre de la Justice,*  
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

---



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 2, 5, 7, 9, 12, 16, 21, 25 et 30 mars ; des 4, 6, 10, 13, 17, 20, 24,  
27 et 29 avril 1872.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collège a approuvé sous certaines réserves les cartons de trois vitraux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église d'Audregnies (Hainaut). Eglise d'Audregnies. Vitraux

Par lettre en date du 11 avril 1871, M. le Gouverneur du Brabant avait soumis au Collège les esquisses et dessins relatifs à quatorze vitraux destinés à l'église de Merchtem. Eglise de Merchtem. Vitraux. Il avait fait connaître en même temps que trois de ces verrières étaient déjà placées. Vis-à-vis de ce fait accompli, la Commission crut d'abord devoir décliner son intervention. L'administration provinciale et l'Etat ayant insisté néanmoins pour connaître son appréciation sur les verrières

placées et à placer encore, des délégués se sont rendus à Merchtem.

Il résulte de leur examen que ces verrières, composées par M. Stallaert, sont destinées aux nefs latérales de l'église. L'édifice ayant été modernisé en partie, six des verrières occuperont des fenêtres ogivales d'une grande hauteur, et huit des fenêtres cintrées de dimensions plus petites.

Bien que les dessins de M. Stallaert soient traités avec talent, la Commission a dû se demander si la variété de plans et les perspectives d'une certaine profondeur que comportaient certaines compositions étaient bien compatibles avec la nature du vitrail, dont la transparence même ne se prête pas aux illusions de la peinture à l'huile. Les délégués ont pu voir toutefois, par les vitraux déjà placés, que ce défaut de principe y est racheté par la simplicité de la composition, bien écrite dans ses silhouettes, peu compliquée d'ailleurs dans ses plans, et satisfaisant, en somme, comme effet d'ensemble aux principales conditions que réclame l'exécution spéciale des verrières peintes.

Le Collège est d'avis dès lors qu'il y a lieu d'autoriser M. Stallaert à exécuter les autres verrières projetées, en se bornant à lui recommander d'y apporter, autant que possible, dans l'exécution toutes les simplifications qui distinguent une verrière d'une peinture à l'huile.

La Commission n'a fait qu'une observation. Les compositions de M. Stallaert sont toutes de style Renaissance. Il y a lieu dès lors de dessiner dans le même style les verrières mêmes, qui doivent prendre place dans les fenêtres ogivales, et de modifier en conséquence les broderies et les détails gothiques indiqués dans ces dernières compositions.

On doit aussi émettre ici une critique qui s'adresse surtout au verrier chargé d'exécuter les compositions de M. Stallaert. Le choix des bleus et des jaunes dans les vitraux placés est des plus malheureux, et ces deux tons y sont d'une dureté et d'une discordance choquantes.

Des délégués se sont rendus à Courtrai, le 25 mars dernier, pour examiner, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, jusqu'à quel point les deux salles gothiques du rez-de-chaussée et du premier étage de l'Hôtel de Ville étaient susceptibles de recevoir des peintures murales.

Hôtel de Ville  
de Courtrai.  
Peint. murales.

A l'égard de la salle du premier étage, ce projet se heurte à certaines difficultés. Les murs sont revêtus de lambris en style ogival. Les panneaux encadrés par ces lambris renferment d'anciennes cartes de la ville d'une grande valeur historique et qu'il est important de conserver. Les espaces vacants, au cas où ces cartes seraient enlevées, seraient trop restreints pour recevoir des peintures murales auxquelles d'ailleurs un encadrement de boiseries ne conviendrait pas.

Il faut ajouter que l'espace disponible est encore diminué par une porte latérale communiquant avec une grande galerie, et par la porte d'entrée encadrée d'un grand portail en chêne sculpté qui fait une saillie considérable dans les salles qu'il s'agit de décorer.

Il résulte toutefois d'un entretien des délégués avec un des honorables échevins de la ville, présent à l'inspection, que ces difficultés, graves en apparence, ne sont rien moins qu'insurmontables. Les cartes de la ville pourront être transférées dans l'ancienne chapelle qui sert aujourd'hui en quelque sorte d'antichambre à la salle du conseil. La porte de com-

munication existante entre cette salle et la grande galerie précitée, n'est pas indispensable et pourra être supprimée. Quant au portail sculpté, les délégués sont d'avis qu'il y aura tout avantage à le reporter de l'intérieur à l'extérieur de l'entrée de la salle du conseil.

Dans ces conditions il conviendrait de prendre une dernière mesure, plus décisive encore, en supprimant les boiseries de la salle du conseil pour n'y laisser subsister qu'un lambris à hauteur d'appui. Ces boiseries, qui ne sont pas d'un style irréprochable, n'ont pas par elles-mêmes d'importance sérieuse. Leur disparition laissera à la peinture murale un vaste champ où l'auteur pourra dérouler une composition importante, au lieu de fragmenter son œuvre en une série de petits sujets, et la décoration y gagnera à la fois en grandeur et en unité.

Avant de quitter cette salle, les délégués ont cru devoir y signaler de très-intéressants bas-reliefs gothiques qui décorent les talons des poutres du plafond. Il serait intéressant pour l'étude de l'art national, que ces bas-reliefs, d'un travail plus remarquable et plus terminé que les sculptures de la cheminée, fussent moulés, et qu'un exemplaire de ces moulages fût déposé dans nos musées. Il serait d'autant plus aisé de donner suite à cette demande que l'opération proposée a déjà été faite, il y a quelques années, par M. l'architecte Croquison, et que les creux se trouvent encore en sa possession.

Dans la salle du rez-de-chaussée, les murs sont restés nus, et la peinture murale y trouve tout le champ désirable. Ici encore ce champ pourra être agrandi par la suppression d'une porte latérale qui n'est pas plus indispensable aux

services de l'Hôtel de Ville que celle du premier étage. Il conviendra également de mouler dans cette salle les bas-reliefs de la charpente du plafond. Il importera aussi d'enlever une fausse corniche en bois par laquelle on a rempli mal à propos les découpures en festons du manteau de la cheminée et de restituer à celle-ci son aspect ancien et si original. A l'égard du programme choisi pour les peintures murales projetées, il va de soi que, par suite des changements proposés à l'état actuel des deux salles, ce programme devrait subir un remaniement radical.

Des délégués ont examiné les peintures allégoriques qui Palais de Liège. couvrent le plafond de la salle d'audience du tribunal de commerce, dans l'ancien palais des princes-évêques à Liège. Leur rapport est conforme à celui de M. l'architecte Umé, quant à la médiocrité de ces peintures et au peu d'intérêt qu'offrirait leur conservation. Les délégués ont engagé conséquemment M. Umé à étudier un projet comportant la suppression pure et simple de ces grisailles qui, à la rigueur, pourraient n'être pas remplacées. Cet artiste examinera aussi s'il y a possibilité d'enlever les solives réelles ou simulées qui divisent l'étendue du plafond, afin de donner un champ plus vaste et plus commode à la peinture dans le cas où l'on voudrait remplacer les grisailles par une décoration nouvelle.

Les délégués ont remarqué en visitant le Palais, qu'on badigeonne les galeries ouvertes donnant sur la cour principale. Ce travail est d'un fâcheux effet, et on doit émettre le vœu qu'il soit suspendu. On a repeint dans ces galeries les voûtes en briques en figurant des joints autres que les joints réels, ce qui ne peut évidemment être approuvé. Il y

a lieu, semble-t-il, de renoncer tout à fait à la peinture, et l'on obtiendra un effet infiniment plus satisfaisant en se bornant à nettoyer les voûtes et à les rejointoyer avec soin.

Tableau d'Er. Quellyn, app' à l'hospice des Ursulines à Bruxelles.

A la suite d'instructions données par M. le Ministre de l'Intérieur, des délégués ont inspecté un tableau d'Erasmus Quellyn, représentant le *Christ en croix*, et appartenant au refuge des vieillards dit des Ursulines, à Bruxelles.

La restauration de ce tableau qui est écaillé en maint endroit a été commencée par M. Étienne Leroy, et coûtera une somme totale de onze cents francs.

Les délégués sont d'avis que ce chiffre n'est pas exagéré en égard à l'état du tableau.

Tableaux anciens appart. aux hospices d'Anvers.

La Commission a émis un avis favorable sur la proposition de confier au sieur Nicolié, la restauration des tableaux anciens appartenant aux hospices civils d'Anvers.

Eglise de Saventhem. Tableau de Vandyc.

Des délégués ont examiné le 28 février, le tableau de Saint-Martin de Van Dyck, appartenant à l'église de Saventhem. Ils sont d'avis que la restauration de cette œuvre d'art peut être considérée comme terminée et doit être regardée comme très-satisfaisante. Le dernier travail du restaurateur, M. Étienne Leroy, avait consisté à parquer minutieusement tout le tableau dont les panneaux étaient disjoints. C'est après cette opération qu'il avait donné les dernières touches à sa restauration, et la peinture avait été replacée ensuite dans l'autel auquel elle sert de retable. M. Étienne Leroy désirait attendre pour la revoir que le temps eût fait son œuvre sur le tableau parqué, où de nouvelles fissures pouvaient se produire et où les retouches se traduisent quelquefois par des taches. Ces accidents ne se sont pas

manifestés et le seul travail qu'il y ait encore à réclamer de M. Étienne Leroy est de vernir le tableau restauré.

Un ouvrage accessoire qu'il n'y a pas lieu de négliger, consiste dans certaines modifications que réclame l'encadrement très-imparfait où a été placé le chef-d'œuvre de Van Dyck. Il conviendra de charger un artiste spécial de ce travail pour lequel le Collège se réserve de soumettre ultérieurement des propositions motivées au Département de l'Intérieur.

La Commission s'est ralliée à la proposition adressée au Gouvernement de faire prendre des moulages de la pierre sculptée qui se trouve dans l'habitation de M. le conseiller communal Bourdon, à Liège. Pierre sculptée à Liège.

Les délégués qui ont examiné cette pierre partagent l'avis de M. le conservateur du Musée royal d'armures et d'antiquités et de M. Helbig, membre correspondant, quant à l'intérêt du fragment signalé. Il présente un objet d'étude doublement curieux, et comme échantillon de la statuaire du XII<sup>e</sup> siècle, encore empreint d'un caractère byzantin, et par l'énigme archéologique que pose en quelque sorte l'inscription païenne dont est décoré cet ouvrage d'une époque profondément religieuse.

Des délégués ont examiné, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, la façade de l'ancien Greffe, de Bruges, pour indiquer les détails sculptés dont il y aurait lieu de prendre des moulages. Ancien Greffe et Hôtel de Ville à Bruges. Moulage de sculptures.

Après un examen minutieux de l'édifice, ils estiment qu'il conviendrait surtout de mouler les parties suivantes :

1<sup>o</sup> Tous les ornements et sculptures qui couvrent la partie inférieure du fût des colonnes. Un ou deux spécimens de ces

moulages pourraient être déposés dans nos musées de sculpture. Les autres serviraient avantageusement pour l'enseignement de l'ornement et de l'art appliqué :

2° Le panneau qui couronne la porte d'entrée ;

3° Les culs-de-lampe à figurines qui décorent la voûte dans le passage dit de *l'âne aveugle* ;

4° Les deux principales clefs de voûte ornées de chiffres dudit passage. Ce moulage devrait comprendre le départ des nervures ;

5° La partie supérieure de la fenêtre de la partie du bâtiment suspendue sur ledit passage avec le raccord des meneaux. Ce moulage deviendrait de la plus grande utilité pour la restauration architectonique de l'édifice. On pourrait mouler dans le même but quelques bases des petites colonnettes qui décorent les fenêtres avec la moulure des meneaux.

Si les propositions qui précèdent sont adoptées, on pourrait compléter ce travail par d'autres moulages d'un intérêt plus vif encore sous le rapport de l'art. Il y a dans la salle échevinale, à l'Hôtel de Ville, une bibliothèque en chêne sculpté dont le soubassement est moderne, mais dont le couronnement remontant à Charles-Quint et portant la date de 1525, est d'une grande originalité. On remarque aussi dans la décoration de la cheminée, une frise composée de rinceaux, d'enfants, d'oiseaux, d'une grande légèreté d'exécution et de la conception la plus pittoresque. Celle-ci porte la date de 1544. Il y aurait tout avantage à placer dans nos musées des reproductions en plâtre de ces fragments qui sont à peu près contemporains de la fameuse cheminée du Franc, et qui attestent qu'il y avait à Bruges, à cette époque,



une école de sculpture des plus remarquables, école qui serait sans doute plus connue, si l'école de peinture de la même cité n'avait pas eu elle-même une si grande renommée.

A la suite d'une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, Hospice de S<sup>te</sup>-Catherine, à Gand. Jubé. au sujet d'un jubé de l'hospice de Sainte-Catherine à Gand, jubé dont la conservation semblait menacée, la Commission a pris, sur cette affaire, des renseignements auprès d'un de ses honorables correspondants, M. Pauli.

Il résulte des informations que M. Pauli a fait parvenir que le jubé date de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et occupe l'angle à droite, en entrant dans la chapelle. Construit en pierre blanche, il a été complètement restauré il y a environ vingt ans, par les soins de l'administration des hospices. Cette restauration laisse beaucoup à désirer. Les parties anciennes ont subi des retailles fâcheuses, et la statuette qui ornait l'angle saillant du jubé a été remplacée par une figure en terre cuite de peu de caractère.

Le Collège a fait visiter le jubé le 28 mars. Il a pu reconnaître que ce petit monument n'a par lui-même qu'une valeur très-secondaire et qu'il n'y a pas lieu de faire des sacrifices sérieux pour le conserver.

Des délégués ont examiné dans la maison dite des *Poissonniers*, à Bruxelles, une porte sculptée sur laquelle M. le Ministre de l'Intérieur avait appelé l'attention du Collège. Maison des Poissonniers, à Bruxelles. Porte sculptée.

Cette porte paraît dater du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle est ornée de nombreuses sculptures, écussons, lions, emblèmes, etc. Ces sculptures sont loin d'être délicates; l'exécution manque d'esprit et de souplesse. Mais elles sont d'une invention heureuse et composent un ensemble décoratif réellement pittoresque.

La Commission est d'avis dès lors, tout en approuvant l'acquisition, par le Gouvernement, de la porte dont il s'agit, qu'elle ne pourrait être exposée dans nos musées à titre de *modèle*. Mais peut-être pourrait-on, ainsi que cela s'est fait à l'étranger dans plus d'un cas analogue, l'approprier à l'une des entrées d'une des salles de la porte de Hal, où l'on possède déjà les insignes de la plupart des anciennes corporations bruxelloises. On ajouterait ainsi à ce musée une décoration intéressante, sans donner à l'objet, par une exposition isolée, une valeur qu'il ne comporte pas.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Construction  
d'un hôpital, à  
Hamme.

La Commission a approuvé les plans dressés par M. l'architecte Bouwens, pour la construction d'un hôpital à Hamme (Flandre orientale).

Séminaire de  
Gand. Recon-  
struction par-  
tielle.

Elle a également proposé d'autoriser, sous certaines réserves, la reconstruction partielle des bâtiments du séminaire épiscopal de Gand.

Maison des Dra-  
piers, à Anvers.

Deux honorables correspondants d'Anvers, MM. le chevalier de Burbure et Génard, ont appelé l'attention du Collège, sur la démolition projetée de la *maison des Drapiers* qui forme un des principaux ornements de la Grand'Place d'Anvers, et qui a été décrite dans le tome VII, page 81 du *Bulletin*.

La Commission a signalé ce fait, qui constituerait un acte de vandalisme, à M. le Ministre de l'intérieur, en demandant que cette affaire fût déférée au conseil communal d'Anvers, qui pourrait sans doute prendre encore des dispositions

pour empêcher la démolition projetée. Il y aurait peut-être lieu, à cet égard, de recommander à la ville d'Anvers l'adoption de mesures analogues à celles qu'a prises l'administration communale de Bruxelles, pour les maisons de la Grand'Place, et grâce auxquelles elle est parvenue à assurer la conservation et l'entretien de ces édifices remarquables.

L'administration communale de Bruges a émis le vœu de voir restaurer la façade du Palais du Franc, aujourd'hui dégagée par la démolition des échoppes adossées au canal. Une inspection récente a permis de constater qu'on ne peut que désirer vivement la restauration de ce monument. On doit d'autant plus engager l'autorité provinciale à accueillir la demande de la ville de Bruges, que les façades extérieures de l'édifice sont peu dégradées et que la restauration ne pourrait en être très-dispendieuse.

Le Collège avait proposé en 1860, vu la pénurie des ressources, d'ajourner l'exécution de certains travaux qui restent à exécuter à l'Hôtel de Ville de Léau, et notamment les modifications réclamées par le perron de cet édifice qui n'a pas été reconstruit d'après le plan approuvé. La Commission a rappelé cette affaire à la sollicitude de l'autorité supérieure. Le dessin de ce perron, dressé par M. l'architecte Gérard, d'après les fragments conservés, établit suffisamment le vif intérêt qui s'attache au travail proposé. Par sa riche décoration sculptée, le perron précité constitue une œuvre essentiellement artistique et dont on trouverait, dans notre pays, peu de spécimens aussi importants. A ce double titre, cette restauration doit être considérée comme d'intérêt général, et il appartiendrait au Gouvernement d'y intervenir pour une part exceptionnelle et d'y suppléer au besoin

Palais du Franc,  
à Bruges.

Hôtel de Ville  
de Léau. Perron.

la commune, si le peu de ressources de celle-ci l'empêchaient d'y contribuer.

## ÉDIFICES RELIGIEUX

### PRESBYTÈRES.

Réparation et construction de divers presbytères.

La Commission a émis des avis favorables sur les travaux d'appropriation à exécuter aux presbytères d'Hoves et Blareguies (Hainaut), Oret (Namur), ainsi que sur les plans des presbytères à ériger à Overbroeck, commune de Brecht (Anvers), la Bruyère sous Londerzeel (Brabant), Beyghem (même province), Schoonderbueken sous Montaigu (même province), Opoeteren (Limbourg), Sart-Saint-Eustache et Weillen (Namur).

### EGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Ligne (Hainaut), architecte : M. Mahieu ;

Construction d'églises à Ligne, aux Haies sous Marcinelle, à Bolderberg et à Barvaux.

Au hameau des Haies, sous Marcinelle (Hainaut), architecte : M. Riez ;

A Bolderberg, commune de Zolder (Limbourg), architecte : M. Jaminé ;

A Barvaux (Luxembourg), architecte : M. Rémont ;

Temple anglican à Spa.

2° Les plans d'un temple anglican à ériger à Spa, architectes : MM. Haberson et Pite. Ce projet est fort heureusement conçu dans son ensemble comme dans ses détails, et

l'édifice offrira des dispositions pittoresques que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans les constructions religieuses dont les projets sont soumis au Collège.

5° Les projets d'agrandissements des églises d'Ainières, commune d'Arc-Ainières (Hainaut), architecte : M. Fourdin, Eglises d'Ainières, Rachecourt, Thibessart, etc. et de Rachecourt (Luxembourg), architecte : M. Adam ;

4° Le plan relatif à la construction d'une tour à l'église de Thibessart, commune de Mellier (Luxembourg), architecte : M. Cordonnier ;

3° Les projets de sacristies à ériger aux églises de Bekeghem (Flandre occidentale), et Metzert (Luxembourg) ;

6° Les dessins des objets d'ameublement destinés aux églises de Hoogboom sous Eeckeren (Anvers), Nazareth et Poesele (Flandre orientale), Genenbosch sous Lummen (Limbourg), Martilly, commune de Straimont (Luxembourg), Matagne-la-Petite et Lustin (Namur), et à la synagogue d'Arlon. Ameublement de diverses églises.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a émis un avis favorable :

1° Sur les projets de travaux de restauration à exécuter aux églises de Terlanen sous Overyssehe (Brabant), la Buissière et Brie (Hainaut), Eglises de Terlanen, la Buissière, Brie.

2° Sur le plan relatif à la reconstruction de la grande fenêtre du transept nord de la cathédrale de Bruges, architecte : M. Buyck ; Cathédrale de Bruges.

3° Sur le projet de restauration du transept nord de l'église de Notre-Dame au Sablon, à Bruxelles, architecte : M. Schoy ; Eglise de N.-D. au Sablon, à Bruxelles.

Eglise de St-Jacques, à Gand.

Le Collège a appuyé une demande de subsides formulée par le conseil de fabrique de l'église Saint-Jacques, à Gand, pour les travaux non prévus exécutés et à exécuter à cet édifice, travaux dont le devis s'élève à 25,806 francs. Quant à la proposition faite par la fabrique de remplacer la flèche en pierre qui surmonte la tourelle sud de la façade occidentale, par une flèche en ardoises, le Collège s'est rallié entièrement à l'avis défavorable émis sur ce point par le comité provincial des membres correspondants.

Eglise de St-Martin, à Liège.

Des délégués ont visité, le 11 avril, la tour de l'église de Saint-Martin, à Liège, aujourd'hui complètement restaurée. Ils ne peuvent que se rallier aux éloges décernés à ce travail par le comité provincial des honorables correspondants de Liège. Suivant les instructions du Collège, l'architecte s'est conformé strictement, dans la taille des pierres du parement, à la simplicité de la taille ancienne. La restauration entreprise y a gagné beaucoup en caractère, et il serait vivement à désirer que cette simplicité fût imitée dans tous les travaux de l'espèce où l'on se livre trop souvent à des coquetteries d'exécution déplacées, qui dénaturent et affadissent l'aspect de nos vieux édifices.

On propose de surmonter une des chapelles qui s'ouvrent à côté de la tour d'une balustrade pareille à celle qui surmonte cette partie du monument. Les délégués n'ont pas cru pouvoir approuver le projet qui leur a été communiqué. Les arcatures de la balustrade projetée, par leurs proportions très-allongées, simulent en effet une sorte de triforium. Il y a lieu d'en revenir au dessin de balustrade qui a été primitivement approuvé.

Le Collège regrette également qu'on se soit écarté du plan

approuvé quant à l'entrée du porche à établir à côté de l'entrée principale, entrée qui offre certaines complications par suite de la différence du niveau avec la voie publique. Cette affaire a été examinée sur place avec les délégués des membres correspondants, et l'on est unanimement d'avis qu'il y a lieu d'en revenir aux premières dispositions, c'est-à-dire de placer les marches au dedans et non au dehors de la construction.

La fabrique désirerait que la chapelle dont le Collège propose de faire un porche, fût ouverte de façon à devenir une prolongation de la basse nef. Dans le mur qui sépare la basse nef de ladite chapelle figure une fenêtre à meneaux qui, le cas échéant, serait rouverte. Il y a là une question qui semble devoir être d'abord approfondie. La Commission ne pense pas, en effet, qu'on doive enlever le remplissage en maçonnerie de la fenêtre avant de s'être assuré si elle n'a pas été murée dans un but de solidité.

L'architecte a commencé, sur les indications de la fabrique, un travail intéressant en faisant enlever le plâtrage qui empâte et dénature les formes des piliers de la grande nef. Les bases des piliers, mis ainsi à découvert, sont remarquables ; on peut en dire autant de l'appareil où alternent des assises de hauteurs différentes. Ce travail deviendra une indication précieuse pour la continuation des travaux de la restauration intérieure.

D'après certains plans, dont l'approbation remonte déjà à une dizaine d'années, il serait question de supprimer des contre-forts Renaissance très-ornés qui figurent à l'une des façades latérales donnant sur la rue pour les remplacer par des contre-forts carrés. La Commission est d'avis qu'il y a

lieu de revenir sur cette décision et de respecter scrupuleusement, lors de la restauration, la forme très-pittoresque des quelques contre-forts précités. On ne peut attribuer la résolution qui aurait été prise d'abord de les démolir qu'à un malentendu ou à des renseignements erronés.

Eglise de S<sup>t</sup>-Sulpice, à Diest.

A la demande du conseil de fabrique de l'église de Saint-Sulpice à Diest, le Collège a fait inspecter les travaux de restauration de cet édifice.

Les principaux travaux exécutés dans ces derniers temps concernent la façade principale. Une balustrade à jour d'un dessin riche et élégant, mais peut-être un peu grande d'échelle, eu égard aux proportions plus délicates des sculptures qui l'avoisinent, a été placée au-dessus du grand portail. A part cette légère réserve, on a pu constater que toute la restauration de la façade a été exécutée d'une façon satisfaisante. Cette restauration comprend tout l'angle nord de la tour, son parement extérieur, ses moulures et ornements sculptés, ainsi que la réparation des gouttières et des toitures.

Il est question de renouveler la porte principale dont les ferrures sont anciennes et intéressantes. Les délégués ont conseillé à la fabrique de se borner à enlever le peinturage en vert de cette porte et à prendre des mesures pour la conserver en laissant au chêne son aspect naturel.

Il ne sera pas possible de continuer de ce côté, la restauration de l'église sans démolir le corps de garde de la ville qui s'y trouve adossé. Cette démolition est vivement à désirer, vu le mauvais effet de cette construction banale qui cache la base d'un remarquable édifice, et eu égard surtout aux dangers d'incendie que présentent toujours pour les églises les bâtiments privés dont elles sont accostées.



Il y a lieu d'apporter des soins d'autant plus vigilants à la conservation de l'église de Saint-Sulpice, que cet édifice est incontestablement un des monuments les plus remarquables et des plus originaux de notre architecture ogivale. L'ornementation s'en distingue par des particularités exceptionnelles, telles que les figures en bas-reliefs d'un grand caractère qui remplissent les tympans dont sont surmontées les fenêtres du chœur, et les grandes statues assises sur le couronnement des contre-forts. Ces figures sculptées, ainsi que les crochets des tympans, paraissent, pour la plupart, intactes. On doit recommander à l'architecte de les conserver religieusement, et de n'y point toucher sans en avoir au préalable référé aux autorités compétentes.

L'église a été à l'intérieur, dépouillée de son badigeonnage primitif. Ce nettoyage, dont les frais n'ont pas dépassé 4,000 francs, a été exécuté rapidement et d'une façon assez sommaire, de sorte qu'il reste en maint endroit des taches qui poussent en ce moment les habitants à demander que l'église soit rebadigeonnée comme antérieurement. Bien loin de se rallier à cette demande, la Commission croit qu'il y a lieu d'insister pour que le débadigeonnage exécuté par la fabrique soit poursuivi, complété et exécuté avec tout le soin possible. On pourra, pour procéder avec une parfaite certitude, se borner d'abord à gratter à fond et à rejointoyer avec soin quelques mètres carrés de la surface des murs, et le Collège est convaincu que ce résultat partiel poussera la fabrique à continuer une opération dont le résultat est de donner à la décoration intérieure un caractère beaucoup plus austère et plus religieux qu'auparavant.

Les délégués ont encore remarqué dans l'ameublement

de l'église des portails Renaissance en bois, placés aux deux extrémités du transept, et qu'il est question de remplacer. Ils ne peuvent se rallier à cet avis, ces portails offrant un certain caractère et méritant d'être conservés.

Il y a aussi dans les magasins de l'église des sculptures intéressantes et qui devront être réappropriées à la décoration de l'église restaurée :

1° Une figure de la Vierge et une figure de saint Jean, toutes deux grandeur nature, qui étaient sans doute placées aux deux côtés de la croix triomphale, suspendue selon la tradition à l'entrée du chœur;

2° Un petit bas-relief en bois représentant une Vierge d'un gracieux sentiment d'attitude et d'un excellent style. Ce dernier morceau ne serait pas indigne d'être moulé pour être exposé dans le Musée de l'État.

Eglise de N.-D.  
à Aerschot.

Les travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Notre-Dame, à Aerschot, se poursuivent d'une façon satisfaisante.

Il reste à exécuter des travaux urgents pour une somme que l'architecte évalue à 50,641 francs, et la fabrique estime que la dépense dépassera ce chiffre. La députation permanente du conseil provincial a décidé d'accorder provisoirement pour ces travaux, et en attendant une instruction complémentaire un subside de 2,000 francs. Elle demande que l'État accorde pour le même objet un subside proportionné à sa part habituelle d'intervention, et que la ville, de son côté, intervienne dans de plus larges proportions qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Après inspection des lieux, on partage l'avis des fabriciens que la somme de 50,641 francs ne peut être regardée

ici que comme le minimum de la dépense à faire. C'est ainsi que certains travaux, tels que ceux à faire au transept donnant sur la rue, dont le pignon surplombe, ne sont pas compris dans le devis présenté.

Les travaux proposés pour 1871 comprennent : 1° la restauration du pignon du transept du côté du cimetière ; 2° la reconstruction des couvertures en pierre du pignon de l'annexe au transept du côté de la rue ; 3° la reconstruction de la façade latérale de la petite nef vers la rue.

Ces travaux sont évidemment nécessaires et urgents, bien qu'un simple rejointoyage, fait avec soin, semble pouvoir suffire pour le pignon du transept vers le cimetière. Il faut aussi ajouter à ces travaux l'agrandissement reconnu indispensable de la sacristie, et les réparations importantes qu'il y a lieu de faire sans retard aux couvertures des contreforts.

Le chiffre des dépenses à faire (fr. 30,644-50) ajouté aux dépenses déjà faites (fr. 55,866-20) donne un total de fr. 64,507-50, supérieur de 6,859 francs aux prévisions de 1867. Dans son rapport, en date du 15 juillet dernier, la fabrique fait connaître que l'on a dû reconstruire la porte et les fenêtres du transept vers le cimetière, totalement endommagées par l'orage du 12 février 1869. Cet ouvrage qui, de l'avis de l'architecte, ne souffrait aucun délai, aurait coûté *plusieurs milliers de francs*. Il conviendrait qu'on fournit un état précis et détaillé de la dépense. Le Collège est d'avis aussi qu'il y aurait lieu, pour éviter les mécomptes et les imprévus auxquels donnent souvent lieu les travaux de restauration, de réclamer dès aujourd'hui un devis complet et comprenant, non plus seulement les travaux urgents, mais

tous les travaux de restauration que semblera exiger l'église de Notre-Dame d'Aerschot. Rien n'empêchera d'ailleurs de diviser ces travaux en catégories, relativement à leur degré d'urgence.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

R. CHALON.

---

# SUR LES HORAE BELGICAE

DU D<sup>r</sup> FR. X. KRAUS.

Les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, vol. L et LI (Bonu, 1871), contiennent, p. 199 à 251, un long article intitulé : *Horae Belgicae*, et concernant les antiquités de la Belgique.

Le docteur Kraus, auteur de cet article, a eu l'intention, fort louable sans doute, de découvrir chez nous beaucoup de choses nouvelles; mais, au moins en ce qui touche les inscriptions, le résultat n'a pas répondu à son espérance, comme on en pourra juger par les observations suivantes.

Il s'agit d'inscriptions de l'époque romaine concernant la Belgique ou recueillies au Musée royal d'antiquités de Bruxelles, seule partie du travail du docteur Kraus qui fasse l'objet de la présente notice.

## I

P. 201. D'après un MS de la Bibliothèque de Mons :

Epternach :

D. M.

Quintus Corsius Q . Filius

Cl . Aulianis sacerdos

Dianae Arduinae

fecit sibi et heredibus suis

infr. p. XII . in agro

p. XV . IV id. octob.

Imp . Caes . Fl. Domitiano

VIII . et C. Valerio Mar-

cellino coss.

M. Kraus n'a nullement remarqué l'identité de cette inscription avec ce qu'il donne un peu plus loin, comme constituant DEUX inscriptions d'après un MS de Wiltheim qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles :

*Aliud :*

D.M.Q.CÆCVS Q.F.CLAVD.ATILIANVS SACERDOS  
DIANÆ ARDVENNÆ FÆCIT SIBI ET SVIS HAERE-  
[DIBVS  
M. in FR.P.XII. in A.G.R.P.XV.QVARTA ||]??

*Aliud :*

IMP . CAES . FL . DOMITIANO OCTAVVM ET L .  
[VALERIO  
MESSALINO COSS

Bien que le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* soit connu et cité par le volume cité des *Jahrbücher*, p. 504, c'est-à-dire à la même page qu'un article précisément du docteur Kraus, celui-ci n'a évidemment pas eu connaissance du volume X de ce *Bulletin*, p. 47, où ladite inscription, très-connue, est donnée d'après Gruter, Dom Martin, Brower, Wiltheim lui-même (1), etc., etc., et où elle est indiquée comme provenant des environs de Rome, et nullement d'Epternach. Cette inscription est du reste suspecte.

En vérité, le rôle des épigraphistes devient bien difficile, si l'on remet ainsi en circulation les copies vicieuses qui ont

---

(1) *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum*, ed. Neyer, p. 40 : « *erutum Romae ad viam Salarium.* »

été faites des inscriptions entre la première apparition de celles-ci et la publication de leur texte rectifié.

## II

P. 216 :

AVE SENTI IVCVNDE . VALE SENTI IVCVNDE

Ici, il y a un reproche plus sérieux à faire à M. le docteur Kraus : il a lui-même compliqué la question en faisant une mauvaise copie d'une inscription très-connue. En effet, vérification faite, il s'est trouvé, et il ne pouvait guère en être autrement, que le manuscrit de Wiltheim, n° 6745, la Bibliothèque royale, porte formellement *SEXTI* (deux fois), au lieu de *SENTI* qu'y a lu M. Kraus.

Cette inscription a été publiée dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. VII, p. 62, d'après Ortelius, Gruter, Lersch, Steiner, etc. Le même *Bulletin*, VIII, p. 555, révèle, du reste, d'après les *Publications* de la Société archéologique de Luxembourg (XXII, p. 411), le fait récent de la découverte nouvelle de l'inscription en 1866 : elle porte bien formellement *SEXTI* et non *SENTI*.

## III

D . M . PENAVSIO LAGANÆ MACEDONI EX ASSE  
MONVMENTVM FILII FACI  
ENDVM DE SVO CVRAVIT

Cette inscription a encore été mal transcrite par M. Kraus :

pas de trace dans le MS. 6769 des deux jambages qui suivent FIL (2<sup>e</sup> ligne); au contraire, on y lit en lettres parfaitement formées FILH. A la dernière ligne, le MS de Wiltheim, d'accord avec ce FILH, porte le pluriel CVRARVNT, au lieu duquel M. Kraus a copié CVRAVIT.

Il est vrai que M. Kraus rachète ces erreurs en révélant la lecture inédite de Wiltheim : MACEDONI EX ASSE qui présente un certain sens, tandis que jusqu'à présent Ortelius, Gruter, Wiltheim lui-même (éd. Neyen), Steiner, Brambach, y voyaient quelque chose de peu compréhensible comme SIDONIE . IASSE, etc.

Mais hélas! le monument lui-même, qui vient d'être retrouvé, ne donne pas raison à la lecture nouvelle, et le fac-simile, sauf le premier point et le troisième de la 5<sup>e</sup> ligne, est en tout semblable au n<sup>o</sup> 79, ci-dessus (1).

Ce manuscrit de Wiltheim fait encore connaître la circonstance suivante, non connue d'après le *Luxemburgum romanum*, et mise en lumière par M. Kraus, dont la copie est correcte sur ce point : nos inscriptions 78 et 79 (dont celle de *Pennausius Lagana*, V. *Bulletin*, VII, pp. 60 et 61), sont indiquées comme ayant été trouvées, non à Arlon, mais à Carden (2) : *Lapides Caradonae in Romanorum praesidio reperti*. Elles doivent donc être retranchées toutes les deux de l'actif des inscriptions belges, et biffées au chapitre des inscriptions d'origine incertaine de Steiner (3).

---

(1) *Bull.*, VII, p. 61; *Publ. Luxemb.*, XXII, p. 112, et pl. II, fig. III.

(2) Prusse rhénane. Cette origine est aussi indiquée par les *Publications de Luxembourg*, *l. cit.*, pour l'inscription de *Pennausius Lagana*.

(3) III, p. 122, n<sup>os</sup> 1990 et 1992.



IV

Aux pages 249 et suivantes, M. le D<sup>r</sup> Kraus reproduit trois inscriptions chrétiennes du Musée d'antiquités de Bruxelles.

Il se donne beaucoup de peine pour faire la critique des variantes diverses, publiées au sujet de ces inscriptions : « *Ich habe, dit-il, die Varianten aller Editionen dieses Epitaphs beigesezt um dem verehrten Leser in einem Beispiel zu zeichen wie unzuverlassig der traditionelle Text unserer rheinischen Inschriften ist.* »

Par malheur, M. le D<sup>r</sup> Kraus augmente lui-même l'incertitude en donnant une copie inexacte des inscriptions, comme on pourra s'en convaincre en comparant les trois textes suivants aux *photographies* de ces inscriptions données par le *Bulletin*, VIII, p. 518, pl. II :

AVFIDIUS PRESBITer  
ANNos PLVS MINVS LX  
HIC IN PACE QVIEScit  
CVI AVGVRIINA SOror  
ET AVGVRIVS DIAConus  
FILIVS ET PRO CARITATE  
TITVLVM FIERI IVSSErunt

Plusieurs des lettres suppléées en italiques sont suffisamment marquées sur la pierre pour pouvoir être insérées dans le texte de l'inscription, et quant au chiffre LX indi-

qué comme douteux, il est parfaitement visible, sinon comme L<sup>s</sup>, au moins comme L.

D HIC IACET ELIA TRIB  
VNA M. QVÆ VIXIT ANLX  
D X TET CRESCENS  
CONIVGI DEDIT

On ne voit pas pourquoi M. le D<sup>r</sup> Kraus qui sépare arbitrairement les mots, et qui, dans l'inscription précédente, intercale même des lettres pour compléter ANN(os) LX, joint ici les quatre lettres ANLX qui remplissent la même fonction, et ont la même signification.

En tout cas, il y a lieu d'ajouter un I très-visible après la première lettre de la troisième ligne.

M. Kraus explique fort bien la lettre M de la seconde ligne par *marita*; il en existe des exemples, et cela permet d'abandonner définitivement l'opinion que le paganisme se serait dissimulé par les lettres D M (*Diis manibus*) jetées à travers une inscription chrétienne.

HIC QVIESCIT IN PA  
CE GAUDENTIOLVS  
QVI VIXIT AN VII ET  
MEN VI ET DIES XV TET  
VLVM POSVER  
VNT GAVDENTI  
VS ET SERIOLA  
PATER ET MATER

M. Kraus qui indique un tilde sur l'N de la 5<sup>e</sup> ligne, en omet un, très-visible, sur l'A du même mot. En outre, il ne fait pas mention d'un fleuron cruciforme qui se trouve au bas de l'inscription.

V

Le D<sup>r</sup> Kraus signale comme inédite l'inscription suivante :

D. M.  
MESSIO ORT  
ELIO VIRO  
FORTISSI  
MO MESA  
FACIT

Inédite, non ; car elle est reproduite en photographie, sur la même planche que les trois précédentes.

Et qui plus est, il se trouve que cette inscription a été publiée, non pas seulement en Belgique, mais en Allemagne même, par Hüpsch, Steiner, Brambach, etc. (*Bulletin*, VIII, p. 155.)

La comparaison avec la photographie montrera, au surplus, que la copie du D<sup>r</sup> Kraus a ajouté à tort deux points à la première ligne, et qu'elle a omis au bas de l'inscription un fleuron cruciforme analogue à celui de la précédente inscription ; ce fleuron, semble-t-il, aurait dû ne pas être négligé par le D<sup>r</sup> Kraus qui lui-même a examiné la valeur de plusieurs signes en apparence chrétiens sur l'inscription de Jusleville ci-après, et qui se propose, affirme-t-on, de publier, pour l'Allemagne, un travail analogue à celui

de Leblant sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, où il ne manquera certes pas de discuter, par exemple, l'opinion du P. Van Hecke, l'un des Bollandistes, au sujet des prétendus signes chrétiens des tuiles de la xxii<sup>e</sup> légion, trouvées aux bords du Rhin.

## VI

P. 251. Inscription de Tongres :

FORTVN  
A PRIONIVS  
IVNIVS . V . L . S .

Cette inscription, rendue inexactement, n'est pas donnée par M. Kraus comme inédite; et en effet, le *Bulletin* (VII, p. 57), qui cite plusieurs autorités, la présente tout en tête de la liste des inscriptions belges, à la suite immédiate de la colonne leugaire de Tongres.




La véritable lecture de l'inscription est la suivante (vérification faite au Musée même, avec le D<sup>r</sup> Aus'm Weerth, vice-président de la Société des antiquaires du Rhin, à Bonn) :

FORTVN(ae  
APRIONIVS  
IVNIVS.V.L.S

## VII

Dans un article séparé (ibid. p. 502), le même D<sup>r</sup> Kraus

apprécie avec une très-grande bienveillance une notice de l'auteur du présent article, signée S., dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, X, p. 99, au sujet de certaine pierre antique trouvée à Juslenville (1); il pense également que cette pierre est bien païenne, quoi qu'on ait pu dire à l'appui de l'opinion contraire; seulement, en reproduisant l'inscription, il commet une légère erreur en la donnant comme suit :

D      M  
PRI    MV<sup>s</sup>  
MAR    CV

Les feuilles cordiformes sont en sens inverse dans l'inscription; mais cela n'est qu'un détail. L'erreur consiste à incliner la partie visible de la dernière lettre, de manière à y lire un V plutôt qu'un I qu'indiquent parfaitement et le sens (*Primus Marci filius*), et le dessin fidèle de l'inscription dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (X, p. 51, pl. en regard).

### VIII

A côté de tout cela, M. Kraus place cependant, p. 247, une observation très-juste : le n° GG . 4 du Musée d'anti-

---

(1) Elle sera étudiée dans la suite des articles relatifs à l'*Épigraphie de la Belgique*, qui doivent encore comprendre :  
Inscriptions militaires trouvées à l'étranger  
Inscriptions romaines du moyen âge.  
Supplément, etc.

quités est une ampoule chrétienne de terre, avec l'inscription ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑΤΟΥ, comme s'il s'agissait d'un S. Menatos ou Menatus. Il s'agit là d'un article mal placé; il faut lire ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ, de S. Mennas, martyrisé en Egypte, sous Maximien et Dioclétien, comme on peut le voir dans le *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 51, par de Rossi, qui cite plusieurs monuments semblables.

---

On regrette d'autant plus de devoir être sévère ici contre M. le Dr Kraus, que celui-ci a montré plus de bienveillance lui-même, tant dans son œuvre en soi, que dans la forme donnée à cette œuvre et dans l'intention qui y a présidé. Mais il ne faut pas que nos voisins de l'Est se départissant d'une habitude séculaire, commencent aujourd'hui à imiter ces écrivains, tant de l'étranger que de notre propre pays, qui entament résolument un sujet sans en connaître la « littérature » (comme disent les Allemands), c'est-à-dire sans être au courant de tout ce qu'on a publié sur la matière; qui, par exemple, répètent machinalement des expressions à apparence scientifique depuis longtemps condamnées, ou qui colportent des théories, transformées en anachronismes évidents par des réfutations récentes. Ceci n'est certes pas à l'adresse du Dr Kraus; mais il y a, en vérité, tout aussi peu de circonstances atténuantes à invoquer en faveur d'un auteur qui a de nouveau produit des textes vicieux : traitant des inscriptions de la Belgique, il aurait dû se renseigner sur ce qui avait pu être publié en Belgique même à ce sujet, ne fût-ce qu'en demandant à nos bibliothèques les publications officielles, comme les Bulle-

tins des Commissions royales d'art et d'archéologie, de l'Académie, etc. Il y a quelque légèreté à aller ainsi à la découverte de pays inconnus, sans consulter d'abord la carte, et s'il devait encore surgir aujourd'hui quelque Colomb pour révéler la Belgique au monde, ce n'est pas par notre frontière de l'Est que nous devons nous attendre à le voir arriver.

En Allemagne, heureusement, on nous a habitués à mieux, et c'est pourquoi nous avons le droit d'être plus exigeants que nous nous donnerions la peine de l'être, s'il s'agissait simplement d'un savant de ces pays où on se nourrit exclusivement de sa propre science et où on se complait dans cette nourriture restreinte.

Aussi, comme une fois n'est pas coutume, y a-t-il lieu de considérer le cas actuel comme une exception à éviter : les savants allemands qui voudront bien encore honorer notre pays en l'étudiant trouveront chez nous, s'ils les demandent, les renseignements que le D<sup>r</sup> Kraus n'a pas recueillis, parce qu'il a eu le tort de ne pas les solliciter, tout en se donnant beaucoup de peine pour se les procurer avec plus de labeur et moins de succès.

Liège, avril 1872.

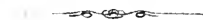
H. SCHUERMANS.

---

# NOTICE

SUR

## L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME. AU SABLON, A BRUXELLES.



### AVANT-PROPOS.

L'origine de l'église de Notre-Dame, au Sablon, comme celle de la plupart de nos monuments et de nos institutions, a pendant longtemps servi de thème à l'imagination féconde de nos historiens et de nos chroniqueurs. Tandis que quelques-uns d'entre eux attribuaient la fondation de ce remarquable édifice aux habitants ou au magistrat de Bruxelles, d'autres, entraînés par le prestige inséparable de tout ce qui est grand et glorieux, la rattachèrent au brillant fait d'armes de Woeringen, qui valut, en 1288, au duc de Brabant, Jean I<sup>er</sup>, le victorieux, la possession du Limbourg. Mais, de nos jours, grâce à des recherches intelligentes et à des découvertes heureuses, toutes ces diverses attributions, ainsi que les circonstances plus ou moins ingénieuses qu'elles ont fait naître, ont été trouvées erronées et reléguées comme telles au nombre des fabliaux et des légendes qui ont, pendant plusieurs siècles, défrayé nos chroniques communales.



Une charte conservée aux archives des hospices et secours de Bruxelles, et que nous avons publiée dans les *Analectes ecclésiastiques*, nous fournit, au sujet de l'origine de l'église de Notre-Dame, au Sablon, tous les renseignements désirables. Par cet acte daté du mois d'avril 1504, la mère supérieure, les sœurs et les frères de l'hôpital Saint-Jean, au marais, à Bruxelles, cèdent à la grande gilde de l'arbalète une partie d'un terrain situé hors des murs de l'enceinte primitive de Bruxelles, à l'endroit appelé de *Saedelwech*, le chemin au sable, et qui, depuis environ quatre ans, leur servait de cimetière, pour y construire une église ou chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. Cette concession eut lieu du consentement de Gérard, abbé de Dilighem et proviseur de l'hôpital, ainsi que de celui des mambours proposés à l'administration de cet établissement.

Les frères et les sœurs déclarent formellement dans cet acte, que la cession de cette partie de terrain est faite aux arbalétriers à titre purement gratuit et, pour corroborer cette disposition, ils s'engagent à ne jamais élever aucune prétention sur les biens que l'église ou la chapelle pourrait acquérir par testament, par procédures, par aumônes ou offrandes, ou par tout autre moyen. Cependant, malgré cette déclaration bien explicite de gratuité de la part des cessionnaires, nous trouvons que la charte comporte deux réserves en leur faveur : il y est stipulé d'abord, que les personnes qui viendraient à décéder à l'hôpital pourront être inhumées dans le terrain adjacent à l'église ou à la chapelle mentionnée; ensuite, que si après l'achèvement de l'édifice, lorsqu'on aurait satisfait à tous les engagements contractés pour la construction, il restait encore des fonds disponibles, ceux-ci

devraient être affectés à secourir les pauvres de l'hôpital. Pour mieux assurer l'exécution de cette dernière clause, on convint que les offrandes faites en vue de la construction de l'église ou de la chapelle seraient déposées entre les mains de deux proviseurs, lesquels, nommés par les échevins de Bruxelles et par la gilde des arbalétriers ou du grand-serment, devaient également se charger d'appliquer les fonds dans l'intérêt de l'édifice à construire. Les arbalétriers s'engageaient, de leur côté, à léguer à l'église ou à la chapelle leur arbalète avec ses accessoires, ou sinon dix escalins de Brabant.

Pour corroborer les dispositions qui précèdent, les préposés à l'administration de l'hôpital et les membres de la grande gilde prièrent Jean II, duc de Brabant, de revêtir cet acte de son sceau. Le prince accéda à cette demande. L'abbé de Diligheim, les sœurs et les frères de l'hôpital, ainsi que leurs manbours, y attachèrent également leurs sceaux respectifs ; le premier en signe d'assentiment, les autres en témoignage de l'irrévocabilité de leurs décisions.

Ce document nous démontre donc à l'évidence que l'église de Notre-Dame, au Sablon, n'a pas eu pour fondateur le duc de Brabant, Jean I<sup>er</sup>, tué dans un tournoi, le 5 mai 1294, c'est-à-dire dix ans avant la cession du terrain affecté à la construction de l'église. Il conste également, par le même acte, que l'on ne peut attribuer la fondation de cet édifice au duc Jean II, son fils. La charte, en effet, ne le mentionne qu'en tant qu'il corrobore les engagements contractés. D'ailleurs, nous y lisons que les ressources nécessaires à la construction de l'église devaient provenir des aumônes ou des offrandes faites par les fidèles. Quant aux

rapports qui pourraient exister entre la fondation du sanctuaire de Notre-Dame, au Sablon, et la bataille de Woeringen, l'acte d'octroi n'en fait aucune mention. Au surplus, les vers de la chronique de van Heelu, sur lesquels certains auteurs s'appuient pour établir cette connexité, ne se rapportent en aucune façon aux membres de la grande gilde de l'arbalète, et ne peuvent, partant, servir d'argument pour démontrer qu'ils ont pris une part active à ce glorieux fait d'armes.

Le projet formé par la principale milice bourgeoise de Bruxelles de construire une église témoigne néanmoins de l'importance dont cette corporation jouissait déjà au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Le développement du principe communal, qui provoqua l'affaiblissement du régime de la féodalité, contribua singulièrement à accroître la puissance de toutes les institutions populaires quelconques. Sans attribuer, avec un savant écrivain, la grande influence qu'exerçait déjà, à cette époque, la corporation des *schutters* de Bruxelles, à quelque fait particulier, nous devons admettre que la part active, qu'ils prirent dans les rivalités continues des princes, contribua beaucoup à la fortifier et à l'étendre; elle leur valut, en effet, de nombreuses prérogatives qui excitèrent, plus d'une fois, l'ambition des associations rivales.

La détermination qu'avaient prise les arbalétriers du grand-serment d'édifier un oratoire particulier à leur usage se borna primitivement à la construction d'une chapelle provisoire. Nous croyons que ce fut le manque de ressources qui les obligea à renoncer temporairement au dessein d'élever un sanctuaire plus en rapport avec l'importance dont ils jouissaient, et le passage de l'acte de 1504, où il est

dit que les fonds nécessaires pour la construction d'une église devaient provenir des aumônes et des offrandes des fidèles, confirme jusqu'à un certain point cette opinion. Nous savons cependant, d'autre part, qu'il était d'usage, à cette époque, de suspendre les travaux de construction des édifices après en avoir établi les fondements, et d'autoriser même entre-temps des particuliers à édifier sur ces fondations pour les affermir davantage. Quoi qu'il en soit, la construction de cette chapelle fut commencée dès l'année 1504. Une charte de fondation nous apprend, en effet, qu'en cette année même, Elie-Chrétien Vander Plancken y fonda une chapellenie qu'il dédia à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame, et à saint Corneille, comme patron secondaire, et qu'il dota d'un revenu considérable, à charge pour le bénéficiaire d'y célébrer annuellement douze messes basses.

Cette chapelle primitive était complètement achevée en l'année 1518, époque à laquelle elle était déjà devenue l'objet de nombreuses libéralités de la part des fidèles. Ces libéralités s'accrurent considérablement dans la suite, comme nous le démontrent un assez grand nombre d'actes du XIV<sup>e</sup> siècle, conservés aux archives du royaume, parmi les documents relatifs au chapitre de Sainte-Gudule. Un registre manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle, ayant pour titre : *Capellaniarum fundationes et dotationes* et reposant aux archives de cette dernière église, nous apprend qu'avant l'année 1591, il existait dans cette chapelle du Sablon cinq chapellenies, respectivement dédiées à la sainte Vierge, à sainte Marie-Madeleine, à saint Antoine, à sainte Catherine et au saint prophète Daniel.

La chapelle servit d'oratoire particulier aux *schutters* de

la corporation du grand-serment pendant tout le cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Au commencement du siècle suivant, ils entreprirent la construction du temple magnifique, que nous admirons encore aujourd'hui et que nous pouvons compter à bon droit parmi les monuments les plus remarquables du pays.

Nous regrettons souverainement que les archives de l'église, précieusement conservées dans la chambre de la grande gilde, à la halle aux pains, aient été détruites par l'incendie qui consuma ce dernier édifice pendant le bombardement de la ville en 1695. Elles nous auraient fourni, à n'en pas douter, des renseignements positifs au sujet de l'achèvement successif du monument, voire même peut-être les noms des maîtres ès-pierres qui en conçurent le plan, ou contribuèrent à sa réalisation. A défaut de documents de ce genre, nous nous trouvons obligé de chercher une compensation dans certaines données qui, tout en ne nous fournissant que des dates approximatives, ne laisseront pas cependant de combler dans une assez large mesure les pertes que nous regrettons.

Et d'abord, nous savons, par le témoignage des auteurs de l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, que l'on travaillait activement à la construction de l'église, en l'année 1451. Ces travaux se rapportent évidemment à la bâtisse du chœur, qui devait être achevé en 1455, comme nous le prouve une inscription flamande, trouvée sous l'un des petits tableaux inférieurs, ornant la première travée de gauche et qui portait : *Dit heeft doen makem Willen Clutinck, int jaer ons heeren mccccxxv*. Cette inscription relative à l'exécution des peintures murales dans le chœur de l'église ne laisse

aucun doute au sujet de l'achèvement de cette partie de l'édifice, que, du reste, plusieurs actes de constitution et d'aliénation de rentes, datant des années suivantes, désignent également comme terminé à cette époque.

Après l'achèvement du chœur, on entreprit la construction du transept de l'église, qui dut exister vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Schayes, dans son *Essai sur l'architecture*, fait remonter la construction du porche du transept septentrional à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, tandis que, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, il l'assigne au commencement du siècle suivant. Certains détails d'architecture, que l'on y remarque et qui appartiennent incontestablement à la première époque du style ogival tertiaire, nous permettent d'assurer avec certitude que la construction de cette partie de l'église eut lieu, comme celle du transept, après l'achèvement du chœur, bien que la présence de l'ogive obtuse semblerait en rapporter la construction à une date antérieure.

Les cinq écussons que l'on découvre aux clefs de voûte du transept nous offrent les armoiries des membres de la maison Brant. L'importance de la place qu'occupent les armoiries de cette famille nous permet de la compter au nombre des principaux bienfaiteurs de l'église. Nous savons aussi que Guillaume Brant, sire d'Aysseau, décédé le 15 mai 1447, et dont les armes figurent au point d'intersection des transepts et de la grande nef, fut inhumé devant le maître-autel, dans le grand chœur de l'église.

Une pierre tumulaire, trouvée dans la nef centrale, du côté de l'évangile, entre la deuxième et la troisième colonne, et portant la date du 5 mars 1440 (1441 n. s.) semblerait insinuer que cette partie de l'église était également alors en

voie de construction. Rien, au reste, ne s'oppose à admettre cette attribution, à laquelle les colonnes cylindriques à bases et plinthes octogones de la nef, les feuilles de choux frisés et les tailleirs des chapiteaux viennent ajouter une nouvelle confirmation.

A en juger par les contre-forts extérieurs, dont on découvre encore aujourd'hui les arrachements au-dessus des combles des bas-côtés, et par les fenêtres clôturées du transept, le plan de l'architecte primitif ne devait comporter qu'une seule rangée de nefs latérales. Au xv<sup>e</sup> siècle, une clôture provisoire a dû même avoir été placée entre les colonnes de la nef centrale ; car, lors du grattage général de l'église, qui eut lieu en 1865, on a pu constater que, des huit choux frisés, qui ornent les chapiteaux des colonnes cylindriques de cette nef, quatre seulement offraient des traces de polychromie complète. Les feuilles de choux sous les arceaux des travées n'étaient peintes et dorées qu'aux deux tiers, tandis que celles tournées vers les basses-nefs, ainsi que les figurines grimaçantes, supportant les nervures des voûtes, avaient été conservées à l'état naturel de la pierre. Le plan de l'église aurait donc présenté, pendant une partie de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, la forme d'une croix latine, composée d'un chœur, d'un transept et d'une grande nef sans collatéraux.

Nous ne possédons aucun document qui nous renseigne d'une manière positive sur l'époque de la construction des bas-côtés de l'église ; mais les arguments que nous fournit la science archéologique nous permettent de la rapporter avec certitude à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

La grande arche au fond de l'église et les travées qui lui

correspondent furent construites en dernier lieu. Il résulte, en effet, d'un registre conservé aux archives du royaume, que l'on y travaillait encore en l'année 1517. Nous y lisons que la chambre des comptes octroya aux maîtres de l'église, le 5 septembre de cette année, six trembles pour l'érection d'un échafaudage destiné à la construction des voûtes de la chapelle de Saint-Eloi. Les travaux dans cette partie de l'église n'étaient pas encore terminés en 1525, comme le prouve l'extrait suivant, également emprunté à un registre de comptes reposant aux mêmes archives : « Aux massons et manouvriers besoignans en l'église de Notre-Dame du Sablon, en la ville de Bruxelles, la somme d'un escuz d'or au soleil, auxquels Maddame (Marguerite d'Autriche) en a fait don, pour une fois, en laquelle église, icelle dame a, le vii<sup>e</sup> jour de septembre xv<sup>e</sup> xxiii, veille de Nativité de Notre-Dame, ouy les vêpres. »

Si l'on voulait se former une juste idée de la prospérité prodigieuse et de la puissance des antiques gildes armées de nos communes brabançonnnes, on n'aurait qu'à jeter les yeux sur l'église que les serments de Bruxelles se firent bâtir, au xv<sup>e</sup> siècle, sur la colline du Sablon. Rien ne manque à cet édifice légendaire, et la valeur architectonique et le charme des souvenirs et la poésie de la chronique religieuse semblent s'y incarner à la fois.

Comme toute construction célèbre, l'église de Notre-Dame au Sablon eut ses fausses traditions et ses appellations erronées. Ainsi, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les romanciers et les poètes, confondant l'église avec *l'omnegang*, ou cortège traditionnel, qui se faisait chaque année, le dimanche avant la Pentecôte, par les soins des membres de la grande gilde



préposés à son administration, attribuèrent sa fondation à la bataille de Woeringen, et la désignèrent sous les dénominations de Notre-Dame de Victoire, de la Victoire ou des Victoires, au Sablon. Nous avons réduit à néant toutes ces erreurs dans un travail spécial que nous avons publié sur l'origine de l'église, et nous y avons démontré que l'histoire vraie est plus intéressante encore que les fabliaux.

On ignore le nom du maître de l'œuvre auquel nous devons le plus beau monument d'architecture ogivale de la ville de Bruxelles, tant pour la pureté du style, que pour la synthèse des lignes typiques de son plan, et la beauté, la finesse et le goût de la dentelle de pierre, qui revet d'une résille charmante de fenestrations entrecroisées les immenses galbes des transepts et le haut lambris sous les fenêtres des bas-côtés.

L'heureux choix des proportions, le beau galbe des chapiteaux, la sveltesse de l'ensemble sont, sans contredit, à couvert de toute critique, dans l'église de Notre-Dame, au Sablon. Le plan général affecte la forme d'une croix latine d'environ soixante-cinq mètres de longueur sur trente-sept de large au transept et vingt-six aux nefs. La hauteur sous clef mesure dix-huit mètres quatre-vingt-quatre centimètres à la naissance de l'aine de la voûte, soit environ quatre mètres de moins que la hauteur sous clef de la grande nef de la collégiale de Sainte-Gudule.

Comme nous l'avons vu plus haut, le style architectural de l'église appartient aux trois nuances bien tranchées de la période ogivale flamboyante. Le chœur et le transept nord sont incontestablement la partie la plus ancienne de l'église ; le transept sud, pour sa décoration extérieure, doit être

d'une date quelque peu plus récente ; la nef et les bas-côtés, jusqu'à la grande arche, sont de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle ; le portail, vers la rue des Sablons, la grande arche qui sert de *pronaos* ou de portique à l'église et toute la partie des bas-côtés qui lui correspondent appartiennent à la dernière période du style tertiaire.

Au chœur se rattache un édicule d'une construction postérieure et conçu dans le style du portail principal de l'église. Cette petite chapelle, qui servait de *deposito* ou d'abri de tabernacle, est évidée à jour à sa partie supérieure, comme le serait la plus précieuse dinanderie. Elle est brodée, moulurée et finalement décorée, sur une voûte à enchevêtrements prismatiques, d'une sorte de lanterneau ou dôme dont l'ornementation extérieure est assez simple. Bâti sur plan octogone, ce petit édifice est orné, sur toutes ses faces intérieures, de figurines, de frises et d'autres ornements sculptés, dont le fini et la beauté du travail nous démontrent que l'artiste a voulu épuiser les ressources de son art pour produire un monument digne de celui qu'il devait abriter. Tout le monde sait que ces tabernacles encastrés dans les parois remplacèrent les tours du Saint-Sacrement dans les églises dont le chœur ne possédait pas de collatéraux.

Une des parties les plus splendides et qui révèle le mieux la main d'un maître architecte, dans cette merveilleuse église, est le chœur, vaste et magnifique lanterne à jour, percée de onze fenêtres lancéolées d'environ quatorze mètres de hauteur, dont quatre grandes divisées en cinq compartiments, et sept autres plus étroites partagées seulement en deux baies par un meneau central d'une ténuité et d'une élégance

incomparables. Chacune de ces fenêtres correspond à une travée inférieure, divisée en arcatures trilobées et ornée, dans les écoinçons, de figurines admirablement fouillées. Ces travées sont séparées entre elles par des colonnes à nervures prismatiques, réunies en faisceaux, engagées de moitié et continues jusqu'aux voûtes, où elles se croisent pour se réunir enfin à trois clefs représentant en relief le couronnement de la sainte Vierge, l'agneau mystique et l'image de Notre-Seigneur.

Tout, dans ce chœur, est léger, tout y est délicat, tout y est percé à jour, et cependant tout y est d'une solidité de construction, impossible à prévoir sur le plan, et que l'exécution seule est venue justifier. Depuis le xv<sup>e</sup> siècle, cette œuvre d'un artiste digne de ce nom a résisté à la fois à l'action délétère du temps et au vandalisme des hommes. C'est un tout complet, heureusement rendu à la lumière et à son caractère primitif : le haut lambris inférieur décoré de fenestrations est aujourd'hui étoffé de riches peintures murales ; les sveltes fenêtres lancéolées, si longtemps privées de leurs vitraux ont de nouveau, depuis quelques années, revêtu leur antique et ruisselante parure ; les nervures des voûtes enfin ont retrouvé cette tonalité de décoration qui les relie à ce magnifique ensemble.

L'arc triomphal prismatique unit ce splendide chœur aux deux transepts. Ici nous avons encore devant nous une œuvre digne de l'étude et de l'admiration des connaisseurs. A droite, une rose, où le style rayonnant est admirablement combiné avec les formes flamboyantes de la dernière période du style ogival et qui nous offre une série de douze lobes partant d'un médaillon central, inscrivant lui-même six autres

lobes. Les points de jonction entre les douze lobes sont occupés par des trèfles à pointes aiguës, qui donnent à la rose sa date ; car nous ferons remarquer que, par sa disposition rayonnante, elle semble comme masse appartenir au style ogival secondaire. A gauche par malheur, la grande fenêtre ogivale a été supprimée au xvii<sup>e</sup> siècle ; mais dans peu de temps nous espérons la voir rétablie, comme l'a été la rose dont nous venons de parler. Quoiqu'il n'y ait pas de triforium sous ces fenêtres, on ne saurait contester l'intention de l'architecte primitif d'y en établir un dans le genre de celui que l'on voit régner autour de la nef principale de l'église. Les amorces en existent encore, et une question de temps seule nous sépare de son rétablissement.

Les lambris inférieurs du transept ont la même décoration et la même architecture. Ce sont de grandes fenestration simples à la partie inférieure et dédoublées à la partie supérieure, où elles sont couronnées par des trilobes inscrits dont les écoinçons sont occupés, comme dans le chœur et les chapelles latérales de l'église, par de gracieuses figurines. Cette dernière rangée d'arcatures est surmontée d'une frise dont les différents motifs sont tous empruntés à la feuille de choux frisé. Chaque extrémité du transept présente une baie géminée à arc surbaissé, qui vient de recevoir son complément par l'adjonction de deux portails en bois de chêne sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir plus tard.

La nef principale de construction postérieure, comme nous l'avons dit, affecte une ogive symétrique à celle de l'arc triomphal, avec cette différence, toutefois, que les retombées des nervures de la voûte reposent sur des chapiteaux ornés

de feuilles de chou frisé, jadis rehaussées de dorures. Une rangée de six arcades ogivales retombent de chaque côté sur des colonnes cylindriques à bases et plinthes octogones et dont les chapiteaux formés d'un tailloir octogonal mouluré, d'un gorgerin à feuilles de chou frisé et d'une astragale, nous offre l'un des spécimens les plus intéressants de l'importance qu'attachaient nos anciens maîtres ès-pierres à la décoration de ce membre d'architecture. Ces arcades moulurées en tiers-point sont surmontées d'un remarquable triforium présentant des trèfles flamboyants, gracieusement taillés à jour. Au-dessus de chacune des parties du triforium formant travée sont disposées quatre colonnettes prismatiques réunies à leur partie supérieure par des arcs trilobés et supportant le glacis de hautes fenêtres flamboyantes à dessins variés.

Les collatéraux de la grande nef sont séparés par des colonnes à nervures prismatiques réunies en faisceau et continues jusqu'à leur raccordement à la clef de voûte. Les bas-côtés extrêmes forment des chapelles éclairées chacune par deux grandes fenêtres flamboyantes et dont les divisions correspondent à un même nombre d'arcatures trilobées, à écoinçons historiés de figurines sculptées, formant les travées du lambris inférieur.

La partie postérieure de l'église, que nous avons désignée sous le nom de grande arche, mérite une sérieuse attention de notre part. C'est un chef-d'œuvre de construction et d'entente du parallélogramme des forces et des points portants et supportants. En effet, la colonne séparative des deux dernières travées des bas-côtés vient butter contre cette immense arche. La perfection de l'appareil et le poids de la

partie pleine qui la surmonte maintiennent seuls l'équilibre et l'empêchent de pencher vers le vide. Les fenestrations qui en occupent le haut lambris sont d'un type différent, quoique analogue à celles des bas-côtés. Dans l'idée de l'architecte primitif, une haute tour quadrangulaire devait s'élever au-dessus de cette partie remarquable de l'église, comme nous le démontrent à la dernière évidence les arrachements que l'on voit encore dans les combles. Des membres délégués par la Commission royale des monuments, invités à émettre leur avis sur la possibilité d'ériger encore aujourd'hui la tour primitivement projetée, après avoir bien étudié la question, n'ont pas hésité à la résoudre affirmativement. Ce travail gigantesque, que nous souhaitons de voir réaliser un jour serait tout à la fois un complément pour l'église et l'une des merveilles de l'art architectural au XIX<sup>e</sup> siècle.

Deux édifices d'un style tout à fait étranger à l'église se remarquent dans la partie du transept qui avoisine le chœur. Ce sont les mausolées des princes de la Tour-Taxis. Une magnifique ordonnance en marbre blanc et noir, que nous décrirons plus tard, donne accès à deux chapelles respectivement dédiées à sainte Ursule et à saint Marcou. Ces chapelles composées de deux parties éclairées par un dôme à lanterneau ont remplacé, au XVII<sup>e</sup> siècle, deux autres oratoires construits dans le style de l'église. Celle de sainte Ursule fut élevée par François de Tassis, dit le jeune, mort en 1517, et le premier des princes de cette famille, qui est venu s'établir en Belgique. Lamoral II, arrière-neveu du précédent, érigea, en l'année 1611, à l'entrée de ce sanctuaire l'ordonnance dont nous venons de parler. Vers la fin

du xvii<sup>e</sup> siècle, le prince Lamoral III et son fils, Eugène-Alexandre, reconstruisirent l'intérieur de cette chapelle et la revêtirent, dans le goût de la renaissance italienne, de marbre noir et blanc, d'un effet tout à fait approprié au caractère d'une chapelle sépulcrale.

Sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Marcou se trouvait primitivement celle de saint Sébastien, oratoire particulier des membres du serment des archers. Devenue plus tard la propriété des princes de la Tour et Taxis, elle fut reconstruite aux frais de la famille dans le cours du xvii<sup>e</sup> siècle. L'ordonnance que l'on admire à l'entrée de cette chapelle est conçue dans le même goût que celle qui lui correspond à l'autre côté du transept et fut érigée en l'année 1690, comme l'indique l'inscription placée au-dessus de la porte.

Extérieurement, l'église de Notre-Dame, au Sablon, est soutenue par de simples contre-forts en retraite et présente, à l'intersection de la grande nef et des transepts, une flèche octogonale de charpente. Au xv<sup>e</sup> siècle, le chœur était orné à la partie supérieure, d'une balustrade découpée à jour, à clochetons chargés de crochets et de feuillages frisés dans le genre de celle que l'on admire encore aujourd'hui à la remarquable église de Hal. Les côtés latéraux de la grande nef et des bas-côtés n'offrent rien de remarquable. Chacune des chapelles latérales était autrefois décorée à l'extérieur par un gable orné de crochets, imprimant à la toiture une disposition plus pittoresque que celle à deux versants que l'on voit aujourd'hui, et offrant en outre le grand avantage de ne pas masquer les fenêtres de la nef principale. Dans l'angle formé par le chœur et le transept, vers la place du Petit-Sablon, se voit encore, en partie cachée par la chapelle de

saint Marcou , une tourelle percée de petites baies , couverte d'une toiture de forme conique, et donnant accès au jubé placé jadis devant le chœur de l'église.

La façade de transept nord, la mieux conservée des trois, quoiqu'elle ait perdu sa grande verrière, ses galeries, ses clochetons et toute sa légère partie ornementative, présente au rez-de-chaussée une assez profonde voussure encadrant un tympan et deux baies géminées, séparées par un pilier central. La masse de cette voussure est cantonnée de deux contre-forts dont les clochetons ont disparu, ainsi que les crochets qui en ornaient jadis le glacis extérieur. Des arcatures remplissent les vides et viennent aboutir au sol de la galerie où débouche la poterne de l'escalier renfermé dans une élégante tourelle placée à droite du transept et dont le couronnement n'existe malheureusement plus.

A cinquante centimètres au-dessus du sol de cette galerie s'élève le talus de la grande verrière, remplacée maladroitement au xvii<sup>e</sup> siècle par l'oculus, garni de barres de fer disposées transversalement, qui singe d'une manière peu heureuse la rose du transept opposé.

Au-dessus de cette verrière, que nous espérons voir rétablir prochainement, ainsi que toute la partie du portail dont nous avons à déplorer la ruine, se voyait jadis une seconde galerie correspondant avec celle simulée de la tourelle. Du sol de cette galerie s'élève le gable ou pignon, aujourd'hui dans un état déplorable, dépourvu de ses clochetons, de ses crochelles et de sa croix terminale, ornements qui, s'il faut en croire le tableau de Stallaert, que nous aurons l'occasion de décrire plus tard, existaient encore à l'époque d'Albert et d'Isabelle.



Le transept sud, vers la place du Petit-Sablon, est le plus mutilé de tous. Par bonheur, on pourra le restaurer un jour en se livrant à une étude approfondie des parties adjacentes, et alors il sera magnifique.

Que l'on se figure un porche profond à quintuple voussure, orné de baldaquins et de culs-de-lampe, qui jadis ont dû donner asile à toute une pléiade de saints ou de personnages symboliques, des frises, des rinceaux, des clochetons, des figurines et des ornements à profusion admirablement taillés et fouillés à jour, et l'on pourra se former une idée de ce splendide édifice qui, par la richesse de son ornementation, peut être comparé à tout ce que notre pays possède de plus beau en monuments de ce genre. Une élégante tourelle, moins élevée que celle du porche opposé, se trouve placée à droite du transept et contient l'escalier.

Au-dessus de la voussure de cet admirable porche partait un gable évidé, dont les crochelles et le bouquet d'amortissement pénétraient la galerie à jour, qui devait régner à la même hauteur que celle du transept nord. Cette galerie à jour était surmontée de la rose élégante, encadrée d'une ogive à tiers point, que nous avons décrite plus haut. Des clochetons cantonnaient cette seconde ordonnance et venaient aboutir à la base du gable terminal, qui a complètement disparu, mais dont les proportions peuvent être facilement contrôlées par la hauteur de la charpente et la comparaison du transept vers la rue de Bodenbroeck.

Le porche principal vers la rue des Sablons est également dans un état pitoyable. Au lieu de posséder une baie géminée comme celles des transepts nord et sud, la porte est ici d'une seule ouverture. Encadré d'une quadruple voussure, ce por-

che présente au tympan un pinacle flamboyant, dont la masse rappelle le couronnement de la tour de l'hôtel de ville d'Audegarde. La verrière qui surmonte ce portail à la hauteur de la galerie a été murée lors de la pose du grand orgue, au siècle dernier. Il serait néanmoins bien facile de la rétablir, si l'on voulait diminuer quelque peu la hauteur des boiseries renfermant les tuyaux des registres de l'instrument. La décoration du gable a également disparu, ou plutôt, selon nous, n'a jamais existé de ce côté, parce que la maçonnerie qui le surmonte est faite de briques anciennes, appelées *voetsteen*, et que la façade n'a évidemment pas été achevée d'après l'état actuel des clochetons surmontant les tourelles qui enferment les escaliers des deux côtés du porche.

Nous venons d'affirmer que, selon nous, certaines parties n'ont jamais été faites ; voici le raisonnement appuyé sur la construction, que nous nous sommes tenu à ce propos : La masse du vaisseau est achevée et le gable d'une des plus anciennes parties de l'église l'est également. Au xvi<sup>e</sup> siècle, on ajouta le portail de la rue des Sablons, annexe nécessaire pour parfaire l'édifice, tandis qu'on laissait en arrière le gable qu'une maçonnerie provisoire avait bouché et qu'on n'achevait jamais par suite d'une interruption des travaux, ou peut-être d'un changement de style, motivé à cause de l'introduction de la renaissance italienne, ou par toute autre raison qui jusqu'à présent nous est inconnue.

---

I

TABLEAUX.

Depuis son origine, l'église de Notre-Dame, au Sablon, a

toujours été l'objet d'une prédilection spéciale de la part de la population bruxelloise. Construite, au moyen des deniers des plus humbles fidèles, par les membres de la gilde essentiellement démocratique du Grand-Serment de l'Arbalète et de plus administrée jusqu'à la fin du siècle dernier par des corporations civiles, composées presque exclusivement d'éléments bourgeois, le peuple se plut toujours à la revendiquer comme une propriété particulière et à se charger, à ce titre, de son entretien et de son ornementation.

Ces circonstances expliquent naturellement l'émulation, nous dirons même l'engouement, qui ne cessa de régner parmi le peuple pour procurer à ce temple, par la beauté et la richesse de sa décoration intérieure, la première place parmi les édifices de la ville consacrés au culte. Non-seulement chacun se faisait un devoir d'apporter, pour l'orner et l'embellir, le faible tribut dont il pouvait disposer, mais encore il usait de tous les moyens en son pouvoir pour faire entrer dans ses vues les grands et les riches, et pour les amener à contribuer également dans la mesure de leurs ressources à l'exécution de ses projets.

Aussi voyons-nous, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, le sanctuaire de Notre-Dame regorger d'objets d'ameublement et surpasser les églises les plus luxueuses de la capitale par la profusion de ses œuvres artistiques.

Tous nos grands peintres semblaient s'y être donné rendez-vous et leurs œuvres réunies formaient un véritable musée, où le peuple apprenait à connaître l'histoire de l'Eglise et les merveilles qu'elle enfanta dans son inépuisable fécondité, et se sentait agréablement porté à la dévotion et à la prière, par l'attrait irrésistible et l'action suave des

figures et des scènes, qui matérialisaient à ses yeux les vérités de sa foi et les objets de ses espérances et de son amour.

La sculpture, à son tour, y avait déployé toutes les ressources de sa persuasive éloquence. Un grand nombre d'autels et de retables, formant des chapellenies, ornaient, comme des lambris, les parois, les colonnes et jusqu'au dernier recoin de l'église ; les figures vénérées du Christ, de la sainte Vierge, des apôtres, des anges et des saints y abondaient, et offraient aux yeux des fidèles l'image de ceux que leur imagination naïve et chrétienne leur représentait comme des bienfaiteurs, des amis et des frères.

L'or, l'argent, le fer, le cuivre et tous les métaux sans exception leur montraient la nature entière rendant un tribut d'hommage et de soumission au créateur de toutes choses et le génie de la créature inspiré pour enfanter en l'honneur de la divinité des merveilles qui ravissent l'esprit et transportent le cœur vers le ciel.

En un mot, il n'y avait pas un coin de l'édifice qui ne témoignât tout à la fois de la piété des artistes et de la sollicitude des fidèles pour l'ornementation du temple que leurs ancêtres avaient dédié à la reine du ciel.

Ce n'est donc pas sans raison que les anciens chroniqueurs, qui ont consigné dans leurs annales les faits de notre histoire communale, nous représentent l'église de Notre-Dame, au Sablon, comme l'une des plus riches et des plus intéressantes au point de vue de l'art. Seulement, nous déplorons que les particularités fassent généralement défaut dans les écrits de ces auteurs, qui se sont contentés, pour la plupart, d'exprimer leur admiration, sans nous fournir les

renseignements indispensables pour nous guider aujourd'hui dans la recherche et l'étude des œuvres d'art qui la provoquent, et nous fournir les moyens d'être fixés d'une manière positive et certaine sur les artistes, auxquels nous devons en attribuer la paternité. Cette remarque s'applique, dans une certaine mesure, aux tableaux dont la remarquable série qui nous a été conservée nous fait regretter davantage le nombre considérable d'œuvres que nous avons perdues et qui font aujourd'hui l'orgueil du Belvédère, des galeries de Dresde et de Berlin, de South-Kensington et de plusieurs cabinets particuliers d'artistes et d'amateurs.

Une des premières pertes de ce genre que nous ayons à déplorer est celle du panneau central d'un tryptique exécuté par Bernard Van Orley et conservé aujourd'hui au Belvédère de Vienne, où il a été transporté, au siècle dernier, par ordre de Marie-Thérèse. Les deux volets de ce panneau ont été cédés, en 1859, au gouvernement et se voient au Musée royal de notre ville, où elles constituent les seules productions du grand maître bruxellois, conservant encore respectueusement les anciennes traditions de l'école flamande et ne s'inspirant pas encore des principes de Michel-Ange, de Raphaël et des autres maîtres de la renaissance italienne, qui lui firent perdre ses brillantes qualités de style et de modelé.

Nous regrettons souverainement que des circonstances fâcheuses nous aient empêché d'étudier cette œuvre remarquable d'un de nos plus grands artistes. En attendant que cette occasion nous soit offerte, nous devons nous borner à recourir au catalogue de la riche collection du Belvédère et à lui emprunter la légende qu'il en donne et que nous

transcrivons textuellement : « Tableau formé par deux compartiments, séparés l'un de l'autre par une colonne gothique ornée. A droite, sont représentés les actes de tyrannie du roi Antiochus Epiphane, qui fait ériger une idole dans le temple de Jérusalem et massacre les prêtres de sa propre main. A gauche, on voit la fête de la Pentecôte, c'est-à-dire les douze apôtres assemblés en prière dans le cénacle, qui reçoivent le Saint-Ésprit, et comme saint Pierre peu après harangue avec enthousiasme le peuple hébreu. Sur le pilier du milieu, on lit dans un ornement le nom du peintre : *Bernard Van Orlei*. — Petites figg. Bois, h. 4' 6", l. 5' 8" ».

Les deux volets conservés au Musée de Bruxelles retracent des épisodes empruntés à la légende de saint Mathias et à celle de saint Thomas. Celui de gauche, consacré au premier de ces apôtres, nous le montre attaché à la croix et lapidé par les deux témoins qui l'avaient faussement accusé devant les Juifs. Conformément au récit de la légende, qui rapporte qu'après ce premier supplice saint Mathias fut détaché de la croix et décapité, on le retrouve une seconde fois, à l'avant-plan, dans une attitude recueillie, ayant devant lui un billot et à ses côtés le bourreau qui, tenant des deux mains une hache, s'appête à lui porter le coup mortel. Cette scène est complétée par la présence de plusieurs personnages, parmi lesquels l'on reconnaît les deux faux témoins dont nous venons de parler.

Le revers de ce volet, peint en grisaille, nous fait voir le saint apôtre debout sur un piédestal, avec la hache, instrument de son martyre, ayant à ses pieds trois personnages agenouillés qui l'invoquent, tandis qu'à la partie supérieure nous découvrons un phylactère ou banderolle, avec le pas-

sage du symbole des Apôtres, qui lui est attribué dans l'iconographie, pour le distinguer de ses collègues dans l'apostolat; au bas du volet, nous trouvons divers instruments employés par les charpentiers, qui reconnaissent saint Mathias pour leur patron.

Le second volet nous place sous les yeux différentes phases de la vie de saint Thomas. L'ordonnance architecturale de la composition est conçue d'après les principes de la Renaissance; la scène principale nous montre Notre-Seigneur apparaissant à saint Thomas réuni avec les autres apôtres et lui présentant ses plaies pour le convaincre de la vérité de sa résurrection.

Au revers, se voit également une grisaille représentant le même apôtre, invoqué sur un piédestal par trois personnages agenouillés devant lui. Comme au revers du volet précédent, à la partie supérieure, se remarque une banderolle, avec l'article qu'une pieuse légende rapporte avoir été fourni par le saint, lors de la composition du symbole. Plusieurs autres inscriptions et quelques instruments de menuiserie complètent le tableau.

Après ce remarquable tryptique de Bernard Van Orley, nous avons à parler d'une œuvre non moins importante de Michel Coxcie, son élève et depuis, quoi qu'en dise M. Pinchart qui ne fournit aucune preuve plausible de son assertion, son collègue dans l'atelier de Raphaël. Au-dessus des stalles du chœur et plus tard près de l'entrée de la chapelle de sainte Ursule se voyait jadis un tryptique d'assez grande dimension, que ce célèbre artiste peignit à la demande des arbalétriers de la gilde du Grand-Serment de Notre-Dame, qui administraient, comme nous l'avons dit plus haut, le

sanctuaire du Sablon. Cette œuvre nous offre, dans le panneau principal, la mort de la sainte Vierge. Les personnages, les accessoires et l'ensemble de la composition attestent clairement que Coxcie, dans la conception de ce tableau, s'est inspiré du récit de la légende et des traditions du peintre des Loges. Une grande salle, décorée dans le goût de la renaissance italienne, sert de théâtre à la scène; étendue sur la couche funèbre, placée au centre du panneau, la sainte Vierge joint les mains et tourne ses regards vers le ciel; l'expression de ses traits révèle l'ardent désir de voir se dissoudre l'enveloppe charnelle, qui retient son âme captive sur la terre et l'empêche de jouir de la possession de son Dieu; à droite, un ange lui apporte la branche de palmier cueillie dans l'Eden; à gauche, l'apôtre saint Jean, dont la physionomie est d'une originalité qui mérite d'être signalée; les autres apôtres, formant différents groupes, entourent le lit de la mourante, avec plusieurs autres personnages dont les attitudes et les occupations diverses concourent à faire ressortir davantage le caractère lugubre de la scène; au pied du lit, à l'avant-plan, se voit une petite table sur laquelle sont placés un cierge, une corbeille de fruits et un flacon.

Les deux volets de ce tryptique sont bien inférieurs en mérite au panneau que nous venons de décrire. Celui de gauche nous met sous les yeux la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. La sainte Vierge, qui assiste également à la scène, occupe, avec saint Jean l'évangéliste, l'arrière-plan du tableau. Au revers, se voit un personnage richement costumé et agenouillé devant une table couverte d'un tapis sur lequel se dessinent les armoiries de la famille de Busleyden,



portant en chef l'arbalète, insigne de la gilde du Grand-Serment, dont le défunt faisait partie en qualité de membre.

Le second volet, représentant l'Assomption de la sainte Vierge, nous montre les disciples réunis autour d'un tombeau et contemplant leur reine planant au-dessus d'un groupe d'anges que l'on voit à la partie supérieure du tableau. Le revers nous offre à peu près la même disposition que celle de l'autre panneau ; seulement, le tapis qui recouvre la table porte les armoiries de la Tour et Taxis, surmontées de l'innage de la barque légendaire, au moyen de laquelle Béatrix Soetkens transporta, en 1548, d'Anvers à Bruxelles, la statue miraculeuse, vénérée depuis dans l'église de Notre-Dame, au Sablon.

Ce triptyque fut l'un des nombreux objets d'art qui excitèrent la convoitise des commissaires républicains et furent transportés à Paris en 1794. Restitué en 1815, il fut rendu à l'église de Notre-Dame, au Sablon, qui l'avait réclamé comme sa propriété, de même que *la Vierge protectrice du grand serment* par de Crayer, dont nous parlerons plus loin. Ces transports endommagèrent fortement l'œuvre du grand maître ; les avaries qu'elle subit à son retour à Bruxelles compléta sa détérioration. Depuis le 20 novembre 1815 jusqu'au 10 janvier de l'année suivante, les tableaux restitués à notre ville restèrent déposés sur la Grand-Place, sous la surveillance du corps de garde des pompiers. Enfermés dans des caisses mal jointes, ils s'y trouvèrent pendant tout ce temps exposés à toutes les intempéries de la saison, même à la pluie qui, pénétrant à l'intérieur, « travaillait les panneaux, décollait sur les peintures, y produisaient des taches blanches et enlevait des plaques entières de cou-

leur, » comme le constate un procès-verbal rédigé par Malkise qui avait succédé à Bossehaert, en qualité de conservateur du musée et fut chargé, conjointement avec une commission, de procéder à l'examen des œuvres d'art expédiés de Paris. La fabrique de l'église de Notre-Dame, au Sablon, ne possédant pas les ressources nécessaires à la restauration du tableau de Coxcie, l'offrit, en 1862, au gouvernement, avec celui de Crayer, que nous venons de mentionner, pour la somme de trois mille francs, qui lui furent alloués à charge d'en consacrer le montant à la restauration des remarquables peintures murales, pour lors récemment découvertes dans le chœur et auxquelles nous consacrerons plus loin un article spécial.

Au nombre des tableaux les plus précieux que possédait jadis l'église du Sablon, figure incontestablement une toile de Lancelot Blondeel, représentant un pape assis sur une chaire curule ou *cathedra*. Cette œuvre exécutée dans le style du maître brugeois, dont un des caractères distinctifs consiste dans une architecture riche et surchargée d'ornements dans le goût de la renaissance italo-flamande, est la seule que possède aujourd'hui de cet éminent artiste notre musée royal de Bruxelles.

Frans De Vriendt, autrement appelé Franc Floris, était représenté dans le sanctuaire de la plus puissante de nos guildes communales par un Jugement dernier, œuvre magistrale, qui surpasse de loin en mérite les deux compositions du même artiste, retraçant un sujet analogue et que l'on voit encore aujourd'hui dans la collégiale de Sainte-Gudule et au musée de peinture, à Anvers. L'ensemble de la composition révèle une imagination féconde; il y règne

cependant une certaine confusion dans plusieurs parties ; le style, malgré la rudesse des contours, trahit à première vue une grande expérience dans le maniement du pinceau et une connaissance approfondie de la structure humaine ; quant au modelé, le ton des chairs est froid et imprime à l'œuvre un cachet engoncé et désagréable à l'œil.

À la partie supérieure du panneau central, qui mesure deux mètres soixante-cinq centimètres de large sur deux mètres dix-huit de haut, le Christ, assis sur un trône supporté par le tétramorphe, symbole des évangélistes, apparaît entouré de chérubins et d'autres esprits célestes, dont quelques-uns portent des instruments de la Passion ; à droite et à gauche, les prophètes, les apôtres et les docteurs de l'Église, portés sur des nuées, complètent la cour céleste ; aux quatre points cardinaux, des anges embouchent la trompette, pour appeler au jugement les morts que l'on voit sortir des tombeaux en nombre considérable ; un ange armé du glaive flamboyant de la Justice sépare les justes des damnés que les démons enchaînent et précipitent dans l'horrible gouffre infernal. Cette partie du triptyque est surtout remarquable par la vérité de l'action qui s'y déroule ; on y voit entre autres un diable aux prisés avec un damné dont les mains sont garrottées au moyen d'une lourde chaîne retenue par l'esprit infernal, qui s'apprête à précipiter sa victime dans les enfers. La figure du patient exprime admirablement l'horreur et l'épouvante qui l'animent ; quelques autres réprouvés qui l'entourent sont effrayés à la vue de ce supplice et l'angoisse qu'ils éprouvent sur le sort qui les attend eux-mêmes contribue à rendre la scène plus dramatique encore.

Parmi les justes que l'on voit à gauche sur l'avant-plan et

dont, par une galanterie de l'artiste, les femmes constituent le plus grand nombre, on remarque le Temps soulevant la pierre d'un sépulchre, à l'intérieur duquel on voit le buste d'un vénérable vieillard à longue barbe blanche et à chevelure crépue, dans lequel plusieurs critiques d'art ont cru reconnaître le portrait de Frans Floris. Cette attribution ne saurait toutefois être admise, la figure en question n'offrant absolument aucune ressemblance avec les portraits certifiés authentiques, que l'on possède de cet artiste.

Le volet droit nous montre les damnés précipités en enfer. Parmi eux se distingue un réprouvé complètement nu, étranglé par une lourde chaîne de fer, à laquelle il se cramponne convulsivement, tandis que deux démons tenant l'un de ses pieds et le bout de la chaîne le balancent au-dessus de l'autre infernal.

Le volet gauche nous représente les élus portés au ciel par des anges vêtus de longues robes flottantes. On ne trouve dans cette composition ni la grâce, ni les charmes, ni aucun des sentiments que l'on est en droit d'exiger dans un pareil sujet; tout y est froid, sans onction, sans vie et sans ces qualités précieuses qui, tout en trahissant un artiste bien inspiré de son sujet, pénètrent dans l'âme du spectateur et la passionnent pour l'objet ou l'idée, réalisé par l'artifice du pinceau. Au premier plan apparaissent trois personnages agenouillés : un vieillard à cheveux blancs, un homme barbu, dans la force de l'âge, et un jeune homme d'une vingtaine d'années. Ce sont des portraits de membres de l'ancienne et noble famille des Bourgeois, comme le démontre l'écusson trois fois répété, de sable à la fasce alaisée, accompagnée de deux étoiles d'argent en chef et d'un crois-

sant du même en pointe, que l'on voit sous chacune des figures. Cette famille compte au nombre de celles qui contribuèrent le plus puissamment par leurs libéralités à l'ornementation de l'église de Notre-Dame, au Sablon, où elle possédait un lieu de sépulture, dont une remarquable pierre tumulaire, adossée contre le pilier de la grande arche du transept, nous révèle encore aujourd'hui l'existence. Au-dessous des écussons, dont nous venons de parler, se trouvent la date 1566 qui est celle de l'exécution du tryptique, et celles de 1588 et 1650 qui, de même qu'une croix obituaire, ont été ajoutées postérieurement et rappellent l'année de la mort des personnages auxquels elles se rapportent.

L'église de Notre-Dame, au Sablon, riche en productions de grands maîtres, ne possédait de Rubens qu'une copie d'après l'une de ses Madeleines, sujet dont il nous a laissé jusqu'à douze compositions différentes. Mais si l'absence de toiles du grand maître anversois s'y faisait regretter, on y admirait jadis un tableau de son imitateur et contemporain. Gaspard de Crayer, représentant la Vierge protectrice du grand serment de l'arbalète. Cette toile est remarquable et constitue, sans contredit, l'une des œuvres capitales de ce brillant artiste qui poussa si loin le sentiment de la délicatesse et de la grâce, et sut si bien relever, d'autre part, la grandeur morale des personnages qu'il mettait en scène. A la partie supérieure du tableau se voit la sainte Vierge, les mains jointes et environnée d'un groupe d'esprits célestes; au-dessous figurent, agenouillés et dans l'attitude de la prière, plusieurs doyens et jurés de la grande gilde bruxelloise, en costume noir, munis de leurs épées et des différents insignes des fonctions dont ils étaient investis dans cette corporation.

Comme nous l'avons déjà dit, ce tableau fait aujourd'hui partie de la collection du musée de Bruxelles, où il figure avec honneur à côté des productions des plus grands maîtres de notre école flamande.

Une œuvre du même genre et représentant aussi des portraits de membres de la principale de nos gildes communales avait été exécutée pour l'église du Sablon par Henri De Clerck, l'artiste bruxellois, qui dota sa ville natale d'un nombre considérable de tableaux d'autels, qui sont loin d'être sans mérite. De Clerck passe, en effet, pour l'un de nos meilleurs peintres de portraits et il n'est pas sans intérêt de confronter son œuvre, exposée aujourd'hui dans la galerie historique de notre musée de peinture, avec celle de Crayer dont nous venons de parler et qui jouit, comme lui, de la réputation bien méritée d'excellent portraitiste.

Dans la chapelle de Sainte-Barbe, au fond de l'église, se voyait, il y a quelques années, un autre tableau du même peintre, représentant notre divin Sauveur en croix, avec la sainte Vierge, saint Jean et sainte Marie-Madeleine. Cette œuvre, qui, au dire de Descamps, ornait primitivement le maître-autel, faisait également partie de la série de tableaux qui furent cédés, en 1862, au gouvernement par le conseil de fabrique de l'église, qui voulut à la fois assurer de cette manière leur conservation et se créer des ressources pour le rétablissement des anciennes peintures murales, que l'on venait de mettre à découvert dans le chœur.

Nous avons à parler maintenant de deux toiles de grande dimension, dues au pinceau du célèbre Antoine Sallaert de Bruxelles, qui nous a laissé plusieurs tableaux des plus

intéressants au point de vue de notre histoire communale au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

Le 15 mai 1615 fut pour notre ville un bien beau jour de fête. L'infante Isabelle, qui prenait plaisir à se mêler aux jeux et aux divertissements du peuple, ayant assisté ce jour à un tir à l'arbalète, organisé sur le cimetière qui, pour lors, existait autour de l'église du Sablon, par les membres de la gilde du grand serment, fut assez heureuse pour abattre l'oiseau placé au sommet de la tour. Menée en triomphe au pied du maître-autel, elle y fut décorée par le chapelain du baudrier, insigne de la dignité de reine du grand serment et conduite après à la Maison du roi aux applaudissements et aux acclamations d'une multitude enthousiaste du succès que son adresse ou le hasard lui avait fait obtenir.

Tel est le sujet du premier des tableaux de Sallaert. La gouvernante, debout devant une tente près de laquelle est assis son royal époux, l'archiduc Albert, vient d'abattre l'oiseau et reçoit les félicitations des arbalétriers devenus ses confrères. Au milieu du premier plan est une habitation construite dans le goût des constructions de l'époque, où l'on retrouve l'infante saluant la foule du haut d'un balcon, pendant que des officiers de la cour jettent à pleines mains par les fenêtres des pièces de monnaie, que le peuple s'empresse de ramasser. A l'avant-plan se voit un cortège dans lequel la princesse reparait pour la troisième fois dans un carrosse attelé de six chevaux richement caparaçonnés. Un nombre considérable de seigneurs, de bourgeois et de manants offrent, tant sous le rapport des costumes et des armes qu'au point de vue des mœurs, des usages et de la topographie à cette époque, des renseignements que l'on chercherait

en vain dans les chroniques, les annales et les écrits contemporains.

Les magistrats de la ville, voulant s'associer à leur tour aux hommages rendus par le peuple au succès de leur souveraine, après avoir décidé de lui offrir la garniture d'une salle en tapisseries de haute lice, représentant les divers épisodes de l'événement mémorable qui venait de s'accomplir renoncèrent à ce projet et lui votèrent, le 27 mai suivant, une allocation de vingt-cinq mille florins de Brabant. Isabelle, par un motif de convenance bien naturelle à la position dont elle était investie, affecta cette somme à la dotation annuelle de six jeunes filles auxquelles elle imposa l'obligation d'assister deux années de suite à une procession qu'elle institua à cette occasion et à laquelle elle prit part elle-même avec l'archiduc Albert, lors de sa première sortie, le lundi de la Pentecôte de l'année 1618.

Cette institution fournit à Sallaert le thème de son second tableau. Le cortège qui défile autour de l'église du Sablon est ouvert par les membres du clergé; après eux suivent immédiatement les jeunes filles vulgairement désignées sous la dénomination de *maegdekens van den Zavel*, ou pucelles du Sablon. Conformément aux prescriptions de la fondatrice, les six premières sont vêtues de robes de drap blanc, avec jupes de drap bleu et portent des couronnes de liseron et la chevelure pendante, circonstance qui les distingue des six autres dont les cheveux sont relevés pour indiquer l'année de leur dotation; après ces douze vierges l'on voit plusieurs personnages vêtus de blanc, marchant à pieds nus et portant l'image miraculeuse de la sainte Vierge; puis viennent les dignitaires et les membres [des gildes, munis de leurs



insignes et précédés de fifres et de timbaliers. Le cortège est fermé par l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, lesquels, escortés par des seigneurs et des dames de la cour, s'avancent tenant un cierge et suivis d'officiers, de bourgeois et de la foule du peuple.

Ces deux tableaux, placés au siècle dernier au-dessus des portails du transept, furent transportés au Louvre pendant la tourmente révolutionnaire; restitués, en 1811, par décret impérial, ils firent, en 1815, l'objet d'une demande en restitution de la part des administrateurs de l'église du Sablon. Cependant, le gouverneur, comte Mercy d'Argenteau, ayant opposé à cette requête que ces toiles constituaient une propriété de la ville, comme appartenant jadis aux membres du Grand-Serment et non à l'église, ils restèrent au Musée de peinture, où ils figurent encore aujourd'hui avec deux autres toiles de Sallaert, représentant l'*Ommegang* défilant sur la place de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, et provenant du château de Tervueren, où l'on admirait encore, au siècle dernier, un troisième tableau du même peintre, rappelant un épisode d'un brasseur d'Auderghem.

Personne n'ignore que Wenceslas Coeberger, un des hommes les plus remarquables qu'aient possédés les Pays-Bas, fut à la fois architecte, peintre, ingénieur, philanthrope, antiquaire et numismate.

Comme peintre, nous ne connaissons plus, dans notre pays, de l'œuvre considérable de Coeberger, que deux tableaux seulement : l'ensevelissement du Christ, peint en 1606, pour le maître-autel de l'église de Saint-Géry et aujourd'hui au Musée de Bruxelles, et le Christ de pitié de la galerie d'Anvers. Le hasard nous a fait découvrir une autre produc-

tion de cet artiste : c'est le tableau qui orne encore aujourd'hui l'autel de la chapelle de Saint-Joseph, dans l'église du Sablon, et représente la fuite de la Sainte-Famille en Égypte, que plusieurs écrivains, copiant servilement l'assertion du peintre Mensaert, ont faussement attribué à Coustiers ou Coutsiens, tandis que, par une fantaisie singulière, l'auteur se trouve avoir signé son œuvre au revers de la toile.

Nous avons parlé plus haut de Rubens et de ses imitateurs Gaspard de Crayer et Henri De Clercq; l'église de Notre-Dame, au Sablon, possède aussi une toile assez remarquable de son disciple, Erasme Quellin, dit le vieux. L'œuvre de cet artiste si estimé nous représente la décollation de sainte Barbe au pied de la tour, aux trois fenêtres symbolisant les trois personnes divines. La jeune vierge attend avec calme le coup fatal, qui doit lui mériter la palme du martyre. Tandis que le père dénaturé, dont l'attitude et le costume renforcent encore davantage le caractère déjà dramatique de la scène, s'apprête à décapiter sa fille dont il tient d'une manière convulsive la belle chevelure blonde, une femme, probablement la mère de la patiente, implore pour celle-ci la grâce du pardon. Un nègre, deux spectateurs et un ange apparaissant dans le ciel avec la palme et la couronne, symboles du martyre, complètent le tableau. L'ordonnance générale de la toile, la fermeté et la largeur du dessin, l'harmonie des couleurs et la juste pondération des ombres et de la lumière révèlent à première vue la plupart des caractères qui distinguent les œuvres du maître anversois, auquel Jordaens, Van Dyck, Snyders, Teniers et plusieurs autres artistes contempo-

rains dédiaient les estampes qu'ils burinaient d'après ses toiles.

Un autre tableau de la même église offre des ressemblances si frappantes avec celui que nous venons de décrire, qu'il est impossible de ne pas y reconnaître le pinceau du même artiste. Cette toile nous représente une sainte qu'un païen met en demeure de sacrifier à une idole placée devant elle et dont elle détourne les yeux pour les diriger vers le ciel, d'où sort un rayon qui l'éclaire et la console; debout derrière elle, un personnage lui touche légèrement l'épaule d'une main, en lui montrant énergiquement de l'autre le supplice qui l'attend, si elle s'obstine à demeurer inébranlable dans sa foi; deux spectatrices semblent attendre avec impatience l'issue de l'épreuve. Cette toile possède tous les caractères de celle que nous avons décrite précédemment, et peut lui être comparée sous le rapport de l'habileté de la composition, de la sobriété des détails, de l'expression des figures, de la vérité des attitudes et de l'heureuse harmonie des couleurs. La figure de la sainte est particulièrement remarquable : on y découvre tout à la fois la fermeté d'une martyre et la timidité d'une jeune vierge; elle craint, mais un rayon lui inspire de la confiance et la rend inaccessible aux menaces d'un tyran.

Aux tableaux d'histoire de Sallaert, décrits plus haut et qui, avant la tourmente révolutionnaire, décoraient les anciens portails du transept, les fabriciens de l'église substituèrent, au commencement de ce siècle, deux toiles de Mathieu Van Helmont, aujourd'hui cédées à l'État; mais à cause du manque complet de mérite artistique, elles ont été jugées indignes d'une restauration. Nous connaissons ces

œuvres, et nous regrettons d'autant plus vivement de ne point les voir figurer dans notre musée de peinture, que cette galerie ne possède aucun spécimen capable de nous renseigner sur les caractères distinctifs des compositions d'un artiste qui, après tout, ne mérite pas, ce nous semble, le mépris qu'on lui témoigne.

La troisième chapelle du côté du midi renferme encore aujourd'hui un remarquable tableau exécuté par Van Oost aux frais des membres de la confrérie de saint Hubert et représentant ce saint au moment où, errant dans la forêt, il vit tout à coup apparaître devant lui un cerf portant entre les cornes l'image du Sauveur crucifié.

Au-dessus de l'autel de Sainte-Barbe, au fond de l'église, se voit une œuvre de Vervoort, qui nous montre Notre-Seigneur apparaissant à cette sainte enfermée dans une tour par ordre de son père. Nous n'hésitons pas à ranger cette toile au nombre des meilleures productions de l'éminent artiste ; tout y révèle un faire large et facile ; l'ordonnance de l'ensemble est d'une composition heureuse ; les sombres arcades et les parois massives qui constituent la partie architecturale du lieu où se passe la scène, font admirablement ressortir les figures du Sauveur, de sainte Barbe et de deux anges distribués sur l'avant-plan ; les têtes belles et caractéristiques charment surtout par les sentiments qu'elles expriment ; la tonalité vigoureuse et nettement tranchée contribue puissamment à augmenter l'effet des détails, sans nuire à l'harmonie de l'ensemble.

Dans l'antichambre qui mène à la sacristie, on voit encore une autre toile du même maître, représentant sainte Barbe conduite au supplice. On retrouve dans cette composition

les mêmes qualités que dans celle qui précède ; les figures sont surtout expressives, mais la nature du sujet lui enlève ce charme irrésistible, dont on ne peut se défendre en regardant la première.

Dans la première chapelle à droite, près du transept de l'église, on remarque un tableau encastré dans l'autel et représentant le martyr des saints Crépin et Crépinien. Cette œuvre due au pinceau de Cortens, que nous avons déjà cité à propos des objets d'art de la collégiale de Sainte-Gudule, ne manque pas de mérite comme composition et comme style ; mais les tons ternes et verdâtres que l'on rencontre dans un grand nombre de peintures de cette époque lui donnent un caractère à la fois sombre et désagréable.

Au fond de l'église, dans la dernière chapelle du même côté, existent deux magnifiques toiles de Gottier : la première nous montre saint Guidon et saint Éloy, patrons d'une confrérie qui y possède son autel ; la seconde saint Guidon labourant la terre sous la conduite d'un ange. Ces deux tableaux parfaitement conservés révèlent un artiste de grand talent ; les têtes des saints personnages et les chevaux sont particulièrement remarquables.

On voit encore aujourd'hui dans la sacristie un tableau de grande dimension, représentant l'adoration des rois mages et portant à la partie inférieure, l'inscription : « J. Crokaert pinxit 1785. » Cette composition est d'une facture médiocre et se ressent visiblement de la décadence dans laquelle la peinture, de même que toutes les autres branches de l'art en général, était tombée à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

La chapelle actuelle de la Sainte-Vierge, dédiée, antérieurement à l'année 1859, à sainte Geneviève, possédait

jadis un tableau retraçant un épisode de la vie de cette sainte. Cette toile, qui a pour auteur François, élève du célèbre André Lens, se conserve également aujourd'hui dans la sacristie. Son principal défaut se trouve dans la crudité des effets d'ombre et de lumière, tranchés sans transition, d'une manière brusque et choquante.

Nous avons à parler maintenant des tableaux dont nous ne sommes point parvenu à découvrir les auteurs, et, en premier lieu, de deux volets des plus remarquables faisant autrefois partie d'un tryptique. Le panneau central a disparu pendant le cours du siècle dernier et probablement à la même époque que celui du tryptique de Van Orley, dont nous avons parlé plus haut.

Ces deux volets retracent des faits se rapportant à sainte Anne et à la sainte Vierge.

Dans le premier, l'artiste nous fait assister à la naissance de Marie. Les moindres détails de cette scène et les personnages qui y prennent part sont conformes aux usages consacrés, dans le cours du xv<sup>e</sup> siècle, pour des représentations de ce genre par les peintres, les verriers, les entailleurs d'images et les sculpteurs, qui commençaient d'ordinaire par cet épisode la série des œuvres d'art que leur pinceau ou leur ciseau dédiaient à la mère de Dieu. Rien n'y manque, pas même le bassin de cuivre, destiné à prodiguer à l'enfant les premiers soins que réclame son entrée dans le monde.

Le fond du même volet nous offre la présentation de la sainte Vierge dans le temple. Tandis qu'elle gravit d'un pas ferme et assuré les quinze marches du parvis, Anne et Joachim, les yeux mouillés de larmes, restent immobiles et

contemplant avec tristesse la joie dépeinte sur les traits de leur fille tendrement aimée, qui allait être ravie à leur affection ; le grand-prêtre Ruben, debout sous le portique, s'apprête à conduire la jeune vierge au milieu de ses compagnes, pour grandir comme elles à l'ombre du sanctuaire, sous les ailes des chérubins qui protégeaient l'arche sainte du Seigneur.

Le revers de ce volet nous représente le mariage de la sainte Vierge avec l'humble artisan de Nazareth, qui, sous les yeux du grand-prêtre et en présence de plusieurs membres de sa famille, met au doigt de sa fiancée l'anneau formé d'une pierre d'améthyste, symbole de virginale chasteté. Le tympan de la baie donnant accès au temple et sous laquelle se passe la scène, porte la date de 1528.

Le second volet servant de complément à celui qui précède nous retrace un fait que la légende rapporte de la manière suivante : « Une année, la fête des Encénies ou des Tabernacles étant proche, Anne et Joachim se rendirent, suivant leur coutume, à la ville sainte. Les enfants d'Israël y venaient offrir au Dieu de leurs pères et le grand-prêtre Ruben immolait leurs victimes. Joachim se présenta à son tour. Il portait un agneau, symbole de douceur et d'innocence, figure de l'agneau qui devait expier les péchés de la terre ; Anne le suivait, la tête voilée, le cœur plein de soupirs et de larmes. Le grand-prêtre, en les apercevant monter les degrés du temple, n'eut pour eux que des paroles de mépris et de reproches. « Vous est-il permis, leur dit-il, de présenter votre offrande au Seigneur, vous qu'il n'a pas jugés dignes d'avoir une postérité ? Ne savez-vous pas qu'en Israël, l'époux qui n'a

pas la gloire d'être père, est maudit de Dieu?... » et en présence du peuple, il repoussa leur offrande. »

Tel est le sujet de panneau. Le fond nous représente l'apparition de l'ange à saint Joachim, cherchant dans le silence de la vie pastorale et dans la contemplation de la nature un moyen de se soustraire à l'opprobre que devait lui attirer, au milieu du tumulte du monde, son manque de progéniture.

Au revers de ce volet nous voyons au premier plan la sainte Vierge agenouillée; à ses côtés sont représentés six personnages dans la même attitude; tous ont les yeux tournés vers la partie supérieure du panneau, où l'on découvre, au milieu d'une auréole lumineuse, l'enfant Jésus sortant du calice d'une fleur et tenant en main le globe terrestre. Le fond de la scène nous montre un paysage dont le caractère déjà pittoresque par sa nature est complété par la présence d'une eau limpide, d'une habitation, d'une église et de quelques rochers.

Ces deux volets ont été cédés au Musée de l'Etat, en 1859, pour la somme de six mille francs. Nous regrettons vivement la perte du panneau du milieu que ces volets encastraient autrefois; ils nous permettraient peut-être, comme pour le triptyque de Van Orley, de déterminer d'une manière certaine et positive l'auteur de ces remarquables productions de notre ancienne école flamande de peinture.

L'église de Notre-Dame, au Sablon, possède encore aujourd'hui six panneaux faussement attribués à Van Eyck par plusieurs écrivains modernes, mais incontestablement de l'école du maître et d'une grande valeur. On ne conçoit pas dès lors que le gouvernement soit le témoin passif de la



détérioration à laquelle ces précieuses peintures restent exposées depuis tant d'années, à cause du peu de ressources dont dispose la fabrique. L'État s'en rendrait, peut-être, acquéreur pour une somme relativement minime et doterait notre collection des gothiques de ces tableaux actuellement perdus pour l'art et menacés d'une destruction complète, à moins que la main rapace de l'étranger ne vienne un jour nous les enlever, pour en orner un cabinet d'amateur ou une chapelle particulière.

Une autre œuvre également remarquable, mais cette fois de plus grande dimension, est aujourd'hui exposée dans le fond de l'église, au côté de la chapelle de Saint-Eloy, et nous retrace la nativité de la sainte Vierge. Au milieu d'un luxueux paysage figurent à l'avant-plan saint Joachim et sainte Anne; deux branches sortent de leur poitrine et, convergeant l'une vers l'autre, présentent, à leur point de rencontre, un bouquet feuillagé d'où sort la sainte Vierge. Cette manière symbolique de représenter la naissance de Marie est fondée sur le récit poétique de la légende, et était généralement adoptée par les artistes du moyen âge.

Il y a quelques années, à l'occasion du placement d'un nouveau confessionnal pseudo-gothique, véritable monument de mauvais goût, on enleva une cloison badigeonnée, et l'on y découvrit une grisaille, qui, à part son mérite intrinsèque, fournit une preuve matérielle de l'acharnement des iconoclastes pendant les troubles religieux du xvi<sup>e</sup> siècle. Ce tableau est traversé en tout sens par des entailles faites au moyen d'un stylet pointu; les têtes des personnages, que l'on s'est spécialement attaché à ren-

dre méconnaissables, démontrent clairement l'intention qui a présidé à cet acte de fanatisme inqualifiable.

La chapelle de Saint-Marcou est décorée d'une toile représentant ce saint au milieu d'un groupe d'infirmes implorant sa protection. Un autre tableau de très-grande dimension, aujourd'hui relegué dans l'antichambre de la sacristie, nous représente l'apothéose du même saint.

La sacristie et la tribune de saint Marcou, pratiquée derrière la chapelle dédiée à ce saint, renferment plusieurs autres tableaux dont quelques-uns ne sont pas sans mérite, notamment ceux qui représentent l'évangéliste saint Jean, sainte Hélène, saint Antoine, par Janssens, le martyre de saint Erasme, l'annonciation de la sainte Vierge et la résurrection de Notre-Seigneur.

L'église possède encore, plusieurs tableaux à portraits. Parmi ceux-ci, nous mentionnerons en premier lieu un tableau à deux battants, qui orne aujourd'hui la chapelle des Saints-Crépin et Crépinien et représente plusieurs membres de la famille de Chimay. Cette œuvre révèle de brillantes qualités de facture et de pinceau; les têtes sont rendues avec un incontestable talent; le modelé en est beau et d'une grande vigueur de ton et le dessin correct et serré.

Dans la chapelle de Saint-Joseph se voit un autre tableau représentant un chevalier et sa dame, agenouillés devant l'image de la sainte Vierge et entourés d'une série d'écussons armoriés, se rapportant à la famille de Limmingen, à laquelle très-probablement appartenaient ces deux personnages.

Quelques auteurs mentionnent en outre, comme ayant

existé au siècle dernier dans la sacristie, plusieurs portraits de membres de la famille de la Tour et Taxis, exécutés sur cuivre par Vander Meyn. Nous ignorons ce que sont devenus ces peintures. Il existe encore, il est vrai, dans la tribune de saint Marcou, deux remarquables compositions, où l'on découvre aisément aux costumes, aux insignes et à la présence de l'arbalète des portraits de membres de la gilde du Grand-Serment, dont plusieurs princes de la Tour et Taxis faisaient autrefois partie; mais elles ne trahissent en aucune façon le faire de Vander Meyn. Ces portraits sont de plus exécutés sur panneaux et ne peuvent partant être confondus avec ceux que signalent ces écrivains.

Du côté opposé au monument du chevalier de Bourgeois, dans le transept méridional, se voit un tableau votif, représentant la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus et rappelant, au moyen d'une épitaphe inscrite sur le glacis du cadre, la mémoire de damoiselle Jeanne Gilet, décédée le 25 décembre 1614 et inhumée dans l'église.

Nous citerons encore, en terminant, un grand tableau relégué aujourd'hui au-dessus des armoires de la sacristie et portant la date de 1599 avec l'inscription : « *Mediatrix nostra, quæ es post Deum spes sola, Filio nos representa.* » Cette composition d'une habileté d'exécution réelle nous montre la sainte Vierge invoquée par quatre personnages agenouillés devant elle et ayant derrière eux leurs saints patrons respectifs. Les costumes de jurés et chefs des nations que portent ces personnages ne laissent aucun doute sur leur qualité.

A part toutes ces œuvres d'un mérite sans doute bien différent, mais, pour le plus grand nombre, d'un très-grand

intérêt, un des principaux promoteurs et l'organisateur de notre musée royal de peinture, M. Bosschaert, nous a conservé une longue nomenclature, qui ne comprend pas moins de cinquante-trois tableaux. Le curé et les marguilliers de l'église du Sablon en firent, le 12 thermidor an XII, le dépôt au musée « créé en vue de procurer aux amis de l'art un faible dédommagement des pertes que l'enlèvement, sans exception, des objets les plus précieux, à l'entrée des armées républicaines, avait fait subir à la Belgique. » Cette liste, malgré ses lacunes, pouvant offrir quelque intérêt, nous avons jugé bon de la transcrire ici d'après l'original. Nous en avons élagué les incorrections de style et d'orthographe, qui y pullulent :

1° L'Annonciation de la sainte Vierge ; 2° l'Assomption de la sainte Vierge ; 3° saint Augustin ; 4° tableau de confrérie ; 5° un moine retirant de l'eau un jeune enfant ; 6° deux anges ; 7° deux anges formant le pendant du tableau qui précède ; 8° un tableau repris au catalogue général sous le n° 708 ; 9° suite du précédent ; 10° la Vierge et saint Bernard ; 11° Alphonse d'Aragon ; 12° sujet inconnu ; 13° saint Bernard ; 14° un aveugle guéri par l'intercession de la sainte Vierge ; 15° une jeune femme devant saint François ; 16° une fille à qui l'on refuse l'entrée d'un monastère ; 17° saint Bernard visité par des religieux ; 18° sujet inconnu ; 19° saint François ; 20° un tableau de mêmes dimensions que le précédent ; 21° un idem ; 22° un idem ; 23° l'enfant prodigue par de Haze ; 24° saint Hubert ; 25° paysage avec figures ; 26° saint Donat et saint François devant la sainte Vierge ; 27° un moine tenant une croix ; 28° un moine et des oiseaux venant à lui ; 29° apparition d'un religieux ; 30° un religieux

stigmatisé; 51° martyr d'un saint; 52° saint François stigmatisé; 53° la Madeleine; 54° saint Pierre dans les fers; 55° sainte Thérèse; 56° saint Augustin, tableau formant pendant à celui qui précède; 57° saint Pierre pénitent; 58° saint Jacques; 59° les Apôtres endormis au Jardin des Olives; 40° la Vierge de douleurs; 41° la Vierge et les âmes du purgatoire; 42° le Christ mort sur les genoux de sa mère; 45° la Sainte-Famille; 44° la Vierge, l'enfant Jésus et les anges; 45° la Madeleine; 46° saint Augustin; 47° saint François et l'enfant Jésus; 48° saint François stigmatisé; 49° le Christ mort, la Vierge, la Madeleine et des anges; 50° le Christ porté au tombeau; 51° un ange allumant le cierge que porte une sainte; 52° l'Adoration des bergers; 55° Thomiris tenant la tête de Cyrus.

Comme on le voit, l'église de Notre-Dame, au Sablon, abondait en tableaux de tous genres; les nobles et les riches, les bourgeois et le peuple s'étaient donné la main pour rendre digne de la reine du ciel qu'ils vénéraient comme leur mère, le temple splendide, élevé en son honneur par leurs pieux ancêtres; mais là ne se bornèrent pas leurs largesses : l'église était somptueusement décorée de tableaux; il restait encore un moyen de l'embellir davantage; la clarté trop vive de la lumière, produite par les grandes et nombreuses fenêtres qui font de l'église une véritable dentelle de pierres, contrastait d'une manière malheureuse avec la riche garniture inférieure. Il restait donc encore un vide à combler et une nouvelle occasion pour les fidèles de témoigner leur foi ardente en Dieu, et l'amour filial dont ils étaient animés envers sa sainte mère. Bientôt l'on vit les fenêtres à meneaux, délicatement dé-

coupées, ruisseler de perles, de rubis et de saphirs, et corroborer, par l'éclat magique de leurs couleurs transparentes, la splendeur du riche lambris de tableaux.

## II

### VERRIÈRES.

Il est hors de doute que le temple de prédilection des riches et puissantes gildes armées de Bruxelles devait être abondamment pourvu de ce splendide vêtement de tapisseries translucides, qui décorent les fenêtres à meneaux du moyen âge. Nous savons par le témoignage des contemporains que les vitraux de cette église étaient d'une grande richesse et d'une suprême beauté. Par malheur, les vieux écrivains et les chroniqueurs, dans leur foi ardente, mais naïve, ne nous ont laissé que des preuves de leur admiration. Ils ne soupçonnaient pas qu'il viendrait un temps où, grâce aux iconoclastes et aux sans-culottes, on se serait demandé jusqu'au sujet des verrières qu'ils citaient avec tant d'emphase.

De nombreuses et patientes recherches, quelques trouvailles, que nous considérons comme une bonne fortune et dont nous avons déjà, dans une certaine mesure, fait part au public, nous permettent d'apprécier aujourd'hui les verrières de l'église des gildes de Bruxelles autrement que par des exclamations emphatiques.

Déjà au xv<sup>e</sup> siècle, l'église de Notre-Dame, au Sablon, possédait des verrières. M. Pinchart, dans ses *Archives des*

*arts*, a publié, en 1870, un extrait d'un registre de la Chambre des comptes mentionnant une verrière octroyée par lettres patentes du duc Philippe le Bon, en date du 8 mai 1455 à la chapelle de Saint-Antoine, sur le Sablon, à Bruxelles. Cette verrière exécutée par Jean Desmet, *yelaesmakere*, qui reçut de ce chef cinquante-sept livres huit sous, à quarante gros de Brabant la livre, représentait la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, saint Antoine de Padoue, saint Philippe et sainte Elisabeth, ainsi que les figures du donateur et de son épouse, Isabelle de Portugal, avec leurs armes et leurs devises.

A propos de cet extrait l'auteur précité fait les remarques suivantes. « Est-il question, dit-il, dans le document qui suit, d'une chapelle de Saint-Antoine, située sur le Sablon, ou de la chapelle dédiée à ce saint dans l'église de ce nom? C'est ce que nous n'oserions décider. Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* ne parlent pas de la première; il est donc probable qu'il s'agit de la chapelle dans l'église. » MM. Henne et Wauters mentionnent, à la page 580 du troisième volume de leur ouvrage, une chapelle de Saint-Antoine, construite au milieu du cimetière du même nom et située près du vieux chemin de Schaerbeek, OP DEN AERDENWECH (1), qui ne fut longtemps qu'un chemin de terre, comme ils le disent. Cette chapelle avait été fondée et dotée en 1568. Néanmoins nous croyons qu'il s'agit ici d'une chapelle dans l'église du Sablon. Un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, conservé aux archives de Sainte-Gudule et intitulé « *capel-*

---

(1) Cette dénomination est souvent employée pour désigner l'emplacement d'un cimetière, de même que les mots *zavelwech*, *opten savet*, *supra sabulum*, *supra atrium*.

*laniarum fundationes et dotationes,* » nous apprend, en effet, qu'en l'année 1558 Radolphe Tave fonda et dota dans cette église une chapellenie en l'honneur de saint Antoine. Henri de Bulet, autrement appelé Van den Bossche, trésorier et chanoine de Sainte-Gudule, lui octroya, en l'année 1554, une somme annuelle de douze *peeters* de Louvain, à charge pour les proviseurs des pauvres de Sainte-Gudule d'y faire célébrer trois messes chaque semaine.

Le même écrivain, M. Pinchart, a publié, en 1865, dans le *Messenger des sciences historiques*, un extrait d'un compte conservé aux archives du royaume, constatant que l'empereur Maximilien d'Autriche orna également l'église du Sablon d'un vitrail. Il en confia l'exécution à George Van Puerdesse, peintre-verrier d'une grande réputation, qui reçut pour ce travail la somme de cent et treize livres de Flandre. Cette verrière, exécutée d'après un dessin arrêté, en présence du maître des pauvres, entre la chambre des comptes et l'artiste, comme cela résulte d'un acte daté du 1<sup>er</sup> juin 1482, fut placée dans l'une des fenêtres de la partie septentrionale des transepts de l'église.

Le 25 mai 1515, jour de la fête du Saint-Sacrement, vers les trois heures après midi, il y eut à Bruxelles et dans certaines localités environnantes, jusqu'à Louvain, un des plus affreux ouragans que mentionne l'histoire. Cette tempête fut telle que, d'après une chronique conservée à la bibliothèque de Bourgogne, il ne restait plus debout dans nos campagnes un seul épi de seigle ou de froment; le sol était couvert d'arbres déracinés, par le vent et de restes inanimés d'animaux frappés par la grêle.

L'église de Notre-Dame, au Sablon, ne fut malheureuse-



ment pas épargnée et de son splendide vêtement de vitraux colorés, il ne resta plus d'autre souvenir que les débris informes, gisants épars sur les dalles de pierre.

Ce désastre, dont Pierre de Wal, l'un de nos meilleurs chroniqueurs, estime la perte à deux mille florins, somme importante à cette époque, souleva d'unanimes regrets.

Les nobles dames jadis, pour obtenir une part des mérites de ceux qui élevaient des temples au Seigneur, portaient dans leurs cottes armoriées, ou dans leurs manteaux de velours, enrichis de gemmes, des pierres, du fer et du plomb aux simples manouvriers; les damoiselles, à leur tour, se faisaient une gloire de préparer les aliments du plus humble des confrères des grandes gildes maçonniques, et le fier chevalier banneret échangeait son épée d'or, pour prendre la pique, ou manier le levier et contribuer ainsi de ses mains à l'érection de l'édifice qui devait abriter le maître de l'univers.

Cette foi antique et robuste n'était pas éteinte encore au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle; elle était, au contraire, tout aussi vivace que pendant la plus brillante époque du moyen âge. Les dignitaires du grand serment, qui présidaient aux destinées de l'église du Sablon, en dressant, le 4 juillet 1515, des échafaudages pour l'enlèvement des débris mutilés, enchâssés encore dans leur forte armature de plomb, étaient donc assurés de voir bientôt ces fenestrations, splendidement ornées, leur fournir un nouveau témoignage de la foi persistante de la génération contemporaine.

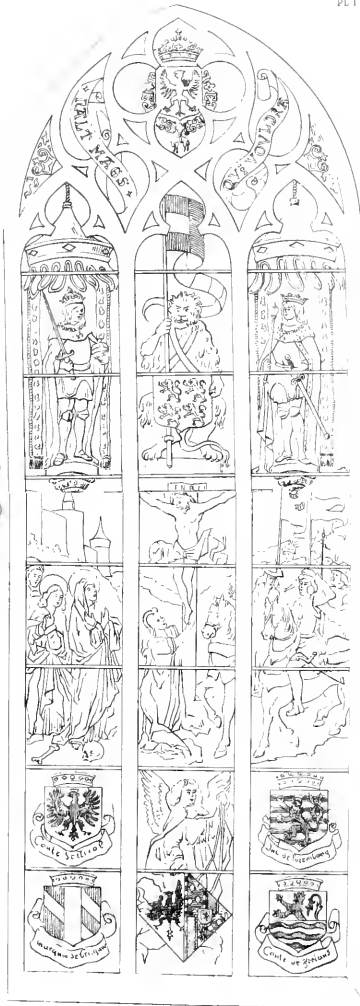
Leur espoir ne fut point déçu. En effet, nos souverains,

l'empereur Charles-Quint et sa tante, l'archiduchesse d'Autriche, ces Mécènes des arts en Belgique, dont les témoignages de munificence éclataient dans les plus humbles chapelles des moindres de nos bourgades, comme dans les plus vastes cathédrales de nos cités opulentes, s'empressèrent de donner l'exemple. Par lettres patentes, données à Bruxelles et datées du 24 janvier 1514, ils allouèrent aux marguilliers et receveur de l'église une somme de cent cinquante livres de quarante gros, monnaie de Flandre, destinée à l'exécution de trois nouvelles verrières « pour estre mises au cuer de ladictie esglise pour le décorement d'icelle et ou lieu de celles qui ont esté rompues par la tempeste et oraige qui fut en la saison d'esté lors passée, » comme s'exprime le texte du compte, que M. l'archiviste Desplanque a eu l'obligeance de nous communiquer, en 1866, et que M. le comte de Laborde a publié, en 1849, dans son travail sur les ducs de Bourgogne.

Comme il ressort d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Goethals, ces trois verrières représentaient l'empereur Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau, mort le 25 septembre 1506, et l'archiduc Charles d'Autriche, plus tard empereur sous le nom de Charles-Quint, et ses sœurs Eléonore, Elisabeth et Marie d'Autriche, baptisée, le 20 septembre 1505, par l'évêque d'Arras, dans l'église du Sablon, qui avait été splendidement décorée pour cette circonstance. Chaque verrière portait, en outre, les écussons aux armoiries de chacun des princes et princesses, que nous venons de citer, ainsi qu'une inscription rappelant le souvenir des ravages occasionnés par la grêle, l'année précédente.

Nous avons fait, mais en vain, d'actives recherches pour





Anciens vitraux de l'église de Notre-Dame, au Sablon

découvrir le nom de l'artiste qui exécuta ces œuvres d'art. Tout ce que nous savons, c'est que la plupart des vitraux commandés par notre gouvernante, l'archiduchesse Marguerite, étaient confiés à deux peintres-verriers de Bruxelles, Nicolas Rombauts et Jean Ofhuys, qui jouissaient, à cette époque, d'une grande réputation.

Nous venons de parler de recherches restées infructueuses. Signalons aussi des trouvailles, et dans le nombre citons en premier lieu les dessins originaux des deux verrières placées au-dessus des chapelles des princes de la Tour et Taxis, que nous venons de découvrir dans la riche collection de M. Goethals et que nous reproduisons.

À première vue, ces verrières ont une ordonnance hybride; on y voit, en effet, les donateurs placés au-dessus du sujet et le même sujet s'étendre, comme en pleine époque de la Renaissance, à travers les trois montants des meneaux.

Comme pour faire toucher du doigt les principes esthétiques en vigueur au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, les blasons et marques d'honneur des familles d'Autriche-Castille occupent vingt compartiments sur dix-huit consacrés aux sujets; encore celui de la deuxième verrière ne nous montre-t-il dans six compartiments que des donatrices, c'est-à-dire des personnages mondains.

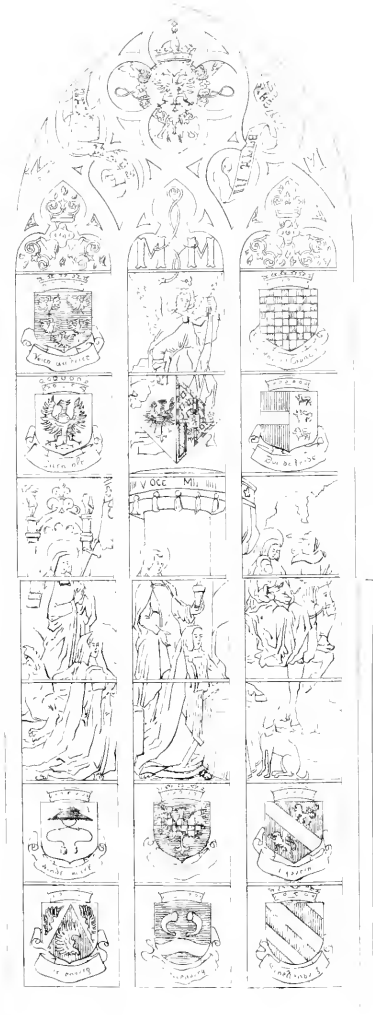
Nous venons de présenter des considérations d'ensemble sur ces deux verrières inédites; abordons maintenant les détails de l'ordonnance et de la composition.

Nous pouvons diviser ces verrières en trois parties distinctes : la base, le corps du tableau et la résille ou lacis supérieur. Dans la première des deux verrières, la partie inférieure ou base comprend six carreaux séparés par l'armature

de fer et remplis de part et d'autre par quatre écussons timbrés de couronnes : à gauche, Tyrol et Brisgau ; à droite, Luxembourg et Zélande. La partie centrale, comprenant deux carreaux, nous montre un ange aux ailes éployées et à chevelure relevée comme par un vent violent, tenant d'une main une draperie et de l'autre l'écu losangé, parti de l'empire et de Bourgogne-Castille. Les draperies de cet ange se rapportent encore à la dernière période de l'art ogival et rappelle les draperies de Mabuse, de Jérôme Bosch et de Quinten Matsys.

Neuf carreaux séparés par des armatures surmontent cette partie et forment le tableau. C'est une scène du Calvaire : le Christ vient d'expirer ; la Madeleine s'élançe dans toute l'effusion de son amour et de sa douleur ; la Vierge jette un long regard à celui qui n'est plus et qui vivra pendant toute la durée de l'éternité ; saint Jean approche la tête vers celle qui vient de lui être donnée pour mère, comme s'il voulait prononcer quelques paroles de consolation, et un troisième personnage, une des saintes Marie sans doute, témoigne de sa douleur en portant la main aux yeux. Voilà pour la partie biblique de la gauche du tableau. Quant à la partie mondaine, le centurion relève la visière de son casque pour se convaincre si le Nazaréen est bien mort et commander à Longin, que l'on voit armé d'une espèce de hallebarde derrière lui, de percer le flanc du crucifié. Un personnage, probablement un juge, est à côté du centurion ; au fond, des hommes d'armes portant des pennons armoriés : l'un mi-partie gueule et argent, l'autre d'argent à trois croissants de gueule posés en bande. L'arrière-plan du tableau est occupé par une perspective que domine au loin le mont Agra et la





*Arms and figures of the Chapel of Notre-Dame au Sablon*



citadelle de Sion. Les costumes appartiennent au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, à l'exception pourtant de ceux de la sainte Vierge et de saint Jean, qui portent la tunique et la clamyde classiques. La Madeleine, vêtue en courtisane, porte une coiffe de la coupe appelée plus tard à la Marie Stuart, coiffure que nous trouvons encore portée, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, par la femme de Flaminus Garnier, sur le splendide retable d'albâtre, élevé à leur mémoire dans l'église du Sablon et dont nous parlerons plus loin.

Au-dessus du tableau et près du lacies des meneaux se trouvent six compartiments carrés et trois trilobés, offrant à gauche Maximilien et, à droite, Philippe le Beau en costume impérial et royal. Ces figures sont conformes au type connu de ces personnages et n'affectent aucune originalité, ni d'allure, ni de costume. Les deux nobles souverains sont abrités sous des *ombracula* suspendus par une corde, ornés chacun de trois losanges, et dont les lambrequins semblent agités par un vent violent. Le panneau central est occupé par le lion, tenant dans une de ses griffes l'oriflamme aux couleurs des Habsbourg, et dans l'autre un écu écartelé de Flandre et de Hollande, qui est de Hainaut et comme chacun le sait, substitué pendant quelque temps à celui du Brabant.

La résille supérieure présente, dans le quadrilobe central, l'écu de l'empire, d'or à l'aigle éployée de sable, armé et lampassé de gueule, timbré de la couronne impériale et entouré du collier de la Toison-d'Or. Du côté gauche de l'écusson de l'empire se trouve la devise de Maximilien : *Haltmays*; à droite la devise française de Philippe de Castille : *Qui vouldra*. Les petites parties découpées à jour de la

résille sont occupées par des briquets de Bourgogne, aux étincelles rayonnantes.

La partie inférieure de la deuxième verrière, au-dessus du glacis de la fenêtre qui surmonte la chapelle de saint Marcou, contenait, dans ses six compartiments carrés, un même nombre de blasons dont voici l'ordre et le nom : à gauche, Windesmarck, Orlenburg ; au centre, Burgau, Nellenberg ; à droite, Kiburg et Schellenburg.

Au-dessus de cette base armoriée se voient neuf compartiments constituant le tableau. Ici, l'on peut bien remarquer l'influence de la Renaissance avec ses idées païennes. En effet, la partie mondaine de la composition occupe les premiers plans, et l'on relègue au second la Fuite en Egypte et les deux personnages religieux, sainte Jeanne et sainte Marguerite. La sainte Vierge est à ciel ouvert ; il en est de même de sainte Marguerite caractérisée par le dragon, et sainte Jeanne, reconnaissable au vase qu'elle tient dans la main, ne possède un pavillon que parce qu'elle se trouve dans le même compartiment que la noble souveraine placée sous sa protection.

Si l'âne légendaire de la Fuite en Egypte est relégué au second plan, par contre, la levrette favorite de Jeanne occupe le premier, fantaisie royale que n'aura certainement pas voulu contrecarrer l'artiste.

Nous n'insisterons pas sur les costumes de Jeanne et de Marguerite ; ils sont connus et ne sortent guère des données reçues. Le fond est également occupé par une perspective très-montagneuse, où l'on remarque une porte en style de la dernière époque flamboyante, d'un caractère lourd et diffus.

Les six meneaux supérieurs et les trois trilobes correspondants à ceux que nous avons décrits tout à l'heure sont occupés par quatre blasons : Vieille Autriche, Carniole, Croatie et Carinthie; au centre, figure un ange d'un motif analogue à celui que l'on voit sur la première verrière, et qui porte un écusson identique; les deux trilobes à droite et à gauche sont ornés de briquets de Bourgogne et d'étincelles incandescentes; le trilobe du milieu représente deux M majuscules, réunis par un laes d'amour.

La résille offre, dans le panneau quadrilobé central, l'écusson avec l'aigle à double chef de l'empire; les écoinçons sont occupés par deux M majuscules, et la partie intermédiaire par la devise de Maximilien : *Haltmags*, et celle de Marguerite : *In alle dingen*.

D'autres verrières furent encore placées, vers la même époque, dans l'église du Sablon, par les soins de nos souverains. En 1866, M. l'avocat Duvivier, en fouillant aux archives du royaume les liasses de l'audience, y découvrit, en même temps que le dessin, un document relatif à un vitrail exécuté pour cette église par ordre de Charles-Quint, et rappelant le souvenir de son père Philippe le Beau; il s'empressa, avec la bienveillance qu'on lui connaît, de nous faire part de sa découverte. Nos recherches, toutefois, furent vaines, et, dans une brochure spéciale que nous publiâmes quelque temps après sur les verrières du Sablon, nous fûmes obligé de déclarer que nous n'étions pas parvenu à nous procurer, au sujet de cette œuvre d'art, les renseignements nécessaires. Nous sommes plus heureux aujourd'hui. Dans la première livraison du *Messenger des sciences historiques*, année 1870, M. Pinchart, que nous avons déjà eu l'occasion

de citer, a publié ce document, ainsi que le dessin de la verrière qui l'accompagnait. Il ressort clairement de cette pièce que la susdite verrière fut placée dans l'une des fenêtres de la chapelle de saint Hubert, pour rappeler un événement mémorable du règne de Charles-Quint qui, ayant été assez adroit ou assez heureux pour abattre l'oiseau dans un tir organisé par les soins des membres de la grande gilde de l'arbalète, avait été proclamé roi de cette milice bourgeoise, en l'année 1512.

L'ensemble de cette verrière peut donner une idée exacte des modifications foncières qu'avait subies, au point de vue de l'esthétique, l'art du vitrier. Le peintre empiète sur les attributions de l'architecte ; il ne s'inquiète plus de l'ordonnance générale du lacs de la verrière et trace son sujet d'une pièce aboutissant aux deux côtés extrêmes, sans s'inquiéter qu'il soit coupé en cinq ou six parties par les meneaux de la fenêtre.

Une seconde aberration se fait jour : au lieu de se contenter des plans, le peintre-verrier aborde la perspective linéaire et aérienne, perspective cavalière s'il en fut, et où il conste évidemment que les règles publiées pour la première fois par Serlio, et traduites par Pierre Coecke d'Alost, sont encore des arcanes mystérieux pour les artistes de cette époque.

Une troisième remarque, c'est le peu de soucis que l'on prend de relier convenablement les socles ou bases à la scène principale. Des arcades boiteuses, des écussons à cru sur fond blanc suffisent pour remplir la partie inférieure, dédaignée par le peintre.

Le sujet de la fenêtre qui, comme nous l'avons dit, gar-

nissait autrefois les meneaux de la chapelle de saint Hubert, nous présente une application remarquable des nouveaux principes esthétiques, que nous venons de développer. Comme style général, l'art de la renaissance s'y montre timidement dans quelques détails, comme des culots, des amortissements, une base attique et quelques autres parties évidemment inspirées des ordres grecs. Une singulière remarque à faire pour l'architecture du fond, c'est qu'elle affecte une apparence romane qui n'existe pas en réalité, mais qui est produite par les propensions de l'artiste, qui a ramené au plein-cintre la plupart des formes ogivales qu'il avait devant lui.

On peut encore remarquer l'importance que prend le donateur vis-à-vis de son saint patron qui l'accompagne. Philippe le Beau est aussi grand que l'apôtre saint Philippe, et Jeanne de Castille a la même taille que saint Jean l'évangéliste. Bien plus, les patrons partagent timidement, avec les donateurs, le même habit de brocart dont est formé le dais royal, suspendu de chaque côté de la verrière.

Il n'est pas jusqu'aux animaux mêmes familiers aux personnages, qui ne trouvent place dans la verrière; on y voit, en effet, la levrette au riche collier de Jeanne de Castille et le petit carlin d'Eléonore.

A droite, Jeanne de Castille et ses deux filles; à gauche, Philippe le Beau et Charles d'Autriche sont agenouillés au pied d'une statue de saint Eloy, dont le culte a persisté dans l'église du Sablon, où se voient encore de magnifiques *keersen*, appartenant à la confrérie de ce nom et datant du xvii<sup>e</sup> siècle. Un livre est ouvert sur l'autel, et l'antependium représente saint André portant la croix de Bourgogne, assis

sur un siège antique ou pliant. Philippe le Beau et son fils portent le cotteron armorié de Brabant-Bourgogne sur une armure pleine; bottés et éperonnés, ils ont ôté leur casque et leurs gantelets, que l'on voit gisants à terre. Le costume de Jeanne de Castille et de ses deux filles, sensiblement identique, se compose d'une coiffe à la Mahaut et d'une robe décolletée avec guimpes, dont les larges mahoitres sont doublées d'hermine.

La partie supérieure de la verrière montre les briquets de Bourgogne, les cailloux et les charbons qui s'enflamment, attributs de la Toison d'or, qui sont mêlés au chiffre en laes d'amour de Philippe le Beau, les toisoins, des philactères et la marguerite, emblème de la donatrice, dont les armoiries se trouvent au panneau central, où, circonstance particulière, elles sont surmontées du griffon symbolique, qu'elle avait adopté, et dont elle permit plus tard à la ville de Malines de timbrer son écu.

Les armoiries de Charles d'Autriche et de Philippe le Beau, entourées de la Toison d'or, se trouvent à droite; celles d'Eléonore et d'Elisabeth, vides au canton masculin, se voient à gauche. Nous remarquerons, comme particularité, que l'écu d'Eléonore présente une jeune fille nue, enlaçant un faucon, et celui de sa sœur un personnage simplement couvert d'une peau d'animal et coiffé d'une cuculle, terminée comme un cimier héraldique.

La régence de la tante de Charles-Quint pourrait s'appeler dans notre histoire artistique l'époque des verrières. Jamais on ne peignit plus de vitraux que sous le règne de cette princesse, qui protégeait avec prédilection cette spécialité artistique. A chaque feuillet du livre de compte de sa mai-

son, on rencontre des mentions de sommes allouées pour des œuvres d'art de ce genre. Les principales églises qui furent gratifiées de ses libéralités furent celles des Récollets ou Frères mineurs, à Bruxelles, du monastère du Rouge-Cloître, à Auderghem, de Notre-Dame, à Alseberg, et par-dessus tout, la collégiale des Saints-Michel et Gudule. D'autres verrières moins importantes, relatées dans les comptes de 1512 à 1527, furent placées à Grave, dans l'église de Sainte-Élisabeth, dans la cure de Braine, dans l'église paroissiale de Zutphen, dans celle des Frères prêcheurs, à Douai, dans la chapelle des Chartreux, à Scheut, et dans beaucoup d'autres édifices encore.

Les exemples partis de haut sont ordinairement suivis avec affectation par ceux qui de près ou de loin veulent se rattacher au pouvoir. Marguerite d'Autriche avait mis les verrières à la mode; on s'en engoua; seulement, devons-nous le dire, le but n'avait plus cette piété native, cette aspiration à vouloir décorer la maison du Seigneur, qui avaient dicté les généreuses donations des empereurs, des rois et des seigneurs de la brillante époque du moyen âge. Aussi, les artistes comprirent-ils bien qu'il fallait changer l'allure générale du vitrail, pour que la mode ne s'arrêtât pas. Ils flattèrent leurs donateurs en agrandissant leurs portraits, reléguèrent les patrons dans les arrière-plans et multiplièrent outrageusement les cartels armoriés et l'étalage somptueux des quartiers de noblesse.

Cependant, malgré ce mélange profane, la peinture sur verre avait conservé son beau et grand caractère, sa transparence brillante, la noblesse du dessin et le glorieux souci de l'effet pittoresque, qui devait mal-

heureusement, un siècle plus tard, se changer en effet théâtral.

Sur cette pente glissante, on ne devait pas s'arrêter de sitôt : au xvi<sup>e</sup> siècle, les progrès de la réaction sont désastreux ; les donateurs sont exigeants et les artistes se voient forcés de flatter leur vanité de plus en plus. Au lieu de simples portraits et d'armoiries, on y fait intervenir des générations entières et la verrière pourra servir de contrôle à l'arbre généalogique de la noble souche qui en a fait l'orgueilleuse dépense. Les armures, les brocarts, les velours donnent plus de préoccupations aux artistes que l'expression pieuse des figures et que la douce et mélancolique onction des scènes légendaires, qui servaient jadis exclusivement à l'édification et au réveil de la piété des fidèles qui venaient s'agenouiller sous les arceaux aériens des temples splendides du moyen âge.

Nous trouvons du reste l'application pratique des idées religieuses et morales que nous venons d'énoncer, dans les nombreux vitraux dont la noblesse, le clergé, les corporations et les particuliers, imitant l'exemple de nos souverains, s'empressèrent de gratifier le sanctuaire vénéré de Notre-Dame, au Sablon, et dont nous allons continuer la nomenclature.

En l'année 1515, l'un des membres de la maison de Bavière, dont nous n'avons pu découvrir le nom, fit exécuter un magnifique vitrail destiné à orner l'une des fenêtres nord-ouest du sanctuaire de l'église. Le duc s'y trouvait représenté les mains jointes et agenouillé sur un prie-Dieu recouvert de velours bleu ; sa tête était ornée d'une couronne ; un large manteau de pourpre doublé d'hermine cou-



vrait une armure pleine ; sur le cotteron figuraient les armes de sa famille ; un gantelet et un casque orné d'un plumet gisaient à terre ; de chaque côté du vitrail l'on remarquait les quartiers de noblesse qui suivent : Brigue, Brandebourg, Savoie, Bourgogne — Sicile, Brabant, Berry et Hainaut. En face du duc était représentée son épouse également dans l'attitude de la prière ; elle portait une couronne, un collier et un manteau de pourpre et d'hermine ; à ses côtés figurait un lévrier, accessoire obligé des vitraux de cette époque ; ses quartiers de noblesse s'y trouvaient également représentés comme suit : Sicile, Angleterre, Ferrette, Brigue — Henneberg, Wal, Milan et Pomeran.

Vers la même époque, le comte Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeke, Honschote, etc., chevalier de la Toison d'or, et lieutenant de la cour féodale du Brabant, contribua également à l'ornementation de l'église par l'octroi d'une remarquable verrière qui fut placée dans l'une des fenêtres de la nef latérale. Cette œuvre d'art montrait le donateur revêtu d'une cotte ornée de ses armes et agenouillé sur un prie-Dieu recouvert de velours bleu ; devant lui était un autel surmonté d'un tableau en partie caché par une draperie et représentant un paysage ; à ses pieds gisaient un casque plumeté et un gantelet ; autour du vitrail, dans la résille et les compartiments extrêmes, étaient représentés les quartiers suivants : Brabant, Hornes, Hornes, Hornes, Hornes, Hornes, Hornes — Clèves, Ostrevant, Honschote, la Tremouille, Lannoy, Montmorency et Montfort. Dans la partie supérieure de la fenêtre était placé l'écusson, avec les armes du comte Maximilien, orné des insignes de l'ordre de la Toison d'or.

Henri, comte de Nassau, chevalier de la Toison d'or, fit également exécuter vers la même époque, pour l'église du Sablon, un magnifique vitrail destiné à rappeler le souvenir de son père, Jean III, dit le Jeune, et de sa mère, Élisabeth, fille de Henri, landgrave de Hesse, et d'Anne, comtesse de Catzenellenbogen. Cette verrière représentait le comte de Nassau, Jean III, et son épouse Élisabeth de Hesse, avec leurs quartiers de noblesse, placés dans l'ordre suivant : Nassau, la Marck, Lecke, Hornes, Heynsberghe, Hainaut, Solms — Hesse, Nassau, Saxe, Brunswick, Catzenellenbogen, Hissenbergh et Wurtemberg. Dans le lacis supérieur se voyaient les armoiries de la maison de Nassau.

Messire Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, mort en l'année 1550, contribua à son tour à l'ornementation de l'église par le don d'une verrière, sur laquelle il était représenté avec son épouse, Hélène de Croy. Les quartiers suivants complétaient ce vitrail placé dans l'une des fenêtres de la basse-nef : Luxembourg, Gruthuse, Ville, Auxy — Croy, Château-Briant, Luxembourg et Bar.

Vers le même temps, Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, gratifia la même église d'un beau vitrail, sur lequel il était représenté avec ses quartiers de noblesse, à savoir : Clèves, Clèves, Berghe, Bourgogne, Bavière — Portugal, Portugal, Angleterre, Urgel et Castille.

Le comte George d'Egmond, évêque d'Utrecht, décédé en l'année 1559, orna l'une des fenêtres des bas-côtés de l'église d'un vitrail, sur lequel il se trouvait représenté avec les quartiers de noblesse qui suivent : Meurs, Arekel, Leiningen, Zarweiden, Juliers, Berg — Bade, Wurtemberg,

Autriche, Simmeren, Marsole, Brandebourg et Lorraine. Ce vitrail était en outre surmonté d'un écusson, avec ses armes et celles de son père et de sa mère, comtesse de Werdenberg.

Les renseignements qui précèdent sont empruntés pour la plupart à un manuscrit appartenant à la riche collection de M. F.-V. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles, décédé le 10 mai dernier, après avoir consacré la plus grande partie de sa vie à l'étude des arts et des sciences et composé de nombreux ouvrages qui resteront comme des témoignages de son grand amour pour le travail et de sa profonde érudition.

Le *Mausolée de la Toison d'or* nous révèle l'existence, dans l'église du Sablon, des quatre verrières qui suivent et qui toutes ont été exécutées vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

La première était due à la libéralité de don Fernand de Gonzague, duc d'Ariano, prince de Molfetta, décédé à Bruxelles, le 15 novembre 1557. Ce vitrail représentait le donateur avec son épouse, Isabelle de Capoue, et les huit quartiers qui suivent : Gonzague, Bavière, Este, Aragon — Capoue, Accoramiento, Ayerbe et Baux.

La deuxième eut pour donateur messire Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, décapité sur la Grand'Place, à Bruxelles, le 15 juin 1568, par ordre du duc d'Albe. Cette verrière représentait le comte Lamoral d'Egmont, revêtu des insignes de la Toison d'or, et son épouse, Sabine, fille de Jean II, duc de Bavière, juge à la Chambre impériale de Spire, décédé à Anvers, le 19 juin 1578, et était entourée de huit quartiers placés dans l'ordre suivant : Egmont, Werdenberg, Luxembourg, Gruthuse — Bavière, Bade, Nassau et Katzenellenbogen.

Vers le même temps, Philippe de Montmoreney, comte de Hornes, seigneur de Weert, qui partagea le sort du comte d'Egmont, dont nous venons de parler, contribua également à la splendeur de l'église du Sablon, en la gratifiant d'une belle verrière, sur laquelle il était représenté, avec les huit quartiers qui suivent : Montmoreney, Vilain, Egmont, Bergue — Niwenare, Limbourg, Wied et Meurs.

Le quatrième vitrail fut libéralement donné à l'église par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, assassiné à Delft, le 10 mai 1584, par Balthasar-Gérard de Villefans. Ce vitrail, sur lequel il se trouvait représenté, était entouré des seize quartiers suivants : Nassau, Leeke, Heynsberghe, Solms, Hesse, Saxe, Catzenellenbogen, Wurtemberg — Stolberg, Nassau, Mansfelt, Gleichen, Koningstein, Nassau, Arenberg et Aspremont. Dans deux des dernières fenêtres dont nous venons de parler figurait un cartouche portant le millésime de 1545.

Au fond de l'église, à l'extrémité de la nef latérale, existe une chapelle dédiée à saint Éloy et à saint Guidon, et construite par Claude Bouton, chevalier, seigneur de Corbaron, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint. En l'année 1555, date à laquelle fut achevée la construction de cette chapelle, le chevalier orna la fenêtre qui surmonte l'autel d'un vitrail composé de deux parties distinctes. La partie supérieure, représentant le jugement dernier, offrait d'un côté plusieurs personnages cherchant à fléchir l'arrêt du souverain juge et de l'autre la gueule béante d'un monstre, recevant les réprouvés. La seconde, au-dessous de la précédente, représentait à gauche l'image du donateur priant à genoux, ayant derrière lui ses deux fils également

dans l'attitude de la prière ; tous trois armés et revêtus de leurs cottes d'armes. Aux côtés l'on voyait les armes du seigneur de Corbaron, avec ses quartiers de noblesse paternels et maternels, qui sont : Bouton, de Salins, Dedio et Neuville. A la droite du spectateur était représentée Jacqueline de Lannoy, son épouse, agenouillée, tenant dans les mains un marteau et revêtue d'un manteau de brocart armorié. Derrière elle figuraient ses armes avec les quartiers paternels et maternels, qui suivent : Lannoy, Berlainmont, Esne et Neuville. Au milieu se trouvait un cartouche offrant le millésime 1555, époque de l'exécution de la verrière et plus bas la devise partielle de la maison de Bouton : *Souvenir tue* (celui de son repentir, ou de son déplaisir).

Vers la même époque, Charles, duc de Croy, évêque de Tournai, décédé le 2 décembre 1564, fit également don à l'église d'une verrière accompagnée des quartiers suivants : Château-Briant, Longny, Fonteville, Jury — Croy, Lorraine, Luxembourg et Bar.

M. Goethals a eu l'obligeance de nous communiquer le dessin d'un vitrail, auquel est joint un acte daté du 16 juillet 1752 et revêtu de la signature de Richard de Grez. Ces documents constatent qu'il existait jadis, dans la chapelle de Saint-Hubert, un vitrail exécuté en 1571, par ordre de Pierre-Charles, baron van Ypen, et de dame Christine Pippenoy, son épouse, qui y étaient représentés avec les armes de leurs familles respectives.

Outre les verrières énumérées plus haut, l'église de Notre-Dame, au Sablon, en possédait encore quelques autres au sujet desquelles, malgré nos persévérantes recherches,

il nous a été impossible de nous procurer les renseignements désirables. Tout ce que nous savons, c'est que certains de ces vitraux rappelaient des faits se rattachant à l'histoire de l'église, notamment le souvenir de la translation d'Anvers à Bruxelles de la statue miraculeuse de la sainte Vierge, par Béatrix (vulgairement Baet) Soetkens, en l'année 1548, et celui de la réception de cette vénérable image, à Bruxelles, par Jean III, duc de Brabant, et par son fils, Henri de Limbourg. Accompagnés des magistrats, des métiers et des membres de la gilde des arbalétriers de la ville, ils la transportèrent solennellement sur leurs épaules et la déposèrent dans le sanctuaire du Sablon.

Nous avons trouvé aux archives du département du Nord, à Lille, un compte d'Ambroise Van Oncle, receveur général des domaines, dans lequel il est fait mention, à la date du 14 janvier 1628, d'une somme de deux cent soixante livres, octroyée par ordonnance de son Altesse Sérénissime l'infante Isabelle, « pour la réparation et repeinture de onze verrières de la très-illustre maison d'Autriche, à l'église de Nostre-Dame, au Sablon, de ceste diete ville. » D'après le même compte, cet important travail aurait été confié à Jean de Bronckorst, maître verrier à Bruxelles.

Ce curieux document nous démontre, à la dernière évidence, la lacune qu'il aurait fallu combler encore, pour offrir à nos lecteurs un travail complet, comprenant toutes les anciennes verrières qui existaient jadis dans l'église du Sablon. Nous conservons, toutefois, l'espoir que les recherches auxquelles on se livre aujourd'hui dans nos archives, voire même peut-être le hasard, ce trouveur de tant de choses, amèneront de nouvelles découvertes qui

nous permettront de compléter un jour la série déjà bien fournie des verrières qui décoraient autrefois ce remarquable édifice.

En attendant, nous nous demandons par quelle fatalité ces précieuses verrières, témoins si éloquents de la piété de nos souverains et de la protection qu'ils n'ont cessé d'accorder à cette spécialité artistique, ont pu se trouver encore une fois dans un état réclamant des restaurations de cette nature. Un événement malheureux, semblable à celui de 1515, était-il venu derechef frapper l'église du Sablon. Nous ne le pensons pas, car, bien que les anciennes chroniques fassent mention d'orages qui sont venus fondre sur notre ville à la fin du xvi<sup>e</sup> et au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle? nous n'avons cependant découvert aucune trace de ravages dont le sanctuaire de Notre-Dame aurait été victime. Nous croyons plutôt que cette destruction est l'œuvre du fanatisme des iconoclastes à la solde de Vanden Tynpel, qui détruisirent à jamais tant de chefs-d'œuvre, jadis le juste orgueil de nos ancêtres.

Nous avons, en effet, des preuves pour démontrer que l'église de Notre-Dame, au Sablon, ne fut pas plus épargnée par le vandalisme impie des sectaires du xvi<sup>e</sup> siècle que les autres églises de la capitale. Le 51 mai 1579 était le jour fixé pour la sortie de l'*ommegang* traditionnel. A cette date déjà, les esprits étaient fortement exaspérés par les ten dances que révélait la conduite de l'autorité. Les membres de la gilde du Grand-Serment jugèrent prudent, dans ces circonstances, de supprimer cette année ce cortège populaire et de le remplacer par une simple procession qui fit le tour de l'église. On y vit figurer la statue miraculeuse de la sainte

Vierge, mais tous les serments et les métiers s'abstinrent d'y prendre part.

Le 4 octobre suivant, les iconoclastes se rendirent maîtres de l'église de Notre-Dame de la Chapelle et obligèrent François Elant, curé de la paroisse, de se réfugier, avec les membres de son clergé, dans l'église du Sablon, pour lors succursale de la première, à l'effet d'y exercer les fonctions pastorales. Cependant la puissante influence dont jouissaient encore les corporations préposées à la défense de l'église de Notre-Dame, au Sablon, ne put la soustraire aux excès sacrilèges des hérétiques. Léonard Van den Hecke, bourgmestre de Bruxelles, inféodé aux principes de la nouvelle doctrine, voulant effacer dans les gildes ou serments les derniers vestiges de l'influence catholique, supprima ces puissantes corporations, par ordonnance du 9 juillet 1580.

Cette suppression fit tomber devant les partisans de la réforme la dernière barrière qui les empêchait d'exercer, dans le sanctuaire du Sablon, les pillages et les dévastations que leur fanatisme leur avait fait commettre dans les autres églises de la capitale. Aussi fut-elle envahie dès le mois d'octobre suivant : les vases et les ornements sacrés furent profanés ; la statue miraculeuse de la sainte Vierge fut brûlée et la châsse d'argent de sainte Julienne de Nicomédie, bénie solennellement, le 7 mars 1475, en présence de Charles le Téméraire, d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et du magistrat de la ville, devint à son tour la proie de la convoitise rapace des huguenots, qui se partagèrent ses débris.

Pourrions-nous admettre, en présence de ces faits, que leurs mains sacrilèges aient respecté les splendides verriè-



res accumulées dans le sanctuaire vénéré du Sablon par la piété des générations chrétiennes. Nous ne le croyons pas. La haine aveugle dont ils étaient animés envers les images et les représentations de tout genre, et les actes de vandalisme commis sur les vitraux, dans les autres églises de notre pays, nous fournissent la preuve du peu de respect qu'ils avaient pour des œuvres d'art de cette nature.

La fin du xvi<sup>e</sup> siècle fut le chant du cygne pour la peinture sur verre. Cet art devait bientôt se suicider lui-même, en introduisant, dans les données esthétiques de sa composition, des profondeurs, des fuyants, des perspectives, toute la magie enfin du clair-obscur qui tentait de faire de la verrière, malgré l'armature de fer et la résille de plomb, un tableau conforme aux données ordinaires de la peinture de chevalet.

Ici, les verriers eurent tort ; ils voulurent le mieux ; ils perdirent le bien. La résille de plomb, traçant résolument les figures cantonnées, dans les parties les mieux ornées, par l'armature de fer et se servant même des barreaux jointifs des meneaux, contribuait à l'effet pittoresque et dessinait hardiment sur l'azur du ciel ou les fonds historiés, les personnages, ou les fabriques.

Toujours pour éviter la résille de plomb, on imagina au xvii<sup>e</sup> siècle — et les vitraux de Van Thulden en sont un exemple frappant — une sorte de laeis géométral, portant ses lignes immuables à tort et à travers de l'ordonnance et montrant la scène, si nous pouvons nous servir de cette expression, comme à travers un vaste filet. Rien de plus monotone, de plus disgracieux et de moins conforme aux lois de la pondération des masses et de l'exacte représentation des détails que ce carreautage à tort et à travers d'une scène qui,

à la belle époque de l'art du *vitrier*, suivait toutes les ondulations des lignes, tous les contours, tous les méandres harmonieux des formes et se trouvait parfaitement à sa place, parce que nulle part la résille de plomb ne contrariait le sujet, l'ordonnance matérielle des détails et des clairs-obscurs.

C'était cependant encore une belle époque, celle où Van Thulden peignait les vitraux du chœur de la sainte Vierge, à la collégiale de Sainte-Gudule. La France était alors bien moins favorisée que nous. Mais peu à peu les formes s'alourdissent, les teintes deviennent moins franches, les clairs-obscurs moins bistrés, l'harmonie générale moins sensible. On préféra l'émail au verre teint en masse et les peintres-verriers, devenus émailleurs, abusèrent de la facilité prodigieuse, d'assouplir leurs teintes par des repeints placés à la face antérieure du verre. De cette façon, ils remédiaient, il est vrai, à la trop grande fusibilité de certaines couleurs; mais ils nuisaient incontestablement à la transparence, qui ne veut qu'un émail par couche vitrifiable. L'effet de l'émail, très-disgracieux quand le jour n'est pas direct, peut très-bien s'étudier sur les verrières de Sainte-Gudule, où on en a abusé. Par un temps ordinaire, ces vitraux paraissent être à contre-jour et affectent une teinte grise uniforme.

Nous ne pouvons guère compter comme une époque de la peinture sur verre le xvii<sup>e</sup> siècle, malgré les charmants vitraux hollandais, dont le spirituel grattage fait l'étonnement de ceux qui ne connaissent pas le procédé matériel de la production de cet effet. Les vitraux religieux se réduisent ordinairement alors à une combinaison de mise en plombs, plus ou

moins adaptée aux formes générales du style du temps. Ainsi, par exemple, à l'époque Louis XV, les plombs affectent généralement des formes soubresautées, bizarres, boiteuses et sans goût, s'amalgamant avec peine à un ensemble central, où quelquefois se voit encore une petite partie de peinture sur verre. Il est juste de dire que cette partie est d'émail et qu'il n'y a pas de mise en plomb. S'il y en a une, ce ne sont tout simplement que quatre ou six quadrilatères, ou parfois un plus grand nombre, laissant apercevoir à travers leur résille quelque symbole banal ou prétentieux. L'ouvrage de MM. Levy et Capronnier nous fournit le plus remarquable exemple connu de l'agonie de ce bel art qui, pendant près de quatre siècles, avait brillé du plus vif éclat dans les œuvres inimitables de nos maîtres ès-pierres.

Pendant le cours de ces deux siècles, l'église de Notre-Dame, au Sablon, se vit peut-être encore de temps en temps l'objet des libéralités des fidèles ; nous n'en avons cependant trouvé qu'un seul exemple, celui d'une verrière exécutée par ordre du feld-maréchal Viriex, Philippe-Laurent, comte de Daun, prince de Thiano, chevalier de la Toison d'or et gouverneur des Pays-Bas, pendant l'absence que fit, en 1725, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sœur de Charles VI. Cette verrière, conçue suivant les errements de l'époque, n'offrait que la représentation des armes du donateur, entourées de demi-dieux, de génies, de symboles et d'autres ornements dans le style prétentieux de l'époque de Louis XIV.

Pendant la nuit du 11 au 12 août 1765, un affreux ouragan se déchaîna sur la ville de Bruxelles et y causa les plus grands ravages. Cette tempête, accompagnée d'une pluie de

grelons d'une grosseur extraordinaire, fut tout aussi fatale à l'église de Notre-Dame, au Sablon, que celle du 25 mai 1515. Toutes les verrières furent détruites, à l'exception de trois, pour la préservation desquelles les fabriciens avaient, le 2 juin 1750, fait exécuter par Martin Gysels des treillis en fil de fer. A la suite de ce désastre, l'on s'adressa au prince de la Tour et Taxis et l'on s'ingénia à trouver les moyens pour réparer les dégâts, au moins dans une certaine mesure, mais toutes les ressources que l'on était parvenu à créer ayant été absorbées par la seule restauration des toitures, on se borna à reléguer pêle-mêle, dans les fenêtres de la grande nef, les tristes débris du splendide vêtement de vitraux colorés qui ornait antérieurement le sanctuaire vénéré de nos gildes communales.

De nos jours, les membres du conseil de fabrique, voulant conserver à la postérité ces précieux restes de l'ancien art du *vitrier*, adressèrent, le 28 juillet 1860, une demande au ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir le concours de l'État pour un travail de remaniement. Cette demande, sur le rapport de la Commission royale des monuments, fut accueillie par arrêté royal du 20 mai 1861, et le travail confié à M. Samuël Coucke, peintre-verrier à Bruges. Une partie de ces fragments, offrant cinquante-deux écussons armoriés, parfaitement conservés, ornent aujourd'hui les deux fenêtres qui surmontent les chapelles de la Tour et Taxis; les autres débris complétés seront probablement utilisés pour l'ornementation des fenêtres de la sacristie.

C'est une chose remarquable de voir, en ce siècle où l'on prétend que la foi diminue et que la piété tend à décroître,

nos splendides temples ogivaux recouvrer la parure de rutilantes verrières, que la haine des iconoclastes ou l'action destructive du temps semblaient avoir détruites à tout jamais. Notre siècle, tout pétri d'éclectisme, a ceci de bon, c'est que, s'il s'enthousiasme pour des choses d'une médiocrité déplorable, il sait réserver une partie de ses ardeurs pour les aspirations grandes et nobles, et les traductions artistiques et fidèles des élancements de la foi et des épanouissements de la charité.

Pour presque toutes les églises, il s'est rencontré un de ces hommes dévoués, qui semblent avoir mis toute leur gloire à relever les murs du sanctuaire et à tendre d'une riche draperie les parois de la maison de Dieu. Les restaurations architecturales, les peintures murales, les verrières ont tour à tour trouvé leurs promoteurs, leurs défenseurs, leurs apôtres. Dans chaque ville, dans chaque paroisse sont apparus des hommes qui ont donné le branle. L'église de Notre-Dame, au Sablon, a trouvé dans la généreuse et intelligente initiative de M. le baron de Hody la cause efficiente du rétablissement de la splendide tapisserie de verrières, qui existait jadis dans ce temple de notre ancienne milice bourgeoise.

Avant d'entreprendre un exposé succinct des nouvelles verrières de l'église du Sablon, nous dirons qu'en général nous préférons certains vitraux des bas-côtés à ceux du chœur, où l'excès de détails et la trop grande diffusion des différentes teintes finissent par produire, pour l'œil du spectateur placé dans la grande nef, une sensation qu'il est difficile de caractériser.

Chacune des sept fenêtres lanceolées de l'abside du chœur

est partagée en cinq galeries superposées, couronnées à la partie supérieure d'armoiries, de symboles et d'autres motifs d'ornementation. La première galerie retrace des sujets empruntés à la légende dorée et relatifs à la sainte Vierge, qui, comme patronne de l'église et de la paroisse, avait, en dehors de toute autre considération, un titre spécial pour occuper cette place. Immédiatement au-dessous de cette première galerie se voit celle des anges à banderoles déployées, dont les inscriptions nous expliquent les différentes scènes représentées à la partie supérieure. La troisième, au-dessous de la précédente dont elle est séparée par des motifs d'ornementation, nous représente en grandeur naturelle les saints patrons des donateurs ou des saints spécialement vénérés dans l'église, avec les symboles et les attributs distinctifs qui les caractérisent. La galerie suivante nous offre des scènes légendaires ou les faits les plus marquants dans la vie de ces saints. La dernière, enfin, près du glacis de la fenêtre, est consacrée aux armoiries des donateurs.

Les verrières de la basse nef affectent généralement la forme d'un retable, dont les niches multiples sont enrichies de saints différents. La multiplicité des donateurs, qui se sont partagé le mérite d'offrir à l'église un des cinq compartiments dont se compose la fenêtre, explique jusqu'à un certain point cette disposition, et justifie la série nombreuse d'armoiries ou de chiffres qui en occupent la partie inférieure.

La rose du transept a reçu également aujourd'hui une décoration de vitraux peints. Nous regrettons cependant que l'on n'ait pas suivi le projet primitif, qui donnait à cette verrière l'ampleur et l'harmonie, exigées par Viollet-le-Duc pour

la juxtaposition et l'emploi des couleurs. Nous regrettons encore que l'on n'ait pas placé, dans l'oculus de la rose, la barque légendaire, que l'on voit sur le dessin-projet et qui convenait bien mieux, comme tradition et comme souvenir, que la représentation banale d'une image de la Vierge, qui se trouve prodiguée dans l'intérieur de l'église.

C'est là tout ce que possède aujourd'hui, en fait de verrières, l'église de Notre-Dame, au Sablon; encore faut-il ajouter que l'un des côtés seulement des basses-nefs a reçu, jusqu'à ce jour, sa parure translucide. Celui vers la place du Petit-Sablon recevra toutefois la sienne dans un temps assez rapproché, lorsque le prolongement de la rue de la Régence, débouchant au front du transept, aura débarrassé le monument ogival de l'ensemble de constructions parasites, sans aucune valeur architecturale, qui en masquent actuellement les flancs. Espérons aussi que l'architecte qui préside à la restauration de l'église osera porter une cognée décisive du côté du portail de la rue des Sablons, débarrassera la magnifique fenêtre, heureusement intacte, de ses briques et de ses moellons, et ouvrira une perspective lumineuse en face de la splendide lanterne polygonale, évidée à jour, qui forme le grand chœur du remarquable monument dont nous décrivons les richesses.

### III

#### PEINTURES MURALES.

Longtemps on croyait, grâce au badigeon, que les verrières diaprées se détachaient brutalement du fond de l'appareil

lapidaire, que ce badigeon avait rendu d'une blancheur matte uniforme. C'était là une de ces nombreuses aberrations d'esprit de nos devanciers, chez qui le plus souvent le sentiment du beau semblait s'être incarné dans la mesquinerie des détails et la bouffissure des masses. Cette tendance dans les questions de l'esthétique a été parfaitement caractérisée par le style rococo patronné par la Pompadour et la du Barry et poussé jusqu'au délire de l'invraisemblance. Mais les nombreuses découvertes faites de nos jours sont venues attester que les anciens avaient coutume de ne pas laisser dominer seul l'éclat magique des verrières et d'opposer à la lumière tamisée et diffuse produite par leur interposition, une décoration architecturale, accentuant à la fois d'une manière nette et tranchante les formes de constructions et les différentes parties sculpturales des édifices et participant à l'éclat des vitraux qu'elle complétait par l'harmonie et l'ensemble de sa coloration.

S'il y a peu de temps que l'on a commencé à mettre en pratique les applications de ces découvertes, par contre, il y a plus d'un demi-siècle qu'on les connaît. A la mauvaise époque de 1820, il s'est trouvé des hommes de goût pour regretter que l'on n'ait pas fait attention aux restes de peintures murales, mises à nu dans la collégiale de sainte Gudule, lors du recrépissage que l'on y exécuta à l'occasion du jubilé. Nous ne donnerons pas ici la nomenclature des nombreuses résurrections qui ont été faites depuis, dans notre pays, de cet art jadis si florissant et nous nous attacherons de préférence à présenter un exposé succinct de l'histoire de la découverte de peintures murales dans l'église du Sablon, de l'époque de leur exécution, de leur mérite, de



leurs caractères, de leur procédé, de leur disparition et finalement de leur rétablissement sur le canevas primitif.

Il y a une vingtaine d'années, le chœur de l'église du Sablon était loin d'offrir l'aspect que les travaux de restauration, exécutés depuis, lui donnent aujourd'hui : les trois fenêtres du chevet de l'abside étaient masquées par des briques ; les nervures prismatiques , admirablement fouillées, qui de fond s'élancent d'un jet vers les clefs de voûte, affectaient la forme de tores par suite de la multiplicité de couches de badigeon, dont, pendant deux siècles, une brosse inconsciente les avait couvertes ; les parois, richement découpées par des arcatures ou fenestrations, étaient cachées par des stalles, des armoires, des tableaux et par l'autel corinthien à colonnes torses, surchargé d'ornements de sculptures.

Cet état de choses émut vivement les membres du conseil de fabrique et, dans leur sollicitude pour le remarquable édifice confié à leurs soins, ils résolurent de rendre à cette partie de l'église son caractère primitif, en la débarrassant de toutes les superfétations parasites, qui la rendaient méconnaissable. Ce travail mis à l'étude et entamé en 1859, sous l'intelligente direction de la Commission royale des monuments, amena la découverte des peintures murales que nous allons décrire.

Le chœur proprement dit, c'est-à-dire la partie qui s'étend du banc de communion jusqu'au sanctuaire dont il est séparé par trois marches de marbre, comprend à droite et à gauche deux grandes travées subdivisées chacune en cinq compartiments à ogives trilobées, correspondant aux divisions des fenêtres qui les surmontent. L'abside qui termine le sanctuaire revêt une forme heptagone et se compose de sept travées plus étroites et n'inscrivant chacune, de même

que les fenêtres supérieures, que deux arcades seulement. C'est dans ces compartiments et en général sur toute la surface de ce riche lambris inférieur au glacis des fenêtres que l'on découvrit les remarquables peintures qui font le sujet de cet article.

Il est un fait généralement admis de nos jours et confirmé par les nombreuses découvertes effectuées dans ces derniers temps : c'est que les peintres au moyen âge appliquaient le plus souvent leur coloration sur l'appareil lapidaire aussitôt après l'achèvement des travaux du maître ès-pierres. Cet usage provenait de ce que la décoration picturale était considérée comme le complément indispensable de l'architecture dont elle relevait le mérite, en accentuant ses moindres détails. Les peintures murales découvertes dans l'église du Sablon nous fournissent une nouvelle preuve à l'appui de cette assertion. La construction du chœur fut achevée vers l'an 1455 et c'est précisément cette date que mentionne l'inscription suivante, trouvée sur l'un des petits panneaux inférieurs de la première travée de gauche :

Dit heeft doen maken Willem Clutinek int jaer ons Heeren  
MCCCCXXXV.

Nous trouvons dans la famille patricienne des Clutinek, qui comptent parmi les plus grands bienfaiteurs de l'église, trois membres désignés par le prénom de Guillaume : le premier, dont il ne saurait être ici question, fut échevin de Bruxelles en l'année 1552 et mourut en 1548; le deuxième, doyen de la gilde de la draperie, fut, avec plusieurs autres membres de la même famille, un défenseur zélé de la caste féodale et l'un des plus chauds partisans du duc Jean IV, et mourut

en célibat vers l'année 1459; le dernier enfin, neveu du précédent, était fils d'Henri qui remplit les fonctions d'échevin de la ville pendant les années 1415 et 1418. C'est à ce dernier que nous croyons devoir attribuer les peintures, ou plutôt une partie des peintures qui nous occupent. En effet, l'absence complète de symétrie dans la disposition des grandes figures et principalement l'existence de personnages différents, représentés en prière dans les panneaux inférieurs, au-dessous de leurs patrons, nous permettent d'affirmer que plusieurs bienfaiteurs ont contribué à l'exécution de ces peintures et même que chacune des figures supérieures a eu son donateur particulier. Cette assertion est encore confirmée par la découverte dans les ogives trilobées d'écussons appartenant à différentes familles, telles que les de Hertoghe, les Boote, les Van Gronsfeld et les Schonvorst.

Il importe également de faire remarquer que l'année 1455, qui détermine, d'après l'inscription flamande, l'époque de l'exécution des peintures du chœur, ne se rapporte qu'aux figures qui ornaient les deux grandes travées au côté gauche. Quant à celles de droite et de l'abside, il est certain, et un simple examen suffit pour s'en convaincre, que non-seulement elles ont été exécutées environ cinquante ans après les premières, mais encore qu'elles sont dues à un artiste différent et d'un mérite bien inférieur à celui de son devancier.

Les deux grandes travées, au côté gauche du chœur, comprennent dix compartiments ou arcades à ogives trilobées, ornés chacun d'une figure de grandeur naturelle, représentant un saint personnage. Aucune symétrie n'existait dans la disposition de ces figures; comme composition, ces pein-

tures sont conformes aux traditions de l'époque et trahissent les sentiments religieux de l'artiste qui les fixa sur la pierre ; le mysticisme du moyen âge y apparaît dans toute sa naïveté ; les formes sont maintenues dans de justes proportions ; les attitudes n'expriment aucun mouvement, aucune raideur, ni aucune violence ; les physionomies sont caractéristiques et expriment tour à tour la dignité virile et la douceur féminine ; l'ordonnance des draperies est rendue avec cette ampleur, ce moelleux et cette souplesse qui distinguent l'époque ; on ne retrouve aucune recherche dans l'agencement des plis qui, en se contournant, déterminent la forme du corps, la rotule des genoux, les coudes des bras, la poitrine et les épaules ; les traits qui réchampièrent les contours et le mouvement des détails et qui, dans la peinture murale, tiennent lieu de ligne obscure et remplacent la résille de plomb, dont les *vitrerieux* du moyen âge, mieux inspirés que les peintres-verriers de nos jours, garnissaient leurs nombreuses petites pièces de verre, comptent environ deux millimètres d'épaisseur et concourent admirablement à produire un ensemble des plus harmonieux. Quant au coloris, nous retrouvons dans les peintures qui nous occupent les mêmes caractères que ceux que nous rencontrons au siècle précédent ; elles ne nous offrent pas des combinaisons très-variées de couleurs ; le rouge et le bleu dominant. La prédominance de ces deux couleurs, relevées par l'appoint de l'or employé pour les nimbes et pour les fonds, nous démontre qu'au xv<sup>e</sup> siècle les artistes cherchaient encore à contrebalancer, par leur décoration architectonique, la coloration puissante et translucide des vitraux et à maintenir entre ces deux sœurs un équilibre harmonieux.

Les fonds des grandes figures étaient tantôt dorés et tantôt rouges; l'or employé comme fond était toujours gaufré; la même remarque s'applique également aux nimbes qui étaient tous dorés; les gaufrures des fonds représentaient alternativement, en forme d'échiquier, un écusson parti du lion de Brabant et deux oiseaux de perche à tir.

Les faisceaux des colonnettes engagées et les autres motifs d'architecture, qui séparent les travées et les arcades entre elles, étaient ornés d'une décoration à la fois tranchante et harmonieuse, dans laquelle le rouge, le jaune d'ocre, le brun et la terre d'ombre remplissaient le rôle principal.

Nous ferons remarquer, en passant, que les artistes du moyen âge attachaient une grande importance à ne pas confondre, par une même ornementation, différents motifs d'architecture. Par contre, nous n'avons jamais trouvé sur le même membre architectural deux motifs différents d'ornementation. Cette remarque s'applique généralement à toutes les peintures murales découvertes jusqu'à ce jour. Cet usage trouvait sa raison dans le but que poursuivait le peintre qui ne cherchait pas à modifier l'œuvre de l'architecte, mais uniquement à le compléter, pour en faire mieux ressortir l'élégance et le mérite.

L'importance que reçurent, à partir du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, les formes de construction des édifices, détermina les artistes décorateurs à diriger tous leurs efforts sur l'ornementation de ces formes. Pour détacher les membres architecturaux entre eux et pour leur imprimer un cachet de légèreté, ils consacrèrent l'usage de relever chaque motif par un liséré dans les chanfreins et les creux. Ce système offrait encore l'avantage de maintenir une douce harmonie dans la com-

binaison des couleurs; on employait pour ces lisérés le blanc, le jaune d'ocre, le rouge foncé et le noir.

L'ornementation architecturale du chœur de l'église du Sablon était particulièrement remarquable; elle offrait un ensemble des plus harmonieux et d'une grande puissance de tons et tranchait d'une manière admirable avec la décoration des figures.

A partir de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, une ère nouvelle s'ouvre pour la peinture murale, comme pour les verrières et toutes les branches de l'art en général : les anciennes traditions commencent à se perdre; les principes d'unité, qui avaient présidé jusqu'alors à la décoration de nos édifices, sont abandonnés; le désaccord s'établit entre les artistes, qui ne suivent plus que leurs inspirations particulières ou plutôt celles de leurs opulents ordonnateurs.

Les peintures découvertes dans l'abside et au côté droit du chœur de l'église de Notre-Dame, au Sablon, nous fournissent un spécimen des plus curieux des tendances de cette époque : les couleurs composées ont envahi le terrain artistique; la variété des teintes que l'on y retrouve offre l'aspect le plus négligé; peu ou point d'harmonie dans les couleurs. Cette absence d'harmonie provenait de la difficulté que les artistes rencontraient pour la maintenir au milieu de l'assemblage de tant de couleurs variées. Le vert, le noir, le rouge, le gris, le jaune et le brun sont juxtaposés, sans tenir compte de la valeur de leur tonalité; les fonds sont rouges; les traits qui déterminent les contours et les plis des draperies subsistent toujours; mais ils sont plus arrondis que dans les deux travées de gauche et laissent parfois entrevoir une grande indécision; les figures n'ont rien de gothique et sont

peu expressives; elles laissent, en outre, beaucoup à désirer sous le rapport du dessin; les draperies, à leur tour, sont plus ou moins étriquées; une des figures, représentant saint Quentin, trahit une recherche du nu que ne connaissaient pas les peintres du moyen âge; on ne rencontre pas encore, il est vrai, des fonds de perspective aérienne, mais déjà cependant l'on découvre une perspective linéaire, produisant une apparence réelle, sans arrière-plan; un seul des saints personnages que nous y voyons représentés porte un phylactère avec une inscription flamande.

Il est à remarquer que presque toutes les figures de l'abside et des deux grandes travées du chœur, vers le côté de l'épître, laissent entrevoir un repentir que l'on ne rencontre dans aucune de celles qui ornent les deux grandes travées de gauche. L'existence de ces retouches nous prouve que l'artiste s'est contenté d'exécuter ses peintures sans l'auxiliaire de calques ou de cartons.

Plusieurs causes amenèrent la décadence de la peinture murale, mais ce fut la réforme qui la consumma. Le protestantisme rompit avec toutes les traditions religieuses et artistiques; ses partisans proscrivirent les images et les représentations quelconques, partout où leur fanatisme leur assurait la prépondérance. Le vandalisme impie et brutal que les iconoclastes du xvi<sup>e</sup> siècle exercèrent dans les édifices consacrés au culte et notamment les excès sacrilèges, que leur haine aveugle pour la religion leur fit commettre dans l'église de Notre-Dame, au Sablon, ne nous permettent pas de douter, un seul instant, que les peintures de cette dernière n'aient été détériorées par ces barbares. Nous en trouvons, du reste, une preuve dans un acte daté du 15 mars 1608 et

conservé aux archives du royaume, par lequel il conste que ce fut immédiatement après les troubles religieux que l'on couvrit les peintures d'une couche de badigeon et que l'on établit les stalles qui garnirent les côtés latéraux du chœur jusqu'en l'année 1859.

Outre la galerie à personnages qui décore le lambris inférieur du chœur, on découvrit encore dans l'église de Notre-Dame, au Sablon, des peintures aux clefs de voûte du transept, à celles de la nef centrale et aux chapiteaux de ses colonnes cylindriques. Un écusson polychromé existait à chacune des clefs de voûte du transept et tout autour, entre les nervures qui viennent s'y raccorder, étaient peints des motifs représentant des rinceaux à tiges et à feuilles de couleurs jaune, rouge et bleu; les feuilles de chou frisées des chapiteaux de la grande nef étaient dorées; la gorge et le tailloir offraient également des traces de polychromie; quant aux clefs de voûte de cette partie de l'église, elles étaient peintes comme celles du transept, mais on n'y découvrit tout autour aucune trace de rinceau formant lambrequin.

Dans l'église de Notre-Dame, au Sablon, comme dans presque tous les édifices où il existait jadis des peintures murales, on trouve une couche ordinairement brune ou rougeâtre, directement appliquée sur l'appareil lapidaire. Cet enduit, très-adhérent, servait de préparation au mur et son analyse nous apprend qu'il était composé d'un mélange de plomb, de fer et de terre; on y découvre, en effet, le minium, l'ocre jaune, rouge et brun et la terre d'ombre.

Il est à remarquer que les peintures d'ornementation de l'église du Sablon, comme celles des figures, s'arrêtaient à la naissance des fenêtres. Les faisceaux des colonnettes enga-



gées du chœur, malgré leur absence de chapiteaux et leur continuité jusqu'à leur raccordement aux clefs de voûtes, n'étaient polychromés qu'à la hauteur du glacis des fenêtres. A la partie supérieure, au-dessus de ce lambris, on ne découvrit plus aucune trace de peinture. Néanmoins, tous les auteurs sont unanimes à reconnaître que les artistes du moyen âge, comme ceux de l'antiquité, n'ont pas admis une coloration partielle. Cette assertion ne saurait assurément être révoquée en doute ; seulement, on ne doit pas perdre de vue que presque toujours les peintures de nos églises ne consistaient, pour les parties au-dessus du lambris inférieur, qu'en une sorte de badigeon blanc ou plus souvent encore blanc jaunâtre, formé par le mélange du blanc de chaux avec l'ocre jaune et dont on rencontre déjà des applications dès le xi<sup>e</sup> siècle. Ajoutons encore que ce badigeon ne consistait pas en un simple et affreux blanchiment au lait de chaux, comme on le comprend malheureusement aujourd'hui, mais constituait toujours un véritable travail artistique : ce badigeon était toujours, en effet, relevé soit par des traits imitant l'appareil lapidaire, comme dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxeiles, et dans la chapelle des Saints Jean et Paul, à Gand, soit par de simples lisérés, comme dans la cathédrale de Tournai, soit enfin par des motifs de différentes couleurs, rehaussés de points, de croix, de feuilles, de fleurs et d'autres ornements variés, d'une grande simplicité, mais d'un effet d'ensemble majestueux. On ne saurait douter que l'un ou l'autre de ces systèmes de décoration n'ait été également employé dans l'église de Notre-Dame, au Sablon.

Plusieurs systèmes furent également adoptés au moyen âge pour la décoration des voûtes. Quelques églises, parmi

lesquelles nous citerons celles de saint Paul et de saint Jacques, à Liège, avaient les voûtes blanches pour le fond et sur ce fond se détachait tantôt une arabesque de feuilles, de fleurs et de fruits, tantôt un rinceau formant entrelacs. Les peintures autour des clefs de voûte du transept, dans l'église du Sablon, se rapportent à ce dernier genre de décoration. Les voûtes des églises de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et de Notre-Dame, à Tirlemont, représentaient un dessin d'appareil lapidaire ; dans la cathédrale de Tournai, les voûtes ont été conservées dans leur état naturel de pierre, sans aucune décoration picturale ; à l'hospice de la Biloque, à Gand, on avait conservé dans son état naturel le bois dont sont formées les voûtes ; les nervures seules étaient peintes en rouge, blanc et noir ; nous avons rencontré des voûtes bleues dans les églises de Wervicq, de Neer-Ooteren, de Sainte-Croix, à Liège, et dans quelques autres édifices religieux et civils. Toutefois, le système le plus généralement adopté était de conserver les voûtes blanches, et l'on se contentait, dans ce cas, de peindre les clefs de voûtes et une partie des nervures qui viennent s'y raccorder. C'est ce système qui fut également adopté pour la nef centrale de l'église de Notre-Dame, au Sablon.

Le procédé employé pour l'exécution des peintures murales du Sablon était l'enceustique, que l'on appelle aussi procédé à la cire et à la résine. A part les tons agréables qu'il produit et la pureté qu'il conserve à la pierre, ce procédé, qui permet l'application immédiate de la couleur sur l'appareil lapidaire sans nécessiter un enduit quelconque, offre, d'une part, la solidité nécessaire à la bonne conservation de la peinture et, de l'autre, l'avantage de contrebalancer, par

la vigueur qu'il conserve aux tons, la puissante coloration des verrières. Les exemples de l'application de ce procédé sont très-nombreux en Belgique; nous nous contenterons de citer les églises de Notre-Dame, à Tongres, du Béguinage, à Saint-Trond, et de Saint-Martin, à Liège. La peinture à l'huile ne fut employée, pour la décoration de nos édifices, qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, lorsque déjà les peintres commençaient à abandonner les bonnes traditions et les principes de l'art de la peinture murale. Nous trouvons des spécimens de ce procédé dans les peintures découvertes au mont-de-piété, à Malines, et dans une des chapelles latérales de Sainte-Croix, à Liège; mais l'une et l'autre de ces peintures ne datent que du xvi<sup>e</sup> siècle. Les petits panneaux des donateurs, dans les travées au côté gauche du chœur de l'église du Sablon, avaient également été retouchés à l'huile au commencement du même siècle.

En l'année 1859, lors de la découverte des peintures murales dans l'église du Sablon, les avis se partagèrent au sujet de la conservation ou de la reproduction à nouveau de ces précieux spécimens de l'art pictural au moyen âge; ce fut cette dernière opinion qui prévalut, et, après que des calques, des fac-simile et des photographies eussent été pris, le Gouvernement désigna un professeur de l'Académie de Gand pour reproduire les peintures que l'on avait été obligé de gratter pour la restauration des parois.

Disons franchement que cette reproduction nous paraît laisser à désirer sous plusieurs rapports et que le peintre qui a exécuté ce travail artistique n'a pas répondu à notre attente. Là où il n'y avait qu'à copier, nous le trouvons généralement à la hauteur de sa tâche; mais dans les

joint, les sutures, les parties réagregées, il fait preuve d'une déplorable infériorité. Nous signalerons notamment le manque d'érudition que trahissent les quelques motifs qu'il a dû imaginer pour compléter les plates-bandes qui avaient été abimées par la pose des stalles, au xvii<sup>e</sup> siècle; les croix d'argent et de gueule de la grande et de la petite gilde de l'arbalète, il les ombre en relief; il occupe l'un des panneaux inférieurs par le sceau de la ville de Bruxelles, que, par une déplorable distraction, il représente dans l'état flou où devait se trouver une empreinte parvenue jusqu'à nous; quant à la scène de la barque légendaire, il pastiche une clef de voûte du xvi<sup>e</sup> siècle dans une peinture du xv<sup>e</sup>. Ce sont là des détails sur lesquels nous passerions volontiers, si l'artiste ne s'était complètement mépris sur le type, le style, les caractères, l'effet extérieur et, dussions-nous employer ce mot peu technique, mais vrai et pittoresque, le chic des peintures du xv<sup>e</sup> siècle: tout cela est flou, tout cela est timide et hésitant; on devine des efforts pénibles de la part d'un homme qui n'a pas été suffisamment préparé à de semblables travaux; on s'aperçoit à chaque instant qu'il manque de fond et de connaissances acquises, et l'on se prend à regretter que ce travail n'ait pas été confié à des hommes plus experts, par exemple, aux frères De Vriendt.

Il ne nous semble pas hors de propos, au sujet des peintures reproduites dans le chœur de l'église du Sablon et pour justifier la critique que nous venons de faire, de signaler par quels principes esthétiques se formait la diagnostique des couleurs et de la pondération de leur intensité respective.

Nous avons donné dans un opuscule publié en 1868 et

relatif aux peintures de l'église du Sablon une chromolithographie d'une travée du chœur reproduisant matériellement les susdites peintures. Nous y trouvons deux principes bizarres, mais inhérents à la décomposition des couleurs, unie à la synthèse des tons; le vieux système du maître imagier, qui veut que quand le bleu est un, le rouge soit deux et le jaune trois, y rencontre une application intelligente.

Des cinq travées deux sont sur fond d'or, trois sur fond rouge et sur ces derniers les nimbes sont d'or plein. La tonalité bleue se remarque dans les cinq personnages et, expression éminemment logique, se retrouve, au milieu centripède, dans la tunique du Sauveur, placé entre les quatre personnages accessoires; elle est surtout accentuée aux extrémités dans les manteaux de la sainte Trinité et de sainte Catherine, laquelle, par une délicieuse attention d'alternance, se trouve avoir le même fond que le motif eurythmique central; mais, par une application de l'interséquence, deux fonds du côté gauche sont rouges et un seul du côté droit. Quant à la partie exclusivement décorative, nous voyons dans les moulures se répéter les consonnances eurythmiques de l'alternance bandée et billetée, gueule et bistre, alternées d'argent. Quant aux parties inférieures, c'est là surtout que nous déplorons l'intervention du peintre gantois : les motifs si charmants, si typiques, si primesautiers, qui servent de piédestal et d'entourage aux petites figures des donateurs, deviennent durs, secs et compassés et perdent leur type dans les peintures modernes.

IV

SCULPTURES.

Aux deux côtés du chœur de l'église de Notre-Dame, au Sablon, se voient les portiques en style Rubens des entrées de la chapelle sépulcrale de sainte Ursule et de celle de saint Marcou.

Il est assez singulier de rencontrer dans cette partie actuellement restaurée du chœur et du transept ces échantillons du style gréco-romain ; mais nous sommes de l'avis des électriciens éclairés et sincères, qui savent apprécier la valeur intrinsèque d'une œuvre d'art, et, de même que nous applaudissons à la conservation du charmant lutrin rocaille au milieu du chœur romano-ogival de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, nous regarderions comme un acte de vandalisme stupide et inconsidéré la destruction totale ou partielle de ces deux chapelles en hors-d'œuvre.

La première de ces chapelles, dédiée à sainte Ursule, fut érigée par le prince François de Taxis, dit le Jeune, mort en l'année 1518, et le premier des membres de cette famille qui soit venu s'établir en Belgique. Composé, comme nous l'avons déjà dit plus haut, de deux parties couronnées chacune d'un dôme ajouré à sa partie supérieure par un lanterneau qui seul y laisse pénétrer une lueur crépusculaire, bien appropriée à une chapelle sépulcrale, cet édicule est entièrement revêtu de marbre noir, relevé par des statues et des ornements de marbre blanc, ajoutant encore à son aspect lugubre et glacial.

Ce ne fut, toutefois, que pendant le cours de la seconde

moitié du xvii<sup>e</sup> siècle que la chapelle de sainte Ursule, primitivement construite en pierre blanche, reçut le revêtement de marbre dont nous venons de parler et que nous lui voyons encore aujourd'hui. En 1651, Lamoral, Claude-François, comte de la Tour et Taxis, confia une partie de ce travail au célèbre Luc Fayd'herbe de Malines, qui reçut de ce chef une somme de six mille florins des Pays-Bas, comme nous l'apprend un document publié par M. Pinchart, dans ses *Archives des arts*.

Comme ensemble et comme style, la chapelle de Sainte-Ursule peut être comparée à celles de Médicis, à Florence, et de la Superga, près de Turin. Si, comme ces dernières, elle ne frappe pas par la beauté et la variété des marbres, l'éclat des pierres précieuses, la profusion des bronzes et surtout par l'aspect monumental des tombeaux élevés par Michel-Ange, elle charme davantage par son caractère particulier, sa noble simplicité, et ne laisse pas de nous fournir à son tour des spécimens bien remarquables de cette statuaire Rubens, qui, sous l'influence du grand maître d'Anvers, fit école aux Pays-Bas pendant plus d'un siècle et enfanta des œuvres qui peuvent lutter avec les splendides productions architecturales de cette époque si glorieuse pour les arts.

Vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, Mathieu Van Beveren, élève de Pierre Vander Brugge le Vieux, exécuta pour la chapelle de Sainte-Ursule un mausolée rappelant la mémoire du comte Lamoral, Claude-François, que nous venons de citer, décédé le 15 septembre 1676, à l'âge de cinquante ans. Ce mausolée, faussement attribué par plusieurs écrivains à Cosyns et par d'autres à Grupello, porte la signature de son auteur, avec la date de 1678 et la mention : *Fecit Antverpiæ*,

et se voit encore aujourd'hui dans la première partie de la chapelle. Le groupe principal forme une allégorie assez transparente, qui justifie l'inscription : *Virtus non tempus*, qui se remarque à la partie inférieure. On y voit, en effet, la Vertu, sous la figure d'une femme tenant une chaîne d'or, dont le Temps, personnifié par un homme aux formes robustes, cherche à s'emparer pour forcer la Vertu à le suivre; la Renommée échappe à l'effort du Temps et s'élançe pour publier le nom et la valeur du héros; un groupe d'anges prenant part à cette scène voltigent à la partie supérieure et complètent l'allégorie. L'ensemble de cette composition est d'un aspect monumental et d'une conception ingénieuse; les trois principales figures sont heureusement disposées sur le même plan; celle de la Vertu, vêtue à la romaine, est rendue avec beaucoup de noblesse, d'expression, de caractère et de vérité; il y a plus d'action dans la personnification du Temps, qui suit les mouvements que lui impriment les efforts qu'il fait pour arracher à la Vertu la corde qui soutient un écusson avec les armes, les insignes et marques d'honneur de la noble famille des Taxis; la Renommée ne le cède en mérite à aucune de ces deux figures; tout y est naturel, bien senti et bien rendu.

Vis-à-vis de ce mausolée se voit le monument funéraire d'Anne-Françoise-Eugénie de Hornes, épouse du précédent, décédée le 25 juin 1665, comme nous l'apprend une inscription gravée sur une dalle de marbre noir, entourée de petits anges retenant une draperie à plis onduleux, profondément fouillée.

On voit encore dans cette chapelle de forme carrée, servant de vestibule à celle du fond, les niches qui encastraient



jadis des reliques de saint George, de saint Sébastien, de saint Roch, de sainte Barbe et des compagnons de saint Maurice. Le dôme qui la surmonte était autrefois décoré des armes de la famille de Taxis et de plusieurs emblèmes funéraires. Ces peintures, d'un grand caractère, ont été enlevées en 1867, sous prétexte qu'elles rendaient la chapelle sombre, et remplacées par un affreux barbouillage imitant le marbre, qui lui enlève complètement son cachet primitif et pittoresque.

Au fond de la seconde chapelle, qui est de forme octogonale, se voit une statue en marbre blanc, exécutée par Jérôme Duquesnoy et représentant sainte Ursule. Cette statue est sagement pensée et drapée avec goût; les chairs sont molles et vraies et les mains admirables; tout le faire décele un ciseau ferme et exercé; l'expression seule de la figure est froide et n'exprime ni le sentiment de la douleur que lui cause le glaive qui lui transperce le sein, ni celui de la joie que lui fait éprouver la perspective assurée d'un bonheur éternel.

Les huit anges disposés dans la même chapelle, au-dessus de la corniche, sont également attribués à Duquesnoy; mais leur facture est tellement défectueuse que nous ne saurions admettre cette paternité.

Deux petits génies, placés en regard l'un de l'autre sur un socle richement orné, sont un des charmants spécimens de ces beaux enfants, tels que savaient les faire Duquesnoy, Quellyn et Gabriel de Grupello, son élève, auquel nous devons ces deux ravissantes petites figures dont l'une tient une torche éteinte, la Mort, et l'autre un flambeau allumé, la Vie. Tout est parfait dans ces statuettes : dessin, mouvement, expression, modelé; c'est l'œuvre d'un maître et d'un maître bien inspiré.

Dans les niches pratiquées aux quatre angles de la chapelle se voyaient jadis des groupes de petit modèle représentant la Foi, l'Espérance, la Charité et la Vérité. Les deux premiers de ces groupes étaient également du ciseau du chevalier de Grupello; les deux autres de Jean Vandelen, gendre et élève du célèbre Luc Fayd'herbe : la Foi est figurée les yeux voilés et un calice à la main. L'artiste a modelé ce voile avec assez d'art pour qu'il semble translucide, au point de permettre de distinguer les yeux; l'Espérance est pensée avec esprit et légèrement exécutée; on ne s'aperçoit guère des efforts qu'il a fallu pour produire les profonds refouillements de ce marbre; la Vérité est assez froidement exécutée; mais la plus parfaite des quatre statues est incontestablement l'admirable Charité, groupé où tout est digne d'éloge : l'ensemble, la pensée et l'exécution; intéressante par ses détails elle arrive à un flou et à un modelé qui sont la nature même. Il n'existe plus aujourd'hui de ces quatre groupes que ceux de la Foi et de l'Espérance; les deux autres ont été enlevés peu de temps après la seconde invasion française, et l'appréciation que nous venons d'en donner s'appuie sur les renseignements fournis et publiés par feu M. Goethals.

La chapelle de Sainte-Ursule est clôturée par une porte ornée d'une herse de bois sculpté et de balustres flamands en cuivre, genre d'ornementation qu'affectionnaient nos ancêtres, et que les sans-culottes s'empressèrent de monnayer, au point que les balustrades à fuseaux de cuivre dont nous parlons sont, croyons-nous, les seuls spécimens qui nous restent encore aujourd'hui à Bruxelles de ces œuvres de dinanderie.

Cette porte est encadrée d'une arcade, avec impostes et archivolte, ornée d'un ordre de fantaisie et supportant à son tour un cartouche largement orné et enfermant dans une niche à angles coupés un buste de sainte Ursule, exécuté par Grupello. Les rampants de fronton, accompagnant ce cartouche, nous montrent deux figures allégoriques assises, dont les attributs sont très-peu caractéristiques, mais que nous croyons personnifier l'immutabilité et l'autorité de l'Église.

Dans les *Marques d'honneur de la maison de Taxis*, publié à Anvers, en 1645, nous trouvons tout à la fois l'entrée de la chapelle et la mention de son érection, en 1611, par Lamoral II, comte de la Tour et Taxis et gentilhomme de la chambre de l'empereur. La gravure qui accompagne cet ouvrage nous représente une ordonnance différente de celle que nous offre aujourd'hui l'entrée de la chapelle, donnant sur le transept de l'église : l'arcade inférieure est flanquée, de part et d'autre, de deux piliers d'ordre toscan, enfermant une niche avec les statues de David et de saint François et surmontés à fleur du fronton par quatre pyramides terminales, cantonnant à leur tour deux autres niches plus ornées que les précédentes, à colonnes formant avant-corps, décorées de chapiteaux d'ordre ionique et comprenant les statues de la sainte Vierge et de sainte Ursule.

Cette ordonnance inférieure est surmontée d'un cartouche semblable à celui que l'on voit aujourd'hui, mais avec une inscription longue et emphatique, rédigée par Erycius Puteanus, successeur de Juste Lipse à l'*Alma Mater* de Louvain, et auteur de la *Bruxella septenaria*, que tout le monde connaît, et relatant les hauts faits et qualités de la maison de Taxis. Ce cartouche, soutenu par deux aigles

reposant sur des consoles à figures humaines, est accompagné de deux statues de grande dimension, personnifiant la Mort et l'Éternité debout sur des modillons, et surmonté de deux lions soutenant de leurs griffes un écu aux armes de la famille et entouré de six petits génies supportant une couronne terminale.

En 1844, le prince de la Tour et Taxis a fait restaurer l'entrée et la chapelle de Sainte-Ursule par M. Simonis, directeur actuel de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles et membre de la Commission royale des monuments. Cette restauration, intelligemment exécutée, a coûté plus de 12.000 francs.

La crypte sur laquelle s'élève cette chapelle occupe absolument le même plan que le vestibule et le sanctuaire que nous venons de décrire. Une grande dalle en pierre bleue, avec l'inscription *Ostium monumenti* en grandes lettres de cuivre, qui se trouvait jadis placée dans le transept en avant de la porte et recouvrait l'entrée d'un escalier conduisant au caveau, se voit aujourd'hui à l'intérieur, où elle a été reléguée par suite du nouveau pavement établi en 1864. La première partie de ce caveau ne contient que des débris et des ossements; la seconde, vis-à-vis de l'escalier et séparée de la première par une simple baie sans porte, est de forme octogonale et contient trois cercueils en bois, revêtus de chappes de plomb, dont l'un en très-mauvais état. Un désordre étrange règne dans ces caveaux et remonte à la violation commise par les sans-enlottes qui, lors de la tourmente révolutionnaire de la fin du siècle dernier, y pénétrèrent et y éventrèrent les cercueils, pour rechercher les objets précieux qui pouvaient s'y trouver. A la suite d'un

procès-verbal fait en présence du secrétaire-trésorier de la fabrique, de l'architecte, M. Govaerts, et de l'entrepreneur des travaux de dallage, M. Tainsy, et dont nous avons nous-mêmes rédigé la minute, et vu la défense d'enterrer dans l'église, cette entrée a été condamnée et murée.

La chapelle placée à droite du chœur est dédiée à saint Marcou. Au xvi<sup>e</sup> siècle, elle appartenait à la gilde de Saint-Sébastien et était construite dans le même style que l'église; devenue chapelle de famille de la maison de la Tour et Taxis, comme la précédente, les princes firent abattre l'ancienne chapelle, et la remplacèrent par celle que l'on désigna depuis sous le nom de Saint-Marcou, dont les reliques y avaient été déposées.

Le portail de cette chapelle, d'une ordonnance identique à celui de la chapelle qui lui fait pendant à l'autre extrémité du transept, en diffère néanmoins par les statues allégoriques placées sur l'acrotère et personnifiant ici la Foi et l'Espérance, et par le buste de saint Marcou, qui occupe dans la niche la même place que celui de sainte Ursule; l'ordonnance inférieure est surmontée de deux anges soutenant un écusson de forme ovale aplatie en marbre noir, où se détache en incrustation blanche la date de 1690.

L'intérieur de cette chapelle est en marbre simulé : onyx, agate, vert antique et rouge grioté; c'est un des plus anciens et des plus beaux exemples que nous connaissions de ce travail d'imitation de marbre, qui pour lors naissait et constituait une décoration d'une grande richesse et surtout d'une grande nouveauté. Peintes à l'huile, ces imitations de marbre ont pu être parfaitement dégrassées, lors de la restauration qu'on leur a fait subir en 1866.

Tout est bois dans cette chapelle qui contient d'admirables sculptures, entre autres les splendides cartels cavalièrement refouillés et dorés, ou brunis après avoir été au préalable retouchés dans la pâte. Ces pièces sont curieuses, parce qu'elles nous représentent un spécimen de l'art du retoucheur en blanc, auquel nous devons de si remarquables cadres dorés, qui, grâce à cette retouche, constituent un véritable travail de l'art du modelleur, imitent le bronze à s'y méprendre et, par la vivacité de leurs contours, laissent loin derrière elles les formes lourdes et pâteuses de nos bois dorés modernes.

Il en est de même du retable de l'autel, dont les fines arabesques de la seconde période de l'école Rubens sont en tout point remarquables. Nous signalerons en passant les petites portes du tabernacle, un joyau de fines arabesques coloriées, qui semblent empruntées aux compartiments de Vredeman de Vriese et de Floris. N'oublions pas surtout l'antependium de l'autel, riche échantillon, bien qu'il soit en style Louis XV, de nos cuirs dorés de Malines.

Dans la niche placée vis-à-vis de la porte donnant dans l'antichambre de la sacristie se voit une petite Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste, véritable bijou de l'art italien, interprété par un ciseau flamand.

A la voûte de la première chapelle est suspendu un lustre en bois jadis doré. C'est bien l'un des plus curieux spécimens que nous possédions de ce genre de luminaire, qui procédait de la girandole italienne, naturalisée en France et de là aux Pays-Bas, par les reines de la maison de Médicis. Nous regrettons que, dans la restauration qui en a été faite il y a quelques années, on ait placé un grossier cul-de-lampe

en style rocaille, sous les branches de la girandole italo-flamande.

L'autel est surmonté d'un buste de saint Marcou ; on voit encore dans la chapelle une statue du même saint, aujourd'hui restaurée, et remontant à la même époque que l'ensemble des autres sculptures. Les niches, dans la partie rectangulaire, sont en outre occupées par quatre statues représentant saint Jean, sainte Hélène, saint Sébastien et saint Antoine.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, on a appliqué contre les piliers de la grande nef et les faisceaux de colonnettes des nefs latérales des statues, auxquelles nous reprochons, avant tout, d'être appuyées sur des culs-de-lampe défectueux. Dans notre travail sur l'histoire de la collégiale de sainte Gudule, nous avons rapporté la circonstance d'anciennes statues d'apôtres de style ogival peintes et dorées, exécutées dans le cours du xv<sup>e</sup> siècle, et qui précédèrent les plantureux apôtres en style Rubens, que l'on y voit encore. Il n'est donc pas vrai en principe, pour notre pays, que les architectes du moyen âge et de la première renaissance ménageassent toujours des niches, des dais ou des baldaquins pour le placement de leurs statues.

Les colonnes de la nef principale sont décorées de statues d'apôtres, et celles des nefs latérales de statues de saintes, dons de particuliers ou de confréries ; ces dernières n'offrent absolument rien de remarquable au point de vue de l'art, et découpent d'une manière fâcheuse les colonnes à nervures prismatiques, profondément refouillées, qui règnent dans les bas-côtés.

A propos des statues d'apôtres de l'église de Notre-Dame,

au Sablon, nous lisons dans une requête du sculpteur Tobie de Lelis, que le magistrat de Bruxelles, ayant l'intention de gratifier ce sanctuaire de deux statues d'apôtres, cet artiste s'offrit de s'en charger gratuitement, à la condition que des lettres de bourgeoisie lui seraient accordées, avec exemption des droits contumiers et qu'on lui fournirait la pierre blanche d'Avesnes, nécessaire à ce travail. Cette demande fut prise en considération; mais le magistrat ajouta, comme clause accessoire à cet octroi sans frais du droit de bourgeoisie, que Tobie de Lelis exécuterait en outre une statue de sainte Anne, pour la fontaine du Marché-aux-Herbes.

A titre de renseignement, nous croyons bon de consigner ici quelques dates que nous avons relevées sur les culots des statues d'apôtres, et nous signalerons en outre quelques armoiries frustes, dont un intelligent grattage nous apprendrait peut-être les noms des donateurs : saint Pierre, 1641; saint André, 1641; saint Jean, 1641; saint Jacques le Majeur, 1642; saint Barthélemy, 1645; saint Simon, 1645; saint Paul, 1642; saint Jacques le Mineur, 1646; saint Thomas, 1646; saint Philippe, 1645; saint Mathien, 1645 et saint Thadée, 1644.

Nous savons, par un accusé de réception du 26 thermidor an XIII, signé par M. Bossehaert, ancien directeur du musée de peinture, qu'il reçut, en sus des divers tableaux dont nous avons donné plus haut une nomenclature : 1° deux médaillons en marbre blanc, avec les tables de la loi, qu'il désigne assez singulièrement sous le vocable de loi des Douze Tables, et l'arche sainte; et 2° trois statues représentant un pape et deux évêques, un aigle et un ange en bois. Les deux médaillons existent encore; ils ont été placés, par



le révérend M. Vervloet, curé des Minimes, dans des encadrements artistiques qu'il a fait exécuter à ses frais et qui ornent aujourd'hui le chœur de cette église; nous sommes heureux de constater que ces deux jolis spécimens de sculpture, de l'école des élèves de Rubens, ont été sauvés de la vente ou de la destruction.

Comme statues en bois, nous signalerons encore le saint Michel, le saint Antoine de Padoue, la sainte Barbe en deminature, au-dessus de l'autel qui lui est dédié, deux médaillons des saints Crépin et Crépinien et une charmante statuette de saint Eloy, à laquelle nous rattacherons deux antiques *keersen* ou *tortsen*, ornées des ustensiles et des instruments de la profession de forgeron, avec la date de 1651, qui accompagnent encore aujourd'hui les membres de la confrérie, à la procession annuelle.

Au-dessus du monument de Michel Angeliwenoni se trouve une statuette battant l'heure sur des cloches disposées à cet effet, et qui mériterait une restauration sérieuse. Le petit bonhomme est en fer battu repoussé au marteau, vêtu et armé de tôle, dans un costume de demi-armure d'écuyer de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il serait à souhaiter qu'une restauration intelligente rendit à ce jacquemart son aspect primitif, et surtout que l'on changeât l'espèce de paravent pseudo-gothique, qui renferme la caisse de l'horloge.

Nous avons dit plus haut que le chœur avait été restauré et rétabli dans son état primitif; à cette occasion, on fit disparaître l'ancien retable de style Rubens, à colonnes torses corinthiennes, dont une petite gouache conservée à la chambre du conseil de fabrique nous représente l'ordonnance architecturale avec beaucoup d'exactitude. Cet autel ne fut

pas détruit; d'abord placé dans l'église des Pères capucins, à Bruxelles, il a été, à la suite du remaniement du style de cette église, dont on a fait une sorte de pseudo-roman mêlé de néo-grec, érigé dans un autre sanctuaire.

Avec l'autel cadraient jadis des stalles. Au xv<sup>e</sup> siècle, les stalles ou formes n'existaient que du côté droit du chœur seulement; lors de la restauration de cette partie de l'église, en 1859, on découvrit les attaches de fer et les poutrelles de bois qui les fixaient à la paroi; leur dossier ne pouvait être très-élevé, attendu qu'il ne masquait que la partie aujourd'hui occupée par la barque légendaire et les armes des différentes gildes ou corporations bourgeoises de la ville, laissant apparaître complètement les grandes figures qui les surmontent; elles devaient, en outre, offrir quelque mérite au point de vue de l'art, puisque nous lisons, dans un acte daté de l'an 1608 et conservé aux archives du royaume, que Wenceslas Coeberger, l'artiste à la multiplicité de talents et à la main malheureuse, ayant dessiné pour l'église de Laeken un projet de stalles, dont l'exécution fut confiée à Jacques Boxhorinck, ajouta les clauses : qu'elles devaient être exécutées en bois d'ébène, sur le modèle des stalles de l'église du Sablon et comprendre autant de sièges que possible. Ces dernières furent enlevées quelque temps après et remplacées par celles que l'on y voyait encore avant les travaux de restauration, et qui se composaient de vingt sièges disposés de chaque côté du chœur, et de dossiers dont les corniches, soutenues par des thernes ou statuette grimaçantes, atteignaient la hauteur du glacis des fenêtres.

Les *Marques d'honneur de la maison de Taxis* nous apprennent que Léonard, baron de Taxis, célèbre par la part

qu'il prit dans la transaction du duc de Parme, fit ériger à ses frais, en avant du chœur, un jubé. L'escalier qui y donnait accès se trouve encore actuellement dans l'angle formé par le transept et le chœur, du côté de la chapelle de Saint-Marcou. Comme les jubés d'Anvers, de Tournai et de Bois-le-Duc, celui de l'église du Sablon était tout en marbre ; il fut démoli vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et remplacé par une balustrade à fuseaux de cuivre, que les fabriciens, par décision du 1<sup>er</sup> avril 1756, firent enlever, avec les tableaux et les trones qui s'y trouvaient adossés, pour découvrir ainsi le maître-autel et permettre aux fidèles de mieux voir les offices que l'on y célébrait.

Le banc de communion en style rocaille, décoré d'arbalètes et d'écussons aux armes du Grand-Serment, se voit encore actuellement au-devant du chœur ; il est du même style que les deux clôtures évidées à jour et richement décorées, qui entourent les chapelles de Saint-Michel et de Saint-Antoine, et que les deux bancs-d'œuvre, actuellement encore existants dans le transept, et dont l'un porte en bas-relief un médaillon de la barque légendaire, à droite, et l'autre la vision de Jehan le tisserand dans l'église de Sainte-Gudule, à gauche. Les clôtures des chapelles de Saint-Antoine et de Saint-Michel ont été exécutées en l'année 1710, et les bancs-d'œuvre en 1756 et en 1764.

Un grand meuble d'église de style Rubens se remarque dans la grande nef : c'est la chaire à prêcher, sculptée sur les dessins de Coeberger par Marc De Vos, mort à Bruxelles, le 5 mai 1617, et qui se trouvait dans l'église des Augustins avant sa suppression. Toute la verve de l'art flamand, toute l'exubérance de l'école Rubens se voient dans cette chaire

largement taillée, décorée de médaillons et de statues et soutenue par les figures symboliques des quatre évangélistes, placées sous la cuve. Autour de cette dernière se trouvent trois médaillons où se révèle l'influence italienne de l'école d'Art. Quellin et de Duquesnoy, et qui nous représentent saint Thomas d'Aquin, la sainte Vierge et saint Thomas de Villeneuve. Au bas de la rampe de l'escalier sont placés deux anges d'un beau style et dont les nus sont bien modelés; l'un porte une tiare et l'autre une navette et un livre avec l'inscription : « Audite verbum Dni. ; » le long de cette rampe se voient également deux anges avec une crosse et un glaive, attributs des deux grandes statues de saints, placés au-dessus de la cuve et représentant saint Augustin, caractérisé par la foudre et le cœur qu'il porte dans les mains, et saint Paul avec une croix et un livre où l'on peut lire : « Prædicamus Christum crucifixum ; » deux autres anges soutiennent le pavillon de la chaire largement drapé et surmonté d'un bouquet de feuillage.

Un autre meuble d'église de grande dimension se voit au fond de la grande arcade donnant accès au portail principal vers la rue des Sablons. Le jubé est d'ordre toscan et nous ferons remarquer avec quelle adresse et quel bonheur l'architecte inconnu de cette œuvre, toute en marbre du pays, s'est tiré d'affaire dans la difficulté énorme des angles entrants et sortants, nécessités par la disposition octogonale, attribuée à cet édicule. Si nous ne connaissons pas le nom de l'artiste qui a présidé à l'exécution du jubé, nous savons au moins que cette œuvre a été élaborée en 1684, date inscrite sous l'un des remarquables plafonds de bois, malheureusement encrassé de badigeon, qui en forme le plancher et où

l'on voit en bas-relief saint Georges, la barque légendaire et deux autres saints personnages qu'aucun attribut particulier ne désigne.

Déjà au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, l'église de Notre-Dame, au Sablon, possédait des orgues, comme nous l'apprend une charte de l'année 1515, conservée dans ses archives et se rapportant à des fondations faites pour relever l'éclat de la fête du saint Nom de Jésus. Ces orgues furent remplacées au xviii<sup>e</sup> siècle par celles que nous trouvons encore aujourd'hui et dont la restauration a été confiée, en 1870, à M. Vermersch de Duffel. Les recherches auxquelles s'est livré M. Piot, dans les archives communales de Vilvorde, lui ont fait découvrir une convention conclue, le 17 janvier 1770, entre les gens de loi de cette ville et Jean Van Gelder, menuisier à Bruxelles, par laquelle ce dernier s'engage à exécuter, pour l'église paroissiale de Vilvorde, un buffet d'orgues « conforme au plan ou modèle de celui de Notre-Dame de la Victoire, au Sablon, en la ville de Bruxelles, et qu'il a confectionné en l'an 1765. »

La barque dont nous avons parlé tout à l'heure se trouve encore répétée à deux autres endroits de l'église, et, à ce propos, nous citerons d'abord une magnifique clef de voûte évidée à jour, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et qui, dans une fenestration flamboyante à petits crochets, nous montre la barque légendaire dans un écusson losangé, dont les trois angles inférieurs supportent des arbalètes en haut relief.

La grande barque légendaire, pourvue de voiles, d'avirons et d'agrès matériellement imités, avec personnages de grandeur naturelle et dédiée jadis à l'église par Angeliwenoni, dont le portrait se voit encore dans un médaillon à rinceaux

Rubens, occupe la table d'attente, où jadis se voyaient les fins meneaux et les fenestrations du triforium, probablement identique à celui de la grande nef et dont les amorces existent encore. Nous espérons que ce triforium sera un jour rétabli et que l'architecte qui présidera à cette restauration trouvera moyen de placer autre part cette barque légendaire; et que, dans le cas où elle tomberait de vétusté, et nous avons constaté qu'elle est très-vermoulue, il rétablira au-dessus du triforium et dans des proportions moindres, pour ne pas trop masquer la rose, une barque gothique en haut relief, rappelant la translation historique, faite par Baet Soetkens, de la Vierge du Sablon.

Jusqu'ici nous avons parlé des anciennes œuvres d'art qui ornent l'église; depuis l'année dernière on a placé à chaque extrémité du transept deux portails en bois de chêne, sculpté dans le style du xv<sup>e</sup> siècle, et dont les larges proportions dépassent encore celles du beau portail en style de la Renaissance, qui fait l'ornement de l'entrée principale de l'église de Saint-Pierre, à Louvain.

Nous venons de parler de grands meubles d'église, nous dirons qu'on a peu perdu chez nous l'usage de ces compléments pittoresques de l'architecture, dont nos anciens maîtres se réservaient toujours les ressources en élaborant leurs plans. Ces deux portails ont été dessinés par M. Sehoj, l'intelligent architecte auquel est confiée aujourd'hui la restauration de l'église; la menuiserie et la sculpture sortent des ateliers de M. Marchant.

Le Christ colossal, placé à l'entrée du chœur sous l'arc triomphal et exécuté en bois de chêne et de tilleul, en 1866, par A. Briffaeris, sculpteur à Louvain, est une des œuvres les

plus remarquables que nous connaissons de cette statuaire néo-ogivale à laquelle nous devons déjà tant de chefs-d'œuvre : les moindres détails sont rendus avec soin et peuvent sans crainte délier la critique la plus sévère ; la polychromie à son tour est excessivement heureuse et nous pouvons dire que le sculpteur louvaniste appartient à la bonne école qui sait réaliser les véritables principes du moyen âge, sans tomber pour cela dans les aberrations de goût et les singulières conceptions d'une certaine classe d'artistes qui ne voient dans le style ogival que le côté défectueux.

De tous les monuments funéraires de l'église du Sablon, le plus splendide, comme effet artistique, préciosité de la matière et notoriété du personnage, est, sans contredit, celui de Flaminius Garnier, secrétaire particulier du prince de Parme, comte palatin et collègue du président Richardot dans la négociation célèbre de la reddition de Bruxelles détenue par les Gueux, en 1576.

Nous savons par un acte authentique, passé le 6 août 1591, que Flaminius Garnier a acquis de la gilde des arquebusiers ou de saint Christophe, pour lui, sa femme, ses enfants, héritiers et ayants cause, la chapelle de Saint-Christophe, à l'effet d'y faire placer bancs, sièges, sépulture et autres choses semblables, et y établir telles fondations qu'il jugerait convenables, à la charge toutefois que la gilde resterait propriétaire indivis de la chapelle, mais que Garnier pourrait y faire construire un autel avec retable, plus beau que celui qui existait déjà et qui offrirait à son point culminant la statue de saint Christophe.

Il y a soixante-dix ans, le monument de Flaminius Garnier et de dame Reverse, son épouse, se trouvait déjà à la place

qu'il occupe actuellement, contre la seconde travée à fenestration simulées de la chapelle des Saints-Crépin et Crépilien; à cette époque, il n'existait déjà plus de chapelle de Saint-Christophe dans l'église.

On a bien à tort, en s'appuyant sur une mauvaise gravure, contesté l'intégrité du monument de Flaminius Garnier. Quelques personnes, s'appuyant sur la façon incongrue dont sont rassemblées les diverses parties de cette œuvre d'art, en ont conclu que le secrétaire du prince de Parme aurait été enterré dans une autre église, aujourd'hui supprimée, et que son monument aurait été transporté dans l'église du Sablon à la désastreuse époque des sans-culottes.

Nous sommes d'avis que ce monument était jadis un retable et la raison la plus péremptoire sur laquelle nous nous appuyons est, à part celle que nous fournit le document cité plus haut, que l'on n'a pas poli la partie supérieure du stylobate sur lequel reposent les bas-reliefs inférieurs, circonstance qui s'explique, vu que les parties de cette face plate échappaient aux regards. L'objection spécieuse, qui trouverait une irrévérence dans la pose d'une inscription profane sur un autel, n'a pas de valeur, eu égard aux mœurs du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle, puisque les règles liturgiques de ces temps admettaient des enterrements devant l'autel et que la collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, montre au croisillon droit du transept des inscriptions funéraires du xvii<sup>e</sup> siècle, plus contraires encore aux principes de la liturgie. Bien mieux que cela, une résolution spéciale d'un synode épiscopal du 18 décembre 1601 a autorisé par un rescrit le placement d'une de ces inscriptions sur l'autel,



comme nous l'apprend un document publié dans la troisième livraison de *la Belgique ancienne et moderne*.

Les sujets des bas-reliefs en albâtre sont des scènes de la vie de la sainte Vierge. Chose singulière, ces sujets sont disposés contrairement à l'ordre chronologique ; ainsi la naissance de la sainte Vierge se trouve placée au milieu du portique central et sa Présentation au temple à gauche, alors qu'elles devraient se trouver aux compartiments un et deux gauches de la partie supérieure ; il y a donc eu évidemment un remaniement postérieur, qui a totalement modifié l'ordonnance générale.

Ces considérations préliminaires faites, nous allons décrire le monument Garnier, tel qu'il est, tel qu'il devrait être et tel que nous espérons le voir dans un temps rapproché.

La partie inférieure est celle qui a le moins souffert ; elle est presque intacte et, à part les méplats qui ont disparu et ont été remplacés par du plâtre, elle conserve son ordonnance primitive. Quant à la partie supérieure, elle a beaucoup souffert par suite de la mise en œuvre du monument, faite par un ouvrier inintelligent.

Une chose qui démontre que cette partie supérieure a été remaniée jadis est la hauteur différente des bas-reliefs ; ainsi, alors que celui de l'arcature centrale touche l'entablement inférieur, les deux autres en sont séparés par des plates-bandes de plâtre et leur partie supérieure, indiquée en œuvre, a également été restaurée à l'aide de cette matière. En outre, il est évident que l'archivolte du bas-relief central doit reposer sur des impostes ; il est encore plus évident que les pieds droits de ces impostes doivent être à cheval et en alignement sur les impostes inférieurs ; le droit des colonnes doit être

respecté pour les parties supérieures et les deux pilastres armoriés et cantonnés de consoles en volutes doivent seuls, par la différence de largeur, faire pyramider la partie supérieure.

Les deux portraits des donateurs cantonnant un petit pié-douche avec médaillon, nous les représentent entiers de nature, agenouillés et regardant une image de la sainte Vierge. Les statuettes de Garnier et de son épouse ont beaucoup souffert.

En terminant, nous formulerons l'espoir, qu'après la restauration intelligente et minutieuse de M. le sculpteur Dupont, bien connu par ses travaux tant en style ogival qu'en style renaissance, ce monument confié à ses soins retrouvera son ancienne splendeur et méritera de nouveau d'être signalé comme un des plus remarquables échantillons d'art italo-flamand de la période où fleurirent Vredeman de Vriese, Van Vaerenberg, Jean Mone, dit de Metz, Everard de Landtmeester et Floris.

Nous savons par le contrat passé devant les échevins de Bruxelles, le 5 mars 1525, entre Louis Van Boghem, architecte de Marguerite d'Autriche, et André Nonnon, maître de carrières dinantais et l'un des descendants de Jean Nonnon, mentionné à propos de livraison de pierres pour les tombeaux de Michel de France et de Jean sans Peur, qu'il existait à cette époque, à l'église de Notre-Dame, au Sablon, une tombe d'un hidalgo espagnol du nom de Diego, dont Van Boghem traça les dessins. Les auteurs de l'histoire de Bruxelles ne donnant aucun détail sur ce Diego, nous avons fait des recherches qui nous ont conduit à établir que le véritable nom de ce personnage était don Diego de Ghe-

vara, écuyer, qui, en 1507, cumulait à la fois les multiples besognes de conseiller du roi Maximilien et de l'archiduc Charles d'Autriche et de maître d'hôtel de dona Joanna, reine de Castille. Nous savons aussi que des membres de cette famille habitaient déjà la Flandre en 1454, et la preuve en est le volet conservé encore aujourd'hui, peint par Jean Van Eyck et représentant les portraits de don Diego et de son épouse.

Contre la muraille de la chapelle de Saint-Éloy, au fond de l'église, du côté de la rue des Sablons, se trouve un tombeau extrêmement remarquable, où l'idée chrétienne de la mort est représentée sous l'aspect du néant des grandeurs humaines. Ce tombeau est celui d'un chevalier français du nom de Claude Bouton, appartenant à la famille des comtes de Chamilly et qui possédait, aux environs de Lille, les seigneuries de Corberon et de Saint-Beverly. Ce Claude Bouton était chambellan de l'empereur Charles-Quint et premier maître d'hôtel de l'archiduc son frère, roi de Bohême; il épousa Jacqueline de Lannoy et mourut le 50 juin 1556; sa femme mourut un an plus tard, le 27 juin.

La dalle tumulaire, finement fouillée et qui a dû demander un travail considérable pour la gravure des trente-six vers rangés sur trois colonnes, chacune de douze lignes, est un spécimen des plus curieux de la facilité avec laquelle les anciens maîtres fouillaient la pierre bleue, et peut servir de réponse péremptoire à l'opinion erronée, qui prétend que cette pierre est moins apte que la blanche à recevoir le fini de la sculpture.

Le même chevalier a fait construire la chapelle de Saint-Éloy, que nous savons avoir été achevée en 1555, l'année même

de la mort de Charles-Quint. Outre la fondation d'une chapelle de famille, il établit par un codicille du 30 juin 1556, qu'une grand'messe en musique serait chantée dans ladite chapelle, tous les vendredis de l'année, en l'honneur de la sainte croix et qu'il y serait distribué sept pattars à un nombre égal de pauvres hommes ou femmes, qui, par une disposition particulière, devaient porter son écu d'armoiries, modelé en cire. Nous avons eu l'occasion de voir quelques-uns de ces *mandata*, ou jetons de cire, ayant servi à des anniversaires ; mais ils étaient du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. Nous sommes heureux de pouvoir constater, par le document dont nous avons extrait les quelques renseignements qui précèdent, un usage local, datant d'un siècle antérieur. Ces insignes de cire, dorés et coloriés, ont à peu près douze centimètres dans leur plus grande dimension. Nous avons également vu des *mandata*, ou pattars de cuivre, portant d'un côté une tête de mort et deux os en sautoir, avec l'exergue anniversaire, et, de l'autre côté, les armoiries de la famille ; ce qui nous porte à croire que ces jetons servaient indéfiniment et étaient échangés contre de la monnaie courante.

On ne voit plus rien aujourd'hui dans la chapelle de Saint-Éloy que la pierre tombale dont nous venons de parler ; le vitrail historié dont, comme nous l'avons dit plus haut, Claude Bouton orna la fenêtre, n'existe plus. Le baron Leroy, dans son ouvrage sur le Brabant, nous apprend aussi qu'au-dessus de l'autel, on voyait jadis en haut-relief Claude Bouton et sa femme Jacqueline de Lannoy, accompagnés de leurs patrons. Cette disposition singulière est cependant justifiée par l'aspect du monument de Flaminius Garnier, où l'on remarque également ce personnage accompagné de

dame Reverse, son épouse, agenouillés sur l'acrotère de l'ordre supérieur, à gauche et à droite du médaillon central.

Dans l'histoire généalogique des comtes de Chamilly, d'où descendait la maison de Bouton, originaire de Bourgogne, on trouve des gravures du tombeau et de la verrière dont nous venons de parler.

Après le monument de Claude Bouton, un des plus remarquables est celui de Charles de Bourgeois, conseiller du grand conseil de Brabant, et de dame Adrienne Vander Noot, fille du chancelier, sa femme. Orné des armes des deux familles, ce monument en marbre noir et blanc, rehaussé de dorures, présente le buste de Bourgeois, décoré d'une fraise finement refouillée et surmonté des emblèmes de ce grand despote du monde : le temps, qui détruit tout.

Swertius fait un grand éloge du conseiller Bourgeois dans ses *Monumenta sepulcralia*, imprimés à Anvers en 1615. Au point de vue de l'art, le monument est assez remarquable et présente un des spécimens de ces épitaphes en style rubenien, dont nos églises pullulent.

Un des monuments funéraires les plus curieux par les souvenirs qu'il éveille est celui du chirurgien particulier d'Isabelle, Michel Angeliwenoni, que Butkens appelle Invenonis, dans sa relation des obsèques de l'archiduc Albert, ordonnées par Franquart et auxquelles assista le chirurgien *de Camera*.

Ce Michel Angeliwenoni fonda à perpétuité une messe journalière au grand autel de Notre-Dame et une distribution d'un pain et de deux pattacons, le même jour, aux écoliers et pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule. Ce fut le même qui fit confectionner, comme nous l'avons dit plus

haut, la fameuse barque qui nous fournit en même temps son portrait. Cette barque primitivement se trouvait placée, si nous en croyons l'inscription funéraire, à l'intersection du chœur et du transept, désignée par l'appellation vulgaire : « au mitant de l'église. »

Le monument est surmonté de la belle statue de saint Michel en marbre blanc, restaurée avec beaucoup d'intelligence par M. le statuaire Dupont, qui a rendu à la plupart des monuments de l'église leur aspect primitif par une restauration véritablement digne d'éloges.

Après le monument d'Angeliwenoni, il nous semble convenable d'accorder une mention à celui qui lui est opposé et qui a été érigé à la mémoire d'Édouard de Berty, écuyer, seigneur de Linth, décédé le 26 août 1676. Son épitaphe mentionne un obit et une fondation de messe en l'honneur de saint Joseph, à célébrer dans l'église du Sablon. Le style de ce monument se rapproche de ceux qui furent érigés sous l'influence de l'école des élèves de Rubens; il se distingue, par un médaillon, où l'on voit représenté en grisaille et bas-relief le profil d'Édouard de Berty.

A gauche de la porte du grand porche vers la rue des Sablons se voit, dans un encadrement en pur style Rubens, et d'un bel aspect, le cénotaphe de Jean du Menny, chanoine d'Ivoie, décédé le 5 juin 1655. La statue agenouillée de cet ecclésiastique se trouve dans une niche à angles coupés, reliés par des clefs rustiques; le chanoine prie devant une image de la sainte Vierge et l'ensemble du monument fait un bon effet. On y lit cette invocation pieuse, ordonnée sans doute par du Menny lui-même : « ô Mater Dei, memento mei. »

De cette époque Rubens, qui nous a légué de si admirables monuments, nous sauterons jusqu'à la mauvaise partie du xviii<sup>e</sup> siècle, où les aberrations des chicorées et des rocailles de la Pompadour souillèrent nos édifices de leurs productions fantastiques, et nous parlerons d'un monument élevé à la mémoire du comte Christophe de Baillet, sénateur et procureur général du grand conseil de Malines, président du conseil d'État, sous le gouvernement de Charles VI. Le monument, incomplet et adossé à la partie droite du transept, a été restauré en 1867 et déplacé au fond de la nef latérale, à deux pas de celui du chanoine d'Ivoie, dont nous venons de parler. Les quatre emblèmes : « Terra, cinis, fumus et umbra, » dont parle l'inscription, ont disparu et nous n'avons trouvé aucune trace de leur emploi dans une autre partie de l'église. Il est à remarquer que l'inscription elle-même contient une faute, en ce sens, que le comte de Baillet est mort le 2 et non le 5 juin 1752.

Il nous reste à parler d'un autre monument d'une valeur artistique pour ainsi dire nulle et dont la figure sculptée par M. Du Mortier est bien le plus atroce, le plus mou et le plus insignifiant buste qu'il soit possible de produire, mais qui emprunte un intérêt palpitant au nom de Jean-Baptiste Rousseau, le grand poète lyrique de France.

On sait quelle fut la vie de ce poète à Bruxelles; il y vécut en exil jusqu'à sa mort qui arriva le 17 mars 1741. Le duc d'Arenberg, pendant vingt-huit ans, entretenit généreusement ce grand génie français, qui ne rendait d'autre service que d'être employé de temps en temps à la correspondance générale, tout en conservant pleine liberté d'allure et d'appréciation. Le prince de Savoie, de son côté, protégeait égale-

ment le malheureux poète, et lui faisait une pension de six cents livres, pour subvenir à ses besoins. Jean-Baptiste Rousseau fut inhumé dans l'église des Carmes déchaussés et, le 19 décembre 1842, ses restes furent déposés dans l'église du Sablon, par ordre du roi et par les soins de son ministre de l'intérieur, pour lors J.-B. Nothomb.

Parmi les monuments modernes de l'église de Notre-Dame, au Sablon, nous nous bornerons à mentionner, à simple titre de renseignement, celui d'Auguste Del Pozza, marquis de Voghera, conseiller d'État et commandant général des troupes dans les Pays-Bas autrichiens, décédé à Bruxelles, le 19 juin 1781 et inhumé dans l'église. Ce mausolée placé dans la chapelle de Sainte-Anne, a été érigé, d'après les plans de M. l'architecte F. Vander Rit; la statue en plâtre, qui surmonte le cénotaphe, est l'œuvre de M. Jaquet, et représente le marquis de Voghera en costume militaire, assis, les jambes étendues, les mains jointes et les yeux élevés vers le ciel.

## V

### ACCESSOIRES SOMPTUAIRES.

L'objet d'orfèvrerie le plus célèbre et le plus important qu'ait possédé, à notre connaissance, l'église de Notre-Dame, au Sablon, était sans contredit la belle châsse de sainte Julienne de Nicomédie, en vermeil, rehaussée de pierreries et d'émaux et détruite malheureusement par les iconoclastes en 1580. Cette châsse fut bénié solennellement par l'archevêque de Cambrai, le dimanche après *Invocavit* (7 mars) 1475, en présence du duc de Bourgogne, Charles le Témé-



raire, du nonce du pape et d'un grand nombre d'évêques et d'abbés mitrés; l'annan, les bourgmestres et plusieurs personnages de distinction assistèrent également à l'ouverture de l'ancienne châsse qui était de bois et avait été donnée par un noble brabançon du nom de Jean, qui avait apporté d'outre-mer les précieuses reliques de la sainte. Les procès-verbaux rédigés à cette occasion et munis d'un grand nombre de signatures furent reconnus et authentiqués, le 25 février 1597, par Mathias Hovius, archevêque de Malines, alors que l'on avait remplacé les restes de la vierge de Nicomédie, profanés par le fanatisme des sectaires, dans un des deux petits sarcophages placés aujourd'hui aux côtés de l'autel de Saint-Éloy et abrités par une clôture à verre plombé.

Les reliques de sainte Julienne sont actuellement placées dans une châsse en bois restaurée par M. Malfait et qui est vraiment digne des anciens maîtres en bois, qui taillèrent nos fiâtes du moyen âge. Le buste qui surmonte cette châsse est, de l'avis des connaisseurs, un véritable petit chef-d'œuvre d'adresse parfaitement fouillé.

A propos de la châsse renfermant les reliques de saint Antoine de Padoue, les archives de la confrérie de ce nom nous apprennent qu'elle fut donnée en 1714 par une généreuse bienfaitrice, et qu'elle « était d'argent à quatre branches, fond de glace sur bleu, ayant le chiffre de saint Antoine, entouré de rayons, sous une couronne garnie de pierres bleues, ornée de quelques petits lis; le tout d'argent fondu et servant pour y placer la relique; les rayons de derrière sont de fer-blanc et les quatre vases de bois argenté. »

L'ancienne chapelle de Saint-Roch est aujourd'hui dédiée à sainte Wiyine; on y voit la châsse de cette sainte, qui y fut déposée le 5 juin 1805, après la suppression de l'abbaye du Grand-Bigard, qu'elle avait fondée au XII<sup>e</sup> siècle. Sauvée des sans-culottes, la châsse fut d'abord portée à Sainte-Marie-Madeleine, puis chez le baron de Rommerswael, rue des Petits-Carmes; elle n'offre rien de remarquable au point de vue artistique, et nous n'en parlerions pas, si elle n'était surmontée d'une charmante statuette dorée et polychromée, représentant la sainte abbesse avec la crosse et un livre supportant un chandelier et un cierge allumé. Nous n'hésiterions pas à attribuer cette figurine à l'un des maîtres de l'école née de l'influence rubenienne. Cette châsse surmonte un autel avec retable en style Rubens, qui sera bientôt remplacé par un autel ogival, ouvrant la première percée à travers les arceaux des bas-côtés.

Une des richesses artistiques de l'église de Notre-Dame, au Sablon, est, sans contredit, le magnifique Christ en ivoire, de deux pieds de haut, qui se voit encore aujourd'hui dans la sacristie et que l'on utilise chaque année, le jour du vendredi saint. Mensaert, Descamps, Baert, Henne et Wauters attribuent ce morceau, d'un très-grand mérite et d'une seule pièce, à Mathieu Van Beveren, dont nous avons déjà parlé plus haut, à propos du mausolée de la chapelle de Sainte-Ursule. A de certains indices et surtout à la noblesse du dessin un peu sèche, née de l'influence italienne, nous n'hésiterions pas à l'attribuer à Jérôme Duquesnoy. Nous avons eu à cet égard, connaissant du reste fort bien le Christ du Sablon, l'occasion d'en examiner trois autres à la célèbre exposition de Malines de 1864 : l'un sculpté à Rome,

en 1628, par François Duquesnoy et appartenant à M. L. Geelhand; les deux autres de son frère, Jérôme Duquesnoy, et se trouvant à la chapelle de l'évêché, à Gand, et à l'église du Béguinage, à Malines. De cet examen est résulté pour nous une sorte de conviction. que, de tous les maîtres flamands, c'est au style de Jérôme Duquesnoy qu'il faut attribuer le faire de ce Christ. La présence d'une œuvre de ce grand artiste dans l'église de Notre-Dame, au Sablon, n'aurait rien, du reste, qui devrait étonner, car nous savons authentiquement qu'elle possède de lui une œuvre capitale, la sainte Ursule de la chapelle des princes de la Tour et Taxis.

Parmi les dinanderies, nous mentionnerons d'abord les fuseaux de cuivre qui garnissent les belles portes d'entrée des chapelles de Sainte-Ursule et de Saint-Marcou.

Anciennement toutes les chapelles collatérales, depuis celle des Saints-Crépin et Crépimien jusqu'à celle de Saint-Éloy exclusivement, étaient clôturées par des balustrades de bois; la chapelle de Saint-Éloy et toutes celles de la nef opposée étaient garnies de fuseaux de cuivre. Au pied de ces fuseaux se trouvaient des banes et, particularité intéressante, chaque balustre de la chapelle de Sainte-Geneviève, aujourd'hui de la Sainte-Vierge, avait été donné par l'un des prévôts de la confrérie et portait le nom du donateur, buriné sur le socle, détail que nous avons encore fait remarquer à propos des objets de dinanderie de la collégiale de Sainte-Gudule.

L'église de Notre-Dame, au Sablon, possède encore aujourd'hui un échantillon de travail à repoussoir des dinandiers d'autrefois, industrie que nous apprenons avec plaisir

avoir été de nos jours ressuscitée dans la ville de Malines, et l'un des mille bienfaits artistiques de la fameuse exposition qui eut lieu dans cette ville en 1864. Cet objet, qui est un bénitier, appartient au style rocaille et décèle, de la part de l'ouvrier qui l'a exécuté, une habileté peu commune. Au bas de la grande nef, contre l'une des deux colonnes de la grande arche, se remarque encore un autre bénitier de pierre, portant la date de 1596, mais ne présentant aucune valeur au point de vue artistique.

Comme travail de ferronnerie, exécuté au marteau, nous signalerons particulièrement les quatre chandeliers de funérailles, que l'on place ordinairement autour du cénotaphe, tordus, martelés et ciselés avec un rare bonheur; tout le travail en est fait au marteau, sans l'emploi de la lime. Ces chandeliers, qui, par leur poids, leur peu de valeur intrinsèque, joints à une solidité à toute épreuve, ont pu braver un long espace de temps, appartiennent, comme faire, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Nous savons la date exacte (1640) d'une couronne de lumière pédiculée, qui se trouve dans la même église et qui est remarquable comme travail et comme adresse. Cette couronne a servi de prototype à celles que l'on voit aujourd'hui dans d'autres endroits de l'église.

Les cloches que renferme aujourd'hui la flèche de charpente, placée à l'intersection des transepts et de la nef, n'offrent rien de très-remarquable. Le livre des résolutions, faisant partie de la collection des arts et métiers, aux archives du royaume, nous apprend que, à la date du 7 juin 1744, les fabriciens passèrent avec Vander Ghein, fondeur à Louvain, un contrat par lequel ce dernier s'en-

gagea à fournir trois nouvelles cloches et à utiliser, à cette fin, celles que leur mauvais état rendait inutiles.

Jadis, l'église possédait aussi un carillon. Un acte passé, le 1<sup>er</sup> décembre 1757, entre les marguilliers et le fondeur Vander Ghein, dont nous venons de parler, nous fait connaître que ce dernier se chargea de le renouveler, moyennant une somme de deux mille florins, en y comprenant le prix des cloches provenant de l'ancien, à raison de dix sous deux deniers la livre. Ce carillon fut placé le 26 avril de l'année suivante, et J.-B. Reindre fut nommé à cette occasion carillonneur, en remplacement de de Wespain qui avait demandé à être démis de ses fonctions.

Comme rareté, parmi les objets mobiliers de cette église, nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur un banc mobile, en style Vredeman de Vriese, du xvi<sup>e</sup> siècle. Nous ne savons par quel heureux hasard un semblable meuble a pu échapper aux variations multiples de la mode et aux nombreux changements qui s'effectuent dans le mobilier des églises.

Parmi les objets d'orfèvrerie fine nous citerons avec bonheur l'admirable travail de filigranes et de ciselures dont est décoré l'espèce de petit reliquaire en forme de monstrance, contenant une parcelle de la sainte croix. Nous ignorons le nom du donateur de cet objet superbe, que nous avons toujours admiré; nous ignorons aussi le nom de l'artiste, vraiment digne de ce nom, qui l'a exécuté, et toutes nos recherches pour découvrir l'un ou l'autre sont restées également infructueuses.

Nous sommes plus heureux à propos d'un plat d'argent donné par Joseph de Crumpipen, chancelier de Brabant et

le baron Ferdinand de Beeckman-Schore, membre du conseil de fabrique de l'église.

N'oublions pas de signaler aussi le bâton de cérémonies, orné de la barque légendaire, et finement exécuté en argent rehaussé de vermeil. Cette œuvre de l'habile orfèvre Dupont nous rappelle, par sa délicatesse de ciselures et par le fini extrême des visages et des mains, les hanaps traditionnels des anciennes gildes communales. Il peut lutter, comme œuvre artistique, avec le petit bateau orné de diamants, qui accompagne la monstrance contenant les saintes hosties poignardées, en 1570, par les juifs et que nous avons décrit en parlant des objets d'art de la collégiale de Sainte-Gudule.

L'église de Notre-Dame, au Sablon, devait être autrefois bien riche en bijoux et objets d'orfèvrerie, si nous en jugeons d'après les nombreuses ventes d'œuvres de cette nature, que relate les livres des résolutions de la chambre de la grande gilde, conservés aux archives du royaume. L'état très-peu prospère des finances de l'église au siècle dernier, et les dépenses considérables que réclamait son entretien, étaient le plus souvent les seuls motifs de ces fréquentes aliénations. C'est ainsi, par exemple, qu'en l'année 1750 les aubes et les rochets des membres du clergé se trouvant complètement usés et l'église ne possédant pas les ressources nécessaires pour les renouveler, les fabriciens se virent obligés de vendre quinze anneaux d'or, dont plusieurs avec des pierres précieuses, provenant de dons généreusement offerts par la pitié des fidèles.

Parmi les vêtements sacerdotaux et religieux de l'église de Notre-Dame, au Sablon, nous parlerons, avant tout, d'une chape de l'époque rocaille, de fabrique lyonnaise, à tissus de

soie, broché d'or. Il nous reste fort peu de spécimens de cette époque, dont un électisme bien entendu saura un jour apprécier les mérites, tout en en blâmant les écarts. A cette même époque se rattache aussi le grand antependium dont on se sert encore aujourd'hui aux jours de grandes solennités.

N'oublions pas, comme spécimen de broderie, digne des anciens temps, la robe de la sainte Vierge, ornée de la barque traditionnelle et d'un travail comparable à celui des fins tableaux à l'aiguille, dont nous avons parlé à propos des tapisseries de l'église de Sainte-Gudule.

Un des objets les plus curieux dans le genre des anciens orfrois est l'ancienne bannière de la confrérie de Saint-Joseph, représentant dans un médaillon toute une série de personnages, parmi lesquels on distingue à l'avant-plan les portraits de l'archiduc Albert et de la gouvernante Isabelle, son épouse, agenouillés devant l'image de ce saint. Cette bannière est dans un excellent état de conservation et mérite de figurer, comme document, dans la suite si riche de spécimens échappés à l'aiguille intelligente des anciens brodeurs d'orfrois brabançons et flamands.

Il nous reste encore à parler de quelques autres bannières modernes, véritables œuvres d'art que nous citons d'autant plus volontiers que, quand un siècle aura passé sur ces produits nés de l'étude et du progrès de l'archéologie contemporaine, on les mettra pour sûr au rang des œuvres sorties des mains des meilleurs brodeurs de Bruges et de Courtrai.

L'église de Notre-Dame, au Sablon, devait être également riche, dans le temps, en antiphonaires, en pseautiers et en vieux manuscrits. Nous avons vu, il y a quelques années,

dans une vente publique, à Bruxelles, un grand vesperale in-folio, dont les lettres et les parties de musique étaient d'une grandeur relativement colossale, et qui avait appartenu jadis à l'église. Les plats portaient, dans un cartouche Louis XV, l'armoirie de la grande gilde et, particularité curieuse, l'écu était timbré, comme dans la balustrade du chœur, d'un heaume surmonté d'une arbalète ; la première lettrine enfermait dans ses contours la barque légendaire.

Comme pseautiers, nous citerons celui qui se trouve aujourd'hui enfermé dans la châsse de sainte Wivine, et qui date au moins du XII<sup>e</sup> siècle ; seulement, comme aucune levée officielle n'a été faite depuis un certain nombre d'années, nous n'aurions pu, sans profanation, prendre connaissance de ce livre qui, ayant appartenu à la sainte, est classé au rang de relique ; comme d'ailleurs nous savons que la confrérie s'occupera d'une châsse après l'érection de son nouvel autel, nous profiterons de la translation pour examiner, au point de vue paléographique et artistique, cet intéressant manuscrit d'une époque reculée.

Deux livres de confréries sont également intéressants pour les miniatures et les armoiries qui y sont peintes : celui de la confrérie de Saint-Hubert et surtout celui de la noble confrérie de Saint-Joseph. Ce dernier est curieux, parce que les premières pages en ont été peintes à l'époque où régnait la sérénissime infante, et qu'il contient sa signature autographe et celle de son mari. Depuis Albert et Isabelle, tous les souverains des Pays-Bas et les gouverneurs généraux, des prélats et des personnages de haute distinction y ont fait peindre leurs armoiries et y ont laissé également leurs signatures. C'est un véritable cours d'héraldique, au point de vue



de l'art, que de suivre les types divers de ces armoiries, qui sont, pour la plupart, encadrées d'arabesques, et où l'époque Louis XV brille du plus vif éclat. On peut y constater la décadence de l'art héraldique au commencement de ce siècle et sous Guillaume I<sup>er</sup>. Quelques-unes des armoiries modernes sont de véritables chefs-d'œuvre, et nous citerons en particulier celles qui y ont été peintes par François Magnée, premier calligraphe du roi.

Nous venons d'énumérer cette nomenclature assez longue des trésors que possède, malgré la conspiration du vol et de l'impiété, l'antique et légendaire église de Notre-Dame, au Sablon. Nous avons parlé de bien des chefs-d'œuvre, et certes nous pouvons en être fiers au nom du pays et de l'art national ; mais un incomparable sentiment de tristesse nous saisit en faisant cette nomenclature splendide ; nous songeons, en effet, à tous les chefs-d'œuvre que de sublimes artistes, maîtres inconnus, martyrs de l'art, exécutèrent pour l'église du Sablon, et que le vandalisme et la brutale furie de quelques soudards ou de quelques hérétiques ont perdus pour jamais, en arrachant des pages glorieuses de l'histoire de l'art dans notre bien-aimée patrie.

L'ABBÉ DE BRUYN.

---



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 1, 2, 4, 11, 16, 18. 25 et 30 mai; des 1, 5, 6, 8, 13, 19, 22,  
26 et 29 juin 1872.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collège a approuvé :

1° Le carton d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église d'Emael (Limbourg);

2° Le projet de placer les armoiries de la famille Fabribeckers, dans l'une des fenêtres du chœur de l'église de Lummen (Limbourg);

3° Le carton-spécimen des vitraux destinés à orner les fenêtres du chœur de l'église de Notre-Dame à Huy. La Commission a cru toutefois devoir engager l'auteur de ce

Placement de vitraux dans les églises d'Emael, Lummen et Notre-Dame à Huy.

dernier projet à corriger quelques fautes de dessin produites par un archaïsme dont on ne saurait approuver les exagérations;

Eglise de Meix-devant - Virton.  
Peint. murales.

4° Le projet des peintures murales à exécuter dans l'église de Meix-devant-Virton.

Palais-Ducal à Bruxelles. Décoration de la cage d'escalier.

Le Collège a été appelé à émettre un avis sur les esquisses produites par M. Modeste Carlier, à titre d'avant-projet pour la décoration par la peinture de la cage d'escalier du Palais-Ducal.

M. le Ministre de l'Intérieur désirait savoir si ce projet répond à la destination du travail, spécialement sous le rapport de l'harmonie qu'il convient de maintenir entre la peinture et l'architecture, et si la cage d'escalier peut être considérée comme une construction définitive.

Avant de se prononcer sur ces questions, le Collège a cru devoir procéder à une inspection des lieux.

Bien qu'on ait donné à dessein à l'escalier précité une apparence plus ou moins provisoire pour éviter, dans la mesure du possible, de dénaturer l'aspect de l'édifice principal, il y a lieu de croire cependant que cette annexe est destinée à subsister longtemps. Cet escalier est en effet indispensable pour l'accès et les dégagements du palais dans sa disposition actuelle; on ne pourrait le supprimer qu'à la condition de le remplacer par un autre, ce qui paraît improbable.

Quant au point de savoir si le projet soumis répond à sa destination, principalement sous le rapport de l'harmonie à maintenir entre la peinture et l'architecture, on peut répondre à cette deuxième question par l'affirmative. C'est là, d'ailleurs, surtout une question d'exécution pour laquelle on croit

pouvoir s'en rapporter au talent et à l'expérience de l'auteur du projet.

Des délégués ont examiné récemment, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, un tableau de Crayer, appartenant à l'église de Saint-Job-Carloo, sous Uecle, et représentant un épisode de la vie de saint Job.

Ce tableau peut être considéré comme une œuvre intéressante du maître. Il est peint sur panneaux; les figures sont un peu plus grandes que la proportion naturelle. Le tableau n'ayant pas été enlevé de la place qu'il occupe au-dessus du maître-autel et se trouvant très-peu éclairé, il n'a pas été possible aux délégués de se rendre compte de l'état de la peinture avec toute la précision désirable. Ils croient toutefois pouvoir affirmer dès à présent qu'elle ne présente pas de sérieuses avaries. Le contact d'un cierge a laissé, dans le bas du tableau à droite, la trace d'une brûlure; mais cet accident, qui affecte seulement une draperie blanche placée sous le corps du saint, sera facile à réparer. Le principal travail du restaurateur devra consister, semble-t-il, à parqueter soigneusement le tableau dont les ais se disjoignent, ce qui pourrait amener des écaillures de jour en jour plus considérables. Le Collège a proposé de demander un devis à un homme spécial et de confier cette tâche à M. Primen, qui a restauré beaucoup d'ouvrages de Crayer et qui a fait ainsi de ce maître une étude particulière.

Il conviendra, quand le tableau sera restauré, de le placer dans un endroit où il soit mieux en vue et ne soit pas exposé aux accidents ci-dessus signalés. Il semblerait préférable, à ce double point de vue, d'en décorer l'un des murs latéraux de l'abside.

Eglise de St-  
Job Carloo. Ta-  
bleau.

Eglise d'Alsemberg. Tableau.

Les mêmes délégués ont visité le tableau attribué à Crayer, qui décore l'un des autels latéraux de l'église d'Alsemberg. L'humidité a couvert ce tableau d'une sorte de taie grisâtre qui ne permet pas de se faire une idée précise ni du mérite de la peinture ni des avaries qu'elle peut présenter. Il conviendra que la toile précitée, où l'on ne peut reconnaître jusqu'à présent que des qualités de composition intéressantes, soit nettoyée au préalable par un homme du métier.

L'église contient une série d'autres toiles de dimension moindre, dont plusieurs, bien que d'une exécution rapide et en quelque sorte décorative, sont d'un mérite réel. On peut signaler notamment les quatre tableaux portant les titres suivants :

1<sup>o</sup> *Histoire de cette église par les révérends, etc. ;*

2<sup>o</sup> *La sainte Vierge Marie choisit Alsemberg pour y bâtir une église, par sainte Elisabeth, fille d'André, roi de Hongrie ;*

3<sup>o</sup> *Sainte Elisabeth avertie par un ange ;*

4<sup>o</sup> *Sainte Elisabeth reçue par Marie.*

On n'a, d'ailleurs, qu'à recommander à la fabrique de veiller à la conservation de ces peintures qui, pour le moment, ne réclament aucune réparation.

L'autel, qui est surmonté du tableau de Crayer, est orné d'un bas-relief représentant *le Christ mort sur les genoux de la Vierge*. Le Collège a signalé au Département de l'Intérieur cette composition, d'un dessin élégant, comme méritant les honneurs du moulage.

Eglise de Sainlez. Tableau.

M. le Ministre de la Justice avait déféré au Collège une requête par laquelle le conseil de fabrique de l'église de Sainlez (Luxembourg) sollicitait l'autorisation de vendre un

ancien tableau d'autel, devenu sans emploi par suite de l'acquisition d'un autre tableau, œuvre de M. Van Severdonck. M. Mathelin, membre correspondant, prié d'inspecter cette peinture, n'ayant pu déférer à la demande du Collège, par suite de son mauvais état de santé, deux délégués ont profité d'une inspection récente de l'église de Saint-Hubert pour se rendre à Sainlez.

Il résulte de leur rapport que le conseil de fabrique peut être autorisé à vendre le tableau précité, si tant est qu'il se trouve un amateur pour cette œuvre d'art. Elle est, en effet, au-dessous du médiocre et l'on ne saurait attacher aucun intérêt à sa conservation.

Des délégués ont examiné le 25 avril dernier le plafond peint de l'église de Theux, plafond pour la restauration duquel l'autorité fabricienne sollicite un subsidé. On ne peut se dispenser d'observer que cette demande se présente dans des conditions irrégulières. Le travail précité est, en effet, complètement terminé; la Commission, qui avait approuvé en principe la proposition de restaurer les peintures, n'a pas été appelée au préalable à en constater l'état, elle ne peut conséquemment se prononcer sur le mérite toujours relatif de la restauration. Ce plafond, divisé en caissons ornés de bustes et de figures de saints, constitue un système de décoration intéressant, mais il ne semble avoir toutefois qu'un intérêt purement décoratif, et les peintures, à s'en rapporter à l'aspect qu'elles présentent actuellement, étaient d'une exécution très-sommaire. Elles sont exécutées par teintes plates, peu ou point modelées, procédé que l'on est surpris de rencontrer dans une décoration de cette époque, en supposant que la restauration ait été fidèle.

Eglise de Theux.  
Plafond peint.

Les frais de restauration du plafond, travail exécuté par M. Helbig, de Liège, n'ont pas dépassé la modique somme de 5,500 francs.

Cette affaire a été renvoyée à l'avis du comité provincial de Liège, ce comité ayant été chargé spécialement de contrôler la restauration de l'édifice et ayant pu, à cette occasion, constater l'état primitif des peintures.

Eglise de N.-D.  
à Saint-Trond.  
Peint. murales.

Des délégués ont procédé, le 7 février dernier, à l'inspection des peintures murales exécutées par M. Helbig, dans l'église de Notre-Dame à Saint-Trond. Les délégués sont d'accord pour constater que ce travail se continue d'une façon satisfaisante et dans les conditions de sobriété et d'harmonie qui avaient fait l'objet des recommandations précédentes du Collège. Mais une question incidente, qui s'est produite lors de cette inspection, ne lui a pas permis de se prononcer immédiatement sur la deuxième question qui était posée quant à l'importance des peintures qui restaient à exécuter.

La fabrique a signalé à l'attention des délégués une fenêtre murée qui se trouve au fond de la basse nef méridionale, dans le transept. Elle a demandé s'il ne conviendrait pas de rouvrir cette fenêtre, qui reste condamnée suivant un plan de restauration qui a été dressé et approuvé il y a une douzaine d'années.

Tout en approuvant en principe la proposition qui leur était faite, eu égard à l'intérêt que présente la broderie de la fenêtre précitée, les délégués ont cru devoir engager M. Helbig à déférer la question à M. Gérard, architecte actuel de l'église, la démolition à faire pouvant mettre en jeu la solidité de la construction. Il résulte d'informations qui ont été



adressées depuis par M. Jules Helbig, que M. Gérard se rallie à la proposition de la fabrique, qui semble dès lors pouvoir être adoptée.

Ce point étant fixé, il est devenu possible de dresser un devis définitif quant aux peintures que réclame encore l'église, peintures dont l'importance eût été naturellement fort augmentée si elles avaient dû comprendre la paroi où se trouve la fenêtre qu'on va rouvrir.

M. Helbig établit ce devis comme suit .

Dans la basse-nef deux travées restent à décorer ; l'auteur estime les frais de ce travail, y compris les voûtes et le mur à l'ouest du fond de la nef, à . . . . . fr. 2,725

Basse-nef du côté du midi, la nef tout entière avec ses voûtes et le fond du côté de l'ouest. . . . . 5,175

Transept du côté sud . . . . . 2,980

Travail de retouches à faire dans tout le monument pour mettre de l'harmonie dans toutes les parties de la décoration . . . . . 2,500

Total. . . . . fr. 15,580

Dans cette évaluation, M Helbig ne reprend pas les peintures actuellement en voie d'exécution dans le transept nord et dans la basse-nef du même côté. Il a donné dans le temps le relevé exact des frais de ces travaux sur lesquels les subsides de deux annuités ont déjà été versés.

Quant au temps nécessaire pour achever les peintures précitées, l'artiste estime qu'elles pourraient être, si les ressources le permettent, terminées en deux campagnes, c'est-à-dire vers la fin de 1874.

La Commission est d'avis que ces propositions peuvent

être adoptées, et que les chiffres soumis n'ont rien d'exagéré.

On a remarqué avec regret lors de l'inspection précitée, des statues placées récemment à la façade de Notre-Dame de Saint-Trond, œuvres vulgaires et incorrectes, dépourvues de tout caractère, et qui ne sont propres qu'à déparer l'édifice. Il est regrettable que les décorations de ce genre, si importantes pour l'effet de nos monuments nationaux, puissent, contrairement aux prescriptions de l'arrêté royal du 25 août 1824, s'exécuter en dehors de tout contrôle et de toute autorisation officielle.

Trésor de l'église de N.-D. à Tongres.

M. le Ministre de l'Intérieur a soumis à l'avis du Collège une requête par laquelle M. le chanoine Bock sollicite l'autorisation de faire transporter à Aix-la-Chapelle certains objets faisant partie du trésor de l'église de Notre-Dame à Tongres, trésor dont cet honorable archéologue se propose de publier une monographie.

Cette demande est favorablement accueillie par le conseil de fabrique, le conseil communal et M. le Gouverneur du Limbourg.

Après un examen attentif de la question soulevée, la Commission n'a pas cru pouvoir se rallier à la manière de voir de ces diverses autorités. Elle pense, en effet, qu'il y aurait des inconvénients graves à laisser passer même momentanément à l'étranger les œuvres d'art appartenant à nos administrations publiques. En accordant la faveur sollicitée, le Gouvernement poserait un précédent fâcheux qui serait invoqué en plus d'une circonstance et dont des personnes offrant moins de garanties que M. le chanoine Bock pourraient abuser.

Il est à remarquer d'ailleurs qu'il serait aisé d'atteindre le

but que l'on poursuit sans opérer le transfert des objets. On pourrait, en effet, les faire photographier, et ces reproductions pourront servir parfaitement tant pour la gravure que pour la description.

Eu égard au mérite de la publication déjà faite par M. le chanoine Bock sur le trésor de Maestricht, le Collège verrait avec plaisir le Gouvernement favoriser de ses subsides la publication de l'édition française de la monographie du trésor de Tongres.

Le Conseil communal de Rochefort sollicite de l'État huit statues pour l'ornementation de la façade de l'église en construction dans cette localité, en offrant de contribuer pour un tiers à la dépense. M. le Ministre de l'Intérieur a demandé si ce projet se concilie avec l'architecture de l'édifice, en quels matériaux les statues devraient être faites et quels en seraient, d'une part, les dimensions et, de l'autre, approximativement le devis.

Eglise de Rochefort. Statues.

En réponse à ces questions, le Collège a fait connaître :

1° Que l'église de Rochefort, conçue en style roman, est décorée, dans sa façade principale, entre ses deux tours, d'une rangée de huit arcades en plein cintre qui paraissent parfaitement disposées pour recevoir les statues projetées ;

2° L'architecte de l'église se propose d'employer pour ce travail la pierre de Tercé (près de Poitiers). Cette pierre, non gélive et d'un ton blanc légèrement grisâtre, peut être adoptée ;

3° Les statues devront avoir deux mètres de hauteur ;

4° La dépense peut être évaluée approximativement à mille francs par statue, dont 800 francs pour la sculpture et 200 francs pour la pierre, le transport et l'emballage.

Eglise de St-  
Boniface à Ixel-  
les.

Le Conseil de fabrique de l'église de Saint-Boniface à Ixelles avait signalé au Gouvernement l'état de dégradation de six statues qui décorent la façade de cet édifice. Les délégués qui, à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, ont examiné cette façade ont constaté que les principales dégradations qu'elle présente ne s'appliquent pas seulement aux statues dont elle est décorée, elles s'étendent surtout sur la construction proprement dite. Les deux figures les plus dégradées sont celles des deux saints aux deux extrémités de la façade, et principalement la figure de saint Nicolas, dont les deux mains sont tombées : cet accident tient peut-être en partie à ce que l'artiste les a complètement détachées au lieu de les ramener vers le corps comme dans les autres figures, de façon à ne faire qu'un bloc du tout et de la partie.

Quoi qu'il en soit, ces accidents pourront se réparer facilement et sans grands frais. Il n'en est pas tout à fait de même de ceux qu'on peut signaler dans la construction proprement dite.

Ici on voit la pierre se ronger en maint endroit :

Dans les dais qui surmontent les statues précitées;

Dans quelques-unes des consoles qui les supportent;

Dans un grand nombre de crochets et de fleurons, et jusque dans certaines assises du parement même de la façade.

De plus, un des pinacles élancés qui figurent à l'extrémité gauche de la façade, du côté de la chaussée de Wavre, est traversé par une large fissure irrégulière et penche visiblement.

A quoi tiennent ces divers accidents?

Il est à remarquer qu'il y a eu ici des défauts de construction ; c'est ainsi que des crochets, au lieu d'être taillés dans le bloc même de la pierre de construction, ont été sculptés à part et insérés après coup. Il en est de même d'un grand nombre de fleurons qui ont été rattachés à la construction au moyen d'une pointe en fer qui plus tard, en s'oxydant, en a fait éclater la pierre.

On remarque d'autre part, à côté d'assises de parement rongées et couvertes d'une croûte friable, d'autres assises parfaitement saines. On doit en conclure qu'il y a eu ici mélange de matériaux de diverses qualités. Il est visible que les pierres n'ont pas toujours été convenablement coupées et qu'on y a laissé quelquefois le bouzin.

Le Collège est d'avis que pour remédier à ces accidents, il y aura lieu de renouveler quelques assises du parement. Quant aux crochets et fleurons mal rattachés à la construction, il serait évidemment trop dispendieux de faire tout ce travail suivant les règles, c'est-à-dire en les sculptant dans le bloc de la construction au lieu de les y insérer d'une façon artificielle ; mais il suffira de prévenir l'oxydation des amorcees, et à cette fin, il conviendra de remplacer celles-ci par du fer galvanisé ou mieux encore par des goujons en cuivre.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé les plans, les coupes et les dessins des façades de l'hôpital-hospice à ériger à Ostende. Elle a exprimé toutefois le regret que la ville d'Ostende,

Hospice hôpital  
d'Ostende.

visitée tous les ans par une foule d'étrangers, n'ait pas cherché à donner à un édifice de cette importance un caractère plus artistique, résultat qu'on peut toujours atteindre sans augmenter la dépense et en restant dans les limites de la plus sobre ornementation. On remarque que les cordons, seuils de fenêtres et autres parties saillantes vers les jardins seront enduits de ciment. Il serait à désirer, dans l'intérêt de la conservation des bâtiments, que l'on pût, pour ces travaux, employer la pierre de taille. Dans le cas toutefois où le défaut de ressources rendrait cette substitution impossible, le Collège recommanderait au constructeur de se conformer, dans l'emploi du ciment, aux conditions dans lesquelles s'exécutent les travaux similaires en Angleterre, ces matériaux n'ayant pas jusqu'à ce jour donné en Belgique des résultats à beaucoup près aussi satisfaisants.

Le Collège a émis un avis favorable :

Justice de paix  
de Meulebeke.

1° Sur le projet d'appropriation d'un bâtiment destiné à la justice de paix de Meulebeke (Flandre orientale) : architecte M. Croquison ;

Hôtel de ville  
de Thielt.

2° Sur les plans relatifs à la construction d'un hôtel de ville et l'appropriation de locaux destinés à la justice de paix, maison de passage, etc., à Thielt (Flandre occidentale) : architecte M. Croquison.

Tout en approuvant ce projet au point de vue de l'art, la Commission a appelé l'attention de l'autorité supérieure sur l'inconvenance qu'il y aurait à affecter, comme on le propose, le rez-de-chaussée du bâtiment projeté à un estaminet qui serait en communication directe avec tous les services publics établis dans l'édifice ;

5° Sur les plans de l'hospice, de l'hôpital et de l'orphelinat à ériger à Willebroeck (Anvers). Ce projet, dressé par M. l'architecte Blomme, constitue une conception à la fois simple et pittoresque qui a droit à des éloges ;

Hospice-hôpital et orphelinat de Willebroeck.

4° Sur un nouveau projet de restauration du couronnement du beffroi de Tournai. En présence des renseignements fournis par M. l'architecte Carpentier, dans son rapport ci-après, le Collège a tout lieu de croire que les plans soumis par cet architecte constituent une restitution plus exacte du monument dans son état primitif que le premier projet, qui avait soulevé plus d'un doute et n'avait reçu le visa qu'après de nombreuses objections.

Beffroi de Tournai. Restaurat.

*Rapport à l'appui du projet pour compléter la restauration du Beffroi de Tournai.*

« Le respect le plus profond pour l'art ancien doit être la première qualité de l'architecte chargé d'une restauration. Il faut qu'il se pénètre, avant tout, de l'intention, du but, de l'idée de l'artiste primitif; et s'il s'agit d'un monument complexe, remanié à diverses époques, sa circonspection ne doit être que plus grande; car il peut craindre que, sous le prétexte de rétablir l'harmonie, il ne substitue ses propres inspirations à celles de ses prédécesseurs.

Pénétré de ces principes, nous nous sommes livré, avant tout autre travail, à une étude minutieuse de nombreux documents qui relatent d'une façon si détaillée l'histoire de l'édifice. Nous y avons puisé des renseignements abondants, précis et de nature à nous guider dans nos recherches, auxquelles nous avons pu donner une direction certaine.

Ensuite nous avons procédé au mesurage exact des con-

structions existantes, mesurage qui est venu corroborer nos prévisions et qui nous a fourni les éléments d'une restauration consciencieuse.

Nous donnerons ici à grands traits quelques explications pour justifier le projet et pour en rendre l'appréciation facile.

Sans pouvoir assigner une date précise à la première construction, tout porte à croire que le Beffroi fut érigé à la suite de la charte octroyée aux Tournaisiens en 1187 par Philippe-Auguste, leur permettant d'avoir une *Ban-Cloque*, conséquence de l'affranchissement de la commune. Le monument formait alors une tour à section presque carrée, flanquée aux angles, de la base au sommet, de contre-forts cylindriques, sans retraite. Il était couvert d'une plateforme crénelée et surmonté de l'échauguette du veilleur.

D'après Li Muisis, l'édifice fut consolidé, en 1294, par l'adjonction de quatre gros contre-forts, à pans coupés, reliés entre eux par des arcs en ogive qui soutiennent la première galerie ; on le surmonta en même temps d'un comble élané qui figure sur le sceau de la commune, attaché à des chartes de 1570 et 1571.

En 1594, Meyer rapporte que le Beffroi fut détruit par un grand incendie, qui occasionna la fonte de toutes les cloches, et Poutrain ajoute qu'il fut immédiatement reconstruit sur le même plan que précédemment. Les archives de la ville fournissent les détails les plus circonstanciés de cette restauration.

Maitre Colart Caillieil fut l'auteur du projet.

Les travaux furent commencés le 28 février 1596 et terminés en 120 semaines.



Les pierres provenaient de la localité et les ardoises des environs de Valenciennes. On employa le plomb pour couvrir la piévoie de la galerie haute, diverses parties du campanilé et la flèche de la tourelle de l'escalier « *au lez vers N.-D.* »

Les deux galeries crénelées étaient construites en pierres et leurs merlons attachés avec des agrafes en fer.

Il y avait une gargouille au milieu de chaque face de la tour et non aux angles, comme le dit Bozière. (Voir les amorces encore existantes). La lanterne du comble fut couronnée de gables percés de petits créneaux et surmontés d'épis à bannières en cuivre armoriées. Il en était de même des échauguettes dont les épis principaux supportaient des sirènes.

Les échauguettes étaient à six pans et non à huit comme le dit encore par erreur Bozière.

La flèche principale était seule octogone et à son sommet pivotait un dragon en cuivre doré de *VIII* piés de long.

L'édifice de 1596 subsista intact jusqu'en 1781. A cette époque les créneaux de la galerie supérieure furent remplacés par une balustrade en fer: et Hoverlant relate qu'en 1784 le dragon fut remplacé par l'aigle autrichienne. Celle-ci fut descendue et transportée à Paris en 1792 pour faire place à une insignifiante bannière qui ne tourne plus à tous les vents. Les gargouilles, les gables et leurs girouettes ont aussi disparu; et les cloches du carillon ont été enlevées des bacs de la lanterne pour les fermer par un ignoble lattis.

Tous les remaniements que nous venons d'énumérer sont pleinement confirmés par l'état actuel des constructions. La

charpente du comble est bien celle de 1596. En effet, à l'enrayure supérieure de la lanterne se trouve fixée la cloche désignée sous le nom de Timbre, portant la date de 1592 et mesurant un mètre et demi de diamètre. Or, elle a dû être mise en place en même temps que la charpente, attendu qu'il n'existe nulle part de passage dans le comble où elle pourrait traverser.

Les moulures à l'extérieur de la lanterne, les croix de Saint-André formant la balustrade et quelques-unes des barres de fer auxquelles étaient attachées les cloches de carillon existent encore. Il en est de même des sirènes et de quelques épis.

Les échauguettes en retraite des contre-forts supérieurs appartiennent sans le moindre doute à la charpente primitive. Leurs flèches seules ont été modifiées dans le mauvais goût du XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais les traces des clous de la volige de 1596 se trouvent encore sur les arêtiers. Du reste, nous n'avons jamais eu de doute au sujet de l'authenticité de leur emplacement, d'abord motivé par le débouché de l'escalier qui conduit à la galerie supérieure. Ensuite les créneaux qui couronnaient les angles du Beffroi étant un motif de terminaison en architecture, aussi bien qu'une échauguette, ces deux motifs n'ont jamais pu occuper la même place et il n'y a que les architectes de nos jours pour songer à les enchevêtrer dans le but d'embellir ce qui est complet.

Notre dessin représente le monument restauré, tel qu'il fut érigé par maître Colart Caillieil. Il n'est donc pas de nous qui n'avons fait que naïvement copier les nombreuses données existantes.

Cela étant, nous pouvons sans présomption affirmer que

l'édifice est des plus remarquables sous le rapport de la valeur artistique. La silhouette d'une aussi haute tour, quoique difficile à concevoir, est des plus harmonieuses et il serait profondément regrettable de vouloir y apporter le moindre embellissement.

Belœil, le 12 juin 1872.

*L'Architecte,*  
(Signé) CARPENTIER. »

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Le Collège a émis des avis favorables sur les projets d'ap- Construction et appropriation de divers presbytères.  
propriation des presbytères de Saint-Léonard (Anvers), Asquillies, Montignies-sur-Roc, Rosseignies sous Obaix, Bauffe (Hainaut), Autryve, Moere (Flandre occidentale) et Velsieque-Ruddershove (Flandre orientale), ainsi que sur les plans relatifs à la construction de presbytères à Beveren, Dadizele, Mouseron, Heyst (Flandre occidentale), Melsen, Orroir, Verrebroeck (Flandre orientale), au faubourg de Charleroy, Beclers (Hainaut), Saint-Jean à Tongres (Limbourg), Comblain-la-Tour et Souverain-Wandre (Liège).

### EGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Graty sous Hoves (Hainaut) : architecte M. Muller.

Construct. d'églises à Graty, Charleroi, Hyon, Burdinne, Zeelhem.

Au faubourg de Charleroy (même province) : architecte M. Cador.

A Hyon (même province) : architecte M. Carpentier.

A Burdinne (Liège) : architecte M. Maquet.

A Zeelhem (Limbourg) : architecte M. Jaminé.

Eglises d'Andoy,  
Haecht, Moresnet etc.

2° Le projet d'agrandissement de l'église d'Andoy, commune de Wierde (Namur) : architecte M. Glibert.

3° La proposition de renouveler le pavement de l'église d'Haecht (Brabant).

4° Le plan de la nouvelle flèche à établir sur la tour de l'église de Moresnet (territoire neutre).

5° Le projet d'ameublement de l'église d'Achterbroeck (Anvers), et le dessin de l'orgue à placer dans l'église de Ciney (Namur).

Eglise de Maffe.

Des délégués se sont rendus à Maffe le 22 avril dernier, pour examiner les diverses questions qui ont été soulevées au sujet des matériaux à employer pour la nouvelle église à construire dans cette localité et qui ont donné lieu à un conflit entre les administrations fabricienne et communale.

Dans ce conflit, la commune se prononce pour l'emploi de la pierre de la localité conformément à l'avis favorable de l'architecte provincial, du commissaire d'arrondissement et de l'ingénieur en chef de la province, et consent, si l'État accueille sa proposition déjà approuvée par la Députation permanente, à supporter toute la dépense.

La fabrique, d'autre part, se fondant sur l'humidité de l'église actuelle construite en pierres, demande que la construction nouvelle se fasse en briques.

Après avoir fait, sur les lieux mêmes, un examen attentif des deux espèces de matériaux, les délégués sont d'avis que

la question capitale pour l'église projetée résidera plutôt dans les soins apportés à l'exécution des maçonneries que dans le choix des matériaux, choix qui semble, jusqu'à un certain point, indifférent.

La pierre et la brique offrent en effet, dans la localité, des qualités et des défauts qui en quelque sorte se balancent.

La brique contient, par endroit, de la chaux propre à la faire éclater. Par contre, les délégués ont pu constater qu'elle est solide et d'une dureté remarquable. Les bâtisses en briques donnent d'ailleurs incontestablement plus de chaleur que les constructions en pierres.

La pierre est un calcaire qui se couvre d'humidité lorsque l'air est chargé de vapeurs. L'église de Barvaux-Condroz, voisine de Méan et très-humide, est une preuve sans réplique de cet inconvénient. Mais cette pierre n'est pas gélive.

En résumé, il a paru aux délégués que les inconvénients signalés dans les constructions soit en briques, soit en pierres de ces localités, ne tenaient pas à la nature de l'un ou l'autre de ces matériaux, mais surtout à la manière dont ils avaient été employés, soit que les maçonneries aient trop peu d'épaisseur, soit encore que le rejointoyage en ait été mal exécuté et que la construction ait été faite avec du mortier non hydraulique.

Le Collège a émis l'avis par les diverses considérations qui précèdent, que le meilleur moyen de faire une bonne construction et en même temps de tout concilier serait d'employer la brique à l'intérieur et la pierre à l'extérieur de l'édifice en élevant à l'intérieur un contre-mur isolé du mur principal, ce qui préviendrait radicalement toute humidité. Dans le cas où l'on déciderait que toute la construction serait

en pierre, il importerait d'y employer de la chaux hydraulique, ou tout au moins d'améliorer le mortier par une addition d'argile, de brique pilée ou de cendre et de donner aux murs un minimum d'épaisseur de 70 centimètres.

Les délégués ont constaté que l'humidité, signalée avec raison dans l'église actuelle de Maffe et dans d'autres édifices avoisinants leur a paru provenir surtout du manque de ventilation de ces édifices, défaut qu'il conviendra d'éviter dans l'édifice nouveau.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a émis des avis favorables :

Reparation de  
diverses églises.

1° Sur les travaux de réparation à exécuter aux églises d'Oostdunkerke, Neuve-Église (Flandre occidentale), Oost-Eecloo (Flandre orientale), Luttre, Asquillies, Houdeng-Goegnies, Montignies-sur-Roc, Saint-Vaast, Saint-Remy à Gilly, et des Haies sous Nalimes (Hainaut).

Eglise de Clercken

2° Sur le projet de restauration de l'église de Clercken (Flandre occidentale), et la construction d'une tour : architecte M. Buyck.

Eglise de St-Gilles à Bruges.

3° Sur la proposition d'abaisser le niveau du sol de l'église de Saint-Gilles à Bruges.

Eglise de N.-D. à Bruges

4° Sur le nouveau projet d'achèvement des contre-forts de la tour de l'église de Notre-Dame à Bruges : architecte M. Delacenserie.

Eglise des SS. Michel et Gudule à Bruxelles

M. le Ministre de la Justice a soumis un bordereau de prix pour le débadigeonnage et la restauration intérieure de l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles. Les prix de ce

bordereau ont paru en général fort modiques. Afin d'éviter tout mécompte, le Collège a émis l'avis qu'on pourrait adopter les prix du bordereau pour faire un essai qui serait limité à une seule travée de l'édifice. On pourra juger ensuite si le résultat est assez favorable pour qu'il y ait lieu de traiter pour toute l'entreprise. Il doit être entendu que cet essai se ferait sous la surveillance spéciale de l'architecte qui dirige la restauration du monument et qui en a la responsabilité.

La Commission a approuvé le devis estimatif des travaux qui restent à exécuter pour parachever la restauration de l'église monumentale de Saint-Hubert. Ce devis qui, sur certains points, a été modifié à la demande du Collège, s'élève à 599,161 francs.

Eglise de St  
Hubert.

Des délégués se sont rendus à Saint-Hubert, à la date du 15 juin courant. Ils ont inspecté, de concert avec M. l'architecte Bouvrie, la chapelle que le Collège avait jugé nécessaire de débadigeonner, à titre d'essai, et pour voir si cette opération ne pourrait pas être appliquée avec avantage au reste de l'église. Le débadigeonnage a mis à nu un appareil très-irrégulier pour la taille comme pour la couleur des matériaux et qui évidemment avait été fait pour être recouvert d'un enduit. Les délégués sont dès lors unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu de continuer ce travail dans l'église de Saint-Hubert malgré le surcroît de caractère qu'il donne aux édifices où il a pu être exécuté.

Il a été constaté, à cette occasion, qu'un grand nombre de nervures ont été refaites à une époque antérieure, raccordées ensuite maladroitement, ou même brusquement interrompues et sans que l'architecte ait cherché à les rattacher à la construction primitive. Les délégués ont invité M. Bouvrie

à étudier les moyens de réparer ces négligences qui sont, sur plus d'un point, du plus fâcheux effet.

La fabrique se montre disposée à céder à l'un des musées de l'État la collection d'émaux dont des rapports antérieurs ont signalé l'existence. L'attention du Gouvernement a été appelée sur cette proposition.

Des délégués se sont rendus le 4 juin à Anvers à l'effet d'examiner dans la cathédrale les deux plans proposés par M. l'architecte Gife pour la restauration de deux fenêtres de cet édifice.

Le comité provincial des membres correspondants a rejeté, à la majorité de 7 voix contre une et une abstention, le plan relatif à la grande fenêtre du bas-côté sud. L'architecte transforme ici complètement la broderie existante en vue du placement d'un grand vitrail offert à l'église et commandé à M. Didron de Paris, le donateur ayant demandé que ses armoiries soient placées dans la broderie précitée et le dessin primitif ne se prêtant pas à cette demande.

A première vue et avant toute inspection des lieux, la Commission n'a pas hésité à se prononcer dans le même sens que le comité provincial. Il a paru toutefois aux délégués qu'il y avait dans cette affaire des circonstances de nature à modifier leur première appréciation.

1<sup>o</sup> Le vitrail nouveau doit faire suite et complément à un vitrail déjà placé et qui est l'œuvre du même artiste. Aussi M. Didron, qui en a déjà fait la composition, lui a-t-il donné le même développement. On peut reprocher au premier vitrail un aspect un peu surchargé par suite de la multiplicité des personnages ; il présente toutefois des qualités de style et de coloration remarquables, et il serait évi-



dennent à regretter que l'église fût privée d'un pendant d'égale valeur.

2° Le donateur, le sieur Ulens, peut être considéré comme un des bienfaiteurs de l'église, pour la restauration et pour la décoration de laquelle il a sacrifié des sommes considérables.

3° La broderie, qu'on demande à modifier en vue d'y placer ses armoiries, est d'un dessin un peu surchargé et qui pourrait être modifié non-seulement sans inconvénient, mais peut-être avec avantage.

4° Il existe, dans la partie supérieure de la grande nef, une autre fenêtre dont la broderie répète exactement le même dessin et qui conserverait ainsi la tradition de l'architecture primitive.

5° Enfin, il est inutile de modifier entièrement le réseau pour le placement des armoiries précitées, et il suffirait de changer légèrement la combinaison de la partie centrale.

Les délégués sont d'avis qu'il y aurait lieu de demander à l'architecte une nouvelle étude dans ce sens. En principe, on ne peut que se prononcer contre toute modification de l'architecture primitive, du moment que celle-ci présente quelque intérêt; mais il semble à la fois logique et équitable de tenir compte des diverses circonstances qu'on vient d'exposer, c'est-à-dire des titres du donateur à une faveur exceptionnelle, de la valeur non moins exceptionnelle de la verrière dont on facilitera le placement, et enfin de cette double considération que la tradition de l'architecture primitive, dont il existe un autre spécimen, ne périra pas par le fait de la modification proposée et que cette modification, en

somme, pourra s'effectuer sans détruire l'harmonie générale de l'architecture.

Ces considérations ont rallié plusieurs des membres correspondants présents à l'inspection et notamment l'honorable rapporteur du comité provincial, M. Génard.

Le second dessin de M. Gife est relatif à la restauration d'une fenêtre du transept septentrional. Il s'agirait de modifier ici la composition d'une ancienne verrière de façon à permettre le rétablissement du meneau du milieu.

Le Collège n'hésiterait pas à se rallier ici à l'avis du Comité si ce meneau était nécessaire comme support de la broderie qui remplira le tympan de la fenêtre précitée. Mais cette nécessité n'existe pas.

Le dessin de la broderie peut être facilement conçu de façon à ce qu'elle puisse se passer de ce support. Il n'est pas plus indispensable d'établir, par le rétablissement d'un meneau, une exacte ressemblance entre cette fenêtre et celles qui l'avoisinent, et le dessin des diverses fenêtres peut différer sans inconvénient. Enfin, bien que la verrière ancienne qu'il s'agirait de modifier ne soit pas un chef-d'œuvre, elle n'est pas dépourvue de mérite, les spécimens de style analogue qui nous restent ne sont pas d'ailleurs nombreux, et il semblerait d'autant plus regrettable d'altérer celle-ci que si l'aspect pittoresque de la composition n'avait rien à y perdre, l'esprit en serait complètement modifié, car on serait forcé de rejeter sur un des côtés de la composition le personnage principal que le peintre a placé au centre avec une intention évidemment calculée et en vue d'une exacte symétrie qui serait détruite.

nier pour examiner les diverses questions qui se rattachent à la restauration de l'église paroissiale.

La question spécialement soumise au Collège était relative à la façade de la chapelle de la Vierge pour la restauration de laquelle un projet est présenté. La grande fenêtre figurée sous les trois petites fenêtres accouplées du pignon est-elle indispensable? Il résulte des informations prises par les délégués qu'elle a été ouverte pour le passage des cloches, et qu'elle devra être maintenue aussi longtemps qu'un autre passage n'aura pas été pratiqué. Il est entendu, toutefois, que cette ouverture ne devra pas être accentuée en architecture et qu'elle prendra un caractère provisoire. Il conviendra aussi que l'architecte modifie le réseau trop compliqué de la grande fenêtre qui éclaire ladite chapelle.

A l'une des façades latérales on remarque deux autres fenêtres de largeur inégale; la fabrique propose de leur donner les mêmes proportions et de les couronner de pignons. Cette double modification ne paraît pas indispensable à l'effet de l'édifice.

La restauration de la façade principale est encore entièrement à faire. L'architecte aura à examiner, lorsqu'il abordera cette partie de l'édifice, s'il ne conviendrait pas de modifier la partie en cintre surbaissé qui n'appartient pas à la construction primitive. Peut-être y aurait-il lieu aussi de remplacer la fenêtre par une rose pour permettre le placement des orgues.

L'inspection de l'intérieur de l'église a donné lieu, au point de vue de l'art, à quelques remarques intéressantes.

Il y a dans la chapelle de Saint-Eloi des chapiteaux d'un type extrêmement remarquable et ornés de petites frises

représentant des scènes de la vie du saint. Il serait utile de prendre des moulages de ces sculptures pour nos musées.

La chapelle dédiée à sainte Anne contient un autel renaissance très-important et d'un goût de composition très-distingué. La fabrique propose de remplacer cet autel par un autel de style moderne dont il lui serait fait don par un de ses paroissiens. Les délégués sont d'avis qu'il y a lieu, pour l'administration supérieure, de s'opposer formellement à cette substitution, qui enlèverait à l'église un de ses meubles les plus remarquables. Rien n'empêche d'ailleurs qu'on mette l'autel nouveau à la place d'un autre autel renaissance d'un goût médiocre qui décore la nef latérale de gauche.

Le Collège s'oppose également à toute proposition qui tendrait à démolir le plafond plat et curieusement ornementé de la chapelle précitée.

Il conviendrait en tout cas, avant même que l'autel nouveau fût accepté, que les plans en fussent soumis à l'autorité supérieure, les ouvrages de ce genre ne répondant pas toujours aux bonnes intentions des donateurs et faisant tache parfois dans les monuments qu'ils voudraient orner. C'est ainsi qu'on a placé dans le chœur de l'église d'Enghien des vitraux qui sont aussi, paraît-il, un don, et dont le dessin, qui semble inspiré des étoffes de cotonnades, fait la plus déplorable disparate avec le style de l'édifice.

Chapelle d'Autel-Haut.

M. le Gouverneur du Luxembourg a soumis les plans relatifs à la reconstruction de l'église d'Autel-Haut, qui constitue l'unique spécimen des anciennes églises-forteresses encore debout dans la province.

Après un examen attentif des dessins de la chapelle

actuelle, le Collège pense avec M. le Gouverneur qu'il serait fort regrettable de voir disparaître cette petite construction. Elle offre, en effet, un cachet des plus originaux et présente sous le double rapport de l'archéologie et de l'histoire le plus vif intérêt. La date de 1654, signalée comme étant celle de la construction, ne peut se rapporter à l'érection de l'édifice mais indique probablement l'époque d'une restauration. L'église d'Autel-Haut, tant par ses dispositions générales que par certains détails caractéristiques de son architecture, paraît remonter au x<sup>e</sup> siècle.

La Commission est d'avis qu'il y a possibilité de conserver ce petit monument, de le restaurer et de l'agrandir de façon à mettre sa superficie en rapport avec la population de la paroisse. Pour la restauration de la partie ancienne on pourrait enlever la voûte, qui paraît dater du xiv<sup>e</sup> siècle, et rétablir le plafond plat qui a dû exister primitivement à la hauteur du moucharaby de la façade principale. Cette transformation aurait le double avantage de mieux aérer l'édifice par le surhaussement du plafond et l'ouverture des fenêtres supérieures et de permettre le relèvement du sol pour remédier à l'humidité. Quant à l'agrandissement, il pourrait se faire vers le chœur qu'on allongerait, et au besoin l'on pourrait construire une tour sur l'un des côtés de la nef.

Il y a lieu de réclamer une étude conforme à ces indications. L'architecte devrait être invité en même temps à examiner si aucune trace d'arrachements ne fait supposer qu'il existait dans le principe une tourelle d'escalier. Il doit, dans tous les cas, exister une communication quelconque avec l'étage, puisque l'on a pu dessiner cette partie de l'édi-

lice ; cette communication n'est pas indiquée aux plans, il conviendrait qu'ils fussent complétés dans ce sens et qu'on y joignit une coupe transversale.

La petite église d'Autel-Haut paraît digne à tous égards de la sollicitude spéciale du Gouvernement. Dans le cas donc où le projet de restauration et d'agrandissement répondrait aux vues du Collège, il serait disposé à proposer à M. le Ministre de la Justice de classer ce petit édifice, type unique peut-être en son genre, parmi les monuments remarquables du pays, et qui ont droit, à ce titre, à des subsides exceptionnels de l'État.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

R. CHALON.

---

# OBJETS ÉTRUSQUES

## DÉCOUVERTS EN BELGIQUE.

---

Le 20 juillet 1871, M. Verjans, curé d'Eygenbilsen, apprenait que les ouvriers employés à réparer les chemins vicinaux de la commune avaient, en faisant un déblai à l'endroit dit *Cannesberg*, en une parcelle appartenant au sieur Jans (n° 556<sup>e</sup> du cadastre), découvert plusieurs objets remontant à une assez haute antiquité.

C'étaient : 1° un bandeau en or, parfaitement conservé, mais non complet, et affectant une forme arrondie ;

2° Une buire en bronze, à peu près intacte, et recouverte d'une belle patine ;

3° Une urne à deux anses, en forme de seau, contenant des cendres et des ossements.

M. le curé Verjans, à qui grâce doivent être rendues de son zèle louable, supposa que d'autres objets pourraient bien être enfouis au même endroit, et qu'il était de l'intérêt de la science archéologique d'y opérer des fouilles. Il attira immédiatement l'attention de l'autorité supérieure, et celle-ci délégna M. le chevalier C. de Borman et l'auteur de la présente notice, à l'effet de veiller à ce que la découverte fût étudiée et complétée. Grâce à cette utile initiative, le musée

royal d'antiquités, malgré certaine concurrence éprouvée sur les lieux mêmes de la part d'un amateur d'antiquités, parvint à acquérir les objets; des fouilles furent en outre organisées, sinon dans tous les environs du lieu de la trouvaille (cette concurrence y fit obstacle), au moins dans les endroits les plus favorables du voisinage (1), notamment à l'emplacement vraisemblable du bûcher, à quelques pas du tombeau. Sauf quelques menus débris, révélés par le tamisage des terres de la sépulture, et sauf, à quelques mètres du tombeau, un fragment de tuile romaine (il en sera reparlé), les fouilles complémentaires ordonnées par le gouvernement restèrent infructueuses, et la sépulture d'Eygenbilsen apparaît comme une sépulture isolée, devant être étudiée en elle-même, par sa situation et par les objets qu'elle a fournis.

Eygenbilsen est un village situé à environ trois lieues au nord de Tongres, vers l'est, et à deux lieues environ à l'ouest de Maestricht, sur la rive gauche de la Meuse. A la limite à peu près des terrains arides de la Campine, y existent trois monticules formés par la nature, le *Noterbosch*, le *Cannesberg* et le *Hommeleberg*, sur le premier et le troisième desquels on aperçoit des traces du travail de l'homme, ouvrages de défenses, etc.

Dans la partie du *Cannesberg*, exposée à peu près au midi, les ouvriers avaient découvert, à 0<sup>m</sup>,50 de profondeur tout au plus, les objets dénoncés que malheureusement ils s'étaient disputés et arrachés, et qu'ils avaient par consé-

---

(1) Outre le n° 556<sup>a</sup>, les parcelles 525a, 529b, 556b, 559, 541, 545, 545b ont été fouillées.



quent notablement endommagés ; la buire ou œnochoé seule résista à ces efforts ; différentes menues parties, notamment du bandeau d'or, furent retrouvées après les pluies dans les terres déjà transportées pour le régalage des chemins, et malheureusement, malgré toutes les démarches pour annexer ces fragments à l'objet principal, à l'effet de le compléter autant que possible, ils entrèrent dans la collection ci-dessus signalée, où il n'a pas été donné de les suivre.

Le nom de *Cannesberg* avait frappé différentes personnes ; d'aucuns y entrevoyaient un rapprochement possible avec la cruche de bronze (en vieux français et même en français moderne, *canne*, *cannette* ; en flamand et en allemand, *kan*, *kanne*), dont la panse proéminente et le goulot élevé, coïncidence bizarre, rappellent précisément le ventre et le bec du canard (au féminin français *canne*) ; on se demandait si peut-être des découvertes précédentes sur ce monticule n'avaient pas révélé de semblables objets, d'où le nom populaire, d'autant plus que parmi les anciens documents il en est où on lit *Canardsberg* pour *Cannesberg*.

Mais là, pas plus que dans le nom de la marécageuse aïelle dite *canneberge*, on ne doit chercher le nom flamand du *Cannesberg* : « Il existe, écrit M. le curé Verjans, dans les registres de la paroisse, deux anniversaires où le nom de *Cannes* se trouve mentionné. J'ai recherché, dit-il, les anciens titres des fondations ; mais ils ne m'ont fourni aucune lumière touchant les anciens propriétaires du *Cannesberg*. Les biens légués pour l'exonération de ces fondations ne sont pas situés à l'endroit dit *Cannesberg* ; mais je n'en suis pas moins tenté de croire qu'un ci-devant propriétaire lui a laissé son nom ; c'est en effet une coutume assez

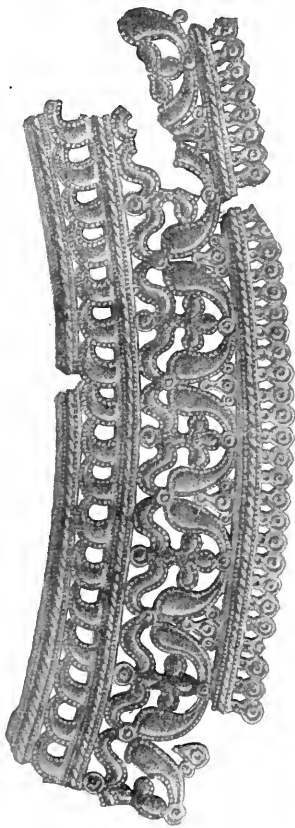
générale à la campagne de désigner les endroits habités, surtout lorsqu'ils sont isolés, par le nom du propriétaire ou de l'habitant. Or, il a existé anciennement à Eygenbilsen une famille assez opulente du nom de *Cannes* qui très-probablement a habité ou possédé le *Cannesberg*, et lui a donné son nom. »

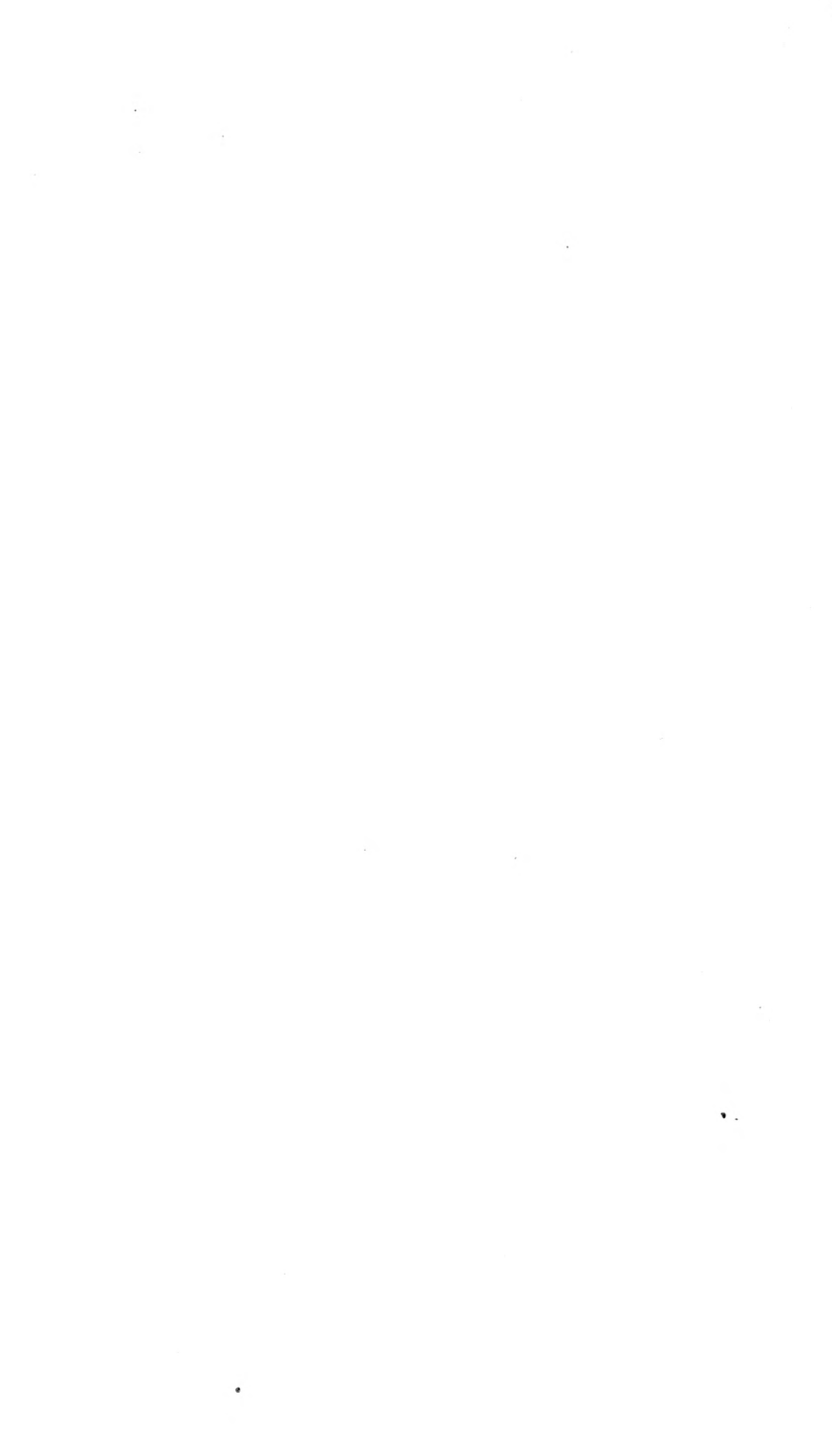
Voici maintenant les objets découverts, autour de chacun desquels ont été groupés tous les objets analogues avec mention du lieu de la trouvaille; les conclusions que ces rapprochements comportent seront déduites ultérieurement.

## A.

I. Une bande d'or très-mince, estampée et découpée à jour comme à l'emporte-pièce; elle a une largeur de 0<sup>m</sup>,06 et est incomplète quant à la longueur; des rangs de perles, des torsades, des godrons, des fleurs caliciformes, des trèfles, des cercles simples et doubles (en forme de 8) constituent par leur ensemble un dessin très-riche et très-élégant (Voir pl. I, en regard); ce bandeau affecte une forme courbée, comme s'il était destiné à ceindre un corps plus ou moins hémisphérique, par exemple, une tête, un casque, etc., ou à suivre les contours d'un vêtement.

Quelques-uns des dessins de cet objet d'or se sont retrouvés ailleurs : sur les anses d'un bassin non publié, découvert près de Mayence, à Armsheim, on remarque la fleur à deux lobes qui sépare les trèfles du bandeau; elle se trouve également sur les colliers d'or trouvés à Besseringen et à





Dürkheim (1). Toutefois ces dessins ne semblent pas au Dr Brunn être d'un style étrusque pur ni archaïque (2).

Au nord des Alpes, parmi beaucoup de découvertes d'objets d'or du même genre, voici ce qu'on a trouvé de plus directement comparable :

1° Des fouilles au Gallscheid, près de Dorth (cercle de S. Goar, Prusse rhénane), ont montré, près d'une cenochoë semblable à la buire n° III ci-après, une bordure d'or de l'épaisseur d'une feuille de papier; on y voit, entre autres dessins, une fleur trilobée qui, comme le bandeau d'Eygenbilsen, offre la représentation d'un trèfle (3);

2° A Weisskirchen, endroit qui a fourni plusieurs antiques analogues à ceux qui font l'objet de la présente notice, une plaque d'or très-mince, découpée à jour, contient également des ornements trilobés (4);

3° En même temps qu'un vase étrusque remarquable, connu sous le nom de vase de Heerapfel ou de Schwarzenbach (et dont l'analogue se trouve au musée étrusque Grégorien, à Rome (5)), on a découvert en cette dernière localité (Prusse, contrée de la Moselle et de la Saar) un bandeau d'or analogue à celui d'Eygenbilsen pour les dimensions, mais d'un

---

(1) Rens. du Dr LINDENSCHMIT, et Id., *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, II, fascic. 2, pl. 1.

(2) Rens. obtenus par l'entremise de M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Rome.

(3) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande*, XVIII, p. 61.

(4) LINDENSCHMIT, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, II, fascic. 2, pl. 1, n° 6.

(5) *Museum etruscum gregorianum musei etrusci quod GREGORIUS Pon. Max. in aedibus Vaticanis constituit monumenta* (Rome, 1842), pl. VIII, 2.

dessin différent. Gerhard (1) pense que cet objet a appartenu à un diadème ou ornement de front, et le Dr Brunn considère les objets de Schwarzenbach comme remontant tout au plus au III<sup>e</sup> siècle avant J. C.

En Italie, qu'on sache, on n'a pas découvert d'objets assez semblables pour être admis comme points de comparaison ; les fouilles de Marzabotto, près de Bologne, ont cependant fait connaître un certain nombre d'objets d'or, estampés en une feuille très-mince (2) ; en outre, on ne l'ignore pas, les objets de l'orfèvrerie étrusque se distinguaient en ornements d'usage et en ornements funèbres. Ces derniers sont dépeints (3) comme étant d'une légèreté inimitable et les plus anciens comme étant de l'or le plus pur (or, telle est la qualité de l'objet d'Eygenbilsen).

En combinant ces différentes données avec l'usage funé-

---

(1) *Archaeol. Anzeiger*, févr. 1855, p. 51 ; *Denkm. und Forschungen*, pl. LXXXV ; *Jahrbücher*, cités, XXIII, pp. 120 et 194, où GERHARD a indiqué plutôt Otzweiler comme lieu de la découverte, généralement désignée cependant comme faite à Heerapfel ou Schwarzenbach.

(2) GOZZADINI, *Di ulteriori scoperte nell' antica necropoli u Marzabotto nel Bolognese* (Bologne, 1870, pp. 19 et 85, note 74) : « *striscia di lamina d'oro, ornata a stampa, lunga 0<sup>m</sup>.16.* — *Tredecim laminette d'oro a sei punte, sporgente da un disco, ornata a stampa.* — *Otto laminette d'oro a foggia di foglia, con altra foggia a stampa.* » Voir aussi pl. XVI. Le comte GOZZADINI, à qui le dessin des objets d'Eygenbilsen a été envoyé, a répondu que ceux-ci étaient différents de ceux qui ont été découverts à Marzabotto.

La communication de l'ouvrage de GOZZADINI et de plusieurs autres, qui font défaut dans nos dépôts publics, est due à M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, qui a bien voulu mettre sa riche bibliothèque archéologique d'Hever à la disposition de l'auteur du présent article.

M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, II, p. 46, n<sup>o</sup> 911, décrit un collier étrusque avec de doubles feuilles en or estampé qui paraissent avoir des rapports avec les objets décrits par GOZZADINI.

(3) AUG. CASTELLANI, *Dell' orficeria antica* (Florence, 1862), p. 48.

raire révélé par la découverte du tombeau d'Eygenbilsen, on obtient la notion d'un diadème ou d'une couronne mortuaire en or, ce qui concorde avec plusieurs passages des auteurs anciens.

M. de Meester de Ravestein, dont on a signalé (1) le magnifique ouvrage comme une véritable encyclopédie de nos connaissances actuelles sur la haute antiquité, a résumé ce que l'on sait des bandeaux ou couronnes funéraires en or. Ces bandeaux, dit-il, se retrouvent fréquemment comme ornements sur la tête des morts; ils servaient, sans doute, habituellement dans les cérémonies funèbres, quand il s'agissait, pour des personnages un peu considérables, de faire l'exposition du défunt, ou la *prothèse*: cette cérémonie, qui avait chez les Grecs une grande importance, était dictée, semble-t-il, par un sentiment de prévoyance judiciaire pour constater que le mort n'avait souffert aucune violence. Les lois de Solon prescrivaient de faire cette exposition dans la maison du défunt, pour que chacun pût le voir et l'approcher.

M. de Meester de Ravestein, après avoir cité plusieurs auteurs qui parlent de cet usage d'exposer les morts, ajoute qu'en examinant ces couronnes, on pourrait supposer, par leur facture ordinairement grossière, et par le peu d'épaisseur de la feuille d'or qu'on employait, qu'elles étaient faites à la hâte; « cependant, » dit-il, « la trouvaille toute récente (juillet 1871) d'un semblable bandeau funéraire dans une

---

(1) Voy. le compte rendu dans le *Journal de Liège*, du 10 novembre 1871, par le savant professeur A. LEROY, et dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 451.

sépulture romaine (1) à Eygenbilsen, village isolé du Limbourg, porte à croire que les objets de ce genre étaient fabriqués à l'avance, à l'aide d'estampage sur une matrice. »

Une autre hypothèse se présente néanmoins au sujet du bandeau ou diadème funéraire supposé; l'attention des savants étrangers a été attirée, avant la publication, sur la découverte d'Eygenbilsen qui, d'après les renseignements déjà recueillis, est appelée à jouer un rôle important dans les discussions relatives à ce qu'on appelle « les bronzes du premier âge du fer. » Une polémique très-vive a eu lieu au sujet de ces bronzes, dans des temps tout récents, entre plusieurs archéologues allemands, et l'un d'eux, M. le professeur Aus'm Weerth, de Bonn, est venu en Belgique visiter le produit de la découverte.

Or, M. Aus'm Weerth a fait remarquer que le revers du « bandeau » d'Eygenbilsen porte des traces d'une sorte de mastic analogue à celui que décrit Pline (2), quand il parle du procédé pour appliquer l'or sur le cuivre; après certaines préparations, dont ce dernier métal était l'objet, les feuilles d'or y étaient adaptées à l'aide d'un amalgame de pierre-ponce, d'alun et de mercure.

Il a ensuite exhibé un projet de restitution extrêmement ingénieux du bandeau ou diadème de Schwarzenbach ou d'Heerapfel, décrit par Gerhard, et des différents accessoires trouvés en même temps, lesquels existaient par paires, d'où

---

(1) Cette attribution *romaine* de la sépulture ici décrite sera discutée plus loin : on y verra que des motifs plausibles et l'autorité considérable de GERHARD et autres avaient pu porter à considérer comme telle la sépulture d'Eygenbilsen.

(2) XXXIII, 20.



la conclusion qu'ils occupaient une position symétrique sur l'objet dont ils faisaient partie, comme sur les oreilles et les mentonnières d'un casque.

D'après M. Aus'm Weerth, il s'agirait donc d'un casque de bronze en forme de calotte hémisphérique ou cervelière, sur laquelle le bandeau aurait été appliqué comme ornement et dont il aurait fait le tour, ce que comporte parfaitement sa forme.

Les dessins de M. Aus'm Weerth, mis sous les yeux de nos archéologues les plus distingués, comme MM. Chalon et de Meester de Ravestein, ont obtenu, de leur part, sinon une adhésion complète, au moins une suspension provisoire de leur jugement, en attendant les preuves dont M. Aus'm Weerth entourera sans doute sa démonstration quand il la livrera à la publicité.

On peut jusqu'à un certain point citer à l'appui de la thèse de M. le Pr. Aus'm Weerth la circonstance que les volutes, entourées de rangs de perles, placées entre les deux torsades du bas du bandeau n° I d'Eygenbilsen, se retrouvent à peu près dans la même forme sur un casque trouvé à Amfreville (1).

On verra plus loin quels fragments de la trouvaille d'Eygenbilsen pourraient concourir à compléter l'hypothétique casque de bronze recouvert d'ornements en or.

Disons cependant que, d'une part, le comte Gozzadini (2) déclare avoir vu des casques étrusques ornés de couronnes de laurier et de chêne, mais ne se souvient pas d'y avoir rien

---

1) Reproduit par LINDENSCHMIT, *l. cit.*, III, 2<sup>e</sup> fascic., pl. III, n° 8.

(2) Renseign. particul.

vu de pareil au bandeau n° I, et que, d'autre part, le savant conservateur du musée de Mayence, le Dr Lindenschmit, a vivement critiqué une restitution semblable proposée par le Pr. Aus'm Weerth, à propos d'ornements du même genre, trouvés à Wald-Algesheim (1).

Il fait remarquer(2) que les volutes du casque d'Amfreville, quoique présentant un certain caractère de ressemblance avec celles du bandeau n° I, en diffèrent néanmoins, surtout par la circonstance qu'elles ne sont pas frappées à jour.

Aujourd'hui, il persiste dans ses objections; il considère comme peu fondée la manie de voir partout des armes ou des instruments du culte, manie qui arrachait en effet à on ne sait plus qui cette exclamation plaisante : A voir les innombrables couteaux de sacrifice que contiennent tous les musées, on dirait vraiment que les anciens n'ont pas eu le moindre couteau de cuisine....

Le Dr Lindenschmit cite notamment les bandeaux d'or de Dürkheim et des environs de Heidesheim, lesquels étaient encore adhérents à des lambeaux d'étoffe de laine et d'un autre tissu (3).

L'une des destinations de ces bandeaux d'or peut donc avoir été de servir de bordure (*patagium* ou *paragauda*) (4)

---

(1) *L. cit.*, III, fascic. 1, sur la pl. II, fig. 6.

(2) Renseign. particul.

(3) Renseign. particul. Voici ce qu'il ajoute de deux autres bandeaux d'or : « *Der Goldornament von Weisskirchen fand sich auf einer flachen Unterlage von Eisen, jenes von Heerapfel (veröffentl. von GERHARD) zum Theil mit einer Art Kitt unterlegt.* »

(4) RICH, *Diet. d'antiq. rom.* V, ce mot, où il est dit : « PARAGAUDA, ornement, bande d'or ou de soie de couleur brodée d'or que l'on cousait à la tunique. » « PATAGIUM, large bande de pourpre ou d'or qui garnissait le devant d'une tunique de femme, etc. »

à des vêtements ; le travail à jour, dit le Dr Lindenschmit, avait sans doute pour but d'amener sur un fond d'une autre couleur des oppositions de nuances, analogues aux mastics, verres cloisonnés ou émaux, sur les armes de cette époque et des temps postérieurs.

M. de Meester de Ravestein (1) parle des bordures d'habillements tissues lors de la fabrication des étoffes, de manière à régner comme une sorte de lisière tout autour des différentes pièces de vêtements. C'était un ornement que portaient les Grecs des deux sexes, les hommes au bord de leur tunique et de leur chlamyde, les femmes sur la plupart des pièces de leur costume, comme le prouvent plusieurs vases peints. Ovide (2) parle de ces bordures quand il dit : « Autour de la toile serpentent, comme une bordure déliée, des rameaux de lierre entrelacés de fleurs, » et Virgile (3), dans le passage suivant : « Enfin, la reine parait environnée d'une nombreuse escorte ; sa chlamyde de Tyr est bordée d'une frange aux mille couleurs. »

Dans un tombeau de Corneto on a trouvé différentes étoffes qui prouvent combien les anciens savaient y introduire des ornements gracieux (4), preuve de l'emploi par les Étrusques ; les Romains leur avaient, du reste, emprunté l'usage de la *toga praetexta*, toge ornée d'une large bande de pourpre. Cet ornement rare sur les peintures de Pompéi fait croire à M. de Meester qu'il a été peu adopté par

---

(1) *Musée de Ravestein*, I, p. 218.

(2) *Metam.*, VI, 127.

(3) *Aeneid.*, IV, 157.

(4) *Bull. dell. Istituto di corr. archeol.*, 1870, p. 58.

les Romains (1) et n'aura presque jamais été employé chez eux que pour les femmes.

Cependant, le métal du bandeau d'Eygenbilsen, tout ductile et flexible qu'il est, à raison de sa ténuité, ne l'est pas assez, semble-t-il, pour suivre les plis flottants de draperies libres; il est donc à supposer que, comme bordures, ces bandeaux métalliques auront été réservés aux vêtements raides comme la *paragauda* (ainsi nommée par extension), à certaines coiffures ou aux parties assujetties et fixées des vêtements, comme l'extrémité des manches, le haut du pectoral ou la tunique quand elle n'était pas à plis.

---

II. Un seau cylindrique de bronze à douze côtes horizontales et parallèles et à deux anses mobiles (pl. II en regard, fig. 1).

Le cylindre est formé d'une plaque de métal fort mince, recourbée sur elle-même et rattachée à l'aide de rivets en cuivre. Les doubles oreilles, d'où les anses mobiles font chacune leur évolution en quart de sphère, sont également rivées.

Les côtes arrondies à l'extérieur, mais à angle droit à l'intérieur, sont abouties ou repoussées à l'aide du marteau, de même que les dessins en cercles et une sorte de « grecques » ou de méandres au fond du vase (pl. II, fig. 2).

Ces « grecques » n'ont pas la forme ordinaire, en ce que,

---

(1) Rich, *Vis Clavus, Limbus*; cependant au *V<sup>o</sup> Toga*, 2, il fait observer que la bordure était négligée par les sculpteurs antiques, comme l'attestent de nombreuses statues de jeunes gens portant la bulle et la *praetexte* sans bordure figurée. V. aussi, *Id.*, *V<sup>is</sup> Chlamydatus et Hieronica*.

*Fig. 1*



*Fig. 2*





à l'angle supérieur, les lignes reviennent en arrière et forment des T. Le D<sup>r</sup> Lindenschmit en montre de semblables sur les poteries scandinaves; quant au D<sup>r</sup> Bruun, il trouve de l'analogie entre ce dessin et certains ornements de Ninive (1).

Tout en signalant pour la forme des anses des analogies dans le musée étrusque Grégorien (2), le D<sup>r</sup> Bruun les considère comme d'origine cyprite; mais le D<sup>r</sup> Lindenschmit fait remarquer que les méandres en forme de T se font voir sur un couteau en bronze de la collection Erbach, trouvé dans les environs de Rome (3).

Le rebord supérieur du seau n<sup>o</sup> II, formant la douzième côte, est fourré et renforcé d'un anneau de plomb. Cette armature de plomb, qui s'est retrouvée à Hallstatt (4), manque quelquefois à cette sorte de seaux, où, notamment dans les plus petits, elle était remplacée par une baguette de saule, le plus souvent anéantie aujourd'hui, mais dont l'emploi a cependant été reconnu dans des cas analogues (5).

Des seaux semblables ont été trouvés, portant parfois non une paire d'anses mobiles, mais des poignées fixes attachées aux parois extérieures; il convient donc d'étudier séparément le système d'anses et la forme générale du seau.

#### *Anses mobiles.*

Des vases en forme de seaux, de chaudrons, etc. cylin-

---

(1) LAYARD, *Nineveh*, Second series, pl. 57 et 59.

(2) Pl. LXII, fig. 2 et 4.

(3) Renseign. particul.

(4) V. ci-après.

(5) LINDENSCHMIT, renseign. particul.

driques, ovoïdes, arrondis, etc. et portant une paire d'anses mobiles se trouvent par toute l'Europe; ils sont, pour la plupart, notamment à raison de ces anses, rangés parmi les plus caractéristiques des bronzes dits « du premier âge de fer. »

Au nord des Alpes, pour citer seulement les trouvailles les plus remarquables à raison de l'éloignement des localités, qu'il suffise de mentionner les vases trouvés à Rönning en Danemark (1), à Hallstatt dans la haute Autriche (2), etc. (3).

En Italie, on trouve des anses doubles et mobiles dans les sépultures de l'antique Étrurie, où l'on vient encore d'en exhumer dans le cimetière de la Certosa (4), comme on en a découvert jusqu'à Pompéi (5). Le musée de Ravestein possède de celles-là et de celles-ci (6).

#### *Vases formés de plaques rivées.*

Un grand nombre de vases de toutes les formes, où les plaques rivées et les clous qui les rattachent constituent une technique particulière au « premier âge du bronze, » se rencontrent par toute l'Europe; on en trouve en Italie, en

---

(1) LINDENSCHMIT, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, II, 5<sup>e</sup> fascic., pl. v.

(2) VON SACKEN, *Das Grabfeld von Hallstatt*, pl. xx, xxii, xxiii.

(3) Voy. en général C. FRIEDERICH, *Kleinere Kunst und Industrie in Alterthum* (Dusseldorf, 1871), pp. 502 et 547, n<sup>os</sup> 1445 et s., n<sup>o</sup> 1574, etc.

(4) *Bull. dell' Istituto di corrisp. archeol.*, d'avril 1872, p. 116.

(5) BARRÉ et ROUX, *Herculaneum et Pompéi. Recueil général des peintures, bronzes, mosaïques, etc., découverts jusqu'à ce jour*, VII, pl. LXXI.

(6) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, I, pp. 484 et 486, n<sup>os</sup> 701 et 707.



Suisse, en Styrie, en Autriche, en Hongrie, en Suisse, comme dans le Danemark et dans l'Irlande (1).

Pour l'Italie, le lecteur verra plus spécialement les seaux cylindriques cités ci-après comme comparaison, et qui suffiront pour fixer l'attention.

Ce sont, en effet, les seaux cylindriques rivés, qui présentent de la manière la plus frappante les signes caractéristiques de la période primitive où les premiers objets de bronze ont apparu par toute l'Europe : leur forme simple et archaïque est la même partout.

Au nord des Alpes, le cimetière de Hallstatt, déjà cité, a fourni six seaux analogues à celui d'Eygenbilsen ; comme ce dernier, ils sont cylindriques et sont divisés parallèlement en côtes ou bourrelets placés horizontalement ; ils ont aussi une armature de plomb fortifiant le rebord supérieur ; ils ne diffèrent que par les dimensions et le nombre des côtes (2).

Un seau pareil, à côtes, a été trouvé à Grauholz (canton de Berne, Suisse (3)).

Plusieurs autres ont été découverts dans les sépultures du Hanovre, à Luttum, Nienburg, etc. (4).

En Italie, on a exhumé des seaux tout à fait semblables, même dans le midi de cette contrée, à Cumes et à No-

---

(1) LINDENSCHMIT, *l. cit.*, III, 1<sup>er</sup> fascic., texte, pp. 9 et 10 ; *Mus. etrusc. Gregor.*, pl. vi.

(2) VON SACKEN, *l. cit.*, pp. 92 et 97, pl. xxii, fig. 1 et 2. Voy. aussi pl. xx, fig. 1 à 4.

(3) DE BONSTETTEN, *Supplément au recueil d'antiquités suisses*, pl. xv, fig. 4 ; TROYON, *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, pl. xvii, fig. 57, p. 481.

(4) LINDENSCHMIT, II, 5<sup>e</sup> fascic., pl. v, fig. 7 et 8 ; III, 1<sup>er</sup> fascic., p. 8, qui cite le *Zeitschrift von historischem Vereins für Niedersachsen*, 1856.

cera (1); mais les découvertes les plus importantes et les plus caractéristiques, comme points de comparaison, sont celles de l'Étrurie circumpadane; on se permettra d'y insister avec quelques détails :

1° Au siècle dernier, on trouva à Este un seau de 0,<sup>m</sup>20 de hauteur en 0,<sup>m</sup>245 de diamètre; une seule plaque, rattachée sur elle-même à l'aide de rivets, en forme le corps cylindrique, divisé en neuf cordons en relief; des cercles en relief ornent le fond.

Ce récipient contenait des ossements humains brûlés (2).

2° En 1817, on découvrit à Montevoglio, près de Bologne, un seau semblable, de 0,<sup>m</sup>40 de hauteur sur 0,<sup>m</sup>475 de diamètre. Le cylindre est formé de deux plaques rivées, et divisées en quatorze cordons; sur une des anses sont gravés deux caractères étrusques; le fond a trois cercles concentriques et cinq bossettes formant croix; il a un couvercle portant des arabesques pointillés, genre d'ornements dont Gerhard, à propos de ce vase même, a fait remarquer le caractère essentiellement étrusque.

Outre des ossements carbonisés, ce vase contenait une cenochoé à figures noires (3).

3° Un seau, découvert à Bagnarola, près de Bologne, est semblable, mais plus petit; les cordons y sont moins sail-

---

(1) *Annali dell' istituto di corrisp. archeol.*, XXXVIII (1866), p. 166, nos 16 et 17; MINERVINI, *Bullet. archeol. napolit.*, V (1857), n° 177, pl. III.

(2) GOZZADINI, *l. cit.*, p. 25; CAVEDONI, *Annali cités*, 1842, pp. 67 et s.; Id., *Indicaz. dei principali monum. antichi del R. museo di Cattajo*, p. 41.

(3) GOZZADINI, *l. cit.*; SCHIASSI, *Opuscol. letter. di Bologna*, I, p. 75, pl. 5 et 4; GERHARD, *Etrusk. Spiegel*, 1840, I, p. 15; pl. 1, fig. 4 et 7; VON SACKEN, *l. cit.*, p. 145; LINDENSCHMIT, III, 1<sup>er</sup> fascic., p. 8, et à la note.

lants et plus éloignés; le couvercle et le fond sont formés de cercles concentriques; il porte quelques ornements en étoiles, fleurs, doubles cercles.

On ne dit pas ce qu'il contenait (1).

4° Un autre, trouvé à Castelvetro, près de Modène, est composé de deux plaques rivées l'une sur l'autre; il porte, comme les précédents, des cordons parallèles autour du cylindre, et des cercles concentriques dans le fond.

Ce seau contenait un miroir avec figures, deux têtes en émail, un alabastron et différents objets de toilette féminine (2).

5° Un autre, découvert à Toiano, près de Bologne, est formé de deux plaques rivées l'une à l'autre, et divisées horizontalement en 15 cordons; il a 0<sup>m</sup>,56 de hauteur sur un diamètre de 0,595; le fond est analogue à ceux des précédents; sur une anse se trouve un des caractères étrusques déjà signalés.

Il contenait, outre des ossements brûlés, un vase de terre malheureusement perdu, et avait pour tout couvercle une pierre (3).

6° et 7° Deux seaux semblables ont été découverts dans le cimetière de Marzabotto, près de Bologne, tous deux couverts d'une simple pierre comme le précédent.

Le premier est formé d'une seule plaque de bronze et a 0<sup>m</sup>,565 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,40 de diamètre; il est divisé en 15 cordons.

---

(1) GOZZADINI, *l. cit.*, p. 24; *Annali* cités, 1842, p. 69.

(2) GOZZADINI, *l. cit.*; CAVEDONI, *Bull. dell' Istituto di corr. archeol.*, 1841, p. 75; *Annali* ibid., 1862, p. 67 et s.

(3) GOZZADINI, *l. cit.*

Il contenait une cenochoé en terre cuite, une sorte de boutons d'os et une fusaiôle d'argile noire.

Le second a le corps cylindrique composé de deux plaques rivées, divisées en 11 cordons en relief.

Il renfermait des ossements calcinés, une petite patère en bronze, deux anneaux d'or de boucles d'oreilles, des perles de verre, puis, symétriquement disposés dans le fond, six morceaux d'ambre jaune troués et ouvrés, comme pour servir de pendants de collier ou d'amulettes (1).

8° Enfin un dernier seau semblable a été découvert en 1869, à Bologne même ; il a 0<sup>m</sup>,52 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,57 de diamètre ; il est formé de deux plaques subdivisées en 15 côtes, y compris le rebord ; son fond est analogue à celui des précédents ; il était couvert d'une pierre.

Il contenait un alabastron et des ossements brûlés ; peut-être une fibule d'argent (2).

---

III. Une cenochoé en bronze, à bec tréflé et relevé (pl. III en regard) ; elle porte au haut de la panse un cercle d'ornements cordiformes (pl. IV en regard, fig. 1) ; son anse, rivée et non soudée, a pour cartel une palmette surmontée d'ornements en forme de double spirale ou de S (pl. IV, fig. 2) ; la partie supérieure du bec est ornée de rangs de perles, parmi lesquels sont ciselés deux unicornes affrontés, mais

---

(1) GOZZADINI, *l. cit.*, p. 25, pl. II, fig. 4 ; pl. XVII, fig. 5.

Ces deux seaux ont figuré au *Musée d'antiquités de l'Université de Bologne* (ouvert lors du Congrès de 1871), p. 7, 4<sup>e</sup> salle D. E.

(2) GOZZADINI, *l. cit.*, p. 23.



*1/2 d'exécution M. Geruets delin.*



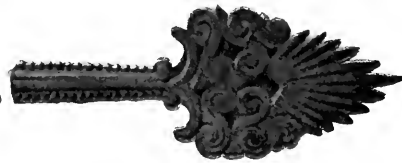
*Fig. 3*



*Fig. 1*



*Fig. 2*



*1/2 d'exécution .*

*M. Geniets delin.*





séparés par l'évier du goulot (pl. IV, fig. 5). Le vase est d'une belle conservation. Les rivets sont de fer.

Différentes particularités sont caractéristiques dans ce vase ; elles doivent être étudiées séparément.

### *Forme générale.*

Au nord des Alpes, le bec relevé en forme de proue (*schnabelformige*, disent les Allemands) s'est rencontré jusqu'ici ni plus ni moins que dans seize exemplaires de vases semblables, trouvés aux bords du Rhin (et spécialement de ses affluents, la Moselle, la Saar et la Nahe), notamment à Wiesbaden, au Gallscheid (près de Dorth, S. Goar), à Tholey, Hermeskeil, Otzenhausen, Remmesweiler, Weisskirchen (2 fois), Schwarzenbach (2 fois), Besseringen, Dürkheim, Armsheim, Kempen, Brumath, enfin en une localité non désignée de la Hesse rhénane, etc. (1).

Celui de Dorth a été découvert en même temps qu'un bandeau d'or analogue au bandeau n° I (ci-dessus p. 242).

Cette forme de vase à bec relevé, considérée par M. de Longperier comme étrusque, s'est retrouvée en trois endroits différents de la France (2).

---

(1) DOROW, *Opferstätte und Grabhugel der Germanen und Römer am Rhein*, I, p. 16, pl. v, fig. 5; OVERBECK, *Katalog des K. rh. Alterthumsmuseum*, p. 120, Schr., II, n° 1; *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XVIII, pp. 60 et 61; XLI, p. 4; XLIII, p. 125; LINDENSCHMIT, *l. cit.*, I, 2<sup>e</sup> fascie., pl. III, fig. 1; II, 2<sup>e</sup> fascie., pl. I et II; III, 1<sup>er</sup> fascie., p. 8; *Id.*, *renseign. partic.*, qui y ajoute l'énochoé à goulot en tuyau de Wald-Algesheim, et une autre du Palatinat rhénan. Le musée de Berlin (*renseign. partic.* de la Direction des musées royaux) en possède plusieurs provenant de fouilles faites en Allemagne.

(2) *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* de Paris, 1867, p. 251. V. aussi LINDENSCHMIT, III, *l. cit.*

Lindenschmüt signale la parenté des vases de cette forme avec ceux de l'Étrurie recueillis dans le musée Grégorien (1), et M. de Meester de Ravestein a réuni, en effet, plusieurs vases étrusques dont le bec en forme de proue (2) a beaucoup de ressemblance avec celui de l'œnochoé d'Eygenbilsen.

« L'œnochoé d'Eygenbilsen, écrit le comte Gozzadini (3), est pour moi tout à fait étrusque ; sa forme, ses rangs de perles, les feuilles de lierre qui environnent le col, les ornements de l'anse me paraissent avoir un cachet étrusque très-prononcé. »

#### *Palmettes et spirales de l'anse.*

La plupart des œnochoés citées ci-dessus ont des anses semblables ou analogues, notamment un vase du Palatinat rhénan non encore publié ; les spirales disposées symétriquement par paires se sont retrouvées en Suisse, en Allemagne, etc. (4).

En Italie, ces ornements sont des plus caractéristiques et se montrent fréquemment sur les vases étrusques, comme on peut le vérifier notamment sur plusieurs vases de cette catégorie au musée de Ravestein (5) et au musée étrusque Grégorien au Vatican (6) ; celui-ci possède notamment plu-

---

(1) Pl. IV et VI.

(2) *L. cit.*, I, p. 478, n° 676 ; compar. les n°s 681 à 685.

Voy. aussi MINERVINI, *Bull. archeol. napolit.*, 1857, pl. III.

(3) Renseign. partiel.

(4) Renseign. partiel. du Dr LINDENSCHMÜT ; *ib.*, III, *l. cit.*, p. 24.

(5) *L. cit.*, n°s 672 et s., I, p. 478.

(6) Pl. LVIII ; voy. aussi T, pl. VI, fig. 5 ; pl. XVI, fig. 5 et 5 ; II, pl. LVII, fig. 2.

sieurs cartels d'anse, identiques à celui d'Eygenbilsen, et qui, comme celui-ci, associent la palmette (*la consueta palmetta*, dit le rédacteur) aux doubles spirales entremêlées et opposées les unes aux autres en sens inverse.

Cet ornement se retrouve aussi, mais plus compliqué, sur les vases de Pompéi (1).

### *Ornements cordiformes.*

Des ornements en forme de cœur bilobé se rencontrent sur les anses d'un bassin trouvé à Armsheim (2).

En Italie, une cenochoé de Préneste et une lampe du musée de Ravestein portent des feuilles de lierre ayant également cette forme (3); on a aussi trouvé des ornements de ce genre sur quelques vases du musée de Naples (4); un objet du musée étrusque Grégorien offre avec cette représentation une analogie éloignée (5); il en est de même d'un vase peint du musée de Chiusi (6).

### *Rangées de perles.*

Une garniture semblable à celle du goulot se trouve tout autour du bassin déjà cité d'Armsheim, comme sur l'anse :

---

(1) *Real museo borbonico*, VI, pl. XXXI; BARRÉ et ROUX, *l. cit.*, VII, pl. LXXIV.

(2) Renseign. partie. du D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT.

(3) *L. cit.*, I, pp. 476 et 519, n<sup>os</sup> 665 et 796.

(4) *Real museo borbon.*, XIII, pl. XLIX; BARRÉ et ROUX, *l. cit.*

(5) Pl. IX, 5; le vase qui y est représenté, écrit le D<sup>r</sup> BRUNN, s'éloigne par son ensemble du style étrusque.

(6) INGHIRAMI, *Etrusco museo chiusino* (Fiesole, 1855), 1<sup>re</sup> partie, pl. LXXII.

un second bassin de la même origine est décoré du même genre d'ornement.

En Italie, on trouve cette rangée de perles sur un vase du musée Grégorien (1), et le musée de Ravestein (2) montre des filets perlés sur différents objets étrusques.

### *Unicornes.*

Ce sujet en lui-même n'a rien qui se rattache aux pays du nord des Alpes, bien qu'on trouve, sur quelques monnaies helvétiques et gauloises, une représentation de cheval ou de bouquetin cornu (3); ce n'est donc pas là, semble-t-il, qu'il faut chercher des rapprochements avec les unicornes du vase d'Eygenbilsen.

C'est cependant au nord des Alpes qu'ont été trouvés les seuls vases comparables à ce point de vue : à Hredischt, en Bohême, on a exhumé un vase de bronze portant à la partie supérieure du goulot deux unicornes : mais Von Sacken donne positivement ce vase comme étrusque (4); il en est de même, paraît-il, d'un vase du musée de Darmstadt qui aurait deux unicornes en relief, dans la même situation que ceux d'Eygenbilsen (5).

---

(1) Pl. VIII. Ce vase est analogue à celui de Schwarzenbach, déjà cité, qui a été trouvé avec un bandeau d'or.

(2) *L. cit.*, I, pp. 495 et 571, n<sup>os</sup> 741 et 858.

(3) DESOR, *Les palafittes ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, p. 98; *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* (Paris, 1867), p. 294.

(4) *L. cit.*, p. 129, note 1, ou VON SACKEN, cite WOCCEL, *Pravěk zeme české*, p. 202, ouvrage non trouvé en Belgique.

(5) Renseign. partic. du D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT.

De l'Étrurie, Inghirami (1) nous a transmis un bas-relief représentant affrontés comme sur l'encensoir d'Eygenbilisen, deux animaux (des lionnes) portant une corne unique au front; seulement cette corne n'est ni pointue, ni dirigée en avant.

La licorne dont parle l'Écriture est un animal mythique de l'Orient; cela explique la présence d'animaux unicornes sur les monuments assyriens et égyptiens (2).

Parmi les vases peints de la Grèce, de la Sicile, de la Grande Grèce et de l'Étrurie, les plus anciens, de style primitif, mériteraient mieux peut-être, dit M. de Meester de Ravestein (5), le nom de vases phéniciens; la fabrication de ces vases remonte au moins à neuf siècles avant l'ère chrétienne; ils appartiennent à l'art asiatique et ont été exécutés sous son influence. Ils sont décorés notamment d'animaux fantastiques, et tout dans les ornements comme dans les figures a un certain rapport avec les bas-reliefs assyriens.

(1) *Monumenti etruschi o d'etrusco nome*, I, 1<sup>re</sup> partie, p. 545, pl. xli, qui renvoie à GORI, *Mus. etrusc.*, I, pl. clvi; Voy. aussi MICALI, *Storia degli antichi popoli italiani*, III, p. 82 (unicorne? à corne courbée).

M. le baron DE WITTE, *Notice sur quelques vases peints de la collection de M. Alex. CASTELLANI* (Paris, 1865), p. 59, n<sup>o</sup> 68, décrit un cratère en terre cuite, sous les anses duquel se trouve une tête de femme accompagnée d'une tête de licorne.

Enfin, le D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT (renseign. partic.) signale, d'après WYLIE, *notes accompanying eight plates of antiquities*, une fibule de Praeneste, qui semble représenter un unicorne; c'est sans doute celle qui est reproduite dans l'*Archæologia*, xli, pl. x.

(2) CUVIER (PLINE, édit. Pancoucke, p. 454), et LAYARD, *Nineveh*, II, p. 429, contestent cependant que les représentations assyriennes et égyptiennes soient autre chose que des dessins de profil mal faits, montrant une corne, comme souvent l'on représente des chevaux avec une oreille et deux jambes, sans souci de la perspective. Voy. aussi sur les unicornes de Ninive, FEER, *Les ruines de Ninive* (Paris, 1864), p. 94.

(5) *Musée de Ravestein*, I, pp. 86 et 95.

En effet, la licorne des monuments assyriens ou égyptiens a la forme d'un bœuf ou d'une antilope à poils longs et hérissés, tandis que, s'il faut en croire certaines représentations de la licorne des Romains, cet animal aurait eu à peu près la forme du cheval avec une longue corne sur le front (1).

Or, les animaux unicornes de certains vases de style asiatique ou phénicien du musée de Ravestein (2), dont un au moins trouvé en Étrurie, sont compris tout autrement; il en est de même des unicornes de l'encoché d'Eygenbilsen; d'où la conclusion que nous aurions plutôt devant nous l'unicorne d'Orient que la licorne perfectionnée des Romains, qui est devenue celle du blason moderne.

---

IV. Les autres objets trouvés dans la sépulture d'Eygenbilsen sont :

1<sup>o</sup> Une sorte d'entonnoir, peut-être la partie supérieure d'un vase de grande dimension : renversé, il a tout à fait l'aspect de l'abat-jour de nos modernes appareils d'éclairage; il est orné de dessins géométriques formés par des intersections de cercle, etc. (pl. V, fig. 1 à 45).

Le docteur Lindenschmit, consulté, croit que cet objet aurait bien pu être plutôt le pied d'un vase de bronze, et il

---

(1) DE MONTFAUCON, *Antiquité expliquée* (II, 117); *Suppl.*, I, p. 155 et pl. LIX; III, pl. XI. Il y a cependant quelque lieu de douter que les représentations de B. DE MONTFAUCON soient exactes, notamment celle de la fable rapportée par ISIDORE de Séville, au sujet de l'influence des vierges sur la nature sauvage de la licorne.

(2) *Musée de Ravestein*, I, pp. 98 et 99, nos 151 et 155.



Fig. 2



Fig. 1



Fig. 3



Fig. 2 bis

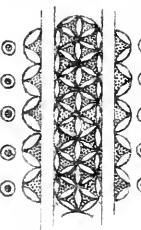


Fig. 1 bis



Fig. 1 ter

Fig. 1 et 2 à 1/4 d'exécution; le restant à 1/2

M. Gerards delin.





cite à ce sujet certains vases de Hallstatt (1), où, à la vérité, le profil est plus courbe; il y ajoute des points de comparaison empruntés au musée étrusque Grégorien (2).

2° Un fragment de bronze également orné de dessins, mais différents des précédents; on y remarque une sorte de « grecques » (pl. V, fig. 2 et 2<sup>bis</sup>).

Quant aux ornements géométriques qui se voient sur ces deux fragments et qui figurent des cercles et des étoiles, rien de semblable n'a été trouvé en Étrurie; mais le Dr Brunn y signale une grande analogie avec un vase de Ninive (3), importé sans doute de Chypre, dont la population grecque travaillait pour la Phénicie. Il ajoute, du reste, que ce genre d'ornement pourrait bien avoir été communiqué à l'Étrurie, tout comme certain vase trouvé à Cervetri, et qui paraît de même origine (4).

5° Un fragment d'anneau en bronze revêtu d'une fine lamelle d'or; dans une rigole, au milieu de la partie extérieure, se trouve déposée une pâte blanche, sorte d'émail (pl. V, fig. 5) (5).

De ces trois objets, le dernier seul, semble-t-il, pourrait avoir servi à compléter le casque problématique de M. Aus'm Weerth, par exemple comme ornement de la partie correspondant à l'occiput.

4° Quelques fragments de fer, difficiles à distinguer et qui résistent à une attribution quelque peu probable.

---

(1) VON SACKEN, pl. XXIII, fig. 1; pl. XXIV, fig. 1 et 2.

(2) *Alterth. aus. heidn. Vorzeit*, III fascie 1, p. 44.

(3) LAYARD, *Nineveh*, second series, pl. 62.

(4) *Annali dell' Inst. di corrisp. archeol.*, 1866, p. 115.

(5) Compar. pour cet émail, les *Jahrbücher*, etc., *im Rheingebiete*, XI, p. 5.

B.

Différentes opinions se sont manifestées en ces dernières années au sujet de la provenance des objets de bronze répandus par toute l'Europe, appartenant à une époque très-ancienne, indiquant une technique avancée et concordant assez peu avec le degré de civilisation qu'on suppose avoir été celui des peuples résidant au nord des Alpes : il s'agirait, s'il faut en croire la presque unanimité des savants, d'objets très-distincts des objets romains, et d'une époque de beaucoup antérieure à l'ère chrétienne où la domination romaine s'étendit sur une grande partie de l'Europe.

Cette question est celle de l'origine des « bronzes du premier âge du fer » posée aux Congrès anthropologiques et préhistoriques de Paris, Copenhague et Bologne, et qui sera discutée de nouveau au Congrès de Bruxelles, du mois d'août 1872 :

« Comment se caractérise l'âge du bronze en Belgique ? »

» Comment se caractérise l'apparition du fer en Belgique ? »

Il arrivera peut-être un temps où, en fait d'apparition des métaux, on ne distinguera plus entre le bronze et le fer, où l'on reconnaîtra que le bronze n'a pu être répandu dans le nord de l'Europe que par des peuples civilisés connaissant le fer et qui, dès lors, n'ont pu vulgariser l'un métal sans l'autre, sauf à considérer le bronze comme ayant été plus directement l'objet d'un commerce international. Mais cette opinion, que le présent article tend à faire prévaloir, n'est

encore qu'indiquée (1); elle n'est pas assez mûre pour être dès maintenant acceptée comme thèse indiscutable.

En attendant, il convient de mettre en présence les différentes thèses qui ont été produites, de développer les arguments présentés en faveur de chacune d'elles, de les mettre en rapport avec la trouvaille d'Eygenbilsen, et enfin, sans prétention à trouver une solution applicable à tous les cas, de proposer au moins une solution relative qui servira peut-être plus tard d'élément pour une solution générale, par la combinaison des résultats qu'on obtiendra ailleurs.

On discutera donc, en regard de la trouvaille d'Eygenbilsen, chacun des systèmes qui ont vu le jour dans ces derniers temps; on éliminera successivement tous ceux de ces systèmes qui ne satisferont pas aux données du problème et l'on essaiera enfin de dégager la vérité.

Ces différents systèmes sont ce qu'on peut appeler ceux de l'art autochtone, de l'art phénicien, de l'art nordique, de l'art sémitique, enfin de l'art italique.

On le voit, aucun des côtés de l'horizon n'a été négligé dans les interrogations des savants, au sujet de l'origine du bronze. Non-seulement on a demandé si ce métal était le produit d'une industrie locale spontanée, mais on a recherché ses traces au midi, au nord, à l'est comme à l'ouest.

On négligera, comme n'étant appuyés sur aucune base scientifique, les systèmes de Waitz et de Wibel, qui font ar-

---

(1) Voy. ce qui en sera dit plus loin.

L'auteur du présent article a soutenu le contraire (de laquelle il revient ou au moins à l'égard de laquelle il fait aujourd'hui des réserves) dans un *Rapport* au Ministère de l'Intérieur, sur le Congrès d'anthrop. et d'archéol. préhist. de Paris 1867, pp. 10 et 11 (*Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> janvier 1868.)

river d'Afrique ou d'Angleterre les objets de bronze dits « du premier âge de fer, » même jusqu'en Italie : comme l'a fait observer justement Lindenschmit (1), en langage proverbial, c'est là « porter des hiboux à Athènes. »

I. PREMIÈRE THÈSE : « *Les objets d'Eygenbilsen proviennent-ils d'une fabrication indigène?* »

Avant que la reproduction, surtout par la photographie, des nombreuses trouvailles d'antiquités n'eût autant multiplié les représentations d'objets découverts dans les différentes contrées de l'Europe, chaque peuple rapportait à lui-même, tendance bien naturelle, les monuments recelés par son sol ; de là l'attribution des résultats des fouilles, en Irlande (2), à un art irique (*irish*) ; en Angleterre à un art gaélique ou kymrique ; en France et dans les parties de l'Allemagne jadis occupées par les Celtes, à un art gaulois, etc., etc.

Malheureusement, cette attribution séduisante pour l'amour-propre national ne suffit bientôt plus pour expliquer l'identité presque complète des formes, des dessins trouvés partout, et le prétendu « art celtique, » qui s'était approprié avec infiniment d'habileté la plus grande partie des découvertes, se heurta contre l'impossibilité d'expliquer par une origine commune les trouvailles semblables de l'extrême nord, tout comme les pays du Nord durent renoncer à toute

---

(1) *Archiv für Anthropologie*, I, p. 575.

(2) Il est à remarquer cependant que quelques éclairs après lesquels on est malheureusement retombé dans la nuit, ont parfois jailli parmi les ténèbres de l'art autochtone ; c'est ainsi qu'en Irlande, des 1828, on avait signalé dans un *cairn* des vases semblables aux vases étrusques et portant des « grecques. » (*Transactions of the Irish Academy*, XV, p. 124, note 5.)

tentative d'imaginer un art indigène qui aurait produit des objets analogues dans le centre de l'Europe; enfin, le coup de grâce fut donné à cette théorie par la découverte de ces formes et de ces dessins en des pays qu'occupaient dans la haute antiquité des peuples civilisés et historiques. Comment, en effet, admettre un art autochtone qui, de pays barbares, eût exercé de l'influence sur les nations artistiques de l'Étrurie, de la Grande Grèce, etc. ?

La thèse de l'art celtique a néanmoins encore ses défenseurs et notamment l'une des illustrations de la science moderne, l'historien H. Martin (1); mais elle a trouvé une contradiction presque unanime, dont le principal champion est le savant conservateur du musée de Mayence, Lindenschmit, qui depuis quinze ans, dans une série de publications (2), a pris à tâche de poursuivre dans leurs derniers retranchements, avec une vigueur parfois excessive, les

---

(1) Le compte rendu *in extenso* du Congrès international d'anthrop. et d'archéol. préhist., Session de Copenhague, 1870, n'ayant pas paru jusqu'à aujourd'hui, doit être suppléé ici par les comptes rendus sommaires de MM. DE CAZAIS DE FONDOUCE et CARTAILLAC (dans les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*, dirigés aujourd'hui par ce dernier et M. TRUTAT, livraisons de janvier, février et mars 1872, pp. 5 et 88) et DE QUATREFAGES (*Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> mai 1859, LXXXVII, p. 159.)

(2) Notamment dans ses *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit* (cinq dissertations : II, fascie. 2, pl. II, *Etruskische Alterthümer des Rheinlandes*; II, fascie. 5, pl. v, *Ueber einige diessseits der Alpen gefundene Erzgefässe, als Zeugniß altitalischen Handelsverkehrs nach dem Norden*; fascie. 5, pl. II, *Etruskische Bildwerke diessseits der Alpen*; fascie. 8, pl. III, *Die Gräbhügel mit etruskischen Metallarbeiten*; III, fascie. 1, *Der Grabfund von Wald-Algesheim*, etc. Voy. aussi son ouvrage intitulé *Die Vaterländische Alterthümer der fürstlich hohenzoller'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, Mayence, 1860; et différents articles dans *Archiv für Anthropologie*, 4 vol. (1866 à 1870), publiés à Brunswick.

partisans d'un prétendu art celtique antérieur aux Romains, ou même contemporain de ceux-ci.

Le Dr Lindenschmit a accumulé les points de comparaison ; il a montré par toute l'Europe, depuis l'Italie jusqu'en Norvège, depuis l'Angleterre jusqu'en Autriche, les mêmes types, les mêmes ornements, notamment pour les objets de bronze ; et précisément par un hasard heureux, deux des modèles trouvés à Eygenbilsen : le seau cylindrique à côtes et l'œnochoé à bec en forme de proue, ont joué un grand rôle dans son argumentation. Il a fait remarquer que, si l'on rencontre ces œnochoés et ces seaux cylindriques à la fois au sud et au nord des Alpes, alors que la civilisation méridionale était évidemment la plus avancée, il est désormais impossible de maintenir la thèse trop absolue d'un art indigène pour expliquer la présence de tous les objets de bronze trouvés dans le centre et le nord de l'Europe.

Ce qui avait été une cause d'erreur pour certains savants, défenseurs de cette thèse, comme Morlot (1), c'est-à-dire la présence dans tel ou tel pays au nord des Alpes, de moules pour y couler des objets en bronze et de pièces brutes non finies, devint bientôt l'élément d'une distinction péremptoire : ces moules, ces pièces non achevées étaient, d'après les pays, des *cells*, des *paalstaves*, etc., de telle ou telle forme : toujours des objets secondaires et simples.

C'est ainsi que M. de Meester de Ravestein (2) a été amené à considérer surtout les bronzes « d'un travail médiocre, »

---

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*, 1866, p. 58.

(2) *L. cit.*, I, p. 528.

comme n'ayant pas été importés de l'Étrurie ou de l'étranger dans toutes les contrées de l'Europe où on les trouve.

Jamais on n'avait découvert rien de semblable, ni pour les armes, ni pour les vases, ni pour les bijoux, objets importants et compliqués que les indigènes barbares ou demi-barbares se reconnaissaient impuissants à imiter, et qu'ils se bornaient à acheter tout faits.

Les preuves n'ont pas tardé même à s'accumuler ; c'est ainsi, notamment qu'on a trouvé d'une part, sur les bords du Rhin, une poignée d'épée en bronze que naguère on eût appelée celtique, et d'autre part, en Italie, un moule exactement du même modèle (1).

Quant aux objets d'Eygenbilsen, ils sont de ceux qu'on ne peut attribuer à l'art indigène :

Ou bien (ce qu'on examinera plus loin), ils appartiennent à l'époque romaine, et cette assignation hypothétique de date exclut l'intervention d'un art autochtone primitif.

Ou bien, ils sont antérieurs aux Romains, et comment des peuples aussi barbares que ceux qui occupaient alors notre Belgique, et dont on connaît les œuvres (2), auraient-ils pu façonner des objets aussi élégants, aussi perfectionnés que ceux d'Eygenbilsen?

Cependant, dira-t-on, pourquoi certains objets, admis comme étant d'origine étrangère, n'auraient-ils pas pu servir de modèles à des industriels locaux, qui les auraient imités

---

(1) LINDENSCHMIT, *Die Alterth.*, etc., I, fascic. 1, pl. II, fig. 10 à 12 ; WIBERG, *Archiv für Anthropologie*, IV, p. 25, pl. uniq., fig. 5 et 6.

(2) V. notamment ce qui en sera dit dans un article ultérieur sur les fouilles dans le cimetière gervanique de Neerpelt en Campine.

plus ou moins fidèlement « peut-être même à l'aide de trafiquants étrangers ou étrusques qui auront pris résidence dans différentes contrées de l'Europe (1)? » Le Pr. Aus'm Weert signale à ce sujet certains dessins qui lui semblent des dégénérescences, des imitations inconscientes et maladroites dénotant l'intervention d'une main indigène, et tel serait, d'après lui, le dessin en forme de « grecques » manquées du fond duseau n° II.

Le Dr Lindenschmit ne croit pas qu'il en soit ainsi, pas plus qu'il n'admet l'opinion du Dr Brunn que les méandres estropiés appartiennent au style artistique de Ninive ou de Chypre; il cite, à ce sujet, des vases du musée de Munich, provenant d'Alba Longa, où les « grecques » apparaissent très-incomplètes et tout à fait séparées (2). On peut y ajouter différentes poteries positivement étrusques où il y a complication ou interruption des méandres (3).

Au surplus, comme Wiberg (4) l'a fait justement observer, de même que nos fabricants modernes travaillent en vue de l'exportation, de même les industriels anciens ont pu, à la rigueur, chercher à se conformer aux goûts des peuples barbares chez lesquels ils écoulèrent leurs produits, en se départissant, à cette occasion, de leurs règles traditionnelles.

---

(1) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, I, p. 529.

(2) Renseign. partie. Ces vases sont reproduits dans les *Alterth. aus heidn. Vorzeit*, I, 1<sup>re</sup> fascic., pl. III. Voy. aussi *ibid.*, III, 1<sup>re</sup> fascic., *Beilage*, p. 44.

(3) Voy. par exemple les différents ouvrages du comte GOZZADINI : *La necropole de Villanova* (Bologne, 1870), fig. 2, p. 56, fig. 8; *Di alcuni sepolcri delle necropoli felsinea* (Bologne, 1868), p. 15, fig. 15, etc. Voy. aussi *Congrès*, etc., de Paris, 1867, p. 288.

(4) *Archiv. für Anthropologie*, IV, pp. 17 et 55; Voy. aussi LINDENSCHMIT, II, fascic. 8, *Beilage*.



C'est ainsi que les méandres du seau n° II ont pu être confectionnés exprès pour les pays germaniques ou celtiques, dont les potiers ont précisément adopté ces grecques en forme de T comme ornements de leur céramique (1).

Dans ces limites, mais pas au delà, on admettra l'opinion de Gamurrini (2), que l'art étrusque, en passant par un milieu gaulois ou germain, a pu se modifier.

La thèse de H. Martin a, en définitive, une application restreinte : ce célèbre historien en montrant, à un moment donné, la race gauloise dominant dans toute la vallée du Danube et la haute Italie, fait allusion, comme l'a fait remarquer de Quatrefages (3), aux temps historiques ; en effet, en ce qui concerne la haute Italie, on verra plus loin que l'industrie du bronze y a précédé l'invasion gauloise.

A Eygenbilsen, en aucun cas, la thèse d'un art national et indigène, ne peut s'appliquer, vu l'absence complète de découvertes analogues, et vu la présence, au contraire, d'objets exclusivement barbares dans les environs.

II. DEUXIÈME THÈSE. *Les objets d'Eygenbilsen proviennent-ils des pays du Nord?*

Comme l'ont démontré Lindenschmit et Wiberg, les objets de bronze dits « du premier âge de fer » se rencontrent à la fois au nord, au centre et au midi de l'Europe.

Si ceux du centre ne sont pas dus à l'industrie indigène, ont-ils été au moins importés du Nord ?

---

(1) BRONGNIART, *Traité des arts céramiques*, pl. XXVII, autour du col d'une anse.

(2) *Jahrbücher, etc., im Rheinlande*, L-II, p. 285.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, LXXXVII, 1<sup>er</sup> mai 1870, p. 139.

Cette question a une raison spéciale pour se poser en Belgique : en effet, à un moment donné de l'antiquité, une invasion d'hommes du Nord a passé par notre pays; c'est l'invasion des Cimbres et des Teutons, qui, bien que repoussée par les Belges (1), a laissé chez nous une arrière-garde de six mille hommes, noyau de la peuplade connue depuis sous le nom d'Aduatuques (du nordique *at-wagt-ik*, commis à la garde de... (2)).

Ces Aduatuques s'établirent de force parmi les Éburons, à qui ils imposèrent tribut, et au milieu du pays desquels, ils établirent plusieurs postes militaires ou *blockhaus* pour les tenir en respect : *cuncta oppida et castella* (3) dont César nous fait connaître plus spécialement le *castellum Aduatucorum*, et le *castellum Aduatuca*, théâtres le premier de la résistance des Aduatuques qui s'y étaient réfugiés, le second de celle d'Ambiorix.

Or, comme on le pense presque généralement aujourd'hui, Aduatuca est l'Adnaca Tungrorum, notre Tongres actuel; des Aduatuques descendants des Cimbres, c'est-à-dire des émigrés de la Chersonèse Cimbrique (le Jutland, partie du Danemark), ont été établis dans les environs d'Eygenbilsen, et il ne serait pas impossible que des objets de leur pays natal eussent été laissés par eux dans ce dernier endroit.

Mais l'intermédiaire des Cimbres pour l'importation des

---

(1) CAES., *B. gall.*, II, 4.

(2) *Bull. de l'Inst. archéol. liéq.*, VIII, p. 343; V. aussi *Bull. des Commiss. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 281.

(3) *Bell. gall.*, II, 29.

bronzes d'Eygenbilsen laisserait entière la question de l'origine de ceux-ci : il est en effet reconnu que le Danemark, pas plus que la Norwége, ne produit l'étain, et que dès lors le bronze composé d'étain et de cuivre a été importé dans le Nord.

Reste donc à examiner d'où le Nord lui-même a reçu les bronzes du « premier âge du fer, » et cela conduit à examiner les deux questions de l'origine phénicienne ou bien indo-européenne.

III. TROISIÈME THÈSE. *Les objets d'Eygenbilsen sont-ils d'origine phénicienne?*

Le savant suédois Nilsson (1), on le sait, en présence des remarquables collections d'objets en bronze que possèdent les musées du Nord, a soutenu que les Phéniciens, dans leur navigation pour chercher l'étain aux îles Cassitérides de la (Grande) Bretagne, avaient atteint les parages septentrionaux auxquels ils firent connaître l'usage du bronze. De Rougemont, savant suisse (2), a soutenu la même thèse, en se séparant pourtant quelquefois de son protagoniste.

Le comte Conestabile (3) admet plus ou moins l'intervention des Phéniciens pour la propagation du bronze dans l'Europe septentrionale et même centrale; il convient donc

---

(1) *Die Ureinwohner des Scandinavischen Nordens* (trad. du suédois), Hamburg, 1866; *Congrès international*, etc., de Paris, 1867; *Compte rendu*, p. 240; *Matériaux*, etc., janvier 1872, p. 5; DE QUATREFAGES, *l. cit.*, p. 159.

(2) *L'âge du bronze ou les Sémites en Occident*, Paris, 1866 (2<sup>e</sup> édit., à Gütersloh, en 1869); DELGEUR, *Bull. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 6<sup>e</sup> fascicule, 1871, p. 427.

(3) Congrès intern. d'anthropol., etc., de Bologne, 1871 (Compte rendu par CAZALIS DE FONDOUCE ET CARTAILHAC, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, VIII (2<sup>e</sup> série, III), février et mars 1872, p. 98.

d'examiner de près si spécialement les objets d'Eygenbilsen contiennent des éléments phéniciens.

Un ornement a tout particulièrement attiré l'attention de Nilsson, comme étant, d'après lui, essentiellement phénicien; ce sont les doubles spirales ou dessins en forme d'S plus ou moins contournés en spirale.

Cette double spirale se remarque très-notablement au bas de l'anse de l'œnochoé n° III, où au-dessus de la palmette se voient six S affrontés deux par deux en différents sens.

Mais Rénan, dans son grand ouvrage sur la Phénicie (1), a démontré que les Phéniciens manquaient d'originalité et n'avaient pas en réalité de style propre, et qu'ils copiaient les modèles des différentes nations avec lesquelles le commerce les mettait en contact; cependant, il n'en est pas moins vrai, quoiqu'on l'ait contesté (2), que la double spirale a été signalée sur deux objets découverts à Byblus (3).

Ce qui ébranle la force probante du fait même, c'est la présence de cette double spirale sur une amulette égyptienne, sur des vases primitifs grecs, sur des épées grecques, enfin jusque sur un vase trouvé en Italie sous la couche de lave d'un volcan du Latium (4), ou récemment encore de Rossi (5) a signalé une trouvaille analogue avec des objets d'ambre.

---

(1) *La mission de Phénicie*, Paris, 1864; V. aussi *Congrès, etc.*, de Paris, 1867, pp. 250 et 256.

(2) *Congrès, etc.*, de Paris, p. 250.

(3) WIERG, *Archiv für Anthropologie*, IV (1870), p. 29.

(4) *Ibid.*, pl. uniq., fig. 8, 16, 18 et 19.

(5) Séance du 14 décembre 1866, de l'institut de corr. archéol. de Rome; *Bull. de la Société des antiq. de France*, 1867, p. 165.

L'ornement « en rond avec un point au milieu ou en cercles concentriques, » également présenté par Nilsson comme un indice de provenance phénicienne, se retrouve aussi sur les objets d'Eygenbilsen (pl. I et pl. V), mais n'est pas non plus un ornement particulier aux Phéniciens : Wiberg (1) a fait remarquer que ce sont là les dessins les plus simples, suggérés par la nature, qui se retrouvent partout (2), et où l'on peut voir des représentations de l'œil humain ou de la couronne, si fréquentes dans l'art ancien de tous les peuples.

De son côté, Lubbock (3) a fait valoir une forte objection contre la thèse phénicienne. L'ornementation des premiers bronzes, importés dans les contrées barbares de l'Europe se compose de figures géométriques, auxquelles vinrent se joindre des représentations d'animaux. On n'y trouve absolument aucun dessin du règne végétal (4), tandis que par tout ce que l'on connaît des œuvres des Phéniciens, notamment par les ornements du temple de Salomon, les plantes y jouaient un rôle au moins égal à celui des animaux.

Quant à la connaissance et à l'emploi du fer, non contestables chez les Phéniciens, que Lubbock objecte également, pour démontrer qu'ils auraient certes importé chez les peuples septentrionaux le fer en même temps que le bronze, ce fait, qu'on a opposé aussi au système étrusque (5), n'aura

---

(1) *L. cit.*, p. 52. V. cependant la note, n° 5, *ibid.*

(2) Opinion de C. VECT (*Congrès, etc.*, de Paris, 1867), p. 249.

(3) *Prehistorical times*, p. 49. Voy. aussi VON SACKEN, p. 158, note.

(4) Voy. cependant ce qui a été dit au *Congrès, etc.*, de Paris, 1867, pp. 245 et 250, sur la prétendue représentation d'un palmier, non pas en Phénicie, mais à Malte et à Newgrange (Irlande).

(5) DESOR, opinion d'où il revient aujourd'hui, manifestée dans ses *Palafittes*, p. 152. Voy. aussi *Congrès, etc.*, de Paris, 1867, p. 251.

plus d'importance, ni pour ni contre, dès qu'il sera bien démontré qu'en réalité l'âge du bronze n'a pas été en Europe distinct de l'âge du fer.

Le savant suédois, auteur de la thèse phénicienne, Nilsson, au congrès de Copenhague (1), a lui-même admis l'origine étrusque de certains bronzes de la Suède, qui y seraient arrivés vers l'an 600 avant J.-C. ; de même que M. de Meester de Ravestein (2), à propos de découvertes d'objets égyptiens en Italie, suppose que les Phéniciens sont allés demander des objets de bronze à l'Égypte pour les transporter dans toute l'Europe : la thèse qui attribuerait l'importation de tous les objets de bronze « du premier âge de fer » aux Phéniciens laisserait donc intacte l'influence des diverses civilisations dont les navigateurs de Tyr et de Sidon auraient été seulement les intermédiaires.

Les relations des Phéniciens avec le nord de l'Europe, quand même on les admettrait exclusivement à toutes autres, ne suffiraient donc pas pour expliquer l'origine des objets d'Eygenbilsen, et l'on devra toujours rechercher, même importés par les Phéniciens, s'ils sont étrusques, grecs, égyptiens, etc.

Au surplus, les Étrusques ont eu eux-mêmes des relations par mer avec le nord de l'Europe ; ils avaient, dit M. de Meester de Ravestein (3), des rapports avec les Phéniciens ; il n'est donc pas étonnant qu'ils les aient suivis dans leurs pérégrinations commerciales.

(1) DE MEESTER, I, p. 410, qui cite les *Matériaux pour l'hist. prim. et natur. de l'homme*, V<sup>e</sup> année (1869), p. 515.

(2) *L. cit.*, I, p. 594. Voir aussi II, p. 27.

(3) *Musée de Ravestein*, I, p. 526.

Enfin, malgré la difficulté d'expliquer l'arrivée par terre des objets étrusques jusqu'à Eygenbilsen, à une époque antérieure à l'ère chrétienne, il est, comme on le verra plus loin, bien moins naturel encore de supposer que des navigateurs quelconques, Phéniciens ou autres, aient fait le tour de la Méditerranée, des colonnes d'Hercule, des côtes de l'Ibérie et de la Gaule jusqu'à la mer du Nord, pour remonter la Meuse jusqu'à notre Maestricht, où il est douteux que leurs navires aient jamais pu parvenir. Et quelles qu'aient été, depuis environ deux mille ans, les conquêtes du sol actuel de la Belgique sur l'Océan, il n'est pas admissible qu'à la date de l'importation des objets d'Eygenbilsen, cette dernière localité ait été elle-même baignée par la mer.

IV. QUATRIÈME THÈSE. *Les objets d'Eygenbilsen sont-ils une importation directe de l'Orient?*

L'illustre savant danois, Worsaae, se séparant de Nilsson, a soutenu que le berceau de la civilisation du bronze est dans l'intérieur de l'Asie, d'où elle aurait pénétré en Europe par l'est (1). C'est, en effet, en Orient qu'a été inventé l'alliage de cuivre et de zinc qu'on nomme bronze (2).

Il s'est prononcé, en outre, contre l'hypothèse d'un centre de fabrication quelconque, égyptien, étrusque, grec ou romain, fournissant pendant des siècles des instruments de bronze aux nations les plus diverses.

---

(1) *Zur Alterthumskunde des Nordens*, 1847, p. 24; *The antiquities of south Jutland or Sleswig; Om Slesw. eller Souderjyllands Oldtidsminder*, p. 44; V. BUSSI-MORLOT, *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord*, 1866, p. 24; DE QUATREFAGES, *l. cit.*, p. 159.

(2) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée de Ravestein*, I, p. 526.

Cette thèse peut s'appuyer sur deux circonstances mises en relief par Conestabile (1) et Von Eichwald (2) :

1° La race qui peuple les contrées scandinaves serait arrivée elle-même de la Sogdiane et de la Bactriane, puis aurait tourné le lac d'Aral, les côtes de la mer Caspienne, pour s'étendre dans la Scythie et la Sarmatie, et monter vers la Baltique;

2° Les *Kamennya-Baby* des steppes indiquent une grande route suivie par les anciens Tschudes jusqu'à Babylone; à l'endroit où cette route traverse en Asie le Jenissei, ont été trouvées un grand nombre de sépultures scythiques, dans lesquelles on a reconnu les mêmes armes de bronze que dans toute l'Europe septentrionale et centrale.

Enfin, on peut y ajouter une déduction tirée de l'analyse de l'or qui a été trouvé avec le bronze dans les dolmens du Danemark. Worsaae (5) a fait remarquer que ce métal ressemble à celui qu'on extrait des monts Ourals, et que des observations analogues ont été faites dans le Mecklenbourg et même en Irlande. Morlot a, en effet, signalé dans les bronzes du Danemark et du Mecklenbourg, la présence de 10 à 18 p. c. d'argent et d'une petite proportion de platine, métal qui se rencontre quelquefois dans l'or de l'Oural, mais qui fait défaut dans l'or du reste de l'Europe (4).

Quant aux deux premières observations, si elles sont fondées, elles sont relatives seulement aux routes parcourues par

---

(1) Congrès de Bologne (*Matériaux*, etc., t. cit., p. 95).

(2) *Verhandlungen des internationalen Congresses für Alterthumskunde und Geschichte*, in sept. 1869 (Bonn, 1871), p. 18.

(3) *Congrès*, etc., de Paris, 1867, p. 198.

(4) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, 1866, p. 50.



les premières émigrations vers le Nord, mais n'indiquent pas péremptoirement que les colons de l'Asie sur les côtes de la mer Baltique aient continué à rester en relations avec leur pays d'origine, d'autant plus que les monts Ourals sont situés non dans ce dernier, mais seulement sur la route entre l'Inde et la Baltique.

Il faudrait donc supposer que l'or, après son extraction de l'Oural, a été transporté en Asie pour y être façonné, ce qui est, en vérité, un détour bien inutile.

Wiberg (1) a fait remarquer que l'antique colonie d'Olbia, à l'embouchure du Borysthènes (Dniéper), répond parfaitement à la destination supposée et mettait en rapport, par le Pont-Euxin, la Bactriane et l'Occident. A Olbia, dont l'importance pour le commerce avec l'Europe barbare, continue Wiberg, commence à être reconnue, les différents objets de métal ont sans doute reçu l'alliage et les ornements adaptés aux goûts des peuples du nord de l'Europe, et il est même à remarquer que les armes et les bijoux des habitants actuels du Caucase ont la plus grande ressemblance avec ceux de l'époque du bronze.

Quelque ingénieux que soit ce dernier aperçu, il semble, dans toute la force du terme, que la provenance des bronzes du Nord est cherchée un peu loin, et, quand à peine quelques centaines de lieues séparaient la Baltique de l'Italie, grand centre de fabrication d'objets en or et en bronze, il est peu probable que les Scandinaves, les Cimbres de la Chersonèse, etc., soient allés demander leurs ustensiles à l'Orient, à

---

(1) *Archiv für Anthropologie*, IV, p. 23.

plus de mille lieues de leur pays, même par l'intermédiaire de la colonie d'Olbia.

En tout cas, ici encore, la conclusion fût-elle vraie pour les habitants de la Baltique, qu'elle cesserait de l'être pour l'Europe centrale et notamment pour Eygenbilsen, où, après ce grand détour par la mer Noire, l'on n'aurait pu arriver qu'à l'aide d'un nouveau détour par le nord.

L'exclusion des différentes thèses qui précèdent amène forcément à discuter la dernière, la seule vraisemblable, c'est-à-dire une importation directe de l'Italie, soit par mer, soit, ce qui est plus probable, par voie de terre.

CINQUIÈME THÈSE. *Les objets d'Eygenbilsen sont-ils d'importation italique?*

Cette thèse se subdivise, d'après les temps, en deux thèses spéciales :

S'agit-il d'une importation italienne antérieure à l'ère chrétienne?

Ou bien est-il simplement question d'un trésor funéraire de l'époque romaine, déposé postérieurement à la conquête de César?

Commençons par cette seconde thèse.

#### ÉPOQUE ROMAINE.

La question de savoir si les objets funéraires d'Eygenbilsen datent de l'époque romaine doit être étudiée avec d'autant plus d'attention que, d'une part, un archéologue distingué,

M. de Meester de Ravestein (1), d'autre part, les doctes commissaires de l'Académie royale de Belgique (et parmi eux un savant de premier ordre, le baron de Witte), se sont prononcés pour l'affirmative (2).

L'auteur de la présente notice n'hésite pas, du reste, à avouer qu'à première vue l'examen superficiel des objets trouvés, celui qu'on peut faire par simple aperçu, sans avoir étudié préalablement l'ensemble des découvertes analogues, lui avait inspiré la même illusion (3). C'est donc à peu près sa cause qu'il défend en développant ici les motifs qui ont pu guider MM de Meester de Ravestein, de Witte et les collègues de ce dernier :

« En admettant même comme démontré le caractère anté-romain (italique ou étrusque) des objets d'Eygenbilsen, rien n'oblige pour cela de rapporter ces objets à l'époque antérieure à la conquête de César.

» La civilisation étrusque était une civilisation orientale ; Hérodote atteste que les Étrusques sont originaires de la Lydie ; leurs vases peints les plus anciens sont de style lydien ; ceux qu'ils ont fabriqués eux-mêmes démontrent encore leurs rapports avec l'Orient et l'Égypte et prouvent la nécessité de chercher dans ces contrées l'explication de leurs idées religieuses, de leurs mœurs, de leurs usages (4).

» La civilisation étrusque, civilisation orientale, et par

---

(1) *Musée de Ravestein*, II, p. 52.

(2) Rapports présentés à la séance du 10 juin 1872.

(3) *Bulletin monumental de M. DE CAPMONT*, 1871, vol. 57, n<sup>o</sup> 7, p. 612.  
« *Nouvelle découverte d'une sépulture romaine à Eygenbilsen (Belgique)*. »

(4) Voir sur tout cela DE MEESTER DE RAVESTEIN, I, pp. 94, 106, 111, 550, 560, 594, etc.

conséquent moins progressive, plus conservatrice, plus stationnaire que nos civilisations modernes, soumises à la mode variable du jour, s'est maintenue longtemps avec ses formes artistiques, sa technique primitive.

» Un demi-millier, un millier même d'années n'ont guère modifié les arts en Chine, en Égypte; l'Étrurie de même a pu conserver, elle a même réellement conservé (des faits nombreux l'attestent) ses formes propres, sa langue, son écriture, pendant et sous la domination romaine. La découverte à Bologne d'un miroir étrusque de date relativement récente, dans un seau cylindrique (1), démontre que les objets anciens sont restés longtemps sinon dans la fabrication, au moins dans l'usage.

» M. de Meester de Ravestein (2) a cité des objets étrusques qui appartiennent indubitablement par le style et le costume des personnages, comme par l'emploi de caractères étrusques, à cette haute époque de l'histoire où la civilisation de l'Étrurie « se maintenait encore en grande partie dans sa » forme originale, bien que le pays fût soumis à la domination » romaine. »

» Cette observation, appuyée sur l'histoire, est corroborée par les inscriptions étrusques, bilingues ou mélangées de mots latins, recueillies par les ouvrages épigraphiques (3).

» En outre, on n'ignore pas que notamment les vases

---

(1) V. ci-dessus, p. 255.

(2) I, p. 529

(3) Ariod., FABRETTI, *Corpus inscript. italicarum*, col. 1496. 1888 (*tituli bilingues*); CONESTABLE, *Iscrizioni etrusche e etrusco-latine*, I, pp. 216 et 225, pl. LXII et suiv. : *Monumenti bilingue, monumenti scritti con mescolanza de etrusco e di latino*; *Mus. etrusc. Gregor.*, I, p. 16, pl. CVI.

peints continuèrent à se fabriquer jusqu'à une époque très-voisine de l'ère chrétienne et que les miroirs dits étrusques ne se sont guère montrés qu'après les vases peints (1). Or, la conquête de l'Étrurie, vigoureusement poussée par la prise de Véies en l'an 596 avant J.-C., avait été consommée par la victoire décisive de Cornélius Dolabella en l'an 285 avant J.-C.

» Après la soumission complète de l'Étrurie, ce pays ne fut pas dépeuplé, mais romanisé ; les habitants conservèrent leur nationalité d'origine, témoin cette inscription militaire de l'an 144 après J.-C., où un soldat, nommé *Menodotius*, est porté avec la mention *Tuscan(us)* (2).

» Qui dit *étrusque* ne dit donc pas par cela seul *antéromain*.

» Quelle loi défendait, eût pu défendre aux Étrusques l'usage par prédilection d'objets d'art leur rappelant la civilisation de leurs ancêtres, alors surtout que Rome elle-même, peut-être pour mieux s'assimiler les vaincus, leur empruntait leurs objets d'art, témoin la couronne d'or étrusque qu'au témoignage de Pline (3) on portait derrière le char du triomphateur ; témoin encore la pompe triomphale elle-même, les costumes des consuls et, en général de tous les magistrats, que les Romains, d'après la déclaration expresse de Strabon, avaient empruntés à ce qui se pratiquait dans la ville

---

(1) DE MEESTER DE RAVESTEIN, I, pp. 86, 92 et 525.

(2) MURATORI, 228, 1, inscription datée du consulat de Lollius Avitus et Gavius Maximus.

(3) XXXI, 4 : « *Corona ex auro etrusca sustinebatur a tergo triumphantis.* » Compar. XXI, 4, où il est parlé de l'or pur des Étrusques.

étrusque de Tarquinies (1); témoin enfin ces statuettes étrusques que les riches de Rome se plaisaient à recueillir avec des objets de marbre, d'ivoire, avec des pierres précieuses, des tableaux, etc. (2).

» Est-il dès lors impossible que des Toscans, devenus citoyens romains, établis à la suite des conquêtes romaines dans les pays du Nord, comme fonctionnaires, comme vétérans, etc., aient sur la terre étrangère emporté des objets de leur pays natal, que les mains pieuses de leurs parents, de leurs amis, auront déposés dans leur tombeau, près de leurs cendres, en souvenir du pays natal ?

» En admettant même qu'il en soit autrement en Suisse, dans les contrées rhénanes, dans le Hanovre, il n'y a pas d'analogie possible avec la Campine belge, isolée de toute voie de communication et comprise dans les *avia Belgarum*, dont parle Tacite après l'ère chrétienne.

» Le fer s'est signalé à Eygenbilsen; or, à l'époque de César, les Germains qui habitaient l'Éburonie ne connaissent pas ou connaissent à peine l'emploi du fer, comme le déclare formellement l'auteur des Commentaires; c'est ainsi qu'un cimetière des Eburons, Ménapiens ou Toxandres, fouillé récemment à Neerpelt (3), à quelques lieues au nord

---

(1) V, 14 (II, p. 147 de la *Géogr.*, traduction DE LA PORTE DU THEIL). Voir aussi l'épigr. de JUVENAL, V, 163, où il parle de l'or étrusque des bulles que portaient les enfants des patriciens.

(2) HORAT., *Epist.*, II, 2, v. 180 :

Gemmas, marmor, ebur, Tyrrhena sigilla, tabellas....

(3) Voir le compte rendu qui sera ultérieurement publié dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*

d'Eygenbilsen, n'a révélé aucune trace de fer, tout en contenant plusieurs objets en bronze.

» Les Éburons qui occupaient le territoire où se trouve Eygenbilsen faisaient partie de ces peuplades germaniques que César (1) dépeint comme étant systématiquement hostiles à l'introduction des marchands étrangers : « *Minime ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important, ... nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quod his rebus relanguescere animos et remitti virtutem existimarent.* »

» Est-il croyable dès lors qu'en pleine Éburonie il ait pu s'introduire avant les Romains des objets portant à un aussi haut degré que ceux d'Eygenbilsen l'empreinte d'un art raffiné, auquel les indigènes étaient si manifestement hostiles. »

Tel est le plaidoyer que l'on peut présenter au sujet de l'origine étrusco-romaine du dépôt funéraire d'Eygenbilsen.

Deux circonstances viennent donner à cette thèse un appui de la force duquel il serait disgracieux de ne pas convenir.

A quelques pas du tombeau, alors qu'on explorait les alentours, la bêche d'un ouvrier heurta un fragment de tuile romaine avec son rebord caractéristique, et, en faisant causer les gens du village, on apprit qu'à une certaine distance, à environ une demi-lieue, existait un lieu dit *Groote Steenbergveld*; M. le chevalier Camille de Borman, que ce nom révélateur avait déjà conduit à des découvertes sembla-

---

(1) I, 1; II, 15.

bles (1), se rendit en cet endroit, et une exploration rapide de la surface ne tarda pas à lui montrer une quantité de fragments de tuiles de même espèce : on avait donc devant soi, sinon à proximité immédiate, au moins dans le voisinage du tombeau, un établissement romain, et la relation de l'un et de l'autre paraît d'autant plus plausible, qu'à Besseringen, Weisskirchen, etc., lieux où des découvertes d'objets étrusques du même genre ont été signalées, la même circonstance s'est exactement produite.

En outre, sur le versant même du *Cannesberg*, où le tombeau d'Eygenbilsen a été mis au jour, on a exhumé, il y a environ vingt ans, un certain nombre de monnaies anciennes que les inventeurs ont vendues à Maestricht. Le caractère de ces monnaies n'a pu être défini avec précision ; mais, d'après les renseignements recueillis, il serait très-possible qu'il s'agit de monnaies impériales romaines.

Dans ces circonstances et vu le voisinage de Tongres, un citoyen romain, originaire d'Etrurie, et chargé d'une mission ou fonction quelconque dans la ville romaine, n'a-t-il pas pu, sous l'Empire, occuper à Eygenbilsen, une villa où la mort sera venue le surprendre, et près de laquelle les siens lui auront rendu les derniers devoirs, en enterrant auprès de lui des objets qui lui avaient été chers et qu'il avait emportés avec lui pour adoucir son exil volontaire ?

La découverte d'un objet d'or dans la sépulture, en violation de la loi des XII tables, n'est pas en elle-même un obstacle à cette attribution de la sépulture à l'époque ro-

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 469.



maine ; car cette loi, qui tenait peut-être à la simplicité primitive, ne paraît pas avoir été strictement observée partout, au moins au delà des temps de la république (1).

On le voit, les arguments ne manquent pas à l'appui de la thèse de MM. de Meester de Ravestein et de Witte.

Cependant, on ne croit pas ici pouvoir proposer de l'adopter, et l'auteur de la présente notice, revenant sur sa propre opinion, estime qu'il s'agit d'une sépulture anté-romaine, où les Étrusques, non soumis encore à Rome, ont, à l'époque de leur splendeur, laissé sinon les os d'un des leurs, au moins les objets de leur industrie, parvenus à Eygenbilsen par la voie du commerce ou autrement.

La démonstration de cette thèse sera présentée dans le paragraphe que voici.

#### ÉPOQUE ANTÉ-ROMAINE.

Ce n'est que peu à peu que s'est dégagée des brouillards la notion d'un commerce continental des Étrusques (ici, d'après les objets trouvés, tous étrusques, il s'agit plus particulièrement de ce peuple, quoique, en d'autres circonstances, la même conclusion puisse être appliquée aux habitants de l'Italie méridionale d'avant les Romains, et peut-être même aux Grecs).

On ne peut nier, dit M. de Meester de Ravestein (2),

---

(1) Voy. ce qui a été dit à ce sujet dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, II, p. 175, note 2; III, p. 508; on pourrait accumuler, en effet, les exemples de violation du précepte : NEVE AUROM ADDITO, etc.

(2) *L. cit.*, I, p. 526.

l'habileté des Étrusques quant à la fonte et au travail des métaux et particulièrement du bronze, fait attesté par beaucoup de témoignages antiques. Les bronzes étrusques avaient déjà une grande réputation et étaient recherchés en Grèce à l'époque de la guerre du Péloponnèse. Les Étrusques paraissent donc de ce côté aussi avoir soutenu la concurrence quant au bronze avec les Phéniciens ou avec d'autres peuples orientaux.

Cette industrie du bronze avait des débouchés dans toutes les directions; car Pline le dit formellement (1) : « Les statues ou statuettes étrusques de bronze qu'on trouve par toute la terre ont été fabriquées en Étrurie, la chose est certaine. » Or, comme l'a fait très-justement observer Lindenschmit qui a mis le premier en évidence ce passage de Pline, il est impossible d'admettre que les Étrusques se soient bornés à exporter des statues; le naturaliste romain parle des statues, parce qu'il s'occupe de la sculpture antique et du bronze; s'il avait eu à traiter de l'industrie étrusque en général, il eût parlé autrement que par voie d'exemples.

Les réminiscences de l'art oriental, phénicien ou égyptien, que l'on remarque parfois dans l'art étrusque, s'expliquent par l'origine lydienne des Étrusques, et par les relations de ce peuple avec la Phénicie et l'Égypte, parfaitement mises en lumière par M. de Meester de Ravestein (2). Ainsi disparaît l'objection qui pourrait être présentée contre l'origine étrusque des objets d'Eygenbilsen, à raison de telle

---

(1) XXXIV, 16 : « *Signa tuscanica per terras dispersa, quae in Etruria facillata non est dubium.* »

(2) *Musée de Ravestein*, I, pp. 85, 102, 106 et s., 114, 526, 555, 594, 419, 495; II, 45, etc.

ou telle particularité qui ne serait pas d'un style étrusque pur : on remarquera, du reste, que les particularités en question ne se rencontrent ici que sur des objets dont la forme extérieure est par elle-même indubitablement étrusque.

Noël des Vergers (1), en faisant remarquer que l'Étrurie possédait des fabriques d'orfèvrerie, quoique l'or ne fût pas un produit naturel de la contrée, qu'on y trouvait en outre l'ambre de la Baltique, l'ivoire de l'Afrique, l'étain des Cassitérides, la pourpre de Tyr, les vases de la Grèce, considérait comme incontestables les relations des Étrusques, pour ainsi dire, avec tout l'univers connu.

Ottf. Müller, dans son ouvrage publié en 1828, *Die Etrusker* (2), avait eu le pressentiment des relations de l'Étrurie circumpadane avec le centre de l'Europe, à raison de l'ambre de la Baltique, notamment par la voie de terre au delà des Alpes, dont parle Aristote (3) et que celui-ci appelle ὁδὸν Ἰπράκλειον, laquelle passait par la Gaule.

Cette thèse était alors nouvelle et paradoxale ; elle ne l'est plus aujourd'hui pour nos voisins de l'est, chez lesquels, relativement à l'objet du présent article, on a signalé coup sur coup, surtout en ces dernières années, une quantité de découvertes d'objets évidemment étrusques, depuis la Suisse jusqu'au Hanovre, par le Rhin.

---

(1) *L'Étrurie et les Étrusques*, pp. 255 à 258.

(2) I, p. 526.

(3) Ἐκ τῆς Ἰπράκλειας γαστίν ἕως τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολογύων καὶ Ἰβήρων εἶναι τινα ὁδὸν Ἰπράκλειαν καλουμένην, δι' ἧς ἔλθουσι τ' Ἕλληνας, ἔλθουσι τ' ἐγγύωσις τις πορεύεται τηρεῖσθαι ὑπὸ τῶν παροικούντων ὅπως μηδὲν ἀδικηθῆι· τὴν γὰρ ξημίαν ἐκτίθει καθ' οὓς ἂν γένηται τὸ ἀδικημα.

*De Mirabil auscult.*, LXXXV (édition Didot, p. 88). Voy. aussi RITTER, *Die Vorhalle Europäischer Völkerschichten vor Herodotus in den Kaukasus und an den Gestaden des Pontus*, p. 561.

D'abord on considérait ces objets comme purement romains; c'est ce qui arriva à Dorow (1), lequel, en 1819, classait l'œnochoé *rivée* de Wiesbaden, comme un des plus beaux spécimens de l'art classique romain. Lorsqu'il visita l'Étrurie (2), il ne put pas cependant retenir une exclamation de surprise en remarquant une grande analogie entre les découvertes faites par lui, notamment le long du Rhin, et des bronzes étrusques qu'il éprouva le besoin d'affirmer avoir été incontestablement trouvés en Étrurie.

On commença à y regarder de plus près, quand le célèbre Gerhard, avec l'autorité qu'on lui reconnaît, déclara bien positivement étrusques un bandeau d'or (en tout semblable au n° I, voyez pl. I), plus une amphore, trouvés à Schwarzenbach, dans la contrée mosellane (3).

Panofka avait ouvert une direction nouvelle à l'esprit d'investigation en signalant en même temps la ressemblance parfaite de l'amphore de Schwarzenbach avec une amphore trouvée en la nécropole de Vulci (4), et avait par là attiré l'attention sur les anciennes sépultures de l'Étrurie. Cependant Gerhard ne s'était pas encore assez dégagé de la routine : pour lui les antiques de Schwarzenbach étaient bien étrusques, mais il n'avait pas imaginé de les faire remonter avant l'époque romaine.

---

(1) *Opferstätte und Grabhügel der Germanen und Römer am Rhein*, p. 17.

(2) *Voyage archéologique dans l'ancienne Étrurie*, par le docteur Dorow. Paris, 1829, trad. de l'allemand, par EYRIÈS, sur le MS de l'auteur, p. 7.

(3) *Jahrbücher*, etc., *im Rheintale*, XXIII, p. 122.

(4) AUS' M. WEERTH, *Der Grabfund Von Wald-Algesheim*, p. 26; c'est l'amphore du *Mus. etrusc. Gregor.*, pl. VIII, fig. 2, déjà citée à propos des filets perlés, et trouvée comme l'œnochoé d'Eygenbilsen (qui porte de pareils ornements à perles), en même temps qu'un bandeau d'or.

Lindenschmit lui-même, lui qui depuis quinze ans s'est fait le champion convaincu de l'attribution des bronzes étrusques du Rhin à l'époque antérieure à la domination romaine en Allemagne, avait d'abord énoncé l'avis contraire (1).

Lohde, en 1866 (2), émit encore une attribution identique à propos d'une découverte d'objets qu'il considérait bien comme étrusques, mais que dès le titre de son article il appelait romains « aus römischer Zeit. »

Cependant une année ne s'est pas écoulée, que Lohde bat en retraite, à la suite d'une polémique avec Lindenschmit, et s'il maintient plus ou moins sa conclusion pour sa première trouvaille, il convient qu'une seconde trouvaille, décrite par lui, semble bien se rapporter à la période anté-romaine (3).

Par une coïncidence heureuse, ou probablement par suite d'une meilleure observation, les découvertes d'objets évidemment étrusques, et reconnus tels, s'accumulèrent dans les vallées de la Saar et de la Nahe, affluents de la Moselle et du Rhin, et aux trouvailles d'Otzenhausen, de Remmesweiler, de Schwarzenbach et de Dorth, vinrent s'ajouter celles de Weisskirchen, Hermeskeil, Beaumarais et Wallerfangen, Besseringen, Wald-Algesheim, etc. ; en outre on y compara des découvertes semblables faites naguère à Grauholz, à Grächwyl (Suisse), à Wiesbaden, enfin à Luttum, et Nienburg (Hanovre).

En Belgique, M. de Meester de Ravestein (4) a présenté une observation analogue, à propos d'une *krearya*, instru-

(1) *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XLIII, p. 123. qui citent les *Mainzer Alterthümer*, III (1852).

(2) *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, XLI, p. 1.

(3) *Jahrbücher* cités, XLIII, p. 123.

(4) *L. cit.*, I, p. 464.

ment essentiellement étrusque, en faisant remarquer qu'un objet semblable avait été découvert aux environs de Bonn ; mais il n'a pas tiré de déductions de ce rapprochement.

Il y avait là un ensemble important de découvertes toutes échelonnées le long d'une ligne presque droite partant des Alpes pour atteindre la mer Baltique, et l'on n'hésita plus à les appeler à la fois étrusques et anté-romaines : c'est qu'en effet, le grand travail de von Sacken, sur les fouilles de Hallstatt, fouilles dont quelques détails avaient déjà été communiqués au public, venait de paraître en 1868, et l'on y vit qu'une autre voie de terre encore avait porté, dans la direction du nord-est, jusque dans la haute Autriche, une quantité d'objets étrusques. Le cimetière de Hallstatt contenait un millier de sépultures, et environ 6,000 objets antiques, dont plus de la moitié en or, bronze, verre et ambre ; parmi les 182 vases de bronze de ce cimetière, il y a plusieurs seaux cylindriques à côtes, semblables à celui d'Eygenbilsen. Le baron von Sacken attribuait tous ces objets à une époque antérieure à l'ère chrétienne, et y assignait comme date les cinq derniers siècles avant cette ère.

Ce caractère à la fois étrusque et anté-romain des trouvailles analogues à celle d'Eygenbilsen, importés par deux voies au moins au cœur de l'Europe continentale, outre Lindenschmit et von Sacken, a trouvé en Allemagne plusieurs champions convaincus, Kenner (1), Weinhold (2), Von Co-

---

(1) *Beiträge zu einer Chronik der archaeologischen Funde in der oesterreichischen Monarchie*, où le D<sup>r</sup> Fr. KENNER (Vienne, 1865), des les premières notions sur le cimetière de Hallstatt, adopta résolument l'opinion de LINDENSCHMIT, proposée par celui-ci, vers 1857.

(2) Kar. WEINHOLD, *Heidnische Todtenbestattung in Deutschland* (Vienne, 1839), également à propos des fouilles de Hallstatt.

hausen, etc. (1), auxquels on peut, jusqu'à un certain point, joindre Aus'm Weerth (2), qui en effet, se borne, dans son ouvrage publié en 1870, à contester le caractère étrusque de tous les objets de Wald-Algesheim, et à soutenir que quelques-uns pourraient bien provenir d'une imitation indigène.

L'opinion de Lindenschmit est chaudement défendue, jusqu'en Suède, par Wiberg (5) qui s'appuie sur divers textes de Pindare, d'Hérodote (4), d'Aristote et de Polybe, pour admettre l'existence d'un commerce continental des Étrusques avec l'Europe transalpine.

En Suisse, Morlot (5), de Rougemont (6), Desor (7) et le

---

(1) *Archiv für Anthropologie*, I, p. 554.

(2) *Der Grabfund von Wald-Algesheim*. —

(3) *Der Einfluss der classischen Volkes auf dem Norden durch den Handelsverkehr*, 1867; *Archiv für Anthropologie*, IV, p. 11 (*Ueber den Einfluss der Etrusken und Griechen auf die Bronzecultur*).

(4) Les passages de ces deux auteurs, à défaut de citation précise, n'ont pas été retrouvés.

(5) Cité par WIBERG; cependant feu MORLOT, dans ses différents écrits, a plutôt adopté l'avis de WORSAAE et des savants du Mecklenbourg qui s'étaient rangés du côté de ce dernier. C'est aussi l'impression du D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT (reçu. particul.), consulté sur l'appui qu'avait pu lui prêter MORLOT selon WIBERG. Peut-être ce dernier a-t-il fait allusion simplement aux critiques dont une dissertation analysée dans la *Revue archéologique* de Paris (1866) avait été accompagnée par le savant suisse (V. p. suiv., note 5).

(6) Déjà dans son édition française de 1866, DE ROUGEMONT, se séparant ici de NILSSON, avait reconnu l'existence d'une route par terre entre l'Étrurie et l'Europe continentale.

Dans son édition allemande de 1869, DE ROUGEMONT est plus explicite et désigne la thèse des importations étrusques, comme ayant été proposée par le D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT, le premier.

(7) *Revue des Deux-Mondes*, 1870, LXXXVII, p. 140; *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, octobre 1869, p. 517 (Congrès de Copenhague); *Ibid.*, janvier à mars 1872, pp. 6 et 100 (Congrès de Bologne); DESOR, *Le Congrès anthropologique et préhistorique de Copenhague* (Conférence faite à la Société d'utilité publique de Neuchâtel); *Id.*, *Les palafittes*, etc., pp. 120 à 125, où cette thèse est déjà indiquée; *Id.*, *Congrès*, etc. de Paris, 1867, p. 295.

baron de Bonstetten (1) ont adopté le même avis; le dernier signale même des objets étrusques dans les défilés des Alpes, notamment du Grimsel, qu'ont dû suivre les Étrusques pour parvenir aux lacs d'où ils pouvaient facilement gagner le Rhin.

En France, M. Bertrand (2) s'est rangé à l'avis de M. Desor, et la *Revue archéologique*, dès 1866 (3), a publié une notice au sujet d'un mémoire du suédois Wiberg sur ce commerce transalpin des Étrusques, mémoire dont les conclusions dépassent le cadre assigné par le titre. Morlot, qui analyse le mémoire, insiste tout particulièrement sur l'existence de la route continentale de l'Italie vers le pays de l'ambre.

En Angleterre, l'*Archaeologia*, en 1867 (4), a publié un travail de Wylie qui, faisant allusion aux objets étrusques trouvés aux bords du Rhin, parle formellement de routes qui ont, par voie de terre, amené au nord des Alpes les pro-

---

(1) *Second supplément du recueil d'antiquités suisses* (Lausanne, 1869), p. 9.

(2) V. la note 7, p. 295 ci-dessus. M. BERTRAND (renseign. particul. du D<sup>r</sup> LINDENSCHMIDT) s'est formé cette opinion en visitant minutieusement, avec M. Desor, les musées d'Allemagne et notamment celui de Mayence.

(3) XIII, p. 575. *Mémoire sur les relations des Grecs et des Romains avec le Nord et sur les antiques voies de commerce*, trad. par MORLOT.

D'après des renseignements particuliers de M. PERROT, directeur de la *Revue archéologique*, l'attention de celui-ci a été appelée sur les nombreuses découvertes étrusques du Rhin, et il est allé sur les lieux les étudier dans les divers musées d'Allemagne, ce qui nous vaudra sans doute sous peu une communication sur cette matière intéressante.

(4) XII, pp. 189 et 190 : « We need not now stop to inquire by what agencies these objects respectively reached the provinces of the Baltic in one direction and of the middle Rhine to the other. It would appear sufficiently evident that channels existed by which the products of Italic civilisation attained the limits of Germany at a period long anterior to Roman domination. » Voy. aussi FRANKS, *Horae ferales*, p. 251.



duits de la civilisation italique, longtemps avant la domination romaine sur ces contrées.

Enfin en Italie, pays dont l'antique civilisation était en jeu, et qui par conséquent ne pouvait pas se désintéresser de la question, nous voyons Garrucci (1), Gozzadini (2), Conestabile (5) et Gamurrini (4), proclamer tour à tour l'existence d'une civilisation étrusque identique dans ses produits avec celle que révèlent les trouvailles de la Suisse, du Rhin et du Hanovre, d'une part, et de Hallstatt, d'autre part. Gozzadini montre à Marzabotto, près de Bologne, l'existence, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, de ces seaux cylindriques qui ont trouvé un proche parent dans la sépulture d'Eygenbilsen.

Parmi les découvertes de la Suisse, du Rhin, du Hanovre, différentes d'âge sans doute, mais toutes étrusques, toutes antérieures à l'époque où Rome étendait sa domination sur les contrées où l'on a trouvé les objets, on a signalé, comme il a été dit plus haut, et le bandeau d'or et les seaux cylindriques à côtes (un en Suisse, six en Hanovre, de même que six avaient été exhumés du cimetière de Hallstatt), et les cœnochoës à bec en forme de proue avec anses à palmettes (au nombre de seize).

La sépulture d'Eygenbilsen réunit donc les spécimens les plus remarquables des différentes trouvailles, dont elle est

---

(1) Voy. dans l'*Archæologia*, I. cit.

(2) *La nécropole de Villanova*, 1869; *Renseignements sur une ancienne nécropole à Marzabotto*, 1870; *Di ulteriori scoperte nell' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese*, 1870.

(5) *Matériaux*, etc., 1872, p. 99.

(4) Voy. entre autres *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, 1871, L-LI, p. 285; celui-ci admet, comme on l'a vu plus haut, l'intervention de l'industrie locale qui aurait imité les modèles étrusques.

pour ainsi dire un résumé et desquelles elle ne peut plus être séparée. Dès lors, elle appartient évidemment à la même époque que celles-ci.

Mais il ne suffit pas d'une ressemblance générale ; voici quelques preuves plus directes (le sujet étant tout à fait nouveau en Belgique, on énumérera même les arguments encore sujets à discussion).

Les preuves extrinsèques résultent de l'antiquité de quelques objets servant de points de comparaison :

1° A Hallstatt ont été découverts quelques vases de bronze portant des caractères étrusques anciens (1), analogues à ceux qu'on a trouvés également sur des vases de Marzabotto; ces caractères appartiennent à l'époque archaïque et doivent être considérés comme antérieurs au temps où Sylla et Auguste établirent de nombreuses colonies militaires en Etrurie, et romanisèrent complètement ce pays.

2° Trois périodes successives se signalent dans l'industrie du bronze. D'abord on recourut exclusivement au moulage, qui ne fut jamais abandonné ; mais un grand progrès dans l'industrie du bronze s'opéra quand la pratique enseigna que par l'opération de la trempe qui durcit l'acier, le bronze devient ductile et malléable (2). On arriva ainsi à préparer des plaques minces qui, ambouties au marteau et travaillées « au repoussé, » procurèrent à l'art des ressources nouvelles, en même temps qu'une économie considérable de métal.

---

(1) VON SACKEN, p. 94.

(2) LISCH, *Jahrbücher des Vereins für Mecklenbürgische Geschichte und Alterthumskunde*, 1846, p. 584; MORLOT, *Mémoire de la Société royale des antiquaires du Nord*, Copenhague, 1866, p. 33. Le Dr LANDENSCHMIT (renseign. partic.) n'admet pas cependant cette thèse de l'antériorité du moulage du bronze au martelage de ce métal en plaques.

Mais, en même temps, il fallait rattacher les unes aux autres ces plaques métalliques si minces; on n'imagina rien de mieux que de les river et l'on tâcha même de tirer parti des rivets comme éléments d'ornementation en les disposant souvent d'une manière artistique.

A Hallstatt, dans tous les vases où un assemblage de pièces est nécessaire, anses, fond, etc., cet assemblage est opéré à l'aide de la rivure (1). Or, Glaucus de Chios, qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle et qui est mentionné par Hérodote (IV<sup>e</sup> siècle), avait inventé le procédé de la soudure (2) qui, sans doute, ne tarda pas longtemps à être connu en Étrurie, où l'on dut abandonner dès lors le procédé pénible, incorrect et incomplet de la rivure et du raplâtissement des bords, employé précédemment même pour les réparations (3), et l'on s'appliqua désormais à dissimuler les jointures.

Or, comme l'a fait observer Morlot (4), l'art de souder le bronze, qui exigeait l'intervention d'agents chimiques, a constitué un progrès technique considérable : les tombes de Hallstatt montrent qu'on fut obligé de s'en tenir à la rivure, dans la fabrication, alors assez développée, de vases en bronze martelé.

Ce serait donc, non-seulement pendant l'âge de bronze (5),

---

(1) VON SACKEN, pp. 118 et 159.

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, II, p. 152; DE MEESTER DE RAVESTEIN, qui fixe de 761 à 717 av. J.-C. pour la date du fait mentionné par HÉRODOTE, I, 25; SMITH, *Dictionn. de biographie, mythologie, géographie ancienne* (trad. de THEIL), p. 232, dit que Glaucus florissait en 490 av. J.-C.; VON SACKEN, p. 159, en fait 600.

(3) En voici un exemple dans le *Bull. archéol. napolit.* de MISLEVINI, I, cit.

(4) *Mémoires de la Soc. des Antiq. du Nord*, I, cit., p. 57.

(5) DE MEESTER DE RAVESTEIN, I, cit., I, p. 528.

mais encore pendant ce qu'on a appelé le premier âge du fer, que la soudure était inconnue en Europe ; la soudure, en tout cas, est par cela même postérieure à la rivure.

Il est vrai que, comme le fait observer le Dr Lindenschmit (1), la rivure et la soudure se rencontrent quelquefois dans la même sépulture, comme il a eu occasion de le remarquer à Dürkheim, ainsi qu'à Armsheim ; dans la première des deux sépultures, la soudure a même été remarquée sur une amphore de style archaïque.

Cette observation est importante ; mais si elle tend à faire considérer l'absence ou la présence de la soudure comme n'étant pas un criterium certain de l'âge des objets funéraires, toujours est-il qu'on peut y voir au moins un indice probable, surtout si l'observation porte sur l'ensemble d'une découverte, et classe plutôt celle-ci, par conséquent, à une époque antérieure à la transition de la rivure à la soudure, période à laquelle peuvent appartenir les sépultures de Dürkheim et d'Armsheim.

5° Morlot (2), qui vient d'être cité, présente encore un indice d'antiquité relative, en alléguant qu'à Hallstatt on n'a pas découvert de plomb ni d'argent ; or, l'argent, dit-il, est fourni en Europe par des minerais qui exigent pour son extraction des procédés assez compliqués et tout d'abord la production du plomb : la présence de l'argent présuppose ainsi celle du plomb et inversement l'absence de plomb implique celle de l'argent.

---

(1) Renseign. particul.

(2) *Mém. Soc. antiq. du Nord, l. cit.*, p. 29, et *Matériaux, etc.*, II (1866), p. 235.

L'observation n'est pas fondée en ce qui concerne le plomb, car à Hallstatt comme à Eygenbilsen, ce dernier métal apparaît dans le rebord supérieur des seaux cylindriques à côtes, auquel il sert d'armature (1).

Quant à l'argent, il fait néanmoins défaut à l'état de monnaies comme à l'état de matière des objets funéraires. On a fait remarquer, à ce sujet, que l'absence de ce métal est encore un indice d'ancienneté, puisque au IV<sup>e</sup> siècle on voit circuler dans toute l'Europe les imitations en argent des stateres ou didrachmes de Philippe II de Macédoine (2) qui, comme on le sait, servirent de type même aux monnaies des Morins et des Atrébates (3), portant le cheval libre sur une ou sur l'unique face.

Von Sacken n'attache pas à ce dernier indice l'importance que, semble-t-il, il mérite, quand il fait remarquer (4) que, en tout temps, les imitations en argent citées ont été rares dans la haute Autriche où est Hallstatt. Quoi qu'il en soit, Von Sacken ajoute que le placement de monnaies dans les sépultures, comme l'emploi de l'argent pour les bijoux, date seulement de l'époque romaine ; or, cela suffit pour la démonstration : l'analogie permet donc d'assigner au seau cylindrique d'Eygenbilsen une date antérieure à la domination romaine.

4<sup>o</sup> En Italie, les découvertes de Marzabotto ont également une date bien précise.

---

(1) VON SACKEN, p. 98 : « Die Oberrand ist wei bei den Kesseln über einer Bronzeröhrechen mit Bleifüllung geschlagen. »

(2) DE QUATREFAGES, *l. cit.*, p. 140.

(3) *Revue de la numismatique belge*, 4<sup>e</sup> série, II, p. 166; LELEWEL, *Etudes numismatiques et archéologiques*, I (Type gaulois ou celtique), n<sup>o</sup> 18, p. 59.

(4) *L. cit.*, p. 145.

Le caractère étrusque, sans mélange, des sépultures de ce cimetière, soigneusement étudié par le comte Gozzadini, a engagé ce dernier à assigner à la nécropole de Marzabotto un âge antérieur à l'occupation de Felsina par les Gallo-Boïens qui s'y sont installés en l'an 559 avant J.-C. et l'ont appelée Bologne.

Cette assignation de date n'est pas téméraire, car dans un des seaux cylindriques de Marzabotto on a découvert un de ces vases peints à figures noires sur fond clair, qui doivent avoir été fabriqués du VII<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne (1), et certes cette circonstance a bien sa valeur comme contrôle du système de Gozzadini.

Les seaux de même genre de Cumès et de Nuceria, dont l'un avec des objets où les réparations même sont faites à l'aide de rivure, complètent ce contrôle, en ne permettant pas de reporter en deçà de l'ère chrétienne l'époque où ces vases ont été déposés dans les sépultures.

Quant à la découverte d'un miroir étrusque et d'une fibule en argent dans les seaux cylindriques des environs de Bologne, elle tend seulement à prouver que ces seaux ont encore été en usage à une époque postérieure à leur fabrication, ce qu'on peut admettre sans être obligé pour cela de dénier complètement l'antiquité de ces seaux eux-mêmes.

3<sup>e</sup> Enfin une dernière preuve intrinsèque résulte d'une comparaison chronologique des seaux à deux anses, de diverses époques.

La forme qui se montre la première est celle des seaux

---

(1) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée*, etc., I, p. 87.

rivés, de forme cylindrique et aussi ovale; ces seaux sont simples, sans ornements. C'est la forme d'Eygenbilsen et de Hallstatt.

Une seconde forme, perfectionnée, montre à la fois l'emploi de la soudure et d'ornements de bon style; tel est un remarquable seau trouvé à Wald-Algesheim (1).

Une troisième forme, appropriation romaine ou campagnienne de la forme étrusque, se remarque à Pompéi; c'est notamment la forme enrichie, surchargée d'ornements du magnifique vase portant l'inscription CORNELIAES. CHELIDONIS (2).

La progression est remarquable et saisissante; on peut en juger par le catalogue du musée de Ravestein (3) : « n° 707. *Trois seaux*. Ces seaux, d'une forme simple et cependant gracieuse, sont remarquables par leurs anses mobiles et doubles, qui s'ajustent parfaitement, quand elles sont abattues, avec le bord du vase, et qui, quand elles sont relevées, empêchent tout mouvement qui pourrait faire épancher le liquide. Deux de ces vases ont de beaux mascarons qui suivent la forme du vase et qui ont deux enroulements recevant les anses; ils ont été trouvés à Pompéi. Le troisième est *plus simple*, il provient des fouilles de Vulci. »

C'est donc sur plusieurs observations concordantes qu'on peut établir la succession de ces trois formes : il est évident que si la plus récente est antérieure à l'an 79 de l'ère chrétienne, date de la destruction de Pompéi, la plus ancienne,

---

(1) AUS'M WEERTH, *l. cit.*, p. 16, pl. III.

(2) ROUX et BARRÉ, *l. cit.*, VII, pl. LXXI.

(3) I, p. 484. Compar., p. 486, n° 707.

séparée de cette dernière par les seaux perfectionnés analogues à celui de Wald-Algesheim, remonte assez haut dans les temps antérieurs à l'époque chrétienne, et à l'invasion romaine en Allemagne et en Belgique.

Les preuves intrinsèques résultent des observations suivantes :

1° L'analyse des métaux d'Eygenbilsen a été faite, de l'or, par M. Vander Cappellen, chimiste à Hasselt, du bronze par M. Laminne, chimiste à Tongres.

L'or a été trouvé de la plus grande pureté, ce qui, au témoignage de Castellani (1), est un indice d'antiquité relative, parce que les orfèvres étrusques de l'époque primitive employaient exclusivement de l'or tout à fait pur d'alliage.

Le bronze a donné le résultat suivant (à une erreur près de 14/100 pour cent) :

Cuivre . . . . .	86,56
Etain . . . . .	14,66
Plomb . . . . .	1,58
Zinc . . . . .	0,50
Fer . . . . .	0,04
	<hr/>
	100,14

D'après M. Laminne, les petites quantités de plomb, de zinc et de fer doivent être considérées comme purement accidentelles : les anciens ne connaissaient pas nos méthodes

---

(1) *L. cit.*, p. 18 : « I lavori dell'oreficeria antica son sempre in oro puro se se riferiscono ai bei tempi dell'arte, e solo se trovano in oro alquanto misturato quando appartengono ad epoche di decadimento. »



perfectionnées d'affinage, et ne parvenaient pas à expulser les impuretés naturelles que les minerais présentent le plus souvent.

Cette analyse concorde d'une manière frappante, pour ses résultats, avec celle qui a été faite du bronze de deux seaux cylindriques du Hanovre, lesquels ont donné respectivement 86,1, et 86,5 de cuivre sur 15,9 et 15,5 d'étain, ce qui est bien la proportion des deux métaux dans les bronzes les plus anciens (1).

Il est généralement admis aujourd'hui que l'exploitation du zinc, faite en connaissance de cause et dans le but de tirer parti de cemétal, date seulement de trois siècles avant l'ère chrétienne (2), époque où les Romains ajoutèrent, sous forme de calamine naturelle ou de cadmia, le zinc à la fonte du cuivre et du bronze pour obtenir un alliage jaune.

L'emploi du zinc indique donc le bronze romain, comme l'absence de zinc est un indice très-significatif de fabrication antérieure à l'ère chrétienne et remontant même au delà de celle-ci (3).

Certes, il pourrait se rencontrer des bronzes romains ne contenant pas de zinc ; mais d'autres indices corroborent

---

(1) Renseign. partic. du D<sup>r</sup> LINDENSCHMIT.

(2) DESOR, *Les palafittes*, etc., p. 72; *Congrès*, etc., de Paris, 1867, p. 256.

(3) L'époque romaine nous a laissé ses traces dans les gîtes calaminifères de Breinig et Vicht, près d'Aix-la-Chapelle, où l'on a trouvé des fragments de tuiles et des tessons romains (VOX COHAUSEN, *Archiv für Anthropologie*, I, p. 525). Or PLINE, XXXIV, 2, nous apprend que les Romains exploitaient des gîtes de *cadmia* récemment découverts en Germanie : une exploration du gîte si riche de Moresnet, terre neutre entre la Prusse et la Belgique, révélerait peut-être des antiquités curieuses ; il serait en tout cas intéressant de savoir si les recherches des Romains se sont étendues jusque-là.

celui qui est tiré de l'absence du zinc : il est reconnu, depuis les nombreuses analyses du bronze antique, opérées par Von Santen, Göbel, Wibel, Damour, Schröter, de Fellenberg et autres (1), que dans les bronzes antérieurs aux Romains, l'étain fait partie de l'alliage dans la proportion de 1 à 9 (en général de 5 à 15 p. c. d'étain); or, c'est précisément la proportion révélée par l'analyse du bronze d'Eygenbilsen : 1,15 à 8,85.

2° Le dépôt simultané, à Eygenbilsen, dans la même sépulture, d'objets étrusques pouvant varier d'âge, mais dans des limites restreintes, et dont les deux principaux appartiennent à l'époque où l'on rivait encore le bronze, permet une fixation approximative de date qui s'applique à l'ensemble de la trouvaille, en la comparant aux découvertes d'objets étrusques les plus anciens, et en signalant les dissemblances avec les objets plus modernes.

C'est ici le lieu d'indiquer de plus près le caractère plus ou moins archaïque des objets trouvés, et au sujet desquels les premiers savants de l'Europe ont été consultés.

Le comte Gozzadini n'hésita pas à répondre de la manière suivante : « Quant à l'époque à laquelle on pourrait rapporter vos objets, je dirai seulement que les cistes circumpadanes qui ont beaucoup d'analogie avec votre seau, appartiennent à la première époque des Étrusques; d'ailleurs la manière dont les bandes des cistes et du seau sont rivées annoncent une *haute antiquité*. »

---

(1) La plupart des recherches de ces savants sont éparses dans des recueils de sciences naturelles, etc., non trouvés en Belgique; on ne peut donc les citer ici que par relation.

Le comte Gozzadini ne se prononce pas sur l'âge de l'œnochoé, dont il reconnaît le caractère tout à fait étrusque; mais la circonstance que les parties de ce vase sont rattachées l'une à l'autre sans soudure, par rivure, circonstance sur laquelle son attention n'a pas été appelée, eût, d'après le passage cité de la lettre, entraîné une conclusion analogue.

Quant au bandeau d'or, si le D<sup>r</sup> Brunn le fait remonter tout au plus au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., et le considère comme n'ayant rien d'archaïque, le D<sup>r</sup> Lindenschmit fait au contraire remarquer que tous les éléments de cet objet, comme de celui de Dürekheim : le trèfle, la double feuille recourbée d'où sort le trèfle, la fleur caliciforme (Eygenbilsen), enfin la croix cramponnée du bandeau d'or (Dürekheim), rappellent des détails de l'art de Ninive et de Chypre, d'où ces formes sont probablement arrivées jusqu'en Étrurie; en conséquence, le D<sup>r</sup> Lindenschmit n'hésite pas non plus à leur attribuer un caractère archaïque (*hochalterthümliche*).

Le savant Gamurrini (1), consulté de son côté par le Pr. Aus'm Weerth, au sujet des objets découverts à Wald-Algesheim, a déclaré que, d'après lui, ces vases devaient avoir été fabriqués entre le IV<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (d'Alexandre le Grand à la 5<sup>e</sup> guerre punique). Les objets de Wald-Algesheim présentent l'emploi de la soudure; il y a donc là un argument de plus en faveur de l'antériorité des objets de Eygenbilsen.

Enfin si von Sacken fait remonter au plus tôt le cimetière de Hallstatt au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., encore fait-il remarquer que les seaux rivés à côtes parallèles sont en tout cas

---

(1) *Jahrbücher*, etc., *im Rheinlande*, L-LI, p. 285.

à ranger parmi les objets les plus anciens, encore en usage au iv<sup>e</sup> siècle, mais non fabriqués à une époque postérieure (1).

C'est ainsi que par elle-même, par son ensemble, la sépulture d'Eygenbilsen s'approprie logiquement tous les raisonnements qu'ont suggérés les cimetières de Hallstatt, de Marzabotto et les sépultures analogues de la Suisse, des bords du Rhin et du Hanovre, à l'exclusion de quelques sépultures plus récentes, comme celles de Wald-Algesheim, de Dürkheim, etc., qui, étant elles-mêmes reconnues antérieures à l'ère chrétienne, déterminent *a fortiori* et avec assez de précision l'âge des sépultures à bronzes rivés.

5<sup>e</sup> Enfin, un dernier argument est tiré précisément des passages de César sur lesquels s'est étayée l'opinion qui fait remonter à l'empire romain seulement les bronzes étrusques du nord des Alpes.

On l'a vu, César dit formellement que les Nerviens et les autres Germains établis en Belgique, dont les Éburons, proscrivaient formellement les importations commerciales. Ce *blocus* de la Belgique est d'autant plus remarquable qu'il est un fait isolé dans l'histoire ancienne, et les Belges qui l'avaient établi chez eux, se séparaient même par là, comme on le verra plus loin, de leurs congénères laissés dans leur pays d'origine.

Les Nerviens et les Éburons avaient-ils le souvenir de quelques abus auxquels avait donné lieu le commerce d'échange avec l'Italie, ou avaient-ils seulement des raisons politiques de s'isoler dans leurs nouvelles résidences? Peu

---

(1) *L. cit.*, p. 143.

importe; toujours est-il qu'il est impossible que les bronzes étrusques d'Eygenbilsen aient été déposés dans le sol belge, avant l'époque romaine, pendant l'occupation des Nerviens et des Éburons.

Or, quand avait commencé cette occupation? un témoignage formel de César permet d'en déterminer la date d'une manière assez précise. D'une part, c'était déjà assez longtemps avant la guerre des Gaules que les Germains de la Belgique avaient passé le Rhin, et avaient refoulé les Gaulois devant eux (1); d'autre part, au second siècle avant l'ère chrétienne, ils étaient déjà assez forts et assez solidement constitués comme peuple, pour avoir repoussé victorieusement l'irruption des Cimbres et des Teutons (2).

Voici donc, cette fois, la date du dépôt funéraire d'Eygenbilsen, appuyée solidement sur un fait historique auquel elle est évidemment antérieure, ce qui tendrait nécessairement à faire remonter au delà du III<sup>e</sup> siècle ou du IV<sup>e</sup> avant J.-C. l'immigration des Gallo-Belges à laquelle l'historien H. Martin (3) assigne cette date, trop rapprochée de nous, semble-t-il, puisque ce serait celle de l'expulsion de ces Gallo-Belges, par les Belges-Germains.

On remarquera, du reste, que l'argumentation s'applique également aux Trévires, qui étaient à la fois originaires de la Belgique et membres de la confédération belge, dont

(1) « *Rhenum antiquitus tractos, Gallosque qui ea loca incolerent expulisse.* » (CAES., *Bell. gall.*, II, 4).

(2) CAES., *ibid.*; SCHAYES, *La Belgique et le Pays-Bas*, etc., I, p. 17, fait remonter, en conséquence, l'invasion Germanique des Nerviens, Éburons, etc., à un siècle et demi avant César : ce n'est et ce ne peut être qu'un *minimum*.

(3) *Congrès*, etc., de Paris, 1807, p. 502.

César a parlé d'une manière générale; tous les dépôts de la contrée mosellane, même ceux de Wald-Algesheim, de Dürkheim, etc., avec leurs objets soudés, seraient donc antérieurs à l'époque de la domination romaine.

Peut-être même un jour trouvera-t-on un rapport entre l'invasion des Germains, qui a refoulé de Belgique les Gaulois, et celle des Gaulois Boïens, qui, de leur côté, ont refoulé les Étrusques de la contrée circumpadane, et pourra-t-on dater l'une par l'autre; car on sait que les invasions anciennes n'étaient que des déplacements de peuples dont le contre-coup se faisait sentir au loin : les peuples envahis, refoulés sur d'autres, devenaient envahisseurs à leur tour (1).

Mais ce synchronisme entre les objets trouvés, d'une part, à Marzabotto (avant l'invasion boïenne) et, d'autre part, à Eygenbilsen (avant l'invasion germaine), ne peut être ici qu'indiqué en l'absence de jalons suffisamment scientifiques pour la chronologie des objets étrusques.

Voilà néanmoins une réunion de preuves tant extrinsèques qu'intrinsèques, qui, semble-t-il, ne permettent plus le doute sur l'antériorité du dépôt d'Eygenbilsen aux Romains, antériorité qui, par l'ensemble des indices et preuves, semble pouvoir être fixée vers le IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Il ne reste qu'à réfuter quelques objections.

Le fer trouvé à Eygenbilsen ne démontre pas l'époque

---

(1) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V, p. 511, et compar. ce passage de STRABON (trad. citée), II, p. 55, où, parlant des refoulements des peuples antiques, il ajoute : « il existe encore aujourd'hui au delà du Rhin, des » peuples qui dominent successivement en diverses contrées, à mesure que, » vaincus et chassés par d'autres, ils portent le feu de la guerre chez leurs » voisins. »

romaine seulement : les Étrusques connaissaient ce métal et il y a même de graves raisons de douter qu'il y ait jamais eu entre l'âge de la pierre et l'âge appelé âge du fer, une période intermédiaire où le bronze seul aurait été connu, âge qui, d'après l'expression de Jac. Grimm (1), est un problème insoluble contre lequel échouent tous les efforts des archéologues.

Le fer, comme l'a fait observer Lepsius (2), se montre à l'état météorique de manière à faire naître immédiatement l'idée de le travailler; or, le bronze, qui suppose déjà une opération semblable pour deux métaux, exige, en outre, l'idée complexe de les combiner, ce qui logiquement porte à croire à l'antériorité du travail des métaux simples, dont le fer, connu, en effet, depuis une haute antiquité, des Égyptiens comme des Hébreux. Comment donc le bronze aurait-il seul été communiqué aux barbares?

Quoi qu'il puisse en être de ce prétendu âge du bronze qui aurait même persisté en Danemark jusqu'au III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne (3), il est certain que le fer a pu n'être pas

---

(1) « *An dem ehernen Zeitalter scheitert alle Mühe der Forscher.* » *Geschichte der deutschen sprache*, pp. 4 et 5).

(2) Voir DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, I, 509.

(3) Malgré la présence en Danemark de monnaies des premiers empereurs (*Revue de la numism. belge*, V<sup>e</sup> série, III, p. 101); malgré la trouvaille d'un vase avec la marque P. CYPI POLYBI, découverte aussi en Hanovre et en Angleterre, et qui est celle d'un industriel qui vivait avant l'an 79, date de l'ensevelissement de Pompéi sous la lave du Vésuve (*Ibid.*, p. 195); qui plus est, malgré la présence de vases étrusques rives (LINDENSCHMIT, *Alterth. uns. leidn. Vorzeit*, III, fascic. 1, pp. 9 et s).

WIBERG, *l. cit.*, p. 11, fait cependant remonter la connaissance du fer dans le Nord à la domination romaine (sans doute dans les contrées voisines), et par conséquent à l'ère chrétienne.

abondant en Belgique et en Germanie, comme le disent César (1) et Tacite (2), sans que pour cela il faille recourir à cette hypothèse invraisemblable que jamais un objet de fer n'aurait été exporté d'Étrurie vers le Nord, pendant les longs siècles qu'a duré le commerce de l'ambre : l'ambre, a, en effet, été trouvé à Marzabotto, comme à Véies, détruit par Rome au iv<sup>e</sup> siècle (3), comme antérieurement, il est déjà signalé par Homère dans l'Odyssée (4), etc., etc. Or, il est reconnu que les petites quantités d'ambre fournies par la Sicile, etc., n'ont pas suffi au luxe des anciens pour les approvisionner de cette matière alors si précieuse (5).

D'ailleurs, le fer s'est montré à Hallstatt, colonie qui est bien certainement antérieure à la domination romaine dans cette partie de la Germanie; et von Sacken, avec toute sa prudence, n'est pas allé jusqu'à dépasser l'ère chrétienne dans son estimation de l'époque où ce cimetière a cessé d'être en usage.

Le fer était connu dans les temps les plus anciens (6), témoin

---

(1) « *Nulla ferramentorum copia.* » (*Bell. gall.*, II, 42.)

(2) « *Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur.* » (*Mor. germ.*, VI.

(3) *Archaeologia*, 1867, XLI, pp. 189 et 199.

(4) XVII, v. 264, et s. Cfr. *ibid.*, XV, v. 460.

(5) DE MEESTER DE RAVESTEIN, II, pp. 41 et 64.

(6) *Id.*, *l. cit.*, I, pp. 408, 428, 455, 509.

Le savant suisse DESOR a, dès 1867 (*Congrès de Paris*, p. 247), mais surtout depuis 1869, battu en brèche les divisions des âges de bronze et de fer; il pense que les métaux ont apparus en même temps; *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, octobre 1869, p. 547; janvier 1872, p. 6.

Le célèbre naturaliste C. VOGT s'est prononcé dans le même sens, *Ibid.*, février et mars 1872, p. 405.

Déjà, depuis 1860, dans sa description de la collection du prince de Hohenzollern, pp. 184 et 185, LINDENSCHMITT avait attribué la division arbitraire d'âge de pierre, de bronze et de fer, à un reflet des fictions poétiques de l'antiquité, et



les trente-deux mentions qu'on en trouve dans l'Iliade; mais ce qui a donné naissance à son épithète homérique « difficile à travailler, » a empêché l'emploi de ce métal de devenir aussi général que de nos jours; de là la rareté relative du fer, augmentée encore par la décomposition facile du métal (1); mais il n'y aurait pas d'argument à tirer de son absence.

Qu'il y ait eu, aux environs de plusieurs endroits signalés par des découvertes étrusques et notamment à Eygenbilsen même, des établissements romains, cela ne prouve qu'une chose, comme l'a justement fait observer Lindenschmit, c'est l'habitabilité de ces lieux et la résidence successive d'individus d'origine différente dans ce domicile d'élection. Quant au tuileau trouvé à quelques mètres, il ne suffirait pas pour attribuer à la sépulture un caractère romain, pas plus qu'une monnaie moderne, trouvée dans les environs d'une sépulture romaine, n'enlèverait à celle-ci son caractère; ce tesson ne peut donc, à lui seul, donner un démenti au caractère étrusque bien déterminé des objets : ce sera quelque tuileau transporté avec les engrais des environs du *Groote Steenbergveld* jusqu'au *Cannesberg*.

Que reste-t-il du système romain ?

Une seule chose, vu l'âge incontestablement antique et reconnu tel des objets trouvés : la possibilité que, sous l'empire, un Romain originaire de l'Etrurie, eût conservé par devers lui différents objets antiques, remontant tous à plusieurs siècles; en un mot, par un Romain antiquaire, curieux

---

avait fait remarquer que bien certainement la connaissance du fer avait précédé celle de l'étain, élément du bronze.

(1) *Congrès. etc.*, de Paris. 1867, p. 296

et opulent; c'est l'hypothèse présentée par les savants rapporteurs de l'Académie, qui ne peuvent d'aucune autre manière concilier le caractère archaïque des objets, reconnu par eux, et la date relativement moderne attribuée par hypothèse au dépôt funéraire.

S'il s'agissait d'un fait isolé, on pourrait, à la rigueur, considérer le dépôt funéraire d'Eygenbilsen comme ayant été formé des épaves d'un cabinet d'antiquités réunies en Belgique par un amateur romain, et faire remonter ainsi jusqu'à l'empire romain l'histoire des musées et collections belges, qu'on était parvenu à retrouver jusqu'à la Renaissance seulement (1) : quelque invraisemblable que fût cet enterrement des débris d'un musée dans les sables de la Campine, il faudrait bien l'accepter, vu que le fait de la sépulture dans le sens exclusivement étrusque est en réalité très-extraordinaire, on doit en convenir, dans cette contrée transmontaine.

Mais une explication aussi compliquée cesse d'être possible s'il faut l'étendre à plusieurs faits analogues et elle n'aurait certes pas été présentée par les savants rapporteurs de l'Académie, s'ils avaient étudié l'ensemble des découvertes étrusques anté-romaines faites le long de la ligne du sud au nord, partant de l'Étrurie circumpadane jusqu'à la mer Baltique (2) :

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 454.

(2) Offre avait été faite directement à l'un des commissaires de l'Académie de mettre à sa disposition tous les matériaux recueillis sur cet ensemble de faits et sur la « littérature » des exportations étrusques au nord des Alpes; il n'a pas cru que cette connaissance fût utile dans l'état où la question se présentait à l'Académie.

1° En Suisse, les remarquables découvertes des défilés du Grimsel, puis de Graubolz et Grächwyl (1);

2° Le long du Rhin, les trouvailles de Wiesbaden, d'une localité non désignée de la Hesse rhénane, de Brumath, Remmesweiler, Otzenhausen, Weisskirchen (deux trouvailles), du Gallscheid (à Dorth, près de S.-Goar) d'Hermeskeil, Schwarzenbach (deux trouvailles), Besseringen, Dürckheim, Armsheim, Tholey, Beaumarais et Wallerfangen, Wald-Algesheim, Uexweiler, plus trois découvertes non encore publiées, d'œnochoés à anse dans les mêmes environs; enfin de Kempen, à la même latitude que Cologne (2), etc., etc.

3° Enfin dans le Hanovre, la découverte de six sceaux de bronze à Nienburg, à Verden, etc., sur le Weser, vers lequel, en quittant le Rhin, devaient en effet se diriger les chercheurs d'ambre qui tendaient vers la Baltique.

En tout, une cinquantaine de sépultures, toutes du même caractère échelonnées du sud vers le nord, sépultures qui doivent être mises en rapport avec le fait considérable de la découverte du cimetière d'Hallstatt, qui indique une autre direction, par le Danube, des relations commerciales des Étrusques,

Il faudrait, en vérité, que tous les collectionneurs d'objets

---

(1) Les découvertes étrusques de la Suisse augmentent tous les jours; en 1824, on a trouvé un miroir étrusque à Avenches (*Mittheil. der antiq. Gesellschaft in Zurich*, 1855, VII, p. 119); la *Revue archéologique* du mois de mars 1872, p. 190, cite encore un fragment de vase étrusque trouvé près de Zurich, etc., etc.

(2) Renseig. particul. du Dr LINDENSCHMIT, du Pr. AUG'ST WEERTH, et les publications citées de ces deux archéologues.

étrusques du monde romain se fussent donné rendez-vous le long de la voie supposée de l'Étrurie vers la Baltique, et qu'ils se fussent entendus pour faire placer dans leurs tombeaux les mêmes objets.....

Évidemment, l'explication académique devient impossible quand il ne s'agit plus d'un fait unique, mais d'un ensemble de faits aussi nombreux et aussi convainquants.

Dès lors, se présente avec toute sa force, pour cet ensemble imposant de faits, l'objection de Lindenschmit, basée sur l'impossibilité de trouver ainsi sous l'empire romain, et sans mélange avec le moindre objet romain, des formes remontant à plusieurs centaines d'années, ce qui, en dépit de l'art le plus stationnaire, n'a pu se produire, pas plus en Chine et en Égypte qu'en Étrurie.

C'est d'ailleurs par simple préjugé qu'on se laisserait entraîner à considérer les objets d'Eygenbilsen comme importés seulement à l'époque romaine, vu l'impossibilité prétendue d'une importation étrusque antérieure aux Romains, dans une localité éloignée du Limbourg.

Mais parce qu'une chose se présente avec un caractère insolite, il ne faut pas se laisser entraîner à la dénaturer, ainsi qu'on le fait en considérant comme romain ce qu'on reconnaît être étrusque.

D'ailleurs, il ne faut plus qu'on s'étonne autant de voir les peuples anciens, indépendamment des émigrations en masse, lier entre eux, en temps de paix, des relations internationales : Aristote, notamment, ne parle-t-il pas de cette route sacrée, à travers les pays non civilisés, route où de commun accord s'était établie une sorte d'immunité territoriale,

sanctionnée par des peines contre ceux qui l'auraient violée en portant préjudice aux voyageurs (1) ?

Polybe de son côté, au 1<sup>er</sup> siècle avant l'ère chrétienne ne cite-t-il pas formellement quatre routes diverses à travers les Alpes : par la Ligurie près de la mer Tyrrhénéenne ; celle d'Annibal par le pays des Taurini ; par le pays des Salassi, et enfin par la Rhétie (2) ?

Enfin, César n'envoya-t-il pas son lieutenant Galba dans le Valais pour assurer le passage sur une de ces routes à travers les Alpes, par où les marchands avaient l'habitude (3) d'aller vers le nord, route qui, au 1<sup>er</sup> siècle avant l'ère chrétienne, était devenue dangereuse et onéreuse, de même que la route de l'Elbe, fleuve que Tacite signale comme ayant été naguère fréquenté par le commerce, et dont le nom, de son temps, avait pour ainsi dire cessé d'être prononcé par les Romains (4) ?

---

(1) *De admirab. auscult.*, I. cit.

(2) Ce passage est conservé par STRABON, IV, 6, qui ramifie lui-même à l'une des voies de POLYBE un embranchement vers le Rhin (trad. citée, p. 102).

Voici, du reste, le texte de POLYBE (*édit.* Didot, p. 116; *Rel. libr.*, XXXIV, 18) :

« Τέτταρξς ὁ ὑπερβάσεις ὀνομαζει μόνον · δια Λιγύων μὲν, τὴν ἔγγιστα τῷ Τυρρῆνικῷ πελάγει · εἶτα τὴν δια Ταυρίνων, ἣν Ἄννιβας διέβηεν · εἶτα τὴν δια Σάλασσῶν · τετάρτην δὲ, τὴν διὰ Ῥαιτῶν. »

D'après GOSSELIN (*ibid.*, II, p. 102), ces quatre routes continentales de l'Italie par les Alpes vers le Nord, sont : 1<sup>o</sup> La route de Tortone à Vadi, Albinga, Vintimille, Monaco, par les Alpes Maritimes, sur Nice, Antibes, etc ; 2<sup>o</sup> La route par Briançon, le mont Genève, le col de Sestrier, le val Rogetus où est Ucello (l'ancien Ocelum); 3<sup>o</sup> Le passage par le val d'Aoste, qui se subdivisait en deux voies, l'une carrossable par le Petit Saint-Bernard, l'autre impraticable aux voitures par le Grand Saint-Bernard; 4<sup>o</sup> Enfin, la route de Milan à Coire, Bregentz, le lac de Constance, etc.

(3) « *Iter per Alpes quo mercatores ire consueverant.* » (*Bell. gall.*, III, 1.)

(4) *Mor. Germ.*, XLI.

A ceux qui nieraient, malgré ces témoignages si précis et en même temps si concordants, l'existence de routes à travers les Alpes, on peut opposer la vigoureuse protestation que Polybe (1), à propos du passage d'Annibal par les Alpes, fait entendre contre ceux qui prétendaient que ces lieux étaient tellement déserts et défendus par la nature, qu'ils étaient complètement inaccessibles : quand on avance de tels mensonges, s'écrie-t-il, on oublie sans doute que des armées nombreuses de Gaulois avaient franchi les Alpes avant Annibal ; il n'a donc pas fallu, ajoute-t-il, une révélation d'en haut pour montrer à ce dernier la route qu'il avait à suivre.

Voilà l'existence des routes continentales de l'Étrurie, vers le centre de l'Europe, bien établie, on en conviendra. Faut-il de plus démontrer aux plus incrédules que ces routes étaient en réalité fréquentées par des marchands ?

A ne parler que des routes vers la Germanie, n'est-ce pas à des marchands que les soldats de César s'adressent pour avoir des renseignements sur les Germains (2) ? Chez les Suèves, la plus puissante et la plus belliqueuse nation de la Germanie, César ne dit-il pas que les marchands avaient accès, et leurs voisins, les Ubiens, alors sur la rive droite du Rhin, depuis transplantés sur la rive gauche, ne sont-ils pas signalés par l'auteur des Commentaires comme plus civi-

---

(1) II, 18.

(2) *Bell. gall.*, I, 59 : « *Vocibus mercatorum qui ingenti magnitudine corporum Germanos... prædicabant.* »

LINDENSCHMIT, *Die vaterländ. Alterth. des fürstl. hohenz. Samml.*, p. 166, indique encore cette circonstance (d'après CÉSAR, VI, 17), que les Germains adoraient Mercure « *omnium inventorem artium, viarum et itinerum ducem.* »

lisés que le reste de la nation germane, parce que, touchant au Rhin, ils ont de nombreux rapports avec les marchands (1)?

Ces rapports commerciaux avec la Germanie, jusque dans l'intérieur du pays, Tacite ne les signale-t-il pas comme s'étant effectués, à l'aide d'échanges, dès les temps qu'il appelle anciens (2)?

Enfin, si les Nerviens et les Suèves interdisent chez eux l'introduction du vin, comme le dit formellement César (3), n'est-ce pas, comme le constate Diodore de Sicile, contemporain de ce dernier, à cause des abus du vin chez les Gaulois, « vin que leur apportaient des marchands italiens, » *soit dans des bateaux sur les rivières navigables, soit sur des chars qu'ils conduisaient à travers le pays plat?* »

Non-seulement l'existence de routes de l'Italie vers la Germanie est donc parfaitement prouvée; mais encore il est établi que celle de ces routes qui suivait tout le Rhin moyen, à peu près jusqu'à notre Cologne, était une route commerciale.

Peut-être cependant essaiera-t-on d'isoler la sépulture d'Eygenbilsen et dira-t-on que, en supposant même l'existence d'une route continentale de l'Étrurie vers le nord, on ne peut admettre en aucun cas que cette route ait franchi la Meuse, sur la rive gauche de laquelle se trouve Eygenbilsen.

---

(1) *Ibid.*, IV, 5: « *Ceteris humaniores, propterea quod Rhenum attingunt, multumque ad eos mercatores ventitant.* »

(2) *Mor. Germ.*, V, « *Ob usum commerciorum,.... anteriores simplicius et antiquius permutacione mercium utuntur.* »

(3) *Bell. gall.*, II, 15 et IV, 5.

A cela l'on peut répondre que les marchands étrusques n'avaient guère à s'écarter à l'ouest que d'une distance de 22 lieues, pour atteindre la Meuse par une contrée essentiellement praticable, de Cologne à Maestricht, où les Romains n'ont pas eu de peine à établir une de leurs grandes chaussées, et que de nos jours parcourt une voie ferrée.

On peut ajouter que dans la vallée de la Saar et de la Nahe, peu s'en faut que cet écart d'une vingtaine de lieues n'ait même été dépassé à l'ouest par les marchands étrusques qui ont suivi et n'ont pu suivre que le Rhin.

Mais tous ces arguments indirects s'éclipsent devant ce fait que révèle le Dr Lindenschmit (1) : A Kempen, entre Crefeld et Venloo, à cinq ou six lieues de la Meuse, on a découvert des objets étrusques analogues à ceux d'Eygenbilsen ; il devient donc inutile de supposer qu'on n'aurait pu arriver à Eygenbilsen que par mer et en remontant la Meuse.

Les peuples anciens n'étaient pas parqués dans les contrées habitées par eux, comme en des cellules closes, sans communication entre elles en temps de paix (2) : Rome a conclu un traité avec Carthage, dès les premiers temps de son histoire ; on a trouvé des monnaies romaines dans l'Inde, des objets romains dans le nord de la Russie ; on sait aujourd'hui non-seulement qu'il y avait des juifs en Chine avant l'ère chrétienne, mais encore que les Antonins ont, au

---

(1) Renseign. partiel.

(2) C'est l'observation de M. DE QUATREFAGES, *Revue des Deux-Mondes*, *l. cit.*, p. 157 : « Certainement dans ces temps reculés, en Danemark comme dans le reste des terres habitées, l'homme était bien plus voyageur que ne le supposent quelques savants d'un grand mérite, mais que n'a pas suffisamment préoccupés la grave question des migrations humaines. »



deuxième siècle, échangé des ambassades ou au moins des relations commerciales avec les empereurs de la Chine; d'un autre côté, on prétend avoir trouvé des vases mexicains dans les nécropoles de l'Etrurie, des porcelaines chinoises dans les sépultures égyptiennes et dans les tombeaux de l'époque romaine aux bords du Rhin, des seaux chinois dans les tourbières de l'Irlande; des inscriptions phéniciennes et des représentations mythologiques du zodiaque jusqu'en Amérique... Chaque jour les observations archéologiques de ce genre, attendant encore, il est vrai, un travail d'ensemble, s'accroissent et tendent à démontrer que les peuples anciens étaient bien moins isolés les uns des autres qu'on ne le croit généralement, et bien des faits qui, à raison de leur étrangeté, de leur invraisemblance apparente, n'avaient pu triompher de l'incredulité générale, finiront par appeler l'attention et la discussion, comme ce fait des navigateurs indiens, qui, au rapport de Cornelius Nepos, allèrent s'égarer et échouer sur les côtes de la Germanie (1).

Des caravanes analogues à celles qui de nos jours encore, sont organisées dans les deux hémisphères à travers les steppes ou les pampas, ont très-probablement parcouru le continent européen à l'époque ancienne; de là des stations, des sortes de colonies, comme celles auxquelles on a attribué (2) l'importation du bronze dans le Nord; de là ces marchands romains que Drusus a trouvés établis chez les Marcomans (3), où les retenaient le commerce, le désir de s'enrichir et l'oubli de leur patrie.

---

(1) DE MEESTER DE RAVESTEÏN, *Musée de Ravestein*, I, p. 115.

(2) NILSSON, *Congrès international*, etc., de Paris, 1867, p. 240.

(3) *Ann.*, II, 62.

Le groupe nombreux de sépultures avec objets étrusques que l'on a découvertes vers le moyen Rhin, entre la Saar et la Nahe, font croire que là aussi a pu exister une de ces stations étrusques; mais l'isolement de la sépulture d'Eygenbilsen, comme le peu d'espoir d'y faire des bénéfices, ne permet pas de croire là à l'existence, ni d'une colonie, ni d'un arrêt pour les caravanes; il faut donc bien recourir à la supposition, ou bien qu'un indigène est allé au Rhin s'approvisionner d'objets étrusques, en échange de tel ou tel produit local, ou bien qu'un marchand étrusque a fait fausse route vers l'ouest, à la recherche d'une voie nouvelle, mais certes peu lucrative.

Au surplus, fallût-il recourir à l'hypothèse encore plus invraisemblable d'une importation à Eygenbilsen, par mer (1), la trouvaille, indépendante dans ce cas quant au moyen de transport, resterait connexe, quant au caractère et à l'âge des objets, avec toutes les découvertes des bords du Rhin, desquelles il devient impossible de la séparer.

Dans son ensemble, la trouvaille d'Eygenbilsen est donc l'une des plus remarquables de toutes celles qui ont été faites jusqu'ici en Belgique; elle a mis au jour la plus ancienne sépulture de Belgique qu'on puisse rattacher aux temps historiques des autres nations de l'Europe, et elle fait ainsi remonter notre histoire de plusieurs siècles en arrière, antérieurement à César, c'est-à-dire à l'époque où les Nerviens et les Éburons n'étaient pas encore arrivés en Belgique pour en chasser les Gaulois; cette découverte, en un mot, nous donne

---

(1) Elle a été présentée par un journal belge, *La Plume*, dans son n° du 16 juin 1872.

des notions sur le degré de civilisation de la Gaule Belgique à cette époque reculée, et sur les relations de ses habitants d'alors, les Gallo-Belges, avec les peuples plus policés de l'Italie, et cela à une époque où aucun document historique n'avait encore fait mention de notre pays; elle rattache ainsi la Belgique par des rapports évidents aux peuples de l'ancien monde civilisé : c'est une conquête de plusieurs siècles pour notre passé.

Il est entendu, du reste, que cette trouvaille où se signalent des objets de bronze, et même de fer, est postérieure aux émigrations de l'âge où les métaux n'étaient pas encore connus, dans lesquelles apparaît le type ligure.

Voici à ce sujet un extrait de l'ouvrage encore inédit de l'historien liégeois, Ferd. Hénaux (1) : « Un crâne trouvé par Schmerling, en 1824, dans la caverne d'Engis, en territoire wallon, a surtout attiré l'attention des anatomistes. Les uns, Schmerling notamment, ont cru y reconnaître les caractères distinctifs de l'Éthiopien; les autres y ont vu le type brachycéphale (tête ronde), type que certains ethnologistes regardent comme étant celui des Ligures (Voir Schmerling, I, p. 61; Lyell, p. 67; Hamy, *Précis de paléontologie humaine*, p. 282, etc.). Au point de vue historique, les deux attributions sont très-vraisemblables. »

Si l'opinion de M. Hénaux est fondée et si, déjà dans les temps primitifs, le Midi a eu des relations avec le Nord, on ne voit pas pourquoi les Étrusques civilisés n'auraient pas songé à prendre la même route.

---

(1) 3<sup>e</sup> édit., I, p. 67, note 5.

OBSERVATION FINALE.

La présente notice n'eût pas été complète si l'auteur avait borné sa tâche à étudier la découverte étrusque d'Eygenbil-sen sans rechercher, en même temps, si d'autres faits analogues ne s'étaient pas produits en Belgique et n'avaient pas passé inaperçus.

Il a ainsi porté son attention sur certain vase d'Hambraine (Cortil-Wodon), ainsi décrit : « Vase d'une forme élégante, de 0<sup>m</sup>,14 de hauteur; une anse joue dans deux têtes humaines, d'un travail assez grossier, et attachées au col du vase; le ventre fort bombé est garni de deux bees terminés par une tête de serpent et placés à l'opposite l'un de l'autre (1). »

Il y avait là une certaine apparence étrusque, qu'il fallait contrôler : vérification faite sur un dessin dû à l'obligeance de M. J. Borgnet, l'attribution de ce dernier, qui considère l'objet comme du moyen âge, s'est trouvée pleinement vérifiée.

Il doit en être de même de trois vases semblables, ainsi décrits par le curé Sulbout (2) : « A Froidfontaine (Vonèche), on découvrit un vase antique à deux bees terminés en têtes de serpent, avec une anse jouant dans deux tenons à têtes de femmes. Ce vase était couvert d'un plat également en

---

(1) *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, I, p. 577.

(2) *Ibid.*, V, p. 172.

bronze. » Il a vu le même à la sacristie de Falmagne et à Rendu, près de Remagne.

Mais il pourrait en être autrement de l'objet que voici : certain collier d'or, très-remarquable, a été trouvé à Frasnes-lez-Buissenal, il y a quelques années ; il est maintenant dans la collection du duc d'Àrenberg, à Bruxelles (1). Cet objet présente beaucoup d'analogie avec ceux qui ont été découverts à Wald-Algesheim et que M. Aus'm Weerth a étudiés et décrits. Si c'est un objet étrusque, une circonstance porterait à le faire considérer comme plus récent que ceux d'Eygenbilsen : la trouvaille concomitante à Frasnes-lez-Buissenal, de monnaies gauloises, fabriquées à l'imitation des didrachmes de Philippe de Macédoine. Le collier de Frasnes se trouverait ainsi placé après le iv<sup>e</sup> siècle, mais avant l'invasion des Nerviens et des Eburons ; il contredirait ainsi l'hypothèse présentée plus haut (mais avec des réserves) sur la simultanéité du déplacement gaulois à la fois en Belgique et en Italie.

Le nom des Étrusques n'avait pas encore été prononcé pour la trouvaille de Frasnes, appelée jusqu'ici celtique, la seule qui, d'après les renseignements recueillis, puisse être discutée au point de vue des relations anté-romaines de la Belgique avec l'Italie ; mais il l'avait été, et mal à propos, au sujet des découvertes suivantes (2) :

---

(1) En voir la description insérée par M. JOLY dans l'*Echo de Reuix* du 21 février 1864, et *Annales du Cercle archéol. de Mons*, VI (1865), p. 535.

(2) En omettant les localités non comprises dans la Belgique actuelle, comme une découverte à l'Écluse (Nord), de laquelle parle DE BAST, *Recueil d'antiquités*, p. 221.

1° A Tournai, « vase dans le style *étrusque* (1) : » le dessin de l'objet qui accompagne la description montre un objet évidemment romain ;

2° A Tamise, « un petit vase *étrusque* d'une demi-palme, en terre noire (2). » Encore ici les dessins montrent une *olla* parfaitement romaine ;

3° A Slype, « un vase qui tient du style *étrusque* (3). » D'après les dessins, c'est un vase en poterie samienne à reliefs ;

4° A Monceau-sur-Sambre, « un petit échantillon gris, remarquable par la blancheur de sa tranche, en même temps que l'examen prouve que la teinte gris noir extérieure est une couverture et non le résultat de l'opération de la cuite. » Les auteurs de la découverte ajoutent : « sous réserve de contrôle, nous regardons l'échantillon allégué comme un produit du genre tarquinien, dit *étrusque* (4). » Pour renverser cette attribution, du reste avancée timidement et sauf rectification, il suffit de faire remarquer que beaucoup de vases à onguents, de l'époque belge-romaine, ont une cassure blanche et une couverture gris noir ;

5° « Un vase *étrusque*? » à Lokeren (5). L'attribution, du

---

(1) *Mess. des sciences et des arts*, II, p. 21.

(2) *Ibid.*, IV, 215; VAN DEN BOGAERDE. *Den distrikt van S. Nicolaes*, II, p. 25, pl. I, fig. 11.

(3) DE BAST, *l. cit.*, p. 297.

(4) *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroy*, II, p. 67.

(5) SCHAYES. *La Belgique*, etc., III, p. 491.

reste dubitative, de ce vase n'est pas vérifiée par les sources où l'indication a été puisée (1).

Liège, 1<sup>er</sup> juin 1872.

H. SCHUERMANS.

---

*P. S.* Des renseignements nouveaux sont survenus pendant l'impression de la notice ci-dessus.

Ils constatent de plus en plus l'unanimité des auteurs étrangers à la Belgique sur le double caractère étrusque et antérieur à l'ère chrétienne des objets de la sépulture d'Eygenbilsen : on ne songe plus guère, hors de notre pays, vu le grand nombre d'objets étrusques découverts et reconnus partout, à faire descendre jusqu'aux Romains les antiques de ce genre.

Le comte Conestabile, de Pérouse, a écrit à M. de Meester de Ravestein ce que voici : « Allant à Rome, j'ai pu montrer à d'autres les dessins des objets de M. le conseiller Schuermans, et j'ai vu confirmer l'opinion que j'avais conçue, c'est-à-dire que les objets en question portent en général une empreinte étrusque ou originale ou au moins d'imitation. La ciste de la pl. II, n<sup>o</sup> 1, est tout à fait pareille aux cistes qu'on trouve dans les tombeaux de l'Etrurie septentrionale, que vous connaissez très-bien et qui ont une destination funéraire. L'œnochoé de la pl. III trouve aussi chez nous des comparaisons, soit par la forme, soit par la palmette à

---

(1) DE BAST, *l. cit.*, p. 562; II<sup>e</sup> suppl., p. 217; *Messager des scienc. et des arts*, III, 212, et V, 88.

l'attache du manche. Quant à l'époque, il faut être bien réservé, car les difficultés de la préciser sont toujours présentes et s'écartent difficilement, surtout quand il n'y a rien d'écrit; les monuments étrusques comparables à ceux de M. le conseiller Schuermans descendent jusqu'au v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle de Rome. »

Le baron von Sacken, membre de l'Académie impériale de Vienne, et directeur du musée d'antiquités de la capitale de l'Autriche, a sur cette matière une compétence toute spéciale que lui donnent ses remarquables travaux sur le cimetière de Hallstatt, et les fouilles qu'il opère en ce moment même à Aquileja.

Voici ce qu'il écrit à l'auteur de la notice qui précède :

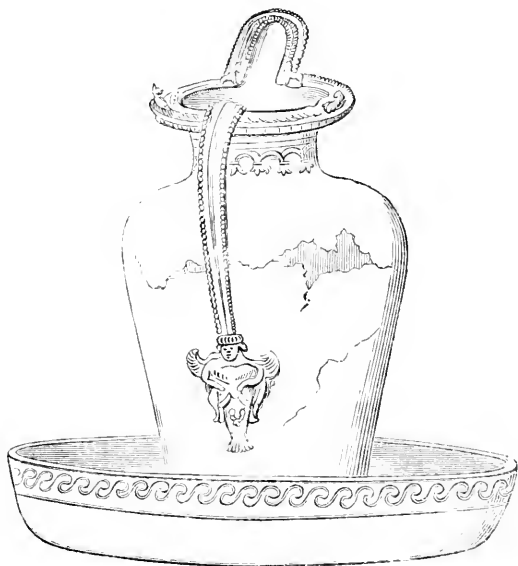
« Je suis tout d'accord avec vous que tous les objets dessinés sur les cinq planches sont d'origine étrusque et fabriqués quelques siècles avant notre ère. Il est difficile de fixer avec précision le temps de leur fabrication, parce que, d'après mon opinion, le style et la fabrication chez les Étrusques sont restés longtemps presque sur le même point, et le commerce de ce peuple dans les pays en deçà des Alpes, doit avoir été très-étendu; je crois que les peuples barbares expédiaient les objets italiens entre eux-mêmes par un commerce d'entrepôt. Dans nos pays on trouve souvent des objets qui sont purement d'origine étrusque mêlés avec des autres, qu'on appelle ordinairement celtiques, par exemple des haches, palstabe, kelis, des épées en bronze, des faucilles, des ornements grossiers, etc., et qui sont, comme on le peut prouver par des pièces non finies et par des morceaux de fonte, travaillés par les habitants du pays.

« Le vase en bronze trouvé à Hradist en Moravie, dans un



tumulus, et publié par Wocel dans son ouvrage : *Pravek zeme ceské*, p. 202, ressemble tout à fait à votre cenochoé. Vous pouvez en juger par le calque ci-joint. Je n'ai pas vu l'original et pour cela je ne puis pas juger si les unicorns, sur le vase de Hradist sont conformes à ceux de votre cenochoé. »

Voici ce dessin :



Le dernier renseignement est des plus précieux, en ce qu'il permet de supposer que le vase n° III d'Eygenbilsen, où les deux bras de l'anse sont brisés au bout, se terminait aussi, au-dessus du goulot, par deux animaux, comme beaucoup de vases étrusques : nouveau point de ressemblance, car, sauf le cartel de ladite anse et quelques détails, il y a pour ainsi dire identité entre les deux cenochoés.

Il reste établi par tous les témoignages recueillis qu'aucun des honorables correspondants cités, tout en admettant la persistance du style étrusque, n'est allé aussi loin que les savants rapporteurs de l'Académie de Belgique, en descendant jusqu'à l'époque de la domination romaine dans nos contrées. Ils mettent tous, et Lindenschmit est du même système, une grande réserve dans la fixation de l'époque précise à laquelle appartiennent les vases ; mais aucun ne conteste la possibilité que les objets d'Eygenbilsen, bien certainement exportés d'Italie avant l'ère chrétienne, l'aient déjà été dès le quatrième siècle avant celle-ci.

Cette dernière date reste livrée à la discussion, et un siècle ou deux ne changent rien à la question ; le fait lui-même, analogue aux nombreux faits signalés récemment en Allemagne, reste désormais acquis : les Étrusques ont longtemps avant l'ère chrétienne exporté leurs objets d'art par toute l'Europe, et même jusqu'en Belgique.

H. SCHUERMANS.

---

ERRATUM. D'après des renseignements nouveaux de M. Laminne, il y a eu erreur dans la transcription de son analyse : 0,50 de zinc doit être remplacé par 0,50, plus 0,06 de perte.

# LETTRE DE M. LE BARON J. DE WITTE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

A M. R. CHALON.

---

Mon cher confrère,

M. le conseiller Schuermans a publié dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. X, 1871, p. 454 et suivantes, un article curieux et intéressant sur les collections d'antiquités qui jadis ont existé en Belgique. J'ai le plaisir de vous adresser quelques additions à ce travail et quelques nouveaux renseignements sur des collections que j'ai tout particulièrement connues.

A la p. 456, il est question de la collection de M. l'abbé Gasparoli, à Anvers. Cet amateur éclairé possédait une très-belle bibliothèque et une riche collection d'antiquités et de médailles antiques et modernes. Plusieurs objets antiques de la collection de M. le chanoine Gasparoli, mon grand-oncle maternel, ont été décrits et publiés dans le *Recueil d'antiquités* du chanoine De Bast, Gand, 1808, in-4°, entre autres une statue d'*Isis* en granit gris d'Égypte, aujourd'hui placée au Musée d'Anvers. Cette statue est gravée, pl. XV, n° 15, et le chanoine De Bast en parle en ces termes, p. 590 :

« S'il entraît dans mon plan de sortir du territoire de la  
» Flandre, je parlerais d'une statue d'Isis que l'on décou-  
» vrit, il y a environ 60 ans, à Anvers, près de l'Escaut,  
» dans un ancien bâtiment, nommé vulgairement *het*  
» *Reuzen-huys*, situé au Vieuxbourg (à trois lieues de  
» Bornhem, d'Hingene et de Tamise), sous une voûte  
» souterraine, au milieu des ruines. Cette figure de granit  
» est un peu mutilée; elle est d'une pesanteur énorme. Sa  
» hauteur est de 42 pouces et demi. M. l'abbé Gasparoli,  
» établi à Anvers, possède ce monument dans son Cabinet  
» d'Antiquités. »

Cette statue a été apportée sans doute sur les rives de l'Escaut, comme lest, par quelque vaisseau arrivé des Échelles du Levant.

La collection du chanoine Gasparoli, passa à sa mort, arrivée vers 1815, entre les mains de mon oncle maternel, M. Antoine Herry (*Bulletin*, l. cit., p. 459), qui l'augmenta considérablement. Les voyages, les connaissances variées de mon oncle, son goût pour les arts avaient contribué à faire entrer dans sa collection un grand nombre d'objets précieux, dont plusieurs ont été publiés par l'Institut archéologique de Rome.

En 1855, à la mort de M. Antoine Herry, ses collections devinrent la propriété de sa sœur, M<sup>lle</sup> Hélène Herry. Au mois de septembre 1848, ces collections furent vendues publiquement. C'est moi-même qui ai rédigé le *Catalogue* de la vente.

Voici quelques renseignements sur un certain nombre d'objets qui ont passé dans d'autres collections.

Le vase peint à figures noires, le jeu de l'*Encotylé* (*Cat.*,

n° 556), est aujourd'hui conservé dans la précieuse collection de M. de Meester de Ravestein. (Voir le *Catalogue* de cette collection, p. 200, n° 216.)

Une coupe à figures rouges, *Bacchus* et *Apollon*, dans le champ, l'inscription ΠΡΟΣΑΓΓΟΡΕΥΟ, *je salue (le vainqueur)*, (*Cat.*, n° 545), est au Musée du Louvre.

Une hydrie à figures jaunes, *Mercur*e, *Diane* et *Latone* (*Cat.*, n° 558), se trouve au Musée de la Porte de Hal à Bruxelles, ainsi qu'un oxybaphon (n° 559), sur lequel est peint un repas de cinq éphèbes.

L'oxybaphon sur lequel on voit un sacrifice offert à *Apollon*, par le héros *Aphidas*, ΑΦΙΔΑΣ (*Cat.*, n° 567), est chez moi à Paris, ainsi que la tête de bronze représentant une Ville couronnée de tours (*Cat.*, n° 450), et une grande amphore brûlée (*Cat.*, n° 575) avec des représentations bachiques et l'inscription ΚΟΜΟΣ, tracée près d'un satyre qui joue de la double flûte.

Une hydrie de Nola sur laquelle on voit une femme jouant aux osselets (*Cat.*, n° 570), fait partie de la précieuse collection de M. le commandant Oppermann à Paris, ainsi qu'un très-bel oxybaphon (n° 572) sur lequel on voit une femme drapée qui offre une oie à un éphèbe nu.

L'urne en marbre blanc, qui avait renfermé les cendres d'*Asteria Sabina* (*Cat.*, n° 591) avait été achetée par feu le baron de Westreenen Van Tieland, à la Haye; j'ignore ce que ce petit monument est devenu, après la mort de cet amateur.

Le buste de ronde bosse en agate, représentant l'empereur *Constantin* (*Cat.*, n° 558), autrefois conservé au Collège des pères jésuites à Tournon, le fragment de vase en lapis lazuli

portant le cartouche du roi Psammétichus (n° 250), ainsi que l'*emblema* d'argent représentant le buste de *Diane*, entre deux boucs (*Cat.*, n° 624), sont déposés au Cabinet des médailles à Paris.

Quant à la collection formée en Grèce, par le colonel Rottiers (*Bulletin*, p. 457), une grande partie en a été achetée par le gouvernement des Pays-Bas et se trouve aujourd'hui au Musée de Leyde.

Agréez, etc.

Wommelghem, le 12 juillet 1872.

J. DE WITTE.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 4, 6, 10, 15, 20, 24, 27 et 31 juillet; des 3, 10, 17, 20,  
24 et 30 août 1872.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collège a approuvé :

1° Le dessin d'un vitrail à placer dans l'église de Notre-  
Dame à Verviers, Eglise de N-D. à Verviers. Vitrail.

2° Les cartons de trois vitraux à placer dans les fenêtres  
du chœur de l'église d'Oret (Namur); Eglise d'Oret. Vitraux.

3° Les dessins des objets d'ameublement destinés à l'église  
de Celles (Namur). Ce projet dressé par M. l'architecte  
Samyn, remplit les conditions voulues, au point de vue de  
l'art, pour justifier l'intervention du département de l'inté-  
rieur dans la dépense évaluée à 10,729 francs; Eglise de Celles. Ameublement.

Palais de Liège.  
Objets d'art.

4° Les plans relatifs à la restauration et à l'appropriation des peintures, sculptures et autres objets découverts dans les souterrains du palais des princes-évêques de Liège.

Église de Saint-Mard.  
Peintures murales.

L'administration communale de Saint-Mard a communiqué directement au Collège les cartons des peintures murales destinées à être exécutées sur fond d'or dans le chœur de la nouvelle église (en style roman) de cette commune. Ce projet, œuvre de M. Dujardin, professeur à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, offre une série de compositions disposées avec beaucoup de clarté, de sobriété, de simplicité et qui conviennent parfaitement à leur destination.

Les délégués qui ont inspecté cette église dans le courant de l'année dernière (v. x<sup>e</sup> année, p. 255) avaient signalé l'existence, dans le chœur, de cinq panneaux propres à recevoir des peintures murales qu'appelait en quelque sorte le caractère monumental de l'édifice. C'est à la suite de leur rapport que l'administration communale a fait dresser le projet pour l'exécution duquel l'auteur ne demande qu'une somme de 12,000 francs. L'autorité locale, bien que ses ressources soient presque épuisées, donnera 2,000 francs. La Commission a engagé le Gouvernement à se charger du reste de la dépense qui permettrait de donner à un édifice vraiment remarquable un complément nécessaire à son effet pittoresque et qui serait d'un exemple d'autant plus utile dans la province de Luxembourg qu'on n'y produit et même qu'on n'y trouve, pour ainsi dire, aucune œuvre d'art.

Palais de Liège.  
Peintures allégoriques.

— La Commission a émis un avis favorable sur la proposition faite par M. l'architecte Umé, de remplacer les peintures allégoriques qui couvrent le plafond de la salle d'audience du tribunal de commerce de Liège, par des tons feutre avec



filets et champs plus foncés, et de peindre en imitation de chêne les lambris, les colonnes, les portes et croisées, ainsi que les solives du plafond.

— Le conseil de fabrique de l'église de Gendbrugge, est d'avis que 9 à 10,000 francs lui sont encore nécessaires pour parfaire la nouvelle église de cette localité. Il demande, en conséquence, à être autorisé à vendre :

Eglise de Gendbrugge. Objets d'art.

1° Le maître-autel de la vieille église pour une somme de 2,000 francs;

2° Un tableau ancien signé d'Erasmus Quellyn qui ne trouve point place dans l'église nouvelle et qu'on évalue à 1,500 francs.

Des délégués se sont rendus à Gendbrugge pour examiner ces œuvres d'art.

Le maître-autel en marbre est une construction renaissance assez vulgaire et l'aliénation peut en être autorisée sans inconvénient.

Par contre, le tableau d'Erasmus Quellyn est une œuvre d'une valeur sérieuse. Il porte la signature du peintre et la date de 1647, et représente un *Miracle des apôtres Simon et Thadée*. Si le Gouvernement autorise la vente de cette œuvre d'art, il importera qu'il y mette pour condition qu'elle ne quittera point le pays et qu'elle ne pourra être cédée qu'à une autre église ou à l'une de nos collections publiques.

On doit en dire autant d'une autre peinture appartenant également à l'école de Rubens et qui représente une *Adoration des mages*. Celle-ci, bien que d'un auteur inconnu, n'est guère inférieure à la précédente. La fabrique serait disposée à les céder toutes deux pour une somme totale de 2,600 fr.

Ce chiffre ne paraît pas exagéré, et les deux tableaux seraient une acquisition utile pour nos musées de province.

Hôtel provin-  
cial de Liège.  
Ornementat. de  
la façade.

— Le département de l'intérieur avait soumis au Collège les deux questions ci-après, relatives à l'ornementation de la façade de l'hôtel provincial de Liège :

1° Le devis établi en 1851 est-il encore d'accord avec l'état actuel des choses ?

2° Le projet ne pourrait-il pas subir des modifications qui, en réduisant les travaux d'ornementation, diminueraient sensiblement la dépense, évaluée à 50,000 francs.

La Commission a cru devoir prendre sur la première question l'avis de l'architecte actuel du palais, M. Umé.

La dépense, primitivement évaluée à 50,000 francs, devra, d'après M. Umé, être portée à 141,100 francs, non compris la fourniture des pierres. L'écart entre ces deux estimations est considérable ; on doit constater cependant que les chiffres cités par M. Umé n'ont rien d'exagéré, eu égard aux prix actuels des ouvrages de l'espèce, qui étaient, il y a vingt ans, payés d'une façon dérisoire et qui n'ont pas encore atteint un chiffre suffisant pour rémunérer sérieusement des artistes d'un certain mérite, et pour leur permettre d'apporter à nos travaux de sculpture monumentale tous les soins nécessaires. Il convient toutefois, en ce qui concerne le Palais de Liège, de faire une réserve importante. Les calculs de M. Umé se fondent sur la supposition que les statues à faire seront en pierre bleue. Mais la dépense serait réduite considérablement si elles étaient exécutées en pierre blanche de Tercé. Le Collège ne voit rien qui s'oppose ici à l'adoption de la pierre blanche qui aura l'avantage de rappeler

sur différents points de la façade le ton des écussons et des bas-reliefs.

En ce qui concerne la seconde question, la Commission est d'avis qu'il serait extrêmement fâcheux de restreindre et de mutiler le programme décoratif qui a été dressé, après de mûres études, pour la décoration de la façade de l'hôtel provincial. Rien n'empêchera d'ailleurs d'échelonner la dépense sur un grand nombre d'exercices. Il conviendrait de commencer le travail par les statues qui constituent les principaux accents pittoresques de l'ornementation projetée et de réserver pour la fin les bas-reliefs et les blasons.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Le Collège a approuvé les plans dressés par M. l'architecte Vincent, pour la construction d'un orphelinat à Peruwelz (Hainaut). Orphelinat de Peruwelz.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Le Collège a émis des avis favorables sur les projets des travaux d'appropriation à exécuter aux presbytères de Huppaye (Brabant), Bailieux, Petit-Roelx lez-Nivelles et Sars-la-Buissière (Hainaut), ainsi que sur les plans des presbytères à construire à Nalinnes (Hainaut), Lierde-Sainte-Marie et Liefferinghe (Flandre orientale), Neuville et Waillet (Namur). Presbytères de Huppaye, Bailieux, Petit-Roelx, etc.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Au hameau de la Bruyère sous Beauvechain (Brabant),  
architecte : M. Coulon ;

A Eggewaerts-Capelle (Flandre occidentale), architecte :  
M. Brinck ;

A Bevere lez-Audenarde (Flandre orientale), architecte :  
M. Bureau ;

A Hermée (Liège), architecte : M. Lambrecht ;

A Montegnée (même province), architecte : M. Rémont,  
fils ;

A Bouny, commune de Romsée (même province), archi-  
tecte : M. Soubre ;

A Marcouray, commune de Marcour (Luxembourg), ar-  
chitecte : M. Monrique ;

A Florenville (même province), architecte : M. Jamot ;

2° Le projet d'achèvement de l'église de la Docherie,  
commune de Marchienne-au-Pont (Hainaut), architecte :  
M. Culot ;

3° Les plans relatifs à l'agrandissement des églises de  
Bienne lez-Happart (Hainaut), architecte : M. Mahieu, et  
d'Hofstade (Flandre orientale), architecte : M. Van Assche ;

4° Le projet de reconstruction du chœur de l'église de  
Dickele (Flandre orientale), architecte : M. De Perre ;

5° Les projets d'achèvement des tours des églises de  
Saint-Nicolas à Ypres, architecte : M. Hennebicque, et de  
Grembergen (Flandre orientale), architecte : M. Bouwens ;

6° Le plan d'une tribune à ériger dans l'église d'Hoogboom sous Eeckeren (Anvers), aux frais de M. le baron Osy ;

7° Les dessins des objets d'ameublement destinés aux églises de Limelette, Tourinnes-les-Ourdons et Sart-Dames-Avelines (Brabant), Bourseigne-Neuve, Florennes et Morialmé (Namur).

— Les plans modifiés par M. l'architecte Blandot, pour la reconstruction de l'église de Cerfontaine ont été approuvés sous certaines réserves. Eglise de Cerfontaine.

Le Collège a toutefois exprimé le regret que les autorités locales n'aient pas eu égard aux avis émis dès le principe sur cette affaire et qui tendaient à l'agrandissement pur et simple de l'église actuelle, dont on eût pu mettre la superficie en rapport avec la population. Cette mesure aurait eu le double avantage d'assurer la conservation de l'édifice, dont le clocher est renommé pour l'élégance de ses proportions, et d'amener une économie considérable qui n'est pas évaluée à moins de 100,000 francs.

La Commission regrette aussi qu'on ait décidé de construire l'église nouvelle dans le voisinage de la station du chemin de fer. Il y aura là, en effet, un inconvénient sérieux au point de vue du recueillement nécessaire aux cérémonies du culte, et il eût été plus avantageux, à tous égards, d'ériger le nouvel édifice à proximité des écoles, ce qui favorisait l'enseignement religieux, laissait l'église au centre de la commune et créait à cette place un ensemble décoratif et monumental qui eût constitué un embellissement des plus importants.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Eglises de Lou-  
poigne, Nodurwez,  
Huppaye, etc.

1° Sur les travaux de réparations à effectuer aux églises de Loupoigne, Nodurwez, Huppaye (Brabant), Casteau, Sars-la-Buissière (Hainaut), et Berg (Limbourg);

2° Sur le projet de restauration du chœur et du transept de l'église d'Ecaussines-Lalaing, architecte : M. Puchat;

5° Sur les nouveaux projets relatifs aux meneaux à placer dans la fenêtre du bas coté sud de la cathédrale d'Anvers, qui est destinée à recevoir un vitrail de M. Didron, et dans la fenêtre du transept septentrional qui est ornée d'un vitrail ancien. Dans ces projets, l'architecte, M. Gife, a tenu compte des recommandations faites par le Collège dans son rapport du 12 juin dernier (v. p. 252).

Eglise de N. D.  
de la Chapelle à  
Bruxelles.

—Après avoir examiné les plans relatifs aux travaux d'agrandissement projetés pour l'église de la Chapelle à Bruxelles, le Collège s'est rallié au principe émis par le comité provincial des membres correspondants du Brabant, quant à la nécessité de ne pas pousser ces travaux jusqu'à la dénatura-tion architectonique de l'édifice. Il s'est associé complètement aux éloges donnés, sous le rapport du style et du caractère, aux plans présentés par M. l'architecte Janiaer. Mais y a-t-il lieu, comme le propose l'auteur, de sacrifier à l'unité du style certaines parties importantes du temple? Tous les agrandissements proposés sont-ils, d'autre part, également nécessaires? La Commission est forcée, comme ses honorables correspondants, de répondre par la négative.

Une inspection minutieuse des lieux a suggéré, à ce sujet, les remarques suivantes :

1° La démolition de la grande chapelle à laquelle on substituerait une salle de délibérations et les fonts baptismaux, ne semble pas motivée par des nécessités sérieuses. La disparition de cette annexe, construite, il est vrai, dans un autre style que celui de l'église, mais intéressant, serait une sorte d'atteinte à l'histoire du monument dont elle marque un des agrandissements les plus importants.

Le Collège est donc d'avis, avec le conseil de fabrique, de conserver la chapelle précitée.

2° Il importerait, dans les constructions destinées à contourner le chœur, de ne pas empiéter autant sur la rue Haute pour ne pas obstruer la circulation.

3° On pourrait, pour diminuer d'autant la projection sur la voie publique, supprimer le portail projeté et la sacristie des enfants de chœur, annexes qui ne sont pas d'une nécessité rigoureuse, et les remplacer par un simple passage. Cet avis est aussi celui de la fabrique.

4° On n'a pas d'objection à faire contre la démolition de la grande et de la petite sacristie qui se trouvent du côté de la place de la Chapelle. Il est à remarquer toutefois que la grande sacristie renferme des boiseries et des décorations peintes constituant tout un ensemble homogène et pittoresque, et le Collège verrait avec plaisir qu'un travail d'appropriation s'appliquât à utiliser ces matériaux et à reproduire ces décorations dans la sacristie nouvelle.

5° On ne peut qu'approuver l'idée de comprendre dans les démolitions à faire la série de locaux formant magasin qui longent l'église du côté de la rue de la Prévoté. Ces magasins sont pleins de matières combustibles et constituent un danger permanent d'incendie.

— Des délégués se sont rendus à Walcourt, le 18 juillet, pour examiner, à la demande de l'architecte et des autorités locales, une question importante relative à la restauration de l'église. Le porche de la façade sud est accosté d'un petit bâtiment en ruine qui a servi jadis d'école, puis de cabaret. Le conseil communal ayant subordonné l'allocation de son subside à la restauration de cette construction accessoire (1) et le conseil de fabrique s'étant rallié à cette idée, l'architecte a établi un simulacre en planches figurant la restauration projetée.

Les délégués croient qu'il n'y a pas lieu de maintenir dans ce projet les grandes fenêtres ogivales indiquées par l'auteur et qui se rapprochent trop de la forme de celles de l'église. Mieux vaudrait peut-être donner à ces baies une forme purement civile. Dans tous les cas, il y aurait lieu, si l'on conserve les baies ogivales, de séparer nettement ce bâtiment accessoire de la construction principale en réduisant les fenêtres de moitié, en y supprimant tous meneaux et en accusant deux étages dans la façade. L'architecte s'est rallié à cet avis. On pourra maintenir l'escalier qui existe dans cette construction et qui aboutit au jubé. On a commencé, à titre d'essai, le débadigeonnage des voûtes de l'église. Il y a lieu de continuer ce travail qui est d'un heureux effet, qui ne sera pas d'une grande dépense et qui aura l'avantage de fournir de l'ouvrage aux ouvriers pendant la mauvaise saison.

Il serait urgent que l'Etat prit une décision quant à la

---

(1) Qui serait utilisée comme salle de catéchisme.



restauration de l'admirable jubé sculpté de Walcourt. Beaucoup d'ornements et de statuettes d'une extrême délicatesse appartenant à ce petit édicule sont remisés dans un des dépôts de l'église et s'y détériorent.

Il conviendra que le *Christ et la Vierge* qui couronnaient le portail nord soient replacés sans qu'on y fasse aucun travail de restauration qui ne pourrait que les dénaturer. Il en est de même des deux statuettes *d'anges*, qui doivent figurer dans des niches à côté de ces figures principales.

Il importera surtout qu'on déblaie sans délai la cour fermée qui longe le côté sud de l'église, cour remplie d'une forêt de végétations fort nuisibles au bon entretien de la construction. Le sol de la cour devrait être plus bas que le niveau de l'église. Il serait également fort utile qu'on pût, du côté de la cure, déblayer le terrain d'au moins deux mètres, l'église étant fort enterrée de ce côté, où il a fallu disposer pour descendre au temple, un escalier de six marches.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*

WELLENS.

---

# INTAILLES ANTIQUES

## EMPLOYÉES COMME SCEAUX AU MOYEN AGE.

« L'usage des cachets à sceller devint si général à Rome, que tout Romain, toute Romaine, même tout esclave, avait sa bague à cachet, formé d'une pierre gravée, ou au moins d'une imitation en verre; de là le grand nombre d'intailles qui sont arrivées jusqu'à nous, et qu'on rencontre dans toute contrée qui a été occupée par les Romains. On en a trouvé plusieurs en Belgique (1). »

Si le sceau de Childéric I<sup>er</sup>, découvert en sa sépulture à Tournay, en 1645, représente le portrait même de ce roi (2), plusieurs princes de la race carolingienne employèrent

---

(1) *Musée de Ravestein. Catalogue descriptif*, par M. E. DE MEESTER DE RAVESTEIN, II (sous presse), p. 89.

A la liste des 16 intailles trouvées en Belgique et insérée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, VI, p. 585, on peut ajouter :

17. A Halrival (Luxembourg), cachet en argent avec pierre gravée représentant une Victoire. (Couverture imprimée de la 4<sup>e</sup> livr. 1860 des *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, XVII.)

18. A Meetkerque (Flandre), agate représentant Neptune et Thétys. (De Bast. I, 204.)

(2) *Revue de la numismatique belge*, V<sup>e</sup> série, IV, p. 255.

comme sceaux des intailles antiques qui abondaient de leur temps, encore rapproché de l'époque romaine : c'est ainsi que Pepin, Charlemagne, son frère Carloman, Louis le Débonnaire, Lothaire, fils de ce dernier, etc., employèrent des sceaux où étaient serties des pierres antiques (1), parmi lesquelles on remarque, outre des figures d'empereurs romains (2), des personnages mythologiques, comme Jupiter-Sérapis (3), Silène (4), etc.

Mabillon (5) cite en outre un testament du comte Heccard (antérieur au x<sup>e</sup> siècle), qui fait différents legs de gemmes antiques, entre autres de deux sceaux en améthyste (*sigilla de amatixto*), représentant un aigle, et un homme tuant un lion (Hercule et le lion de Némée?). Il cite en outre le sceau de l'évêque de Reims, Hugo de S. Victor, dont le revers (probablement une intaille antique) représentait un bœuf paissant; le sceau d'un chevalier de Provence, ayant pour revers le soleil et une étoile; plus d'autres sceaux portant un lion, un bœuf paissant, etc.

Mabillon ne s'est pas rendu compte du caractère antique de ces gemmes, notamment de celles qui servirent de sceau à Childéric III, à Carloman; car il considère l'une comme représentant ce prince jeune; pour l'autre, il signale une

---

(1) MABILLON, *De re diplomatica*, pl. xxii et suiv., pp. 385 à 407. LENORMANT, *Trésor de numismatique et de glyptique. Sceaux des rois et reines de France*, pl. I, pp. 5 et suiv.; DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, II, pp. 577 et 578.

(2) LENORMANT, *l. cit.*, p. 4; « intaille représentant Caracallus ou Sévère. »

(3) MABILLON, pl. xxiv; LENORMANT, pl. I, fig. 9.

(4) « Bacchus » d'après MABILLON, p. 388; et même « Bacchus indien » d'après LABARTE, *Les arts industriels*, I, p. 573; c'est une erreur. Compar. les deux « Silène » du Musée de Ravestein, nos 1575 et 1576, t. III, p. 108.

(5) II, cap. 8, II, et VI.

prétendue particularité qui eût dû lui ouvrir les yeux : la tête est à gauche, tandis que sur les sceaux carolingiens, il l'avait remarquée généralement à droite (1); mais il avoue que telle autre est plutôt celle de Bacchus (c'est le Silène déjà cité) que celle de Pepin, à qui elle a servi de sceau.

A côté de cet emploi officiel des intailles, on en fit encore au moyen âge un autre usage, tout différent.

Le paganisme n'avait pas disparu tout à coup; bien longtemps les capitulaires et les décisions des Conciles eurent à lutter contre des superstitions païennes; notamment les Gnostiques et les sectes qui leur succédèrent continuèrent, pendant plusieurs siècles, des pratiques secrètes dont on retrouve les dernières traces jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, époque de la dissolution de l'ordre des Templiers, accusés, on le sait, de pratiques semblables (2).

« Les dimensions des monuments, comme le dit M. de Meester de Ravestein (5), n'augmentent pas leur mérite. L'amulette et le colosse se fournissent des confirmations réciproques. L'avantage serait même pour le monument de la plus petite proportion; la répétition fréquente d'une superstition ou d'un usage rend l'objet plus commun et

---

(1) C'est le hasard seul qui a fait employer comme sceaux un plus grand nombre d'intailles antiques dont les empreintes avaient la tête plutôt d'un côté que de l'autre; les sceaux des deux premières races sont généralement de face.

Les auteurs anonymes du *Nouveau traité de diplomatique* (dom TASSIN et dom TOURNAIN) ont commis une erreur analogue, IV, p. 105. Ces derniers auteurs citent (p. 562), une monographie de Polyc. LEYSER, *Commentatio de contrasigillis medii aevi*, Helmstadt, 1726.

(2) LENORMANT, *Catal. de la coll. RAIFÉ*, p. 189.

(5) *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif* (Liège, Desoer, 1871), I, Préface, p. v.

le met plus en état d'être retrouvé; le monument le plus portatif est étudié et comparé avec plus de facilité et d'exactitude que le colosse ou les grands objets. »

Les intailles antiques, plus que tous autres menus monuments de l'antiquité, tombent sous l'application de ces paroles : ne pouvant être atteintes par les décrets de l'autorité qui prescrivaient la destruction des temples et autels, et d'ailleurs indestructibles pour ainsi dire à raison de leur matière : « pierres dures, » elles ont survécu aux monuments apparents et ont été longtemps encore, dans les mains du vulgaire, les véhicules des anciennes superstitions. Roach Smith (1) en fait précisément l'observation à propos de gemmes antiques, où étaient représentées des scènes du paganisme, et qui, au moyen âge, ont été l'occasion de différentes superstitions.

C'est ainsi que, d'après un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, Pégase gravé sur une intaille était une amulette donnant aux guerriers l'audace et la vélocité, et préservant les chevaux de diverses maladies; Andromède rétablissait l'amour entre époux (2); Saturne donnait la puissance; un temple conservait la virginité; la Balance, les Gémeaux et le Verseau réunis délivraient de la fièvre et de la paralysie, et obtenaient la grâce divine; un chasseur, un chien, un cerf, un lièvre donnaient le pouvoir de guérir les démoniaques, les lunatiques, les maniaques, les frénétiques; des abraxas,

---

(1) *Collectanea antiqua*, IV, p. 65, et VI, p. 200. Voy. aussi *Archæologia*, XXX, p. 449.

(2) Ailleurs, il fallait pour cela un chameau; DE MANDEVILLE, passage cité plus loin, dit entre autres : « Se en une pierre a unq dromadaire qui eul ses cheveux espars sur les espauls, elle fait concorde entre mary et femme. »

où étaient représentés un homme à tête de bœuf et à pieds d'aigle, ou surmonté des images du soleil et de la lune et tenant un diable avec un serpent, et sous ses pieds un lion, étaient des préservatifs contre la medisance, ou permettaient d'évoquer les esprits infernaux.

Peu à peu cependant, les pratiques païennes en vinrent à se détourner de leur cours, et un dérivatif fut donné à la coutume de se servir de pierres gravées anciennes; de Montfaucon et autres (1) rapportent qu'on conservait en plusieurs églises de France des gemmes où l'on considérait : ici, Jupiter et Mercure, avec un arbre entre eux, comme Adam et Ève; là, l'apothéose d'Auguste, comme l'histoire de Joseph, fils de Jacob; en un autre endroit, les têtes de Germanicus et d'Agrippine, comme celles de saint Joseph et de la Vierge Marie (2); plus loin, la Victoire couronnant un aigle qui emporte Germanicus, comme étant saint Jean l'évangéliste couronné par un ange; ailleurs, sur un camée, le même saint Jean, à raison de l'aigle, son symbole, était censé représenté par un magnifique Jupiter avec son oiseau favori,

---

(1) *Antiquité expliquée*, suppl. III, p. 26; Roach SMITH, *l. cit.*

(2) Voici l'histoire assez plaisante qu'en rapporte le bénédictin DE MONTFAUCON, *l. cit.* :

« Une onyx d'un travail parfait représente Germanicus et Agrippine. Cette pierre a été longtemps exposée à la dévotion publique dans l'église d'un monastère de Provence. Elle était attachée à trois gros anneaux d'or; les anneaux et la pierre passaient pour la bague que saint Joseph donna à la sainte Vierge à son mariage. Le peuple y venait en foule; on donnait la pierre à baiser et cela dura plusieurs siècles. Un curieux qui passait par là, ayant vu la pierre et l'inscription grecque qui est entre Germanicus et Agrippine, lit entendre aux religieux que c'était un monument profane. Eux qui étaient de bonne foi se défirent incessamment de l'anneau et de la pierre. A force de le baiser pendant tant de siècles, on a usé les cheveux courts à la romaine de Germanicus, et une partie de la coiffure d'Agrippine. L'inscription grecque était : *Alphée avec Aréthuse.* »

et au xiv<sup>e</sup> siècle, on avait même gravé au revers de ce camée les premiers versets de l'Évangile de saint Jean, etc. (1).

Le voyageur anglais mort à Liège, de Mandeville (2), rapporte en ces termes, prétendument d'après des livres indiens, certaines de ces applications de pierres païennes à la religion chrétienne :

« Une pierre où il y a un homme et un mont de pierres, assis ou debout, tenant en sa main une pierre, c'est la figure de Notre Seigneur, qui, selon le philosophe, fut vu en une montaigne de pierre de diamant. Cette pierre vault contre toutes tempestes et contre dyables, et tous ennemys, et rend l'homme dévot et obéissant à Dieu.

» Se tu trouves en une pierre un homme couronné, tenant en sa destre main une serre et en la senestre une palme, et dessous ses pieds estamel, cette pierre mise en or a grand dignité, car ce que on requiert au Sauveur du monde, souventes fois luy est sa requeste octroyée, quant elle est juste et raysonnable... »

Des devises, appropriées au sens mystique donné par le christianisme aux sujets des pierres gravées, étaient souvent inscrites sur les cercles d'or, d'argent ou quelquefois de plomb, dans lesquels on sertissait les gemmes antiques. C'est ainsi que le sceau de l'archevêque d'York (1154) contenait une chimère tricéphale avec cette devise : *Caput nostrum trinitas est*; une tête humaine à trois visages conjugués était, sur

---

(1) LABARTE, II, p. 585. Ce camée est encore conservé au cabinet des antiquités de la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu.

(2) *Le Lapidaire en françois*, composé par messire JOHAN DE MANDEVILLE, chevalier; en lire des extraits dans *Le livre des légendes* de LEROUX DE LINCY, p. 255.

le sceau de Henri de Lancaster, comte de Derby, accompagnée de la devise : *Trinitatis imago* ; Richard, abbé de Selby, avait pour sceau une intaille représentant Honorius, avec la double devise, ancienne : *Dn. Honorius Aug.*, et médiévale : *Caput nostrum Christus est*.

Roach Smith cite encore les suivantes, où d'autres devises pieuses ou morales se rapportent également au sujet représenté sur les gemmes insérées dans les sceaux :

*Angelus consilii fortis gladiator*, autour d'une Victoire, considérée comme un ange ;

*Amice Christe Johannes*, autour d'un coq, pris sans doute pour l'aigle, symbole de saint Jean ;

*Ecce vicit leo* ou *Sum leo quovis eo non nisi vera veho*, autour d'un lion ;

*Qui laborat manducet*, autour d'un Triptolème ou *Bonus Eventus*, portant deux épis.

On peut y ajouter certains contre-scels de nos régions, comme celui de l'abbé de Saint-Étienne de Caen, qui, au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, portait la devise *Ecce mitto angelum meum* autour d'un Amour avec ses ailes, son carquois et son bandeau sur les yeux, pris pour un ange (1).

Etc., etc.

Mais où il est difficile de suivre le savant anglais, c'est lorsqu'il généralise ses conclusions et les étend même à ces devises qui, d'après Mabillon, étaient usuelles sur les contre-scels ou bien qui étaient empruntées aux devises des monétaires, comme la formule de la Salutation angélique ou celle de la souveraineté du Christ.

---

(1) DE WAILLY, II, p. 74.



En présence de la formule : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, Pégase répond d'une manière peu directe à l'idée qu'on veut tirer de son image; de même un Amour sur un hippocampe semble une interprétation bien forcée pour la maxime : *Initium sapientiae timor domini*; une Victoire, pour cette autre : *Nunquam vitabis culpam si multa loquaris*; un griffon, pour représenter l'Évangile aux bergers, avec les mots : *Nuntio vobis gaudium et salutem*; enfin, malgré les devises : *Verba salutis ave* ou *Ave Maria gratia plena*, il est quasi impossible de voir le mystère de l'Annonciation ou de la Visitation dans deux mains jointes, dans deux personnages nus, dans le retour d'Ulysse à Ithaque. (V. ci-après la devise qui entoure la tête de Socrate-Minerve.)

Il faut donc bien admettre que, même en Angleterre, il y avait des devises tout à fait indépendantes du sujet représenté sur la gemme employée; cela est, du reste, démontré par les exemples de devises uniquement relatives au secret : *Ego secreta tegeo*, — *Munio sigillum*, — *Roberti signum nil signantis nisi dignum*, — *Frangere, lege, lecta tege*, etc., ou de la mention simple : *sceau d'un tel*, avec des intailles représentant le premier sujet venu : un hippocampe, une tête barbue, deux lions, un éléphant, une tête de femme, Léda, un quadrigé, Bacchus, un poisson (1), etc.

Au surplus, en fût-il autrement pour l'Angleterre, tous les sceaux dont il va être question pour la Belgique appartiennent exclusivement à ces dernières catégories : aucun

---

(1) Voy. aussi DE WAILLY, II, 74.

ne présente le moindre rapport avec le sujet représenté sur l'intaille encastrée.

Quelques-uns des sceaux anglais cités ont été conservés en originaux, Roach Smith décrit leur monture médiévale, qui, pour la plupart, est en argent.

On n'a pas, que l'on sache, trouvé la matrice de semblables sceaux en originaux dans notre pays; mais le dépouillement qu'a fait récemment M. Pinchart des sceaux attachés aux anciens diplômes de nos archives, lui a révélé un certain nombre d'empreintes d'intailles antiques dont les plus anciennes remontent au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle (1). Ce sont tous contre-seels, appliqués à d'anciens documents concernant notre pays, et la plupart découverts en Belgique.

Le contre-seel, dans les documents du moyen âge ne répond pas à la définition de ce mot par le dictionnaire de l'Académie et par son supplément :

« *Contre-seel*. Sorte de petit sceau qui s'appose sous le furet de parchemin dont on se sert pour attacher des lettres scellées en chancellerie.

» Sceau qu'un juge apposait sur des effets scellés par un autre juge, lorsque plusieurs juridictions différentes prétendaient avoir droit d'en faire inventaire. »

Le contre-seel, *contrasigillum*, *contrasignatum*, à distinguer parfois du sceau secret, est défini, par Ducange et Mabillon, un sceau apposé au revers d'un autre sceau, et

---

(1) *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 215. M. PINCHART, qui avait en l'intention d'étudier lui-même ces empreintes et d'en faire l'objet d'une publication, a bien voulu renoncer à son projet en faveur de l'auteur du présent article, pour les intailles antiques : il ne s'est réservé que celles du moyen âge.

était le plus souvent accompagné, d'après eux, de formules comme *Clavis sigilli, Deum time, secretum colas, ave Maria gratia plena, secretum meum mihi, secretum sigilli, sigillum secreti* (1), dont quelques-unes, en effet, se retrouvent sur les contre-seels ci-après.

L'usage des contre-seels a été introduit par Louis VII, selon Ducange ; par Philippe d'Alsace en 1161, selon Mabilon (2). Un gardien particulier était préposé à sa conservation, et sans doute à la perception de droits particuliers pour apposition du contre-seel : en l'an 1514, d'après Moustretet (3), « le seigneur de Ligny, natif de Hainaut, était pour lors garde du *seel du secret* du roi, » de même qu'il y avait un gardien du grand seel ou du seel commun, ce qui implique la nécessité d'employer deux matrices différentes, et exclut la possibilité de mouler ou de frapper à la fois les deux côtés du seau, à la manière des monnaies, comme le dit Lenormant trop absolument, s'il a oïtendu parler des seaux contre-seelés.

Le contre-seel ou *sigillum secreti* s'apposait aussi isolément aux lettres closes, ainsi nommées par opposition au seau des lettres ouvertes ou patentes, où le contre-seel servait de contrôle au grand seau.

C'est à titre de seau particulier qu'on voit, en effet, figu-

---

(1) Voy. encore DE WAILLY, II, p. 71, qui, *ibid.*, pp. 1 et suiv., donne des renseignements très-étendus sur les seaux et contre-seels, et sur les distinctions à établir entre les différentes espèces de seaux.

(2) DE WAILLY, II, p. 22, cite même un fait d'usage de contre-seel, dès le commencement du x<sup>e</sup> siècle. QUANTIN, *Dict. rais. de diplomatique chrétienne* (Encycl. MIGNE), parle des rois d'Angleterre, comme s'étant servis de contre-seels au x<sup>e</sup> siècle.

(3) I, cap. 125.

rer dans l'inventaire du trésor de Charles IX, en 1579, concernant une intaille antique, la mention suivante :

« Le signet du roy, qui est de la teste d'un roy sans barbe, et est d'un fin rubis d'Orient; c'est celuy de quoi le roy scelle les lettres qu'il escrit de sa main (1). »

Voici la description de quelques sceaux ou contre-sceaux du moyen âge, avec empreintes d'intailles antiques, transmis par M. Pinchart (qui a bien voulu promettre d'en communiquer ultérieurement d'autres) :



N° 1. Contre-scel de Lambert, évêque des Morins. — Charte de l'an 1200 (archives de l'abbaye de Nonnenboscbe, aux archives de l'Etat, à Bruges. Collection sigillographique, moulage n° 1544).

*Légende médiévale autour de l'empreinte.* Illisible.

*Empreinte de gemme antique.* Tête jeune à droite. Sauf quelques cas particuliers que les recueils d'iconographie permettent de résoudre, il est souvent téméraire de détermi-

---

(1) LABARTE, I, I, p. 575. d'après le MS, n° 8556 de la Bibl. nationale de Paris, f° 66.

ner les têtes sans attributs, et il est préférable de ne pas tenter de reconnaître ici Hyacinthe, Adonis, etc.



N° 2. Contre-seel de Gilles de Eversam, prévôt. — Charte de l'an 1227. (Archives du chapitre Notre-Dame à Courtray, à Courtray. Coll. sigill. n° 2794.)

*Légende* : + S . E . C . R . E . T . V . M (*Secretum*).

*Empreinte*. Déesse casquée, à gauche, assise, tenant sur les genoux un enfant casqué, agenouillé; dans le champ, un Amour voltigeant, deux épis, etc. Sans doute, Vénus *Vietrix* (ἔνοπιλος) ou *Genitrix*, comme aïeule de la famille impériale des Jules (1).



N° 3. Contre-seel de Pierre, cardinal de Saint-Georges au voile d'or, légat apostolique. — Charte de l'an 1254. (Archives de l'abbaye de la Ramée, aux archives du royaume. Coll. sigill., n° 465.)

---

(1) MÜLLER, *Description des intailles et camées antiques du Musée Thorvaldsen*: Copenhague, 1867, p. 59, n° 269 et suiv.

*Légende.* Illisible.

*Empreinte.* Scène assez confuse du cycle martial ou héroïque : guerrier casqué, à droite, tenant un bouclier oblong derrière lui et levant un glaive; devant lui, un autre personnage terrassé.



N° 4. Contre-scel de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont. — Charte de l'an 1271. (Archives de l'abbaye de Saint-Ghislain, aux archives de l'État à Mons. Coll. sigill., n° 557.)

*Légende.* + CLAVIS SIGILLI (*Clavis sigilli*).

*Empreinte.* Faune ou pâtre, à droite, debout, portant sur l'épaule gauche un *pedum* et jouant avec un enfant, à terre devant lui; au foud, un arbre et un vase (1).



N° 5. Contre-scel d'Enguérand de Biuel (2), chevalier. —

---

(1) Comp. WINKELMANN, *Pierres gravées du baron DE STOSCH*, p. 241, n° 1508. L'État a fait récemment l'acquisition des moulages de cette magnifique collection, noyau de celle du Musée de Berlin, décrite par TÖELKEN.

(2) Bioux, Bioux (?), près de Dinant.

Charte de l'an 1275. (Archives du prieuré d'Oignies, *aux archives de l'Etat à Mons*. Coll. sigill., n° 459.)

*Légende.* + S. ENIORANDI. DE BIOEL  
(*Sigillum Eniorandi de Bioel.*)

*Empreinte.* Amour, à droite, ailé et casqué; de la main droite, il tient un casque, et, sur l'épaule, un caducée, attributs de Mars et de Mercure (1); si, au lieu du casque, on pouvait considérer l'objet tenu sur la main comme une bourse, il serait plus conforme aux analogies de voir simplement dans le personnage une combinaison de deux divinités à laquelle conviendrait le nom d'*Hermeros* (Mercure-Amour), nom qui s'est trouvé sur des gemmes antiques, mais qu'on a considéré comme étant un nom de propriétaire ou de graveur. La coiffure du personnage ne s'oppose pas à cette détermination : elle peut fort bien être le pétase d'Hermès, auquel elle ressemble plutôt qu'à un casque.



N° 6. Contre-seel de Jean, abbé de Saint-Martin, à Laon.  
— Charte de l'an 1288. (Trésorerie des chartes de la chambre des comtes de Flandre, *aux archives du royaume*. Coll. sigill., n° 114.)

*Légende.* + CONTSAB . . . . . MARTLAVD  
(*Contra-sigillum abbatis sancti Martini Laudunensis.*)

---

(1) Comp. MULLER, p. 60, nos 442 et 445.

*Empreinte.* Buste, à droite, portant la tête relevée. Si le mouvement de la physionomie, le style et on ne sait quoi d'indéfinissable dans l'expression semblent contredire l'attribution de cette intaille à l'antiquité, il est impossible, d'autre part, de la considérer comme médiévale : la comparaison avec les monuments figurés du XIII<sup>e</sup> siècle y met tout à fait obstacle (1). D'ailleurs, il est reconnu aujourd'hui que la glyptique, complètement abandonnée depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du moyen âge, n'a été reprise en Italie qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou même du XV<sup>e</sup>, d'après Vasari (2).

C'est donc bien un monument ancien, et il est bon de tenir note de cette exception aux traditions de l'art antique.



N<sup>o</sup> 7. Contre-scel du chapitre de Notre-Dame à Noyon. — Charte de l'an 1296. (Archives de l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, aux archives du royaume. Coll. sig., n<sup>o</sup> 1822.)

*Légende.* AVEM(AR)IA GRACIA PLENA  
(*Ave Maria gratia plena*).

*Empreinte.* Tête de Socrate, formant le derrière du casque de Minerve, à droite.

---

(1) V. notamment le *Trésor de numismatique et de glyptique. Recueil général de bas-reliefs et d'ornements ou mélanges typoglyptiques*; LABARTE, *Les arts industriels*, album *passim*.

(2) LABARTE, I, p. 577.



Winckelmann (1) donne plusieurs intailles semblables, où le masque de Socrate, très-reconnaissable par sa tête chauve et son nez camus, qui le faisaient ressembler à Silène (2), orne le casque de Minerve : allusion peut-être à la sagesse dont Minerve était la divinité.

Lenormant (3) pense néanmoins que la tête accolée à celle de Minerve sur plusieurs monuments qu'il cite, est celle d'un silène ou d'un satyre, et il pense que ce silène ou satyre est Marsyas. Marsyas, dit-il, passa comme l'inventeur de la flûte, parce qu'il ramassa l'instrument repoussé par Minerve comme déformant les traits du visage, et, dans une des versions de ce mythe, c'est un satyre qui fait observer à Minerve l'effet désagréable que produit l'emploi de la double flûte.

Il y a là, sans doute, un rapprochement fort ingénieux ; mais n'est-il pas trop spécieux ?

Un auteur a réuni, en effet, un certain nombre de pierres gravées où la tête en question est accolée non-seulement à celle de Minerve, mais encore à beaucoup d'autres sujets, auxquels ne convient ni la fable de Marsyas, ni même généralement celle de Silène (4).



N° 8. Contre-scel de Gossuin de Carnières. — Charte de

(1) WINCKELMANN, p. 61, nos 185 et suiv.

(2) *Ibid.*, pp. 418 et 419.

(3) *Nouvelle galerie mythologique*, p. 106, pl. XVIII, n° 5, 4 et 5.

(4) Les recueils de dactylothèque présentent des séries de ces têtes de Socrate accolées à d'autres.

l'an 1297 (archives de l'abbaye de Bonne-Espérance, *aux archives de l'Etat à Mons*. Coll. sigill., n° 288).

*Légende.* Néant.

*Empreinte.* Un bœuf marchant à droite; derrière, un arbre.



N° 9. Sceau de Jacques de Douze (ou Donze), prévôt de Notre-Dame, à Bruges. — Charte de l'an 1299. (Trésorerie des chartes des comtes de Namur, *aux archives du royaume*. Coll. sigill., n° 102.)

*Légende.* + : S. IACOBI : DÆ : DONJA : CANONICI .  
CURTRACEN : (*Sigillum Jacobi de Donja, canonici curtracensis.*)

*Empreinte.* Tête de Mars casquée à droite, avec barbe frisée, le *paludamentum* attaché sur l'épaule droite (1).



N° 10. Contre-scel de Gilles Berthout. — Charte de l'an

(1) WISCKELMANN, p. 160, n° 914; V. *ibid.*, n° 909, au sujet de l'attribution à Mars.

1501 (archives communales de Malines. Coll. sigill., n° 5442).

*Légende.* SIGILLVM. SECRETVM (*sigillum secretum* ou *secreti?*)

*Empreinte.* Personnage, à droite, barbu et nu, assis, et imposant la main gauche sur la tête d'une jeune femme, à gauche, nue; il tient le bras droit vers cette femme inclinée devant lui, et qui lui tend de son côté les deux bras.

Si n'étaient les nudités, puis les formes fortes et masculines du premier personnage, et féminines du second, et la différence des âges, outre celle des sexes, le moyen âge aurait bien pu faire confusion entre la scène ici représentée, et le baptême du Christ par saint Jean.

L'intaille d'où cette empreinte provient est antique : au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, si la glyptique y avait été cultivée, le dessin n'aurait pas eu cette pureté, cette mollesse, cette élégance de contour, et au 1<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> siècle, époque où au plus tard l'intaille aurait pu être faite, on ne connaît pas de sujets chrétiens gravés sur pierres dures; si ce n'était pas superflu, la dernière observation suffirait pour démontrer que la scène en question n'a pu être l'objectif du graveur.

Il faut voir uniquement dans le n° 10 : Hercule à droite, assis sur la peau du lion et devant lui Iole; au second plan, la massue. L'empreinte est bordée d'une sorte de guillochis ou grenetis, et pourrait bien, à raison de cette circonstance (1), avoir été produite par un scarabée étrusque en-

---

(1) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, II, p. 90.

castré dans le contre-scel des seigneurs de Malines; Hercule a été souvent figuré sur des scarabées étrusques (1).

Il est à remarquer, cependant, que les Étrusques représentaient Hercule jeune, et différaient en cela des Grecs et des Romains qui lui donnaient presque toujours de la barbe (2); le grènetis ou guillochis qui encastre le dessin antique pourrait d'ailleurs appartenir non à la pierre dure, mais à la monture métallique où elle a été sertie.



N° 11. Contre-scel du chapitre de Saint-Richard, à Pontieu. — Charte de l'an 1509. (Archives de l'abbaye de Saint-Martin à Tournay, *aux archives du royaume*. Coll. sigill., n° 1826.)

*Légende* : + . SECRETVM MEVM MICHI (*Secretum meum mihi.*)

*Empreinte*. Divinité ailée, à gauche, étendant la main; à ses pieds un animal; c'est sans doute la Victoire conduisant une victime (ici une brebis?) au sacrifice (3).

---

(1) MULLER, p. 7, nos 11 à 16; DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, II, p. 115, nos 1451 et s.

(2) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, I, p. 561.

(3) WINCKELMANN, p. 187, nos 4097 et 4098, qui ne parle pas cependant de brebis.



N° 11<sup>bis</sup>. Contre-scel d'Élisabeth de Rodes, femme de Jean de Menin, chevalier. — Charte de l'an 1515. (Archives du chapitre de Notre-Dame de Courtray, à Courtray. Coll. sigill., n° 2801.)

*Légende.* M. Pinchart la considère comme illisible, et estime qu'il y a lieu de supprimer cette empreinte, jusqu'à la trouvaille d'une meilleure. On ne la donne donc ici que provisoirement et sans interrompre la série.

*Empreinte.* Buste de Minerve, casquée, à droite.



N° 12. Contre-scel de Renier de Lewis (Léau), prévôt de l'abbaye de Saint-Trond. — Charte de l'an 1567. (Archives de l'abbaye de Saint-Trond, aux archives du royaume. Coll. sigill., n° 1228.)

*Légende* : SSEL. RETE. (*Sigillum secreta.*)

*Empreinte.* Personnage, à gauche, courant et tenant un..... et une couronne *lemniscata* (1).

On a trouvé à Sourbrodt, non loin de la Baraque-Michel, une intaille avec un sujet semblable, interprété comme représentant un vainqueur dans la course à pied, ayant fourni sa carrière et reçu les insignes de la Victoire (2); les observations présentées à propos du bonnet du personnage de celle-ci, si elles sont fondées, s'appliquent jusqu'à un certain point au contre-scel, n° 12.



N° 15. Contre-scel de Louis de Bourbon, évêque de Liège. Charte de l'an 1472. (Archives de l'abbaye de Saint-Trond, aux archives du royaume. Coll. sigill., n° 1256.)

*Légende :* IOHANNIS. D. E. PORNETTO (?) M. Pinchart n'est pas parvenu à déchiffrer la légende problématique de ce contre-scel, et il n'a pas été donné à l'auteur du présent article de suppléer à cette lacune, en comparant l'empreinte à des sceaux de Louis de Bourbon existant au dépôt des

---

(1) Comp. WINCKELMANN, p. 455, n°s 6, 7, 8, qui complète la description par une palme, qui n'est pas ou ne se distingue pas sur le n° 12.

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, IV, p. 121.

archives de l'État, à Liège : ils y font défaut. D'un autre côté, les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège* ne citent aucun Jean de Porneto ou Porceto (Burtscheid?), auquel ce sceau pourrait se rapporter : les seuls noms qui au xv<sup>e</sup> siècle aient quelque ressemblance avec celui de l'empreinte n<sup>o</sup> 14 sont ceux dont l'échevin Johannes *de Cornu* (1486) et du vicomte Robin (qui pourrait faire *de Robineto*), écuyer du sire Hélyon de Jacquville (1).

On sait (2) qu'il se trouve quelquefois, au revers d'un sceau, des noms tout à fait étrangers à ceux qui sont gravés sur le sceau lui-même, puisque les sceaux de deux personnes présentes à la rédaction d'un acte pouvaient au besoin se servir de contre-scel, et l'on rencontre même des contre-scels appartenant à des personnes dont il n'est fait aucune mention dans la chartre à laquelle ils sont attachés.

*Empreinte* : Tête barbue à gauche.

Les têtes barbues sont en général considérées comme représentant des philosophes qui, en effet, depuis Antisthènes, portaient toute la barbe ; mais, ici, il semblerait que la tête est ceinte d'un bandeau, ce qui ne pourrait se rapporter qu'à des empereurs de la décadence, car Aurélien est le premier qui ait porté le diadème (3) ; mais, d'après le style de cette empreinte, la pierre gravée d'où elle a été tirée doit appartenir à une bonne époque, et serait donc antérieure.

---

(1) DE RAM, pp. 515 et 412.

(2) DE WAILLY, II, p. 72.

(3) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *l. cit.*, II, p. 122.



N° 14. Contre-scel de Georges Huerlingh, échevin d'Arlon. Charte de l'an 1621. (Trésorerie des chartes des ducs de Luxembourg, *aux archives du royaume*. Coll. sigill., n° 1842.

*Légende* : Néant.

*Empreinte* : Symplegme de trois têtes, se servant mutuellement de coiffure l'une à l'autre. C'est un des sujets que les Anglais avaient adopté au moyen âge pour représenter la Trinité.

Ce dernier sceau nous transporte dans les temps modernes, où, par fantaisie, l'on a continué parfois à se servir d'intailles antiques; c'est ainsi que Salomon de Caus, se trouvant dans la première partie du xvii<sup>e</sup> siècle en notre pays, y scella une lettre d'une intaille antique, représentant un lion (1).

Liège, mai 1872.

H. SCHUERMANS.

---

(1) *Revue d'histoire et d'archéologie*, II, pp. 299 et 505, pl. II, fig. 4.







1/2 m. — E. Fovey

ANCIEN ETUI DES POIDS PUBLICS DE LA VILLE DE MALSFYCK

# NOTICE

*Sur l'ancien étui de bronze, contenant les poids de la  
balance publique de la ville de Maeseyck ,*

PAR JOSEPH GIELEN.

---

Au mois de juillet 1871, en fouillant dans une vieille armoire de la chambre affectée au dépôt des archives de la maison de ville de Maeseyck, nous avons découvert, parmi d'autres objets anciens, un intéressant étui coulé en bronze, renfermant les poids divisionnaires des grands poids publics de la ville.

Cet élégant petit meuble, reproduit ci-contre, porte gravée, sur l'intérieur de son couvercle, la date de 1667, avec les armoiries de la ville de Maeseyck (1); il offre un véritable intérêt pour tous ceux qui s'occupent de la connaissance de l'histoire du travail, et des coutumes de nos anciennes corporations flamandes des arts et métiers.

---

(1) Les armoiries de la ville de Maeseyck sont : parti à dextre, les armes du comté de Looz, savoir : d'or à cinq faces de gueules; à senestre, d'or, un chêne au naturel dont le tronc est accosté de deux croix ancrées, plus une troisième croix au milieu du branchage.

On possède encore à la maison de ville un sceau superbe en argent (*sigillum oppidi mosucensis super Mosam*).

La ville de Maeseyck possédait déjà, vers le xv<sup>e</sup> siècle, six corporations de métiers, savoir : des peseurs de pain (broedtwaegers), des peseurs de la drèche et du seigle (cornewaegers), des inspecteurs de la viande, des inspecteurs de la minque aux poissons, des inspecteurs des tailleurs, des marqueurs de tissus (siegelmusters), des inspecteurs des laines (raemeesters van den gewant maeker ambt), des inspecteurs du métier des tanneurs, des portiers (het clap hout) de la ville, des tambours de la ville, du mesureur des marchandises sur la Meuse, des receveurs de l'accise sur le moût servant à brasser, du receveur du *peculium* impôt sur le vin et la bière, de l'inspecteur (bisien-meesters) des cochons (1).

Un fait très-remarquable distingue les poids de la ville de Maeseyck : c'est que sur chacun d'eux l'on voit sur de le fond intérieur de leur récipient la marque du poinçon appliqué par les vérificateurs publics (de Eyckmeesters) des poids et mesures, pendant le règne des différents souverains qui se sont succédé dans les Pays-Bas, depuis l'avènement des ducs de Bourgogne jusqu'à la fin du siècle dernier.

La marque du poinçon de la date la plus reculée représente une croix surmontée d'une couronne ducale.

Le second poinçon représente une fleur de lis (2), et le troisième poinçon représente une main ouverte.

---

(1) On voit encore dans une salle de la maison de ville une bannière ayant appartenu à une corporation, avec le portrait de sainte Catherine au milieu.

(2) Lors du règne de Louis XIV, en 1670, époque vers laquelle notre étui des poids a été fabriqué, les Français chassèrent les Espagnols de Maeseyck; et en 1675, le 25 mars, après avoir conclu un traité de paix avec les Etats Généraux, ils abandonnèrent la ville, et en firent sauter les fortifications. (*Geschiedenis van de belegering der stad Maeseyck.*)

Sur le sommet du couvercle de l'étui en bronze, on lit le chiffre gr 16 livres anciennes, lesquelles valent en notre poids contemporain décimal kilogrammes 7,480.

L'étui dégarni des poids divisionnaires pèse 8 livres anciennes, soit kilogrammes 5,740.

Viennent ensuite les autres poids dans l'ordre suivant :

Un poids de 4 livres, soit kilogramme 1,870.

Un poids de 2 livres, soit kilogramme 0,935.

Un poids de 1 livre, soit kilogramme 0,467.

Un poids de 1/2 livre, soit kilogramme 0,233 1/2.

Trois poids plus petits manquent dans l'étui.

L'étui est en bronze coulé d'une belle patine ; il appartient encore, par la beauté de ses formes et le luxe sévère de ses ornements, à la belle époque de la fabrication des métaux dans notre pays : il a la forme cylindro-conique, et mesure à sa base 0<sup>m</sup>,092, 0<sup>m</sup>,12 dans sa plus grande largeur, hauteur 0<sup>m</sup>,095.

Les figurines et les ornements qui décorent l'étui ont été coulés séparément et ajustés après coup.

La partie supérieure du couvercle représente deux *sirènes* : elles soutiennent une élégante anse mobile formée par deux corps de poissons et dont le bouton octogone, terminé en pointe, retombe sur la tête d'un cheval marin au corps écailleux, ayant une queue en forme de croissant.

La partie inférieure de l'étui, qui forme la serrure, représente un sphinx fantastique d'un bel effet.

La charnière est composée de deux animaux fantastiques ressemblant à des phoques, et d'un faisceau de trois hures de sangliers.

Le champ-plein de l'étui est divisé en quatre anneaux

à rebords en relief camelés, lesquels encadrent de gracieux rinceaux, des rosaces et des figures triangulaires finement pointillés au ciseau, au milieu desquels l'artiste a gravé, avec une merveilleuse habileté de burin et une grande pureté de dessin, une intéressante scène cynégétique, où des chasseurs armés de piques poursuivent avec leurs chiens, à travers des arbres rabougris, le cerf et le sanglier.

En terminant cette description, nous exprimons le désir que le bel étui des poids publics de la ville de Maeseyck puisse être un jour moulé et reproduit en bronze, afin de servir de modèle à nos artistes fondeurs belges.

## REMPARTS DE TONGRES.

---

Le rapport ci-après, adressé par le Comité des Monuments du Limbourg à M. le Ministre de l'Intérieur, concernant la question de la démolition des remparts de Tongres, nous est communiqué par le rédacteur, M. Schuermans, qui signale l'opportunité de l'insertion au *Bulletin* :

Hasselt, le 26 janvier 1872.

*A Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Bruxelles.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le comité provincial des monuments du Limbourg a fait de votre dépêche du 14 décembre 1871, Administration des lettres, sciences et beaux-arts, n° 10707, communiquée par mon intermédiaire, l'objet d'une délibération, à la suite de laquelle il a résolu unanimement, sur la proposition de M. Schuermans, d'insister auprès de vous pour obtenir, moyennant certaine réduction dont il sera parlé ci-après, l'allocation du subside sollicité.

Voici, Monsieur le Ministre, les considérations développées par M. Schuermans à l'appui de sa proposition :

« Il est constant pour nous que les murs à démolir datent du moyen âge; cela a été démontré, documents à l'appui, par M. C. de Borman (*Ann. de l'Acad. d'Archéol. de Belg.* 11<sup>e</sup> sér. VI, p. 505); cela a été reconnu dans une constatation spéciale faite par le comité, à la demande de la Commission centrale des monuments.

» Or, au moyen âge, on a, en abondance, remployé les débris de monuments romains à l'édification *des constructions publiques* et surtout *des remparts des villes*.

» Des exemples de ce remploi sont fournis en Belgique (1) par la ville d'Arlon.

» Le *Cantatorium* de Saint-Hubert, manuscrit du XI<sup>e</sup> siècle, fait connaître que Thierry, premier abbé de Saint-Hubert (1060 à 1070), avait demandé et obtenu de la comtesse Adèle l'abandon de tronçons de colonnes, chapiteaux; corniches, pierres sculptées et autres; nombre de voitures chargées de ces débris prirent la route de Saint-Hubert, et ils servirent à bâtir la crypte de l'église (2).

» Ce n'était là cependant qu'une faible partie des restes romains d'Arlon; une grande quantité fut employée à la construction des remparts de la ville.

---

(1) Voir notamment pour l'Allemagne, ce qu'en dit STEISER, *Inscr. Rhén. et Danubi.*, I, p. 590; le m. me fait a été observé partout.

(2) DE BORAFLA DE SORMOY, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert*, § 28, pp. 35 et 241; *Publications de la Société*, etc. (d'Arlon), 1854-1856, p. 25; WILHEIM, *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum*, p. 250.



» En effet, Wiltheim nous apprend (1) qu'en 1671, *lors de la démolition des anciennes fortifications d'Arlon*, vingt-huit inscriptions romaines furent découvertes.

» En 1854, de nouvelles trouvailles d'inscriptions furent faites dans la démolition des anciens remparts d'Arlon (2), et si l'on ajoute à cela sept inscriptions d'Arlon, fournies par les fondements de ruines non précisées, sans doute une autre partie des remparts (3), on arrive à un total de plus de quarante monuments épigraphiques romains, *remployés dans les remparts d'Arlon*, outre un grand nombre de pierres sculptées, d'ornements d'architecture, etc.

» Or, Arlon n'apparaît dans la géographie ancienne qu'une seule fois (*Itinéraire dit d'Antonin*), et cela avec la modeste dénomination de *vicus*, simple bourgade : *Orolaunum vicus*.

» Tongres, au contraire, était une ville, et une ville importante, mentionnée plusieurs fois dans les auteurs classiques, dans les itinéraires, dans les notices des dignités, etc.

» Tongres, cependant, ne s'est fait connaître jusqu'ici que comme lieu de découverte de trois inscriptions lapidaires.

---

(1) DE ROBAUX DE SOUMOY, *Chronique*, etc., p. 242. « Quand on arriva aux fondations, dit-il, on rencontra avec surprise d'énormes bloes de pierre de formes diverses, tout couverts de sculptures et d'inscriptions, et, ça et là, des fragments de corniches, de frises, d'entablements, de pilastres. Ces pierres superposées les unes aux autres, et se combinant entre elles, n'étaient liées par aucun ciment; elles avaient appartenu à des monuments funéraires. »

(2) *Bull. Acad. roy. de Belg.*, XXI, 2<sup>o</sup> 678. « Des travaux..... nécessitèrent la démolition d'une partie du rempart d'Arlon. On aperçut alors des pierres de taille, disposées sans ciment et dont l'une portait des caractères..... des fouilles mirent au jour plusieurs pierres de l'époque romaine, couvertes de sculptures et d'inscriptions. »

(3) ORTELIIUS ET VIVIANUS, *Itiner.*, éd. de 1584, p. 52 à 54; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VII, p. 58.

» Il faut conclure de là que l'on n'a pas encore trouvé les endroits où gisent les inscriptions, sans aucun doute très-nombreuses, de Tongres, et la circonstance actuelle permet d'espérer qu'on mettra la main sur un de ces endroits, vraisemblablement le plus riche.

» En effet, c'est à cinquante pas, pas davantage (1), de la porte de Saint-Trond (à démolir) que l'on a découvert le fragment de la colonne itinéraire, reposant au musée de Bruxelles; c'était là « à peu près le centre de la ville romaine, » et plusieurs grosses pierres découvertes sur le même terrain et provenant évidemment de quelque grand monument, semblent aussi indiquer qu'en cet endroit il a dû exister une place publique (2). » C'est là aussi qu'a été découvert l'autel élevé à la *Fortune* par *Apronius Justus* et déposé également au musée d'antiquités (3).

» D'un autre côté, la démolition des remparts de Tongres, eux-mêmes, a déjà été fertile en découvertes; on a trouvé dans les fondations de l'ancienne porte de Maestricht, des fibules, des urnes, des monnaies, deux anneaux sigillaires avec inscriptions; dans le lit de la chaussée, près de la porte de Liège, un Priape en bronze; dans l'abaissement du rempart, près du marché au bétail, une pointe de lance en bronze, deux chaînettes en or et en bronze, plus une phalère en argent massif, avec inscription; au pied du bastion démoli en 1858, une urne contenant toute une collection de

---

(1) *Bull. Acad.*, III, 575; SCHAYES, *La Belgique et les Pays-Bas*, etc., II, p. 555.

(2) *Ibid.*

(3) DE REIFFENBERG, *Nouv. Mém. de l'Acad. roy.*, etc., VII, p. 54.

monnaies, des poteries sigillées avec sigles, des fragments de tuiles à inscription, des monnaies, etc., etc. (*Bull. Soc. scient. et litt. du Limbourg*, VII, p. 42 à 44.)

» Si jamais les inductions analogiques ont permis d'espérer un résultat fructueux en un point fixé à l'avance avec précision, c'est certes dans la partie des *remparts* de Tongres, qui se trouve *avoisiner* un emplacement où le tréfonds du sol a révélé l'existence de débris antiques ; il est plus que probable que ceux de ces débris qui étaient visibles à la surface ont appelé l'attention des auteurs des *constructions publiques* élevées à portée de cet emplacement et ont été employés à ces constructions.

» Il serait plus que regrettable de voir le niveau de la route couvrir désormais d'une manière irréparable les substructions des remparts que des apparences si plausibles signalent à l'attention de la science. C'est surtout ici qu'il y aurait lieu d'appliquer ces paroles de l'Académie (1), qui cependant ne désignait pas un endroit précis pour les recherches : « Le  
« moment est venu pour la compagnie de proclamer haute-  
» ment l'utilité et la convenance d'une pareille entreprise et  
» de la recommander vivement à la sollicitude de M. le  
» Ministre de l'Intérieur.

» Quand bien même les fouilles ne devraient pas amener  
» le résultat désiré, la science n'en saurait pas moins gré  
» au Gouvernement de les avoir ordonnées, comme, dans  
» le cas contraire, elle lui reprocherait peut-être un jour  
» son inaction.

---

(1) V. à l'annexe ci-jointe différents vœux manifestés par l'Académie à l'effet de rechercher les autres fragments de la colonne.

» D'ailleurs, il s'agit de remuer un sol fécond en antiquités, et l'on peut répondre d'avance que les recherches que l'on fera seront plus ou moins récompensées par la découverte de quelques objets antiques. »

» Nous ajouterons même qu'il y a une raison spéciale d'éviter ici de heurter l'opinion publique : la démolition prochaine des remparts de Tongres est encore considérée par d'aucuns, mal renseignés, comme la *démolition de l'enceinte romaine de Tongres* (Voir *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*, VII, p. 26 ; *Bull. de l'Acad. d'archeol. de Belg.*, I, p. 458, séance du 1<sup>er</sup> octobre 1871 (1)) ; on crie très-haut et très-fort au vandalisme ; on criera plus haut et plus fort si le fait se consomme sans des perquisitions minutieuses.

» Or, ces perquisitions auront précisément pour résultat, nous l'espérons, de prouver que l'enceinte où des monuments romains ont été employés comme matériaux de reconstruction, n'est pas romaine, et de réduire ainsi les opposants au silence en les convainquant de leur erreur.

» Il a paru au comité que les observations de votre département, Monsieur le Ministre, étaient très-fondées, en ce qui concerne la somme de fr. 146-88, portée pour pavage dans le devis ci-joint.

» Mais, quant au surplus, le comité estime que la ville, pour

---

(1) « M. X... informe l'assemblée que les murs gallo-romains de Tongres sont sur le point d'être démolis ; déjà des fonds sont alloués par cette ville pour consommer *cet acte de vandalisme*. L'assemblée exprime l'avis que la ville de Tongres, mieux renseignée sur l'importance historique de ces murs et aussi sur ses propres intérêts, car c'est pour les étrangers le seul mobile qui les attire à Tongres, renoncera à ce déplorable projet. »

l'utilité de sa voirie, n'a aucune espèce d'intérêt à fouiller au-dessous du niveau, et que, dès lors, les travaux de recherche dans les fondations n'étant pas faits à sa décharge, incombent au Gouvernement seul; les sommes demandées (fr. 1-50 le mètre cube de maçonnerie et fr. 0-45 id. de terres à déblayer) n'ont nullement paru exagérées, d'autant plus que le contrôle incessant et minutieux à exercer, même au-dessus du niveau, par MM. de Borman et Schuermans, intervention à imposer comme condition du subside, occasionnera inévitablement des pertes de temps, ou suspensions de travaux, mises à part des matériaux extraits, etc., pertes que la ville aura à supporter.

» Le comité espère, Monsieur le Ministre, que ces nouvelles considérations obtiendront de votre bienveillance un accueil favorable, et que vous voudrez bien, dans l'occasion présente, que l'on peut appeler solennelle, faire droit aux réclamations réitérées de l'Académie royale de Belgique et du comité des monuments du Limbourg.

» Il vous paraîtra peut-être utile, Monsieur le Ministre, de profiter de la circonstance actuelle pour recommander à l'administration communale de Tongres et d'une manière toute spéciale, la conservation de la partie vraiment romaine de son enceinte extérieure, qui est unique en Belgique; ce serait tenir compte des réclamations légitimes de l'opinion, tout en passant outre à celles qui ne le sont pas. »

*Le Député ff. de Gouverneur,*

(Signé) MARCHAL.

ANNEXES.

*Extraits des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, relatifs à la colonne leugaire de Tongres.*

III, p. 598. « On juge facilement de quelle importance il serait de découvrir les restes de la colonne, qui a dû contenir la description de la route de Tongres en Italie, dont notre fragment représente seulement huit stations.....

Il faut espérer qu'un jour les fouilles si légèrement abandonnées dans le temps pourront être reprises; si même il y avait moins de chances de réussir qu'il ne s'en offre, d'après toutes les circonstances, l'entreprise mériterait au moins d'être tentée, et il semble qu'une petite part du fonds dont dispose annuellement M. le Ministre de l'Intérieur..... ne saurait être consacrée à une opération d'un intérêt plus général. Il ne s'agirait de rien moins que de l'exhumation de toute une géographie ancienne de la Gaule-Belgique des Romains et du plus ancien document des archives historiques du pays. »

X, 2<sup>e</sup>, p. 155. « Il ne peut exister de doute sur la haute importance qu'aurait pour la géographie ancienne de la Gaule, et de la Belgique en particulier, la découverte de la colonne itinéraire dont un fragment a été déterré à Tongres, en 1817. En accueillant dans ses Bulletins un écrit consacré à l'explication de ce fragment, et où est exprimé le vœu de voir reprendre les fouilles pour rechercher le reste du monument, l'Académie s'est déjà associée en quelque sorte à ce vœu.

» Aujourd'hui qu'un nouvel appel est fait au Gouvernement, et que l'avis de l'Académie est demandé, nous pensons que le moment est venu pour la compagnie de proclamer hautement la convenance d'une pareille entreprise et de la recommander vivement à la sollicitude de M. le Ministre de l'Intérieur.

» Quand bien même les fouilles ne devraient pas amener le résultat désiré, la science n'en saurait pas moins gré au Gouvernement de les avoir ordonnées, comme dans le cas contraire, elle lui reprocherait peut-être un jour son inaction. D'ailleurs, il s'agit de remuer un sol fécond en antiquités, et l'on peut répondre d'avance que les recherches que l'on fera seront plus ou moins récompensées par la découverte de quelques objets antiques. »

Ib., p. 155. « M. le Ministre de l'Intérieur, par une lettre du . . . . . vient d'appeler l'attention de l'Académie et de provoquer ainsi une enquête sur l'utilité de continuer ou plutôt d'ordonner de nouvelles fouilles sur le terrain..... L'Académie, deux ou trois fois, a émis un vœu positif à cet égard.

» C'est donc avec un espoir fondé de voir accueillir les vœux de l'Académie, que j'adopte..... pour que le Gouvernement accorde un subside dans l'intérêt de ces fouilles, spécialement dans l'endroit où la découverte de l'inscription leugaire a été faite. »

(5<sup>e</sup> commissaire, d'accord. — Décision de l'Académie de transmettre ces conclusions au Département de l'Intérieur.)

2<sup>e</sup> série, XV (1865), p. 52 :

« Qu'il soit permis d'émettre un vœu :

» Le sol de Tongres, ce sol si souvent dévasté et ensan-

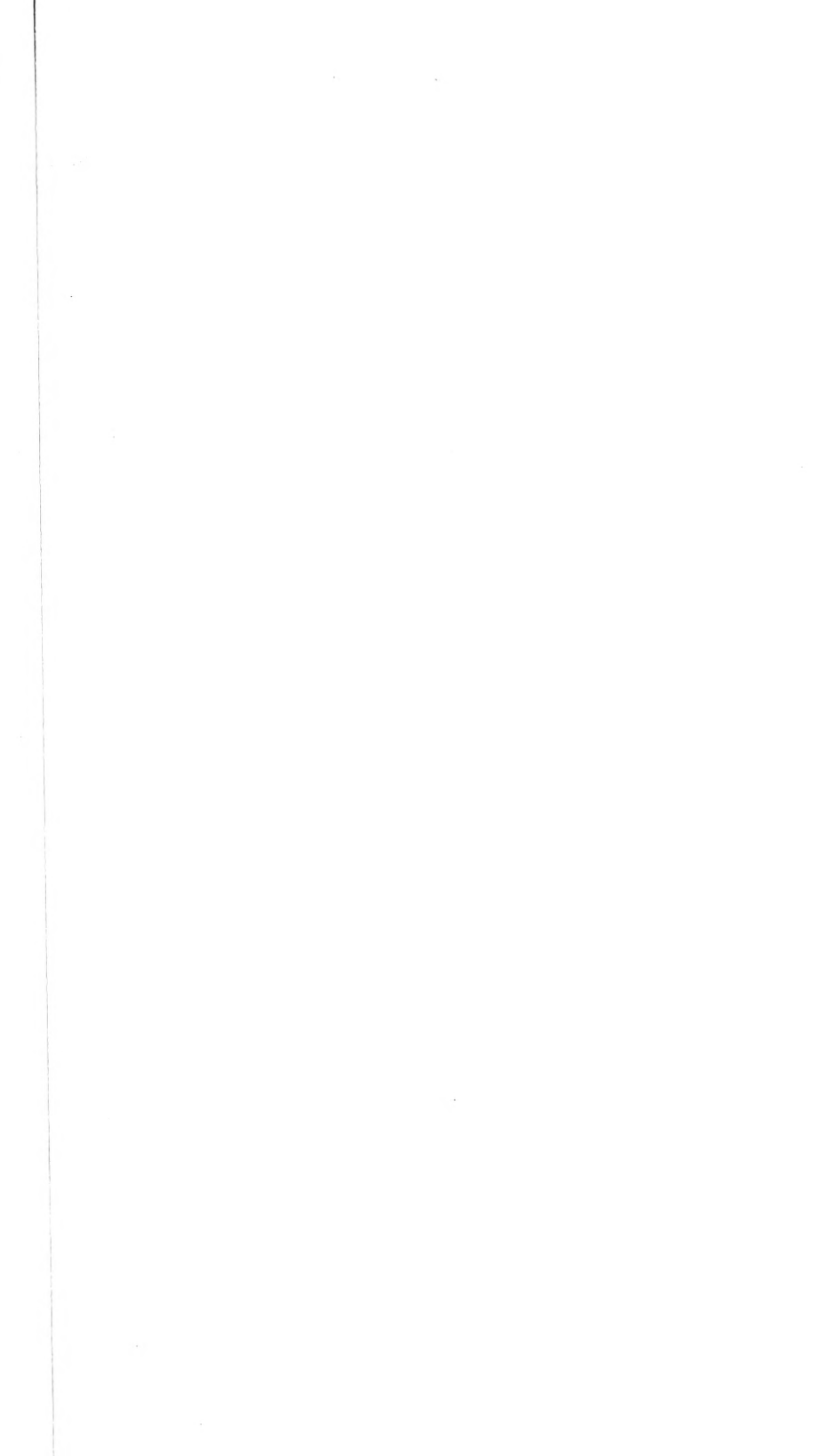
glanté, renferme bien des trésors archéologiques; d'heureuses découvertes, parmi lesquelles je me borne à citer celle d'un fragment considérable de borne milliaire, ont indemnisé le Gouvernement des sommes que les fouilles sous la domination hollandaise lui ont coûté. Que l'Etat veuille donner des ordres pour un nouveau travail d'exploration, et l'on peut en être certain, il en recueillera d'heureux résultats.

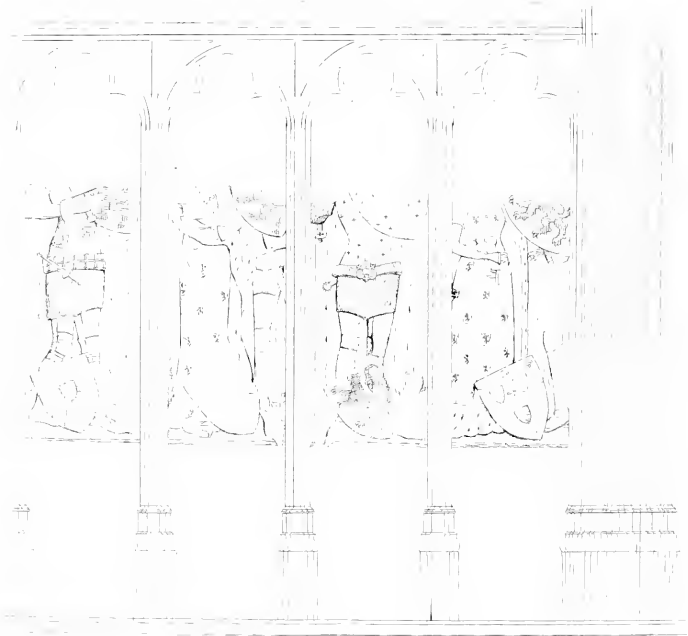
» Tongres est certainement une des localités les plus anciennes du pays; c'est là qu'il faut creuser, si l'on veut agrandir nos connaissances sur l'état ancien de notre pays et enrichir nos collections d'antiquités. »

M. le Ministre de l'Intérieur a adopté les conclusions de ce rapport, et un subside a été accordé pour les travaux de fouilles.

---







## LES ARMOIRIES DES COMTES DE FLANDRE.

A plusieurs reprises, le Comité institué par la *Commission royale des Monuments* pour la restauration des objets d'art et la solution des questions archéologiques eut à s'occuper des armoiries du comté de Flandre.

A l'occasion du rétablissement des peintures murales de la chapelle de Sainte-Catherine, oratoire annexé en 1574, par Louis de Male, à l'église de N.-D. à Courtrai, surgit un dissentiment entre deux membres du Comité, M. Ch. Piot et moi, au sujet de l'*Pécu armorial* adopté en 1578 par Philippe d'Alsace, et de l'existence des *anciens insignes* reconnus, de temps immémorial, par la Flandre et ses comtes souverains.

Ce point d'histoire a été traité subsidiairement par M. Piot, dans une dissertation qu'il a publiée sous le titre de : *Recherches sur l'origine et l'hérédité des armoiries*.

Mon intention n'est pas de lutter d'érudition héraldique avec le savant auteur des *Pagi romani*, en controversant les allégations de sa double thèse : *l'Origine et l'Hérédité des armoiries nobiliaires*.

Pourquoi, d'ailleurs? Là ne git point le différend.

M. Poullain de Saint-Foix, historiographe de l'ordre du

Saint-Esprit, constate dans ses *Essais sur Paris* (1754), et d'autres auteurs, comme lui, que de tout temps les peuples ont eu des enseignes nationales, des insignes distinctifs, et qu'il a été mis des figures symboliques ou de fantaisie sur les boucliers et les bannières.

Ceci est accepté par M. Piot dès le début de son opuscule : « Les emblèmes qui ont donné lieu à la naissance » des armoiries sont connus de toute antiquité. »

Quant à l'époque précise ou probable de la naissance des armoiries, M. Piot ne s'accorde pas avec « *les auteurs instruits*, » qui ont traité de l'origine du blason. « Les » preuves alléguées par ces auteurs sont si peu fondées, » quelques-unes sont tellement fausses, qu'il est impossible » d'accepter aucune de leurs assertions. »

Je ne suivrai pas M. Piot dans sa démonstration.

Je vais circonscrire la solution de la question dans ses plus étroites limites, la maintenir sur son terrain propre : l'écu d'armes ou insignes distinctifs reconnus à la Flandre et à ses comtes *avant* et *après* 1178. Rien de plus, rien de moins.

Les comtes et le comté de Flandre ont-ils reconnu ou porté, *avant* 1178, pour insignes, armes ou armoiries, l'écu *gironné d'or et d'azur*?

A la question ainsi posée (laissant de côté les variantes attribuées à l'écu et les opinions émises sur le millésime primordial), M. Piot répond *non*, et M. De Buscher, *oui*.

Voyons les arguments de M. Piot.

A la page 19 de ses *Recherches sur l'origine et l'hérédité des armoiries*, il s'exprime ainsi :

« Les seigneurs des *Pays-Bas*, qui suivaient probable-

» ment en ce point l'habitude des Germains, se servirent,  
» avant l'introduction des armoiries, de boucliers ornés ou  
» non. » — Naturellement.

« Guillaume Cliton, comte de Flandre, portait un bou-  
» clier à ornements, que des auteurs ont pris, à tort, pour  
» des *girons*. Ces ornements ont même donné lieu à une  
» singulière méprise de leur part. Ils en concluent à l'exis-  
» tence d'un *écu gironné*, dont les comtes de Flandre auraient  
» fait usage, avant d'adopter le lion. Erreur que Despars,  
» Duchesne et ensuite Vredius ont propagée. »

Il est fâcheux que M. Piot ne nous ait point nommé les auteurs abusés par le bouclier de Guillaume le Normand et qui ont induit en erreur le chroniqueur Nicolas Despars, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'historien André Duchesne, au XVII<sup>e</sup>, avant même qu'Olivier de Wrée eût reproduit, dans ses *Sigilla comitum Flandriae*, l'image tombale de ce comte, mort en 1128, et enterré, ainsi que plusieurs de ses prédécesseurs, à l'abbaye de Saint-Bertin, en Sithiu (Saint-Omer). De plus, il semble que Vredius, au lieu de chercher à propager l'opinion taxée d'erronée, a essayé de la combattre (1).

« Après avoir attribué UN LION à ROBERT LE FRISON,  
» poursuit M. Piot, l'auteur des *Sigilla comitum Flandriae*  
» donne un ÉCU GIRONNÉ à GUILLAUME CLITON, et puis UN  
» LION à PHILIPPE D'ALSACE. »

L'explication ne pouvait guère se faire attendre de notre part.

Le lion de l'écu de *Robert le Frison* reproduit par Vredius,

---

(1) Voir aux pages 12-15 de l'édition latine et aux pp. 11-12 de l'édition française des *Scaux des comtes de Flandre*.

au millésime de 1072, n'a été ou ne pouvait être que le *lion de Hollande*, comme le baron Kervyn de Lettenhove l'a présumé, avec raison, dans son *Histoire de Flandre*, t. II, p. 70 (1). Robert le Frison était alors encore *ruwaert, gubernator, régent* de Hollande, de Zelande et de Frise, en même temps que *tuteur* des enfants mineurs de Florent I<sup>er</sup>, dont il avait épousé la veuve, et régissait les États. Robert, reconnu comte de Flandre après la victoire de Bavielove, lez-Cassel, et la mort d'Arnould le Malheureux, porta ensuite, comme son fils Robert le Jeune ou de Jérusalem et son petit-fils Guillaume de Loo, l'*écu gironné de Flandre*. La chronique dite de Gouda, écrite au xv<sup>e</sup> siècle, donne à Robert I<sup>er</sup> le titre de *Tutor Hollandia et Comes Flandriae*. La traduction flamande de cette chronique, éditée en 1665 par Pierre Scriverius : *Het oude goutsche chronycæken van Hollandt, Zeelandt ende Frieslandt*, est illustrée de portraits en pied des comtes de Hollande, depuis Thierry I<sup>er</sup> jusqu'à Philippe II, fils de Charles-Quint. Ces portraitures ont été gravées par Adrien Matham, en 1620, et Robert le Frison y porte l'*écu gironné*, avec un petit *écusson au lion de Hollande*, en surtout.

Mais ces explications sont superflues, M. Piot a levé lui-même l'objection, par un argument sans réplique, ni conteste possibles ! A la page 7 de son opuscule, on lit, non sans surprise, cette réfutation anticipée : « Quoi qu'on en ait » dit, le sceau de Robert le Frison, que Vredius a représenté, à tort, tenant un bouclier *chargé d'un lion*, ne porte

---

(1) Voyez aussi : *Album du cortège historique des comtes de Flandre*. Gand, 1852, p. 105.

» aucun signe héraldique. — *Vérification faite*, il n'y a sur le  
» bouclier ni lion, ni aucun signe héraldique.

» C'est l'imagination de Vredius qui l'a trompé; c'est  
» Vredius qui a entraîné dans l'erreur tous les écrivains. »  
Tous les écrivains ?

Ceux postérieurs à Olivier de Wrée, à la rigueur cela pourrait s'admettre; mais ses prédécesseurs, et ils sont nombreux, qui donc les a induits en erreur? Il serait utile que M. Piot nous le fit connaître.

« Sans se rendre compte de ces contradictions manifestes  
» (reprend M. Piot), des écrivains en ont conclu que l'écu  
» girommé formait le premier blason des comtes de Flandre,  
» tandis qu'un *texte positif* des CHRONIQUES DE CE COMTE ne  
» dit pas que Philippe d'Alsace *changea* les armoiries, mais  
» qu'il *adopta* celles du roi d'Afrique, dont il était vainqueur,  
» et qu'elles devinrent *ainsi* celles de Flandre. »

Les contradictions manifestes n'existant pas, comme l'a démontré la vérification faite par M. Piot du sceau de Robert le Frison; d'autre part, les écrivains qui auraient pu s'y tromper, *avant cette vérification*, n'étant qu'anonymement indiqués, nous n'avons plus à nous préoccuper de cette hypothèse.

Partant, toute l'argumentation de mon honorable contradicteur se réduit au *texte positif* qu'il invoque et qui est renseigné en NOTE, à la page 20 de son opuscule : « DE SMEDT, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. 1<sup>er</sup>, page 141. »

Mais d'abord remarquons que ce texte n'appartient pas à « *des chroniques de ce comte*, » c'est-à-dire consacrées seulement aux faits et gestes de Philippe d'Alsace. Le passage se lit dans le CRONICON COMITUM FLANDRENSIUM, et à l'endroit

où il est parlé de *Jeanne de Constantinople*, et de son époux *Fernand de Portugal*.

Le texte qui sert de base à l'argumentation de M. Piot, le voici :

« Fernandus, alter genitus Hugonis regis Portugaliae,  
» Joannem primogenitam imperatoris Balduini duxit in  
» uxorem . . . . . instinctu Mathildis  
» Portugaliae, amitae Joannae, quae uxor erat Philippi  
» Alsaciae . . . . . qui primitus arma regis Abilinae,  
» quem superaverat extra Caesaream Philippi in Syria atque  
» interfecerat, *in scuto suo posuit, atque portavit*, scilicet  
» *leonem nigrum in campo aureo*, quo cum posteri sui Fla-  
» mingorum principes adhuc usque praesens tempus mirè  
» gaudendo portant. »

Que dit ce texte? Pas autre chose que ceci : Philippe d'Alsace fut *le premier* qui posa sur son bouclier et porta *les armes* du roi d'Abilène, qu'il avait tué près de Césarée, et ces armes étaient *le lion noir en champ d'or*, que ses successeurs comtes de Flandre se sont plu à porter désormais, jusqu'à présent.

M. Piot s'en réfère aussi à un texte de la *Chronique de l'abbaye de Saint-André*, Ms. du xv<sup>e</sup> siècle, éd. de la Soc. d'émulation de Bruges, p. 54 (1844). « . . . . .

» Et inter caetera *adeptus est ibidem nobilissimu armorum*  
» *insignia*, scilicet *leonem nigrum in subjecto aureo*, qui-  
» bus usque hodiè comites Flandriae utuntur. »

Les deux textes invoqués constatent uniquement, l'un comme l'autre, *l'origine*, généralement admise, de l'écusson armorial de Flandre *au lion de sable en champ d'or*.

Or, ce point-là n'est pas en cause.



Mais, parce que ces textes ne font pas mention de l'*ancien écu de Flandre*, des *armes gironnées d'or et d'azur*, M. Piot est-il fondé à prétendre que cet écusson n'a pas existé?

Cela n'est point soutenable, en présence des preuves écrites et imprimées, on ne peut plus explicites, des faits même, qui prouvent le contraire et remontent jusqu'à des temps fort reculés.

En note M. Piot accuse M. James Weale, éditeur d'une nouvelle édition de la *Chronique de Saint-André*, d'avoir dit: « que Philippe d'Alsace *changea* (mutat) les armoiries, » et il ajoute cette judicieuse réflexion : « que ce prince ne pouvait *changer* ce que ses prédécesseurs n'avaient pas » admis. »

C'est ce que nous allons examiner. Toutefois, M. Piot paraît s'être trompé à l'égard de M. Weale, qui n'a rien modifié dans le texte de son édition de 1868. Il y a *adeptus est* (p. 55), comme dans l'édition de 1844.

Sans autres preuves que les conséquences qu'il tire des textes qu'il cite, M. Piot infirme et dénie tout ce qu'ont écrit les plumes les plus autorisées, depuis le xiv<sup>e</sup> siècle. Il fait table rase de toutes les chroniques qui contrarient son système, même de celles qu'il a dû rencontrer dans le volume du *Corpus chronicorum Flandriae* où il a choisi l'un des extraits sur lesquels il se fonde, et qu'il interprète selon le besoin de son argumentation. Dans ce volume est publiée l'importante *Chronique de Flandre*, rédigée par Adrien de Budt, moine à l'abbaye des Dunes, au xiv<sup>e</sup> siècle, et on lit ce qui suit à l'année 1178 : « ..... Philippus comes, in » expeditione principis Syriae, cujus exercitus irruens super » eum dispersus est, et ibi vi scutum aureum cum leone

- » *nigerrimo*, a quodam nobili tureo *extorsit*, quod omnes
- » *successores ejus ad præconia sua deferre, pro veris armis*
- » *Flandriæ maluerunt.* »

..... Et là, il enleva de force à un noble Ture l'écu d'or au lion noir que tous ses successeurs (comtes de Flandre) préférèrent de porter, en son honneur, pour les *vraies armes* de Flandre. Ainsi, il y en avait d'autres antérieurement?

Au tome IV du *CORPUS CHRONICORUM FLANDRIÆ*, édité en 1865 par la Commission royale d'histoire, nous trouvons une chronique flamande rimée : *Rym Kronyck van Vlaanderen*, extraite d'un recueil ms. de la bibliothèque de Stuttgart, et connue sous la dénomination de manuscrit de Comburg. La chronique commence au forestier Liederic d'Harlebeke, qui reçut de Charlemagne l'investiture du *pays de Flandre*, le 17 janvier 792, selon M. Kervyn de Lettenhove.

Le poète chroniqueur y raconte (p. 756) que Philippe d'Alsace alla avec Philippe de France et Richard d'Angleterre disputer la Terre-Sainte au soudan Saladin, et y conquit *les nouvelles armes de Flandre* :

- « In dese reise, verstaet den tijt,
- » Over zee, int heleghe lant,
- » *Hief up*, Philips van Vlaendren lant
- » Den *scilt van goude metten zwarten loene*,
- » Di hi vortan, als prince coene,
- » Voerde, ende *liet de wapene varen*
- » Daer *sine vorders niet vercapent varen* »

Est-ce assez explicite? Il éleva ou adopta (*hief up*) l'écu d'or au lion noir, et délaissa ou abandonna (*niet varen*) les armoiries que portaient ses aïeux.

La chronique rimée, qui contient plus de 10,500 vers, se termine au 25 avril 1404. Elle fut écrite au xv<sup>e</sup> siècle. — D'après M. J.-J. De Smedt, un chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, Hessois de naissance, l'emporta à Comburg, où il obtint un canonicat en 1556.

Cette chronique constate qu'en l'année 1184 le LION DES ARMES DE GAND reçut *le collier et la couronne d'or*, en récompense et en l'honneur du courage qu'avaient déployé les Gantois qui combattirent avec Philippe d'Alsace contre le roi de France.

- » Daer heeft de *witte leeu* ontfaen
- » Van Ghend *alsbat* ende *croene*
- » *Van goude*. ter heeren ende tsinen loene. »



La ville de Gand avait donc aussi des *insignes ou armoiries* au temps de Philippe d'Alsace (1). Aujourd'hui les armes de Gand sont encore : *d'argent au lion de sable, au collier et à la couronne d'or, lampassé et onglé de gueules*.

Passons à d'autres témoignages.

Un fragment de Ms. de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, intitulé .

(1) Dans un Ms. des archives communales de Gand intitulé : *Oorspronck van Nederlanti*, etc., on lit : « *Hoe dat den graeve Arnoud elke hoofstadt, als Ghendt, Brugge ende Iperen een wapen gheeft.* » « *Albaer eerst soo gaf den graeve Arnoud de hoofstadt van GHEENT de waepen te voeren van eenen witten leeu int swart veldt.* » F<sup>o</sup> 47. Copie d'un Ms. du xv<sup>e</sup> siècle.

*De graven van Vlaenderen, hoe zij heeten, hoe langhe zij leefden ende waer zij begraven zijn, etc.*, cite aussi le changement d'armoiries en 1178 :

« Den grave Philips, Diericx zone, *leide ne ter den ouden*  
» *scilt van de wapenen van Vlaenderen, ende nam up EERST*  
» *den zwarten clemmenden leeu int velt van goude.* »

*Hy leide neder* : il déposa, délaissa ou abandonna l'ancien écu d'armes de Flandre ; *hy nam up eerst* : il prit, éleva ou adopta, LE PREMIER, le lion noir rampant en champ d'or.

Dans un armorial du xv<sup>e</sup> siècle, conservé aux archives communales de Gand, et qui contient plus de deux mille armoiries coloriées de toutes les contrées de l'Europe, se rencontre plusieurs fois l'*écu gironné d'or et d'azur*.

Les armoiries *anciennes* et *nouvelles* de la Flandre y sont reproduites en tête de la subdivision des FLAMENS A BANNIÈRE ; elles sont assez grossièrement coloriées et au-dessous se lisent des inscriptions descriptives.

I. « Les anciennes armes du conté de Flandre estoy ung  
» giron de x pièces dor et dazur a ung escucon de guelle,  
» et soloy cryer *Lille de Buëq* »

II. « Les armes du conté de Flandre son dor a ung lion  
» de sable ongle et iampasse de guelles encaucies dargent,  
» et crye son nom. »

CORNEILLE GAILLIARD, dans son livre : *L'anchienne noblesse de la très-haute, très-noble et très-puissante contée de Flandres, avecques leurs armes blasounes, comme il souloient anchienement porter*, Ms. de 1557, décrit les anciennes et les nouvelles armes de Flandre, avec la précision d'un héraut d'armes et d'un généalogiste.

« Les armes des anciens contes de Flandres fut gy-

» rommé d'or et d'asur, de dyx pièces, à l'escu de gueulle,  
» parmy la tymbre coroné à la royaelle d'or, à deux ales  
» d'ermynes, et enentre les dictes ales deux macins carnael  
» en pal; les waeyelles d'asur et d'ermynes, et leur crye à la  
» bataille fut : *Haerlebecq! Haerlebecq! Haerlebecq le*  
» *noble!*

» Les *nouvelles armes de Flandres*, conquis en bataille, à  
» la Terre-Saincte de Hierusalem, par prouesse d'armes à  
» l'encontre des infydeles, par fu noble prince de bonne  
» memoire le très-hault, très-puissant et très-excellent prince  
» Phelippe de Helsasse, conte de Flandres, etc., fut d'or au  
» lyon de sable, lampassé et armé de gueulle; laquelle armes  
» conquis, le dict conte, sessuccesseurs contes et contesses  
» de Flandres ont porté et portent jusques à present, les-  
» quelz oent eu pour leur crye aux batailles : Flandres le  
» noble au lyon! et leur tymbre est coroné à la roeyale d'or  
» au demy-lyon rampant de sable, lampassé et armé de  
» gueulle, enentre deux ales d'or, les waeyelles de sable et  
» d'or. »

« *S'ensuivent les douze pers de Flandres, du temps passé :*  
Et entre autres : « Le conte d'Ayre portoit les *anchienes*  
» *armes gyronnées de Flandres*, etc., et crye : *Flandres!* »

« *Barons et banneretz de la conté de Flanâres :*

» Le vicomte d'Aerlebeque, *gyronné d'or et d'asur*, à  
» l'escuson de gueulle sur le tout, et crye à la bataille : *Haer-*  
» *lebeque! Haerlebeque!*

» Le seigneur de Wyngendale porte les *anchienes armes*  
» *gyronnez de Flandres*, au chief d'or, au lyon-leopaerdt de  
» sable, lampassez et armé de gueulle.

» *Anchienne chevalerie de Flandres.*

» Le seigneur de Tronchiennes, *gyronnez d'or et d'azur*,  
» de douze pieces, à l'escuson de gueulle sur le tout, et ung  
» filet de gueulle au travers du diet escu et crye : *Flandres!*  
» *Flandres!* (1) »

LE JARDIN D'ARMOIRIES, *contenant les armes de plusieurs nobles royaumes et maisons de Germanie inférieure, etc.*, imprimé à Gand en 1567, par Gérard Salenson (2), donne, parmi ses innombrables blasons, FLANDRES ANTIQUE (*Oudt-Vlaenderen*) et FLANDRES MODERNE (*Teghenwoordich Vlaenderen*).

« Les armes modernes du conté de Flandres estant d'or  
» au lion de sable, pour la victoire jadis obtenue par  
» Philippe I<sup>er</sup> de ce nom, conte de Flandres, sur un grand  
» prince païen en conqestant la Terre-Saincte, mesmes  
» afin de perpétuer la mémoire d'icelle, le dit conte *laissant*  
» *les vieilles armoiries de Flandres*, gironnées d'or et d'azur,  
» releva celles de son ennemy vaincu, formées d'or au lion  
» de sable, comme diet est : chose qui nous est amplement  
» testifiée par les chroniques. »

Ce curieux recueil, devenu fort rare, contient aussi les armoiries de *Hainault antique* et *Hainault moderne*; *Lorraine antique* et *Lorraine moderne*. A la fin du volume, les blasons des quatre membres de Flandre : GAND, BRUGES,

---

(1) M. J. Malderghem : *Essai sur l'art de blasonner*, XIII<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle (Introduction à l'édition faite en 1866 des deux traités de Corn. Gailliard), dit que l'*Armorial de l'ancienne noblesse de Flandres* est le plus complet qui ait été publié jusqu'à nos jours pour cet important comté.

(2) Titre flamand : DEN BOOMGAERT DER WAPENEN, *inhoudende de wapenen van vele Edele Haysen van dese Nederlanden, etc.* Gheprint tot Ghendt by Gheeraert Salenson, met visitatie ende approbatie der commissarissen van der Co. Ma. daer loe ghestelt. 1567.

IPRES et LE FRANC, précédés de la représentation de la FLANDRE : le noble lion, tenant les deux écussons : à dextre l'écu gironné d'or et d'azur, à senestre, l'écu au lion de sable.

Dans un manuscrit avec blasons enluminés, formé au XIX<sup>e</sup> siècle par P. Maes, peintre héraldique à Gand, et consacré aux collégiales, abbayes, couvents, etc. de la Belgique, se rencontrent des mentions de communautés religieuses fondées par des comtes et des comtesses de Flandre, et qui furent autorisées à prendre, intégralement ou bien avec certaines modifications, les armoiries de leurs fondateurs ou fondatrices. Parmi ces institutions comtales, il en est qui remontent à des dates antérieures au temps de Philippe d'Alsace, et qui portèrent les armes gironnées de Flandre.

La collégiale de *Saint-Sauveur*, à *Harlebeke*, fondée en 1040 (puis le chapitre en 1065) par Baudouin de Lille, dit le Pieux, et son épouse Adèle de France, fille du roi Robert, eut pour armoiries un écu gironné à douze pièces d'or et d'azur; avec un écusson d'argent, au globe d'azur, bande et croix d'or en surtout.

L'abbaye de *Messine*, fondée en 1060 par Baudouin et Adèle, pour trente chanoinesses, filles nobles ayant au moins huit quartiers de noblesse, eut ses armoiries, mi-partie accostées : à dextre, gironnées à quatorze pièces d'or et d'azur, avec l'écusson de gueules en surtout, et à senestre, l'écu de France modifié : fleurs de lis d'argent en champ d'azur; le tout surmonté de la couronne comtale.

Les deux premières abbesses furent du sang royal de France, comme l'indiquent leurs armoiries particulières.

La III<sup>e</sup> abbesse, OGNE, était fille de *Robert le Frison* ;

elle gouverna la communauté pendant quarante ans et mourut en 1141. Ses armes étaient de patrimoine : gironnées de huit pièces, d'or et d'azur, à l'écusson de gueules sur le tout.

La VIII<sup>e</sup> abbesse, ELISABETH, fille du *comte Thierrri* et sœur de *Philippe d'Alsace*, gouverna la communauté pendant vingt-cinq ans, et mourut en 1224.

Ses armoiries, patrimoniales comme celles de l'abbesse Ogine, étaient gironnées, à quatorze pièces, d'or et d'azur, à l'écusson de gueules en surtout, mais à la bordure échiquetée d'argent et de gueules.

LE CHAPITRE EXEMPT de la *collégiate de Saint-Pierre*, à Lille, dut également sa fondation à Baudouin le Pieux et à Adèle de France (1047). Ses armoiries étaient : de gueules aux clefs d'or croisées, accostées de l'écu de Flandre gironné de douze pièces. Le double écusson surmonté de la couronne comtale.

Bien que M. Piot accuse *Despars* et *Duchesne* d'avoir propagé l'erreur des armes gironnées, je ne crois pas devoir passer sous silence leur témoignage formel. D'abord, à cause de la valeur personnelle de ces annalistes, ensuite, parce que M. Piot ne nous a appris ni par qui, ni comment ils ont été abusés.

NICOLAS DESPARS, bachelier ès-lettres, conseiller, échevin et bourgmestre de la ville de Bruges, de 1565 à 1578, s'occupa beaucoup de recherches généalogiques et historiques. Il écrivit sa *Chronique flamande du pays et comté de Flandre* vers 1562. Son épitaphe le qualifie de « *nobilis vir, literis et armis clarus.* »

Voici la traduction littérale du passage de sa chronique où il raconte les exploits de Philippe d'Alsace en Syrie,



année 1177-1178. « . . . . En revenant du mont Sinaï et non loin de Césarée, il fut traîtreusement attaqué par le roi Nobilion d'Abilène, que, grâce à son habileté dans le maniement des armes, il vainquit et tua sur place. Il lui prit son *écu au lion noir rampant en champ d'or*, et jura sur sa noblesse (*bij zijn edelheit*), que ces armes seraient (en éternelle mémoire de sa victoire) portées par lui et ses successeurs, comme il advint, abandonnant (*abandonnerende*) ainsi « les six girons d'azur en champ d'or et à l'écusson de » *gueules en surtout*, » que ses prédécesseurs avaient toujours portés.

ANDRE DU CHESNE (1584-1640), l'historiographe de Louis XIII, roi de France, dans l'*Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand, d'Alost*, etc., livre que le savant Warnkœnig appelle « un vrai trésor pour l'histoire la plus reculée de la Flandre, » décrit, sans laisser apercevoir une ombre de doute, le premier écu d'armes des comtes de Flandre. « Gironné d'or et d'azur à dix « pièces, à un escusson de gueules sur le tout. » Il ne se contenta pas de cette description, il a fait graver ces armoiries, et notre honorable collègue M. De Smet les a reproduites dans son mémoire académique sur Philippe d'Alsace (1).

Veut-on écouter, maintenant, notre annaliste PIERRE D'OUDEGHERST, juriconsulte et historien distingué, qui peut être placé, selon M. Ph. Lesbroussart, son commentateur, « parmi ceux qui ont le mieux écrit sur l'histoire de

---

(1) *Mémoires des membres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome XXI.

son pays (1). » La première édition de ses *Chroniques et Annales de Flandre* fut imprimée en 1571, chez Christophe Plantin, à Anvers. La seconde, avec notes et commentaires de M. Lesbroussart, fut éditée à Gand, en 1789. Aux pages 23 de la 1<sup>re</sup> édition et 65 de la 2<sup>e</sup>, on lit : « Je treuve par *anciens*  
» *cartulaires*, que Lyderic (d'Harlebeke) portoit ses ARMES  
» *gironnées d'or et d'azur, à uny escusson de gueule par*  
» *dessus*, et dient aucuns qu'il les conquist sur Phinaert.  
» Les aultres estiment qu'elles luy vindrent de ses predec-  
» seurs : tant y a que ses successeurs contes de Harlebeeque  
» et forestiers de Flandre, et ausi depuis *les contes du dict*  
» *Flandre, ont toujours porté les mêmes armes*, jusques au  
» conte Philippe, premier de ce nom, lequel *les abandonna*,  
» pour la raison qu'en poursuyvant ceste histoire pourez  
» entendre. »

Aux pages 159 de l'édition plantinienne et 445 de l'édition gantoise, se complète le récit précédent : « Le dict Philippe  
» (d'Alsace) fit ses pasques de l'an mil cent septante-huict  
» en la Saincte cité (Jérusalem), puis passa outre et fit son  
» pelerinage vers sainte Catherine au mont Sinay, et à son  
» retour il fust assailly d'un bon nombre de Tures, contre  
» lesquels neantmoins il se deffendit vigoureusement,  
» mesmes combatit corps à corps un prince ture..... (2)  
» lequel (Philippe) luy osta ses armes, qu'il porta toujours  
» depuis, et sont celles, sans aultres, que les contes de

---

(1) Ainsi le déclare aussi Gerard Mercator, dans l'*Atlas ou représentation du monde*. Pour le texte descriptif de la Flandre ont été suivies les données de P. d'Oudegherst, « qui a escrit exactement les choses de Flandres. »

(2) « El s'appelloit, selon que en aulcunes histoires se treuve par escript, le prince ture : Nobilion, roy d'Albenie. »

» Flandre portent encore le present, scavoir, *un lyon de*  
» *sable à ung champ d'or*, laissant, au reste, *les precedentes*,  
» *que les aultres contes ses predecesseurs avoyent porté*, qui  
» estoyent telles que nous avons depeint au commencement  
» de ceste histoire. »

Continuons la revue des chroniqueurs, des annalistes, des historiens qui ont *inventé* ou *propagé* l'erreur qui n'a trouvé, jusqu'à ce jour, d'autre contradicteur absolu que M. Piot.

XIV<sup>e</sup> siècle. JOANNES IPERIUS OU LONGUS (Jean de Langhe, d'Ypres), historiographe du monastère de Saint-Bertin, où il fut abbé et mourut en janvier 1584, était un érudit, qui obtint, à Paris, le titre de *doctor decretorum*. Sa chronique de Saint-Bertin : *Chronicon Bertinianum seu Sithiense S. Bertini*, dont il existe des Mss. à Bruxelles et à Bruges, va de l'année 590 à 1294. Elle fut écrite durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Voici ce qu'elle mentionne, et ce qui fut accepté et répété par Locrius, Vredius et Sauderus, au sujet des armoiries de la Flandre : « Hic (Liedericus harlebecanus) » *arma detulit auri et azuri distincta pyramidibus, umbonis* » *centro scuto aureo rubro junctis.* » Puis : « Ipse est stipes » *et radix, a quo Flandriae comites processerunt, qui omnes* » *haec armorum insignia detulerunt, usque ad Philippum,* » *qui aurum cum nigro leone conquistavit.* »

C'est aussi clair que positif : *les anciennes armes gironnées* furent en usage en Flandre jusqu'à la conquête des *nouvelles* par Philippe d'Alsace.

PONTUS HEUTERUS, à son tour, rapporte comment Philippe

d'Alsace conquit les armes du roi d'Abilène : « Qui in luteo  
» scuto nigrum leonem praeferebat, quibus ex inde est usus,  
» oblitteratis veteribus forestiorum insignibus, ac ad succes-  
» sores Flandriae comites transmisit. »

« . . . . . *Oblitteratis veteribus insignibus* » s'entend sans traduction.

JACQUES DE MEYERE (*Meyerus*) et JACQUES MARCHAND (*Marchantius*) constatent et décrivent les anciennes armes ou insignes du comté de Flandre :

*Compendium chronicorum Flandriae per Jacob. Meyerum, 1558, p. 85 v<sup>o</sup> :* « 1178, insignia autem nigri leonis qui-  
» dam haec peregrinatione de Nobilione Abiliorum regulo,  
» pars de Saracenis ante mediolanum nescio quo tempore  
» per Philippum capta putant. Alii autem quod proprius  
» verso sit, concordii assensu a principibus Belgarum pa-  
» rantibus in Syriam expeditionem variorum colorum leones  
» assumptos esse volunt, *relictis veteribus insignibus.* »

*Jacobi Marchantii Flandriae descriptae liber secundus : ANTI-  
QUITATE AC NOBILITATE :*

« . . . . . Harlebecae in templo tres posteriores (fores-  
» tarii) sepulti sunt, atque his insignibus omnes usi : scuto  
» videlicet in quina aurea, totidemque cerulea segmenta  
» distincto, rubra parmula umbilico apposita, quae ad pos-  
» teritatem transmissa, et inextincta, circiter annos quin-  
» gentos in usum fuere; donec illa Philippus Alsatus ad  
» annum centesimum septuagesimum octavo supra millesi-  
» mum atro leone *commutavit.* . . . . . »

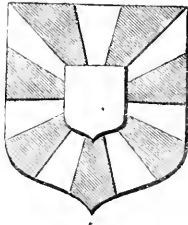
*J. Marchantii Flandria Commentariorum libri IV descripta, 1596, p. 201.*

« *Philippus primus Alsatus.*

» Primus antiqua Flandriae insignia atri Leonis signo  
» commutavit. »

ANTOINE SANDERUS, dans sa *Flandria illustrata*, emprunte à Marchantius son assertion si précise : Philippe d'Alsace fut le premier comte de Flandre qui changea les *antiques insignes* de la Flandre, en arborant l'image du lion.

MARC VAN VAERNEWYCK : DIE HISTORIE VAN BELGIS, *die men anders noemen mach : den Spiegel der nederlantscher oudheyt*, éd. gantoise de 1574, parle dans le quatrième livre, au chap. XIX, des croisades et des comtes de Flandre qui y prirent part. Ce chapitre a pour vignette initiale l'*écu gironné d'or et d'azur, à l'écusson de gueules sur le tout*.



Après avoir traité des exploits de Robert le Frison, de son fils Robert de Jérusalem, de Thierry d'Alsace, il en vient à Philippe d'Alsace, et raconte sommairement les batailles qu'il livra à Nobilitir, à Nobilion et à Agelias, qu'il tua tous les trois de sa main, et où il conquit l'écu d'armes au lion :  
« *den scilt van Nobilitir, den welken hadde het velt van Kelen,*  
« *met een quartier boven van goude, ende daer in eenen clem-*  
« *men ten liebaert van sable.* » Il reproduit ce nouvel écu en vignette intercalée dans le texte imprimé, puis continue :  
« Ende in Vlaenderen, victorieuselick ghecommen synde,

» heeft hy (Philippus) dese nieu wapen opgherecht in zyn  
» bannieren ende balsanen jeghens den Coninek van  
» Vranekerieke voor Soysson. — Aldus veranderende die  
» oude wapen van Vlaenderen in dese nieuwe, alsoo men  
» hier figuerlick sien mach. »

Et revenu victorieux en Flandre, Philippe d'Alsace arbora ce *nouvel écu d'armes* sur ses bannières et ses pennons, devant Soissons, dans la guerre qu'il soutint alors contre le roi de France, changeant les anciennes armes de Flandre en ces nouvelles, ici figurées (1).



Une chronique flamande, imprimée en 1859 par la *Société des Bibliophiles* de Gand, d'après un Ms. du xv<sup>e</sup> siècle, a pour titre sommaire : *Dit es de cronicke ende genealogie van*

---

(1) P. D'Oudegherst raconte qu'en 1185, à l'expiration de la trêve conclue entre Philippe Auguste et Philippe d'Alsace, les deux adversaires se remirent en campagne. Le comte de Flandre fit précéder son armée d'un très-grand étendard, sur lequel était peint un *dragon* lançant des flammes par la bouche, les yeux et les oreilles, pour signifier que son intention était de mettre le royaume de France à feu et à sang.

M. Kervyn de Lettenhove rapporte qu'il s'écria : « il faut que les guerriers de Flandre brisent les portes de Paris ; il faut que mon *dragon* paraisse sur le petit pont, et que je plante *ma bannière* dans la rue de la Calendre. »

*den principalen forestiers ende graven van den forceste van Buc, dwelke men nu ter tyt noemt Vlaenderen. Anno 580 ad 1467.*

Dans cette chronique sont circonstanciés les combats livrés par Philippe d'Alsace à Nobilitir et à Nobilion, ainsi que la conquête de leurs écus d'armes au lion. Mais ces faits y sont rapportés à l'année 1181.

A l'année 1191, le chroniqueur mentionne la seconde arrivée de Philippe d'Alsace en Syrie, au secours d'Acre, et la bataille de deux jours qui s'y livra entre les chrétiens et les Sarrasins. Le comte de Flandre y fit des prodiges de valeur. Longtemps entouré par les guerriers de l'Abilène, qui firent en vain les plus grands efforts pour reconquérir leurs anciens insignes : le lion noir en champ d'or, qu'ils voyaient briller sur le bouclier de Philippe d'Alsace, celui-ci fut blessé très-grièvement. On parvint à l'emporter du champ de bataille. Il mourut vingt-deux jours après.

Cette chronique précise donc aussi l'époque où Philippe d'Alsace *portait* sur son bouclier les *armes au lion*.

Jusqu'ici je n'ai relaté que des témoignages de chroniqueurs et d'annalistes; mais ceux que j'ai fait intervenir dans le débat sont assez nombreux et assez formels, je pense, pour contenter l'adversaire le plus difficile. Néanmoins, je vais renforcer les données précédentes par d'importants extraits du RECUEIL DES ANTIQUITÉS DE FLANDRE, par Mess. *Philippe Wielant*, et des RECHERCHES SUR LES ANTIQUITÉS ET NOBLESSE DE FLANDRE, par l'historien généalogiste *Philippe de l'Espinoy*.

Philippe Wielant, successivement président du Conseil de Flandre et du Grand Conseil de Malines : xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècle, était un historien et un jurisconsulte du plus grand mérite :

*son nom seul vaut autorité* (1). Ses ouvrages juridiques ont eu plusieurs éditions ; ses travaux historiques, restés inédits jusqu'à notre époque, ont été, dit M. le chan. J.-J. De Smet, qui les a publiés dans le *Corpus chronicorum Flandriae*, t. IV, 1865, largement mis à contribution par Olivier de Wrée, Jacq. de Meyere et Jacq. Marchant, pour leurs divers ouvrages.

Voici deux citations de ses ANTIQUITÉS DE FLANDRE (2) :

I. « *Des comtes de Flandre qui ont esté outtre mer, les aulcuns par devotion et peregrinaige, et les aultres pour la deffence et tuition de la Sainte foy*

» Philippe d'Elstate feist deulx voïages outtre mer, l'ung en l'an mil cent LXXVII et tira en Palestine. Mais pour ung desbat petit qui sourdist entre luy et les templiers, il laissa Palestine à la requeste du prince d'Anthioche, où il feist des grandes vaillances, et à son retour apporta les *nouvelles armes de Flandre*, qu'il avoit vaillamment acquises du dueq (roi) d'Albanie, nommé Debilion (Nobilion), comme diet l'histoire. »

II. « *Du second estat de Flandre, qui est des nobles* (5).

» En Flandre n'a que ung baron, qui est le conte meisme,

---

(1) « PHILIPPE WIELANT, dit M. le procureur général Gausser (*Le conseil de Flandre*, discours de rentrée de la Cour d'appel de Gand, 1846), était un des hommes les plus distingués de son temps, comme jurisconsulte et comme historien. Harduin lui attribue cette félicité suprême qui, d'après Pline le Jeune, est le partage de ceux qui ont reçu du Ciel le don de faire des choses dignes d'être écrites, et d'écrire des choses dignes d'être lues. »

(2) *Corpus chronicorum Flandriae*, t. IV, p. 227.

(5) *Corpus chronicorum Flandriae*, t. IV, p. 251.

Le commencement de cette citation est extrait du Ms. n° 16802 de la Bibliothèque de Bourgogne. La variante complémentaire (. . . .) provient du Ms. n° 410.



lequel porte pourses *anciennes armes* gironné d'or (et d'azur à ung eselçon de gueule, et pour les *nouvelles*) à ung lion de sable, armé de gueule, moullée d'argent et crye : *Flandre à lion*.

» Les *anciennes armes* portèrent Liederic (1) et ses successeurs par plus de iv<sup>e</sup> ans. Les *nouvelles* furent acquises fort honnorablement sur les Sarasins et infidèles par Philippe, conte de Flandre et de Vermandois, comme aucuns dient. Aultres dient que les armes de lion viennent d'une alliance que fisrent ensemble les princes par deçà, pour requerre la Terre-Sainete *habandonnant* leurs *anciennes armes* et prenant *lions*, si comme le dueq de Louvain, le conte de Flandre, le conte de Hollande, le conte de Gheldres, le dueq de Limbourech, le dueq de Luxembourech et plusieurs aultres. »

Les *Recherches de Philippe de l'Espinoi*, si connues et si estimées, furent imprimées à Douai en 1651. Ses données corroborent entièrement le dire du président Wielant : sur le point en cause, il est, comme lui, net et clair.

Qu'on en juge :

CHAPITRE I<sup>er</sup> : « En Flandres ont regné quatre forestiers, contes et contesses le nombre de trente-quatre, dont le roy d'Espagne, Philippe III du nom, le trente quatriesme, et

---

(1) « Le premier forestier fust Liedericq, et en ce conviennent toutes les histoires; mais qui fust ce Liedericq est diversement parlé. . . Aultres parlent de deux Liedericq, et du premier narrent-iz choses merveilleuses, qui plus semblent estre fables que histoires. Mais tous s'accordent que le premier *seigneur* fust nommé Liedericq, et que de luy sont venuz et descenduz tous les *forestiers*, *contes* et *contesses* de Flandres, en directe lignée, de degré en degré, jusques au roy nostre maistre (Charles-Quint); sans jamais avoir changé d'estoq. »  
Page 15.

portoient les diets forestiers et comtes de Flandres, *jusques au temps de Philippe d'Elste*, pour armoiries un *écu gironné d'or et d'azur*, de douze pièces, avec un *écu de gueules* sur le tout, etc. »

CHAPITRE X : « Philippe d'Elste .... fut le *premier* des comtes de Flandres qui *changea* les armes gironnées et les porta d'or au lyon de sable ; lesquelles il gagna en bataille contre un prince sarrasin ou ture. »

CHAPITRE XXXV : *Barons, Beers et Bannerets de Flandres*. « Les vicomtes ou chastelains de Harlebeke portèrent leur bannière gironnée d'or et d'azur, de seize pièces, à l'escusson de gueules sur le tout..... »

« La terre et seigneurie de *Wacquene* est une ancienne bannière de Flandres ; elle estoit gironnée d'or et d'azur, de seize pièces, et en surtout l'escusson de gueules. »

Plus tard l'escusson central fut chargé de trois croisettes, selon *Sanderus*.

« La terre et seigneurie de *Wiendaele*, ancienne bannière de Flandres [un château comtal y fut construit par Robert le Frison], porte les armoiries gironnées d'or et d'azur, de dix pièces, à l'escusson de gueules sur le tout, au chef d'or au lyon passant de sable (lampassé et armé de gueules). »

Au temps de *Sanderus* : *Flandria illustrata* (xvii<sup>e</sup> siècle), le pays de *Šotteghem* avait adopté les armes de la race d'Engghien. Antérieurement, et puis simultanément avec celles-ci, on y arborait les insignes gironnés d'or et d'azur de dix pièces, mais sans escusson central de gueules.

---

Consultons, maintenant, nos écrivains modernes, nos

autorités historiques plus récentes. S'ils étaient d'un sentiment opposé à l'opinion que je soutiens, et d'un sentiment bien motivé, ils pèseraient d'un grand poids dans la balance. Ils sont nombreux; mais il suffira d'interroger ceux de qui on invoque le plus souvent le témoignage. Au premier rang se placent, chronologiquement, MM. Lesbroussart, Le Glay, Warnkoenig, Gheldolf, Delepierre, De Smet, Moke, le baron Kervyn de Lettenhove.

A M. Ph. Lesbroussart, le commentateur de P. d'Oudegherst, et à M. Edw. Le Glay, l'auteur d'une *Histoire des comtes de Flandre*, qui tous deux, sans traiter la question au point de vue spécial de l'existence et de l'abandon des premiers insignes de la Flandre, mettent en doute la véracité ou l'exactitude des récits, assez exagérés (nul n'en disconvient), des prouesses accomplies par Philippe d'Alsace, en Orient, et de la conquête, dans les batailles soutenues en 1178, de l'écu au *lion de sable en champ d'or*, le chanoine J.-J. De Smeta répondu, avec raison, » qu'il est permis de supposer que ces écrivains auraient parlé d'une façon moins tranchante, s'ils n'avaient pas négligé les sources flamandes (1). »

Cette observation a été faite aussi par M. Octave Delepierre, et l'on peut y ajouter : s'ils avaient connu le *Cronicon comitum Flandrensium*, où sont rapportés avec des détails tout à fait en situation, quoique assez romanesques, les combats livrés non loin de Césarée.

---

(1) *Mémoires* des membres de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : *Mémoire historique et critique sur Philippe d'Alsace*, 1157-1191. — Tome XXI.

Ces récits, dit M. De Smet, ont été rejetés, comme *fabuleux*, par M. Lesbroussart, et d'après lui, sans doute, par M. Le Glay; ils ont été acceptés, au contraire, *quant au fait principal*, par MM. Panckoucke, Moke, etc. M. Lesbroussart se base sur le silence gardé à cet égard par Guillaume de Tyr; mais d'autres y ont suppléé, sans infirmer la *preexistence* des anciens insignes des comtes de Flandre, ni la *mutation* de ces insignes postérieurement à 1178, mutation accréditée avec la plus constante unanimité. M. De Smet a résumé dans son mémoire les récits du *Cronicon comitum Flandrensiium*, et, par des éclaircissements historiques, il appuie l'opinion des chroniqueurs flamands.

« Peut-être objectera-t-on, dit-il, que plusieurs de nos » chroniques ont copié en cet endroit le *Cronicon comitum* » *Flandrensiium*, et l'on aurait raison pour quelques-unes; » mais il en restera encore assez qui sont à l'abri de cette » supposition. De plus, la narration du *Cronicon comitum* » *Flandrensiium* était inédite il y a dix ans, comment Despars » et autres en ont-ils reproduit la narration circonstan- » ciée? »

M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de Flandre*, tome II, p. 69-70, s'exprime ainsi : « D'anciennes légendes racontent que ce fut pendant cette guerre que Philippe (d'Alsace) conquit les insignes héraldiques qu'il transmit à ses successeurs. « Durant la bataille (de Césarée), dit » Olivier de la Marche, se trouvèrent Nobilion et le comte » de Flandres : et se combattirent tellement que le comte » de Flandres l'occit de sa main et abatit et gaigna sa ban- » nière, qui estoit d'or à un lyon de sable, et de là en avan- » le comte de Flandres *laissa les armes qu'onnes*, qui furent

» les *anciennes de Flandres*, et prit *l'escu d'or et le lyon*  
» *de sable rampant, moufflé de gris*; et encore durent icelles  
» armes. » Olivier de la Marche s'est trompé : Philippe  
d'Alsace ne conquit point de si brillants trophées en Syrie. »

Comme MM. Lesbroussart et Le Glay, M. Kervyn émet un doute au sujet de la conquête, en 1178, par Philippe d'Alsace, des armes de Flandre *au lion*, sans combattre l'existence antérieure de l'écu gironné.

Le lion, selon lui, appartient aux origines les plus reculées des Flamings, et, « si Baldwin Bras de Fer n'avait  
» pas reçu ce *symbole national* de ses aïeux, Robert I<sup>er</sup>  
» (Robert le Frison) arbora du moins, dans la plaine de  
» Bavichove, l'étendart où frémit le lion menaçant et avide  
» de carnage, qu'il avait, *peut-être*, rapporté de la Frise. »

Or, c'est précisément ce que nous avons démontré : c'est le *lion de Hollande* que Robert arborait encore en 1071-1072, comme régent de ce pays. Il usait en même temps de l'*écu gironné*, comme descendant direct des comtes de Flandre (1).

Toutefois, le point ici exclusivement en litige n'est pas historiquement tranché par M. Kervyn : « Mieux vaut placer  
» le lion de Flandre, s'écrie-t-il, sur l'armure du comte  
» Robert à Antioche et à Ascalon (1098), que le voir se  
» montrer, à demi voilé de honte, au siège d'Harene (1177).  
» Ne fut-ce pas comme compagnons du *héros de la première*  
» *croisade*, que les sires d'Antoing, de Lens, de Bergues,  
» d'Halewyn, de Barbançon, de Lamoy, de Condé, gra-

---

(1) M. Kervyn met en note : « Les armoiries de la *Frise* sont d'azur à deux lions d'or; celles de la *HOLLANDE*, d'or au lion de gueules. » Pour M. Kervyn il y avait donc des insignes héraldiques au XI<sup>e</sup> siècle?

» vèrent le même écusson sur leurs boucliers? La gloire  
» seule a le privilège de créer les souvenirs qui ne périssent  
» point, et de faire vivre jusqu'aux images destinées à les  
» retracer (1). »

C'est très-poétique; mais la poésie dévie parfois de l'exactitude historique. Le savant contradicteur d'Olivier de la Marche nous en offre, dans son *Histoire de Flandre*, plus d'un exemple. N'en citons qu'un seul, parce qu'il est presque d'actualité : il s'agit de la symbolique PUCELLE DE GAND, que M. Kervyn de Lettenhove travestit en NOTRE-DAME, la *Vierge-Mère!.....*

BATAILLE DE GROENINGHE : « SIMON LOUÛKE, qui portait  
» la *bannière de Gand*, où *Notre-Dame* semble veiller sur le  
» noble lion endormi à ses pieds. » T. II, p. 458.

COMBAT DE RUPELMONDE : « En effet, dès que le sire de  
» Masmines eut annoncé que l'on signalait au loin la *ban-*  
» *nière* où *le lion de Notre-Dame* semble, même pendant son  
» sommeil, chercher de sa griffe entr'ouverte la lutte et le  
» combat, le Duc avait ordonné à son avant-garde de se  
» retirer. » T. IV, p. 422.

MM. Warnkoenig et Gheldolf ne partagent point les doutes de MM. Lesbroussart, Le Glay et Kervyn. Au t. I<sup>er</sup>, p. 198, de l'*Histoire de Flandre*, de M. Warnkoenig, traduite et complétée par M. Albert Gheldolf, se lit en note : « Les faits  
» d'armes de Philippe d'Alsace en Palestine ont été célébrés  
» par Guill. Newbridge (*Maqum Chronicon Belgie*). La  
» chronique des comtes (*Cronicon comitum Flandrensiùm*),

(1) Mais pourquoi dans la chronique latine éditée dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I<sup>er</sup>, p. 287, Philippe d'Alsace est-il désigné ainsi : *Philippus primus LEOFER, comes Flandriæ*?

» contient des détails très-curieux et *encore inédits* (1855)  
» sur son expédition aventureuse au mont Sinaï et ses com-  
» bats avec le roi d'Abélin, Nobilion, et son fils Nobilityr,  
» à l'occasion desquels Philippe prit pour armoiries un *lion*  
» *de sable en champ d'or*, qui sont encore les armes de  
» Flandre. »

M. Moke, parlant du voyage de Philippe d'Alsace en Terre-Sainte, avec l'élite de ses gentilshommes (1177-1178), dit que son expédition ne fut pas heureuse..... « Il revint » en Europe sans avoir fait de conquêtes, quoiqu'il eût » gagné deux batailles sur les Turcs. Dans la seconde, il » tua de sa propre main le chef ennemi et *s'appropriâ* son » bouclier, qui portait un lion noir sur un fond d'or. C'est » depuis ce temps que les comtes de Flandre ont porté *ces* » *armoiries*, qui sont devenues celles de leur province. » *Histoire de Belgique*, 1859, p. 147.

J'ai en vain recherché les chroniqueurs, annalistes ou historiens qui ont *nié* les anciennes armes gironnées de Flandre : je n'en ai point rencontré. De modernes écrivains et des commentateurs se sont prononcés contre le caractère romanesque de leurs récits, ce que tout lecteur a pu constater ; mais on n'a pas assez fait la part des temps où se débiterent d'abord ces réminiscences du passé, ni de la forme légendaire que durent naturellement revêtir les relations écrites, échos de chants épiques, de narrations traditionnelles empreintes de l'exaltation des ménestrels, trouvères et hérauts d'armes, ces historiens primitifs, souvent « menteurs de bonne foi, » comme dit Nicole.

---

Terminons par un dernier ordre de preuves, par des

témoignages matériels, des faits patents, qui se sont produits depuis le xiv<sup>e</sup> siècle.

Dans presque toutes les séries de portraits des comtes et comtesses de Flandre, à partir des gravures en bois de l'*Excellente Cronicke van Vlaenderen*, imprimée à Anvers en 1551 (1), puis des *Genealogies et anciennes descentes des Forestiers et Comtes de Flandre*, images burinées sur cuivre par P. Balthazar, et éditées à Anvers en 1584, jusques aux portraits insérés par Sanderus dans l'édition *princeps* de sa *Flandria illustrata* (ressemblances de fantaisie, pour la plupart, comme celles des collections antérieures), Robert le Frison figure avec l'écu gironné d'or et d'azur, en sa qualité de fils de Baudouin de Lille. Parfois il a l'écusson central au lion de Hollande, du chef de son union avec la veuve de Florent I<sup>er</sup> (2).

Dans quelques séries de portraits en pied des comtes de Flandre, Philippe d'Alsace a *deux écus* blasonnés : les *anciens insignes*, gironnés d'or et d'azur à l'écusson de gueules, et les *nouvelles armes*, au lion de sable en champ d'or. C'est ainsi qu'il fut représenté dans la chapelle de Sainte-Catherine, oratoire comtal en la collégiale de N.-D. à Courtrai. Cet oratoire, bâti en 1574, par Louis de Male, fut décoré, de son temps, des portraits en pied de ses pré-

---

(1) *Dits die excellente cronicke van Vlaenderen, beghinnende van Leideric Bac, den eersten forestier, tot den laetsteu, die door haer vrome feyten naemaets graven van Vlaenderen ghemaect werden.*

Chronique imprimée en caractères gothiques, avec gravures intercalées dans le texte. Les *forestiers* et les *Comtes*, jusques et y compris Thierry d'Alsace, ont à leurs pieds l'écu gironné.

(2) Aux comtes de Hollande est attribué jusq'en 1299, l'écu au lion rampant de gueules.



décesseurs, et successivement des autres comtes souverains de Flandre, décédés, jusques à Charles II inclusivement.

En 1838, des vestiges de ces curieuses peintures murales furent retrouvés sous les couches de badigeon qui les recouvraient et copiés avec soin. Par un hasard tout à fait heureux pour notre dissertation actuelle, les images encore reconnaissables commençaient précisément à *Philippe d'Alsace*. Ce comte de Flandre y était figuré en costume guerrier, portant au bras gauche son bouclier blasonné, ainsi que sa surecotte, *au lion de sable en champ d'or*, tandis qu'à ses pieds se voyait *l'écu gironné d'or et d'azur* (Voir la planche ci-jointe). Le peintre avait donc représenté Philippe d'Alsace au moment où il élevait les *nouvelles armes* de Flandre et délaissait les *anciens insignes* de son comté. Cette transition était clairement indiquée (1). Elle l'était également pour Baudouin IX, devenu empereur de Constantinople ; pour Marguerite d'Alsace et Jeanne de Constantinople, au regard de leurs époux respectifs, Baudouin de Hainaut et Fernand de Portugal.

Par des renseignements trouvés dans les comptes capitulaires de l'église de N.-D., nous savons que les premières portraits, dont les vestiges ont pu être relevés avant la restauration de la chapelle Sainte-Catherine, ont été peintes entre 1374 et 1407. A cette dernière date, elles furent nettoyées et le peintre Melchior (Broederlam?) y ajouta les

---

(1) Cette *particularité historique* se retrouve encore dans la collection des portraits en camaïeu des comtes de Flandre, conservés au Séminaire des Dunes, à Bruges. Les portraits sont du xv<sup>e</sup> siècle, jusqu'à Maximilien d'Autriche. — *Histoire de Bruges*, par Alex. Couvez, 1830.

images du duc et de la duchesse : Marguerite de Male et son époux Philippe le Hardi (1).

Ces dates sont, en quelque sorte, authentiquées par un acte ou contrat passé en juin 1419, par les échevins gantois, avec M<sup>res</sup> Guillaume van Axpoele et Jean Martins, pour l'exécution, dans la Maison scabinale de Gand, de portraits semblables, dans des niches architecturales : « à l'instar des images peintes à Courtrai, » et s'arrêtant aussi à Philippe de France et Marguerite de Male. Seulement en 1450 y fut exécuté le portrait de Jean sans Peur, comte de Flandre et duc de Bourgogne, assassiné à Montereau en 1419 (2).

Les portraits de l'oratoire comtal de Courtrai nous fournissent un argument des plus concluants de l'existence immémoriale des insignes gironnés de la Flandre. Si ces insignes n'avaient pas été en 1574-1407 un fait acquis par sa notoriété, par une tradition constante, le peintre aurait-il pu, sous les yeux du prince régnant, représenter Philippe d'Alsace avec le double blason de la Flandre : l'écu d'armes adopté depuis 1178 et les insignes dès lors abandonnés ?

Abandonnés n'est peut-être pas le terme propre, du moins pour les successeurs de Philippe d'Alsace, puisque nous voyons ces *insignes primitifs* reconnus par Louis de Male et par d'autres comtes de Flandre ; puisque nous voyons en perpétuer le souvenir jusques aujourd'hui, sept siècles après l'élévation du *lion oriental*. L'une des deux parties de la

---

(1) 1406-1407 : Pro lotione quarundam imaginum in capellâ comitis. Pro pingendis dno duce et dna ducessa in cappellâ sancte Catharine. lxxiiiij  $\bar{b}$ .

(2) Voir *Recherches sur les peintres gantois aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Gand, 1859. Contrat original *in extenso*, p. 45. — *Messager des sciences historiques*, p. 147, t. 27, seconde série.

Flandre moderne, la *Province de la Flandre occidentale*, qui a pour chef-lieu Bruges, antique métropole du commerce flamand, n'a-t-elle pas formé des deux glorieux insignes, placés côte à côte, ses *armoiries officielles*?



La province actuelle de la *Flandre orientale* a gardé l'*écu d'or au lion de sable*, seul.



Les vieilles peintures comtales de la chapelle de Sainte-Catherine constituent, à la fois, un monument artistique précieux et un document historique irrécusable. Or, ce témoignage pictural n'est pas l'unique fait à signaler; la sculpture nous offre, à la même époque, un fait tout aussi remarquable : les statuette qui jadis ornaient la façade de l'Hôtel de Ville ou Maison échevinale de Bruges. Plusieurs de ces effigies des comtes de Flandre, celles qui pour nous sont les plus intéressantes, dataient du temps de la construction de l'édifice communal, dont Louis de Male posa la pre-

mière pierre en 1577. D'après les dessins qu'en a pris en 1792 le peintre brugeois Jean Ledoux, peu avant leur destruction par les révolutionnaires français, dessins que M. Delepierre a reproduits dans son PRÉCIS DES ANNALES DE BRUGES, en 1855 (1), *Robert le Frison (1072-1077)*, *Robert de Jérusalem (1077-1112)*, *Baudouin à la Hache (1112-1119)*, *Charles le Bon (1119-1127)*, *Guillaume Cliton ou le Normand (1128)*, et *Thierry d'Alsace (1128-1167)* y étaient figurés avec l'écu gironné d'or et d'azur de dix pièces, à l'écusson central de gueules.

Ces deux manifestations artistiques, contemporaines du chroniqueur Iperius et antérieures à tous les autres annalistes qui ont mentionné les *anciens* et les *nouveaux insignes* du pays de Flandre, ne sont-elles pas assez démonstratives, assez concluantes? Ne corroborent-elles pas la véracité des données primordiales, dont la reconnaissance s'est réitérée de période en période, pendant les siècles passés, dans les solennités et les fêtes publiques? Ne vit-on pas aux *Joyeuses-Entrées* et aux *Inaugurations comtales* en Flandre remémorer les insignes gironnés, en attester même la coexistence avec les nouvelles armoiries au lion? De nombreux exemples nous en ont été transmis par des Mss., des livres et des gravures.

A Gand eurent lieu, en juillet 1549, les *Joyeuses-Entrées* du prince Philippe, infant d'Espagne et comte de Flandre, de l'empereur Charles-Quint, de ses sœurs Eléonore et Marie, venus pour l'*investiture comtale* y célébrée avec la magnificence accoutumée. Un ouvrage espagnol, imprimé à Anvers

---

(1) PRÉCIS DES ANNALES DE BRUGES et notice sur l'hôtel de ville de Bruges, par Jh.-Octave Delepierre; 1855, avec 44 pl.

en 1352, en contient la plus pompeuse description. L'auteur relate les cérémonies, les cortèges, les banquets, les joutes guerrières, les combats d'animaux, les jeux populaires auxquels il assista (1). La ville était splendidement décorée sur le parcours des cortèges et aux endroits où se firent les solennités inaugurales. On y voyait construits des arcs de triomphe, des portiques et des théâtres, ornés d'écussons armoriés, de figures allégoriques, d'inscriptions élogieuses et de maximes, exprimées en plusieurs langues. Près du couvent des PP. Augustins, entre autres, s'élevait un arc de triomphe consacré à la représentation des *Vertus souveraines*. Là se voyaient *Baudouin le Pieux*, *Thierry d'Alsace* et *Philippe d'Alsace*, entourés de jeunes filles, personnifiant la *Justice*, la *Prudence*, la *Tempérance* et la *Force*. Aux deux extrémités du frontispice étaient placés d'énormes lions, tenant les *écus armoriés de Flandre* : ARMES ANCIENNES, gironnées d'or et d'azur; ARMES NOUVELLES, d'or au lion de sable (2).

Au dessous se lisait cette inscription de l'époque de Philippe d'Alsace :

Wilt helpen bewaren  
Dees scoete landlauwe,  
Ic wil met u paren  
Tot der doot ghetrouwe.

---

(1) *En felicissimo viaje a-él rey alto y muy poderoso príncipe Don Philippe, hijo del emperador Don Carlos quinto maximo, desde Espana a sus tierra de la baxa Alemana : con la descripción de todos los estados de Brabante y Flandes. Escrito por Juan Christoval Calucie de Estrella.*

(2) Les plus beaux arcs de triomphe de la *Joyeuse Entrée* de l'Infant Don Philippe, à Gand, ont été reproduits en gravure, sous ce titre : *Arcus triumphales S. P. Q. G. Philippo Aust. Caroli V. imp. principis Flandriarum filio*

(Aidez-nous à garder cette belle contrée. Je veux m'unir à vous, fidèle jusqu'à la mort.)

Dans les descriptions, les tableaux, les planches gravées que nous possédons des Inaugurations comtales célébrées à Gand aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, nous retrouvons sans cesse de semblables manifestations mémoratives. En 1666, en 1717, en 1744, lors des solennités inaugurales de Charles II, de Charles VI, de Marie-Thérèse, furent dressés des théâtres splendides dans la cathédrale de Saint-Bavon, pour la cérémonie religieuse, et à la Place du Vendredi, pour l'investiture comtale et la prestation des serments souverains et civiques. Au bas des degrés de ces théâtres se posaient des lions accroupis, soutenant devant eux l'*écusson de la ville de Gand* et tenant des pennons blasonnés aux *anciennés* et aux *nouvelles* armes de Flandre (1).

Voilà pour les solennités inaugurales des xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles, et voici maintenant pour les cérémonies et fêtes publiques des xvii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles.

A Bruges, la confrérie du Saint-Sang de N.-S., en la chapelle de Saint-Basile, fit confectionner en 1614-1617, par l'orfèvre brugeois Jean Crabbe, une nouvelle *Chasse* pour y renfermer la relique apportée en cette ville, en 1150,

---

*et haeredi et futuro principi Flandriarum exhibiti facere Gandavi, a<sup>o</sup> MDXLIX.*  
*Fr. Veldius, geographus et architectus gaudensis fecit. Autv. apud Joan Lief-  
rincq. Coll. Van Hulthem; extrêmement rare.*

(1) 1666, *Inauguration*, tableau de François Duchastel (musée de Gand) et planche gravée en douze feuilles, par Luc Vorsterman. — 1717, *Inauguration*, tableau de J.-B. Van Volxsom (musée de Gand); *Estrade de la cathédrale de Gand*, pl. in-folio pl. gravée à l'eau-forte, par J.-B. Berterham, de Bruxelles; *Théâtre de la Place du Vendredi*, pl. in-folio max. Jac. Colin, arch. inv. et del. J.-B. Berterham, sculp. — 1744, *Estrade de la Place du Vendredi*, grandissime planche, in-folio max. plano, gravée à l'eau-forte, par Frans Pilsen.

par le comte de Flandre Thierrî d'Alsace, à son retour de Jérusalem. L'ancien reliquaire gothique de 1507, objet d'orfèvrerie d'un grand prix, avait été converti en lingots sous la magistrature communale installée par Franç. de La Kethulle, Sgr. de Ryhove, en 1578 (seconde période des troubles religieux). La magnifique châsse du xvii<sup>e</sup> siècle porte sur sa face principale les *armes gironnées d'or et d'azur* de Thierrî d'Alsace, et les armoiries de Marie de Bourgogne, dont la couronne comtale est suspendue sous le dôme du reliquaire. Sur l'une des faces latérales sont les *nouvelles armes de Flandre*. Lors des processions du Saint-Sang, à Bruges, la torchère-insigne de la confrérie, décorée de la représentation sculptée de Thierrî d'Alsace recevant la relique des mains du patriarche de Jérusalem, porte aussi les *insignes primitifs* des comtes de Flandre. L'usage de ces torchères fut prescrit en 1449, et s'est perpétué. Enfin, le grand vitrail au fond de la chapelle a pour sujet principal le *Lavement du corps de N.-S. et la descente de croix*, et offre dans sa partie supérieure Thierrî d'Alsace et son épouse Sybille d'Anjou, agenouillés devant leurs prie-Dieu. Celui du comte est blasonné à l'*écu gironné d'or et d'azur* ; celui de la comtesse est mi-partie *Flandre ancienne*, mi-partie *Jérusalem*.

Du reste, dans la WEST-FLANDRE les *insignes gironnés* et les *armes au lion* furent constamment attestées. Voyez les éditions in-folio et in-4<sup>e</sup> des Lois et Coutumes de Bruges (WETTEX ENDE COSTUMEN DER STEDE VAN BRUGGHE), homologuées par les archiducs Albert et Isabelle, promulguées à Bruges le 2 septembre 1619, et y imprimées avec octroi de privilège. Leurs *frontispices* gravés portent en tête, au centre, les armoiries d'Albert et Isabelle ; de côté leurs portraits,

en médaillon, et au-dessous les armes de Bruges et les blasons des juridictions du ressort. Au bas, sur les piédestaux latéraux, des lions tenant les deux écus de Flandre : *armes primitives* et *armes de 1178*. — Bruges 1651.

Même observation pour les Lois et Coutumes du Franconat de Bruges, par exemple pour l'édition in-folio de 1676 : *Cueren, statuten ende costumen van den lande van den Vryen*, etc. Le *frontispice* a, de nouveau, pour couronnement les armoiries et les médaillons-portraits des archiducs. Sous ces portraits, à dextre et senestre, des lions tenant respectivement l'*écu gironné* et l'*écu au lion*. De plus, sous les soixante-trois blasons des métiers et juridictions ressortissant au Franconat, se voient dans des médaillons deux personnages en buste, qu'à leurs attributs on reconnaît aisément : ce sont Baudouin à la Hache (1112-1119) et Philippe d'Alsace (1167-1191), comtes de Flandre. Baudouin porte sur son casque l'*écu gironné* ; Philippe, l'*écu au lion*. — On dirait que l'on a voulu, par cette répétition héraldique, confirmer officiellement, à l'occasion de la nouvelle promulgation des coutumes de la West-Flandre, le fait du double blason des Flandres.

Ce frontispice, remarquable d'ordonnance et d'exécution, est signé : *Mich. Jansenius alostanus inventor*. — *P. de Jode sculpsit*. Le millésime est ainsi exprimé : 1676, S. P. Q. F. *Brugis Flandrorum*.

Ces frontispices, en quelque sorte officiels, ne sont pas les seuls analogues à citer. *L'editio princeps* de la FLANDRIÆ ILLUSTRATA de Sanderus, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tomes, in-folio, imprimés par Jean Bleau, d'Amsterdam, en 1641 et 1644, avec l'indication fictive : *Coloniae Agrippinae, sumptibus Corn. ab*



*Egmond*, est ornée, à chaque tome, d'un beau frontispice gravé, où les deux insignes de la Flandre ne sont point oubliés. — La *FLANDRIA ETHNICA* d'Olivier de Wrée, ouvrage que le baron Kervyn de Lettenhove estime être un admirable travail d'érudition, a aussi un semblable titre-frontispice : *Historiae Comitum Flandriae libri prodromi duo. Quid comes? Quid Flandria?* 1650. Les écus gironnés y sont prodigués. — Dans les *RECHERCHES SUR LES ANTIQUITEZ ET NOBLESSE DE FLANDRES* de Ph. de l'Espinoÿ, au chap. XXXII : *Des pairs et premiers conseillers d'estat des comtes de Flandres, instituez par le Roy Charles le Chauve, et ordonnez à Baulduin Bras de Fer, a l'érection de la comté*, est insérée une planche figurant l'*Assemblée des pairs et conseillers*, présidés par le comte Baudouin, assisté de l'évêque de Tournay et du chancelier prévôt de Saint-Donat, à Bruges. Les quatre *pairs* ou *beers* de Flandre y ont leurs *bannières* et les *conseillers* leurs *écus armoriés*. Les DEUX INSIGNES DE FLANDRE y sont mis en évidence, avec leurs timbres couronnés, aux côtés du dais comtal.

A Gand, les solennités inaugurales avaient invariablement un caractère politique et dynastique; les fêtes civiques, les *Ommeganghen*, ces processions semi-religieuses, semi-profanes, aussi bien que les cavalcades et les cortèges des confréries ou des corporations, n'en étaient pas dépourvues; ils revêtaient souvent cet aspect national dans leur agencement rétrospectif. L'usage consacrait et conservait ainsi la mémoire des grands faits historiques (1).

(1) Voir : *Fêtes et solennités gantoises*, revue rétrospective, servant d'introduction à l'album du *Cortège des comtes de Flandre*, personnages et costumes, dessinés par Félix de Vigne, peintre d'histoire, Gand, 1852. — Avec texte descriptif.

Nous ne rappellerons que le superbe CORTÈGE DES COMTES DE FLANDRE, exhibé dans les rues de Gand en 1849. Dans ces *annales en action*, s'étalèrent, jusqu'à Thierrri d'Alsace inclus, les *insignes gironnés d'or et d'azur de dix pièces, avec l'écusson de gueules en surtout*; depuis Philippe d'Alsace, les *armes au lion de sable en champ d'or*, et durant la période bourguignonne, les nouvelles armes de Flandre conjointement avec les armoiries duciales de la maison de Bourgogne. Cette exhibition chronographique donna naissance à plusieurs aperçus et dissertations historiques, à des descriptions et à des albums de personnages, de costumes et de chars; pas une objection ne s'est produite contre l'emploi ou l'affirmation chronologique des *anciens insignes* et des *nouvelles armes* de Flandre.

Tout concourt donc à nous démontrer, à nous attester l'existence des ANCIENS INSIGNES DE LA FLANDRE : *gironnés d'or et d'azur*, et à nous indiquer, assez exactement, l'époque originaire des NOUVELLES ARMOIRIES : *d'or au lion de sable*.

C'est ce que j'avais à établir.

Je n'ai point eu à me préoccuper des variantes héraldiques (nombre des *girons*), ni des données sigillaires, numismatiques, nobiliaires de l'opuscule de M. Piot : ces questions sortaient du cadre dans lequel je m'étais renfermé.

Je ne me suis pas arrêté, non plus, aux écarts chronologiques de certains annalistes : les écarts de millésimes sont si fréquents dans les chroniques et les documents du moyen âge! D'ailleurs, ils ne détruisaient pas la véracité des faits.

En résumé, il ressort clairement des citations et des faits ici rassemblés, que l'argumentation sur laquelle s'est appuyé

M. Piot, pour infirmer l'existence des *anciens insignes*, de l'*écu d'armes gironné des comtes de Flandre*, antérieurement à Philippe d'Alsace, est spécieuse et dénuée de preuves.

Or, un fait accepté en Flandre de temps immémorial, corroboré par tous les documents où il en est parlé; reproduit dans les plus importantes manifestations publiques et officielles; certifié, enfin, par des peintures murales et des œuvres de sculpture, d'époque si reculée qu'il n'est guère possible, dans l'espèce, de remonter plus haut, un tel fait n'est-il pas devenu indiscutable?

EDMOND DE BUSSCHER.

---



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



### SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 septembre; des 2, 5, 10, 12, 19, 26 et 30 octobre 1872.



### PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collège a approuvé :

1° Les cartons de six vitraux à placer dans les fenêtres de l'église d'Ottignies (Brabant);

Placement de vitraux dans les églises d'Ottignies de Laer et de Lummen.

2° Les dessins des verrières destinées à orner les fenêtres de la nouvelle église de Laer sous Sempst (même province);

3° Les cartons de trois vitraux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église de Lummen (Limbourg), aux frais de M. Van Willigen;

4° Le projet de badigeon décoratif à exécuter sur le nu des murs de l'église de Saint-Martin à Overyssehe (Brabant);

Eglise d'Overyssehe. Badigeon décoratif.

Eglise de Watermael. Ancu-  
blement.

5° Les plans relatifs à la restauration de la chaire de vérité et du confessionnal et la construction d'un banc de communion pour l'église de Watermael (Brabant);

Eglise de Baerdeghem. Stalles.

6° Le projet des stalles à placer dans l'église de Baerdeghem (Flandre orientale).

Eglise de Morialme. Peintures  
murales.

Des délégués se sont rendus à Morialmé, le 22 octobre, pour examiner, à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, les peintures exécutées par M. Van den Bussehe pour la décoration de l'église paroissiale. Deux tableaux, représentant *Saint Martin partageant son manteau* et *la Vocation de saint Martin*, ont déjà été placés par l'artiste, il y a une dizaine d'années, dans le côté gauche de l'abside. Deux nouvelles compositions, ayant pour sujet *Un miracle de saint Martin* et *Saint Martin mourant*, décorent actuellement le côté droit.

Ces deux dernières compositions témoignent d'un grand progrès, que les délégués ont été heureux de constater. Elles sont d'une composition mieux ordonnée, en même temps que d'une tonalité beaucoup plus lumineuse que les précédentes, que l'artiste sentira sans doute le besoin de revoir et de remanier. Le *Miracle de saint Martin*, notamment, est une œuvre réussie en tous points, et l'ensemble de la décoration, si l'auteur parvient à l'élever à ce niveau, sera tout à fait remarquable.

Les critiques que les autres panneaux pouvaient suggérer ont été communiquées à M. E. Van den Bussehe, qui s'y est rallié et qui en tiendra compte dans la révision de son travail.

Au-dessus des quatre panneaux que nous venons de citer doivent se placer de vastes compositions qui s'étendront jusqu'à la voûte et dont les cartons sont déjà approuvés. Enfin,

l'artiste devra encore exécuter, à ses frais, la polychromie de toute l'abside, comprenant outre une décoration purement ornementale, trois grandes figures d'anges avec des inscriptions relatives à la vie de saint Martin.

Pour l'ensemble de ce vaste travail, l'artiste, aux termes des contrats qu'il a passés avec les diverses autorités intéressées, ne doit recevoir qu'une somme totale de 15,000 fr. Mais M. Van den Busche fait observer qu'ayant accepté ces conditions sans avoir aucune expérience de ce genre d'ouvrages, qu'il entreprenait pour la première fois, il s'est trompé dans ses évaluations, et il demande, pour mener à fin son entreprise, un supplément de rémunération de 10,000 francs.

On ne peut se dissimuler que l'écart entre le chiffre primitif et le chiffre définitif serait considérable. Mais il n'est pas moins incontestable que la rémunération primitivement convenue était dérisoire, quand on examine l'immense étendue que la décoration doit couvrir. Après inspection des lieux, les délégués sont d'avis que la demande de M. Van den Busche n'a rien d'exagéré. Il doit être entendu, d'ailleurs, qu'elle ne serait accueillie que sous la condition que la décoration achevée formât un ensemble complètement satisfaisant. On pourrait, dans cette éventualité, échelonner les paiements de façon à ne liquider le supplément sollicité par l'artiste qu'après le complet achèvement du travail et sa réception définitive.

— Le Collège a fait examiner par des délégués et à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur le pilori récemment découvert dans la commune de Mendonck. Il résulte de leur rapport que ce pilori, qui date de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, est

Pilori découvert  
à Mendonck.

un monolithe en pierre bleue d'une conservation parfaite et dont le couronnement porte un écusson aux armes de Van Eersel. Mendonck formant une seigneurie qui appartenait aux évêques de Gand, le pilori doit avoir été élevé par Godefroid-Gérard Van Eersel, seizième évêque de Gand, nommé le 14 décembre 1771 et décédé le 24 mai 1778.

Ce pilori présente la particularité d'avoir conservé intact le carcan auquel le supplicié était attaché. Sans offrir un grand intérêt au point de vue de l'art, il mériterait d'être conservé comme un souvenir du passé. C'est, en effet, un des rares monuments de la justice féodale qui ait échappé à la destruction. Les frais à faire pour le relever seraient d'ailleurs fort peu élevés.

Eglise de Mendonck, Pierre de pénitence.

— L'église de Mendonck conserve un autre monument peut-être unique en Belgique. C'est une pierre de pénitence destinée aux pécheurs qui étaient obligés de faire pénitence publique. Elle porte une inscription flamande en caractères de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, constatant que c'est la *pierre de pénitence de saint Bavon*, patron de l'église de Mendonck.

La Commission est d'avis qu'il conviendrait de mettre la pierre précitée à l'abri de la destruction dont elle est menacée; les pèlerins, en effet, la regardent comme la pierre sur laquelle saint Bavon reposait sa tête et ils en enlèvent de petits fragments à titre de reliques. Le Gouvernement pourrait intervenir dans les frais à faire pour l'encastrer dans un des murs intérieurs de l'église. Ces frais seraient peu considérables, et la fabrique pourrait à elle seule les supporter si elle n'était obligée d'employer toutes ses ressources à la reconstruction de l'église.



## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Les plans d'une cité ouvrière à construire à Anvers : Cité ouvrière à Anvers.  
architecte M. V. Durllet ;

2° Le projet d'agrandissement de l'hospice-hôpital d'Arendonck Hospice-hôpital d'Arendonck.  
(Anvers) : architecte M. Taeymans ;

3° Les plans d'un hospice-orphelinat à ériger à Hoogstaede Hospice-orphelinat d'Hoogstaede.  
(Flandre occidentale) : architecte M. Heynckx ;

4° les plans relatifs à la construction d'une annexe à l'orphelinat des garçons de Hasselt Orphelinat de Hasselt. : architecte M. Stapper.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Le Collège a émis des avis favorables sur les projets Restauration et construction de divers presbytères.  
d'appropriation des presbytères d'Oolen et Waerloos (Anvers), Esschene (Brabant) et Esplechin (Hainaut). Il a également approuvé les plans du presbytère de la paroisse de Saint-Amand à Anvers. Ce projet est parfaitement étudié sous le double rapport de la distribution intérieure et de l'aspect pittoresque, et il a droit à des éloges.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Au hameau de Severdonck, sous Turnhout (Anvers) : Construction d'églises à Severdonck et à Bodegnee.  
architecte M. Taeymans ;

A Bodegnée (Liège) : architecte M Blandot ;

Eglise de Saint-Michel à Roulers.

2° Les plans de deux portails latéraux à construire à l'église de Saint-Michel à Roulers : architecte M. Charlier ;

Eglise d'Hansbeke.

3° Le projet d'agrandissement de l'église d'Hansbeke (Flandre orientale) : architecte M. Boterdaele ;

Eglise de Biercée.

4° Le plan d'une sacristie à ériger à l'église de Biercée (Hainaut) ;

Eglise d'Achterbroeck.

5° La proposition de renouveler le pavement de l'église d'Achterbroeck, sous Calmpthout (Anvers) ;

Ameublement de diverses églises.

6° Les plans relatifs à l'ameublement des églises de Borghat-Lombeek (Brabant), Saint-Roch à Courtrai, My et Mirwart (Luxembourg).

Eglise de Laer.

— Des délégués ont inspecté, le 5 septembre, à la demande du conseil de fabrique, l'église récemment construite au hameau de Laer, commune de Sempst (Brabant).

Ils ont constaté que cet édifice, — conçu dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle, — est une œuvre architectonique remarquable, et ils ne peuvent que rendre hommage au talent dont ont fait preuve l'auteur des plans, feu M. l'architecte L. Baeckelmans, et son frère, qui a dirigé l'achèvement de ce beau travail.

L'église de Laer ne se distingue pas moins par les soins apportés à sa construction que par l'élégance de ses proportions. La maçonnerie est en briques de Boom bien rejointoyées. Les parties saillantes, telles que le couronnement des gâbles, les glacis des contre-forts, les seuils des fenêtres, de même que le soubassement de la tour, sont en pierre blanche. Bien que d'une extrême simplicité et d'une parfaite sobriété d'ornementation, l'édifice est d'un grand effet.

A l'intérieur, le résultat obtenu n'est pas moins satisfai-

sant. La pierre bleue a été employée aux piliers séparant la nef principale des bas-côtés, piliers composés d'un fût monolithique avec base et chapiteau, ainsi qu'aux colonnettes placées en encorbellement au-dessus des chapiteaux et qui supportent les arcs doubleaux de la nef principale. Les colonnettes du triforium et certaines parties essentielles de la construction sont en pierre blanche. Toutes les voûtes sont en maçonnerie. Enfin, les chapiteaux, qui sont tous d'un dessin différent, sont d'une exécution très-soignée. On peut dire que l'église de Laer, sous le double rapport de la conception et de l'exécution, ainsi que par son caractère vraiment monumental, est digne d'être citée parmi les plus remarquables édifices religieux érigés dans nos communes rurales.

Les travaux de construction de cet édifice ont été adjugés pour 90,494 francs; cette somme a dû être augmentée de 8,156 francs pour l'adjonction d'une travée reconnue nécessaire et l'exhaussement des nefs latérales, ce qui porte la dépense totale à 98,650 francs. Pour faire face à cette dépense, la fabrique a reçu de la province et de l'État des subsides s'élevant ensemble à 53,600 francs; la commune a alloué 4,800 francs et la fabrique a payé jusqu'à ce jour 56,250 francs. Il reste conséquemment à couvrir un déficit de 22,000 francs.

La nouvelle succursale ne date que de 1867. Sans autres ressources que les dons recueillis par voie de souscription, la fabrique, dont le zèle éclairé mérite les plus grands éloges, a construit le presbytère, qui a coûté 22,000 francs. Elle aurait pu de même faire face aux dépenses nécessitées par la construction de l'église, si une personne charitable,

qui avait promis une souscription importante (20,000 fr.), n'avait été enlevée par une mort presque subite.

En égard aux sacrifices considérables que la fabrique s'est imposés pour doter la localité d'une église ayant un véritable mérite au point de vue de l'art et même un caractère monumental, la Commission a proposé à M. le Ministre de la Justice d'intervenir dans le déficit signalé par l'allocation d'un subside extraordinaire.

Eglise de Jemmapes.

— Le Collège a fait examiner par des délégués l'église paroissiale de Jemmapes, construite en 1864, et à laquelle on propose d'exécuter certains travaux de réparation.

Il résulte de leur rapport que les tuyaux de descente des eaux pluviales ont été en partie détachés et qu'en quelques endroits l'humidité a percé les murs. Ces tuyaux présentent l'inconvénient de déverser leurs eaux au pied de l'édifice, où, à défaut de conduits, elles s'infiltrent dans le sol. Sous un de ces tuyaux, les pavés ont été enlevés, ce qui peut avoir contribué à amener un mouvement dans les fondations. A plusieurs fenêtres et rosaces, des vitres sont brisées; la pluie pénètre à l'intérieur de l'édifice et s'écoule le long des murs. Les toitures doivent être également endommagées, car la voûte porte des traces d'infiltrations.

On remarque, d'autre part, des fissures assez nombreuses dans les murs de l'édifice et notamment à la façade principale, au bas-côté nord, au point de raccordement de la tour avec les nefs et à la face nord de la nef principale, aux parties qui correspondent au centre des grandes arcades.

M. le curé de Jemmapes, qui assistait à l'inspection, a déclaré que toutes les maçonneries sont reliées à l'aide d'an-crages. Il résulte aussi d'une déclaration de cet honorable

ecclésiastique qu'une machine d'exhaure a épuisé les nappes d'eaux souterraines pour faciliter les travaux des exploitations voisines. Cette opération, qui a continué pendant deux étés, a tari tous les puits environnants et endommagé plusieurs constructions.

Le Collège est d'avis qu'il importe de surveiller les fissures qui se sont produites à l'église en y apposant des bandes de papier. On pourra de cette façon s'assurer si le mouvement continue.

Quant aux travaux qu'il convient d'exécuter en ce moment, il est urgent de mettre l'église à l'abri des infiltrations en réparant les toitures, chéneaux, tuyaux de descente et vitrages, et en construisant quelques branches d'égoût pour éloigner les eaux pluviales du pied de l'édifice. Il serait à désirer que ces divers ouvrages pussent être exécutés avant l'hiver.

Le Collège a aussi appelé l'attention de l'autorité supérieure sur le paratonnerre placé sur l'église, l'expérience ayant démontré que les conducteurs de cet appareil doivent être plus au moins dérangés.

— Des délégués se sont rendus à Florenville, le 20 septembre, afin d'examiner, à la demande de M. le Ministre de la Justice, les divers emplacements proposés pour l'érection de la nouvelle église de cette commune, question au sujet de laquelle un différend a surgi entre l'administration communale et le conseil de fabrique.

Eglise de Florenville.

Il résulte des explications données par les délégués des deux administrations précitées :

1° Que la commune désirerait faire ériger la nouvelle église à l'emplacement occupé par l'église actuelle et par l'ancien cimetière :

2° Que la fabrique s'oppose à cette combinaison et préférerait la voir construire à l'un des trois emplacements désignés au plan cadastral par les lettres A, B et C. Elle revendique la propriété de l'ancienne église et du cimetière qui l'entoure et réclamerait une indemnité dans le cas où la commune serait autorisée à disposer de cet emplacement.

L'administration communale fait observer que l'église a de tout temps existé à l'emplacement actuel et qu'il n'y a aucune raison de la déplacer. Elle n'admet pas la prétention de la fabrique à la propriété de l'ancien cimetière. Celui-ci figure au cadastre comme bien communal et a toujours été entretenu et agrandi aux frais de la commune. Ce cimetière a été remplacé par un autre, en 1866, et a cessé, depuis cette époque, de servir aux inhumations.

Après avoir entendu ces explications, les délégués ont examiné successivement les divers emplacements proposés. Ils ont constaté que les terrains indiqués par la fabrique, tout en étant convenablement situés pour y ériger des édifices publics, sont loin cependant d'offrir les nombreux avantages que présente le terrain occupé par l'église actuelle et l'ancien cimetière.

On doit remarquer que les trois emplacements précités sont occupés par des maisons particulières. Les expropriations à y faire sont estimées au minimum, pour chacun de ces emplacements, à 50,000 francs. En outre, d'après les calculs de l'architecte, l'exécution du projet sur l'un de ces emplacements, exigerait des dépenses supplémentaires de construction et d'alignement qu'il évalue : pour le projet A, à 15,000 francs; pour le projet B, à 20,000 francs; celui-ci entraînerait, de plus, le déplacement du réservoir

et de la pompe publique ; — pour le projet C, à 6,000 francs.

A l'emplacement actuel, qui se trouve à peu près au centre de l'agglomération, aucune expropriation n'est nécessaire, l'église y sera entièrement dégagée et se trouvera à proximité du presbytère et des écoles. La façade principale sera en partie vue de la place, et il suffira de reculer quelques constructions de peu de valeur pour qu'elle soit entièrement dégagée de ce côté. D'autre part, l'édifice resterait placé sur le point culminant d'un plateau qui domine la vallée de la Semoy et d'où la vue s'étend au loin.

Le Collège, adoptant la manière de voir de ses délégués, a émis l'avis que, sous le double rapport de l'économie et de la situation, il y aurait avantage à reconstruire l'église à l'emplacement occupé par l'ancien cimetière, alors même qu'on devrait, comme le prétend le conseil de fabrique, y faire quelques travaux de fondations de plus que sur les autres emplacements.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a émis des avis favorables :

1° Sur les travaux de réparations à exécuter aux églises de Vieux-Genappe (Brabant), de Ninove (Flandre orientale), de Thimougies (Hainaut) et de Marchevelette (Namur) ;

Reparation des églises de Vieux-Genappe, de Ninove et de Thimougies, etc.

2° Sur le projet de consolidation et de restauration de la tour de l'église de Wechelderzande (Anvers) ;

3° Sur les plans relatifs à la restauration du chœur de l'église de Puers et à l'agrandissement de la sacristie ;

4° Sur la proposition de démolir la flèche de l'église de

Fourbechies, flèche dont la construction est vicieuse et dont la chute pourrait entraîner celle du vaisseau de l'église.

Cathédrale de  
Tournai.

— La Commission a été informée par M. Dumortier, membre de la Chambre des représentants et président de la commission de restauration de la cathédrale de Tournai, qu'on a établi récemment un dépôt de pétrole dans la cave d'une maison qui n'est située qu'à 5<sup>m</sup>,20 de la cathédrale.

Dans cette même cave, on a établi une forge ; récemment encore, M. Dumortier y a vu un feu ardent destiné à étamer des vases en cuivre.

La cave qui contient cette forge renferme aussi des citernes au pétrole, et, l'été dernier, un agent des travaux de la cathédrale y voyait entrer jusqu'à soixante tonnes de ce liquide si dangereux.

D'après cet exposé des faits, il est facile de comprendre l'immense danger qui menace un monument qu'on peut regarder comme le plus beau et le plus curieux du pays au point de vue archéologique. La Commission s'est jointe à son honorable membre correspondant pour demander au Gouvernement qu'il soit pris de promptes mesures en vue de réprimer un abus qui pourrait avoir, sous tant de rapports, les plus désastreuses conséquences.

*Le Membre Secrétaire.*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'art. 23 du règlement.

*Le Vice-Président.*

R. CHALON.

---



## ENCORE LES OBJETS ÉTRUSQUES D'EYGENBILSEN.

---

### I.

La thèse émise dans le Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie (1) au sujet des objets étrusques d'Eygenbilsen avait reçu en Belgique un accueil réservé; les savants commissaires de l'Académie royale de Belgique avaient opposé diverses objections à cette thèse.

Pour l'un d'eux, on ne pouvait établir sur les textes allégués la preuve d'une influence étrusque, même simplement artistique, qui se serait produite jusqu'en Belgique; pour le second, il était possible que des objets étrusques anté-romains eussent été découverts aux bords du Rhin, sans que pour cela la présence de pareilles antiquités fût admissible aux bords de la Meuse; pour le troisième, enfin, M. le baron de Witte, dont l'opinion a été spécialement discutée plus haut, il était probable qu'il s'agissait seulement d'objets étrusques enfouis à Eygenbilsen à l'époque romaine.

A peine la notice publiée au sujet des objets d'Eygenbilsen, développement de la thèse présentée à l'Académie, eut-elle vu le jour, que, par une circonstance heureuse, elle fut soumise au contrôle des savants étrangers réunis à

---

(1) XI, p. 239.

Bruxelles pour les séances du Congrès international d'anthropologie antéhistorique.

Il faut bien le dire : la solidité du terrain sur lequel s'étaient placés les honorables commissaires de l'Académie laissait à désirer; discuter des textes ou opposer hypothèse à hypothèse ne pouvait guère amener une solution. Le Congrès international de 1872 se chargea de cette mission. Les savants éminents de l'étranger qui se trouvaient réunis à Bruxelles étaient plus familiarisés que les nôtres avec les publications récentes, fort nombreuses, ayant pour objet les relations commerciales, etc., de l'Étrurie au delà des Alpes; ils tranchèrent la question, on peut le dire, et qui plus est, ils la tranchèrent sans contradiction.

Voici, en attendant la publication du compte rendu du Congrès, des extraits de journaux concernant la séance du 50 août (1).

« M. DESOR examine la question de savoir jusqu'où s'est étendue l'influence étrusque; il constate qu'on en a retrouvé des traces dans la vallée du Rhin et jusqu'en Belgique. Le Congrès de Bologne a reconnu que ce sont les Etrusques qui ont poussé très-loin le travail du bronze. A cet égard, il insiste sur les découvertes importantes faites à Eygenbilsen, décrites et discutées . . . . par M. Schuermans, dans

---

(1) *Indépendance belge* du 50 août 1872, *Echo du Parlement*, id.; *Étoile belge* du lendemain.

On supprimera dans ces comptes rendus, comme dans la correspondance ci-après, la partie purement laudative, en ne mentionnant que les faits; il ne sera fait d'exception que pour la lettre du comte GOZZADINI, où il est absolument impossible d'isoler les faits des compliments inspirés par l'extrême bienveillance et la modestie trop grande de ce savant si distingué.

une brochure récente, découvertes dont les précieux débris sont à la porte de Hal.

» Les urnes du musée de Bruxelles sont du type de Villanova, type datant de la bonne époque.

» M. le comte COXESTABLE parle des objets de bronze trouvés en Belgique, en Allemagne et en Italie. En général, ils portent le cachet étrusque; la fabrication doit remonter à huit ou neuf siècles avant J.-C. M. COXESTABLE croit que les objets trouvés en Belgique sont étrusques; les uns sont d'un type inférieur; les autres ont un cachet d'originalité incontestable. Il n'y a pas d'objection sérieuse contre l'étruscisme de ces objets, que M. COXESTABLE n'oserait pas faire remonter à une époque antérieure au III<sup>e</sup> siècle (1) avant J.-C.

Voilà ce qui a été avancé au Congrès de Bruxelles; certains contradicteurs, qui s'étaient annoncés bruyamment comme devant détruire la thèse de l'origine étrusque et antéromaine des objets d'Exgenbilsen, ont gardé un silence complet après les affirmations catégoriques des deux savants éminents, des plus compétents en cette matière : Desor, le descripteur des palafittes, et Conestabile, le professeur de Pérouse, connu comme l'un des premiers étruscologues de l'Italie.

Tout au plus, les archéologues du Nord, le danois Worsaae et le suédois Hildebrand, savants du reste des plus distingués, comprenant que jusqu'à un certain point la thèse de

---

(1) On se rappellera ce que disait l'auteur à la fin de sa notice (*Bulletin*, XI, p. 528) : « un siècle ou deux ne changent rien à la question. » La fixation au IV<sup>e</sup> siècle, approuvée par le comte Gozzadini, n'était qu'une hypothèse livrée à la discussion; celle du III<sup>e</sup> siècle laisse subsister le fait de la fabrication des objets avant l'invasion romaine en Belgique.

l'art nordique (autochtone ou oriental d'origine) était compromise par le succès de la thèse de l'art étrusque, firent-ils quelques réserves, en émettant l'avis que, en aucun cas, l'influence des Étrusques ne pouvait s'être étendue jusqu'en Danemark et en Suède pendant l'âge du bronze de ces contrées.

Mais ces savants ne niaient ni le caractère étrusque des objets d'Eygenbilsen, ni l'attribution de date indiquée par MM. Desor et Conestabile.

Telle fut, sans doute, l'impression générale, car un résumé des six questions principales examinées par le Congrès de Bruxelles, résumé rédigé avec autorité et dû, sans doute, à une communication du bureau du Congrès, a paru peu de jours après la clôture des séances (1), et elle porte ce qui suit :

« . . . . 5° La découverte d'Eygenbilsen a donné occasion de reconnaître dans nos régions une influence étrusque antérieure à la conquête romaine. On a paru disposé à admettre que les rapports de l'Italie avec les pays scandinaves auraient été beaucoup plus tardifs. »

Un compte rendu, récemment publié par le *Journal de Genève* (2), est assez intéressant pour être ici reproduit en entier, quant à l'influence étrusque et aux objets d'Eygenbilsen. Il est, du reste, écrit par un savant possédant parfaitement la question, l'exposant avec une lucidité parfaite et donnant à la discussion du Congrès de Bruxelles sa véritable physionomie.

---

(1) *Indépendance belge* du 2 septembre 1872.

(2) N° du 5 octobre 1872, article signé E. D.

## L'AGE DU BRONZE ET LE ROLE DES ÉTRUSQUES.

« On se souvient peut-être que le Congrès de Bologne s'était donné pour tâche de rechercher à quelle époque et à quel peuple on doit rapporter certains objets d'art et certains types que l'on trouve dans une foule de gisements et de stations de l'âge du bronze, et qui témoignent d'une industrie perfectionnée qui aurait répandu ses produits dans tout le monde connu. De ce nombre sont, entre autres, divers types bizarres de fibules, plusieurs formes particulières d'épées, certains signes appliqués sur les objets les plus divers, tels que le cercle avec le point au milieu, etc.

» Ceux qui sont familiers avec les collections de Hallstatt et de Mayence, avec le mobilier de nos tombelles gauloises ou de plusieurs de nos stations lacustres, n'hésitèrent pas à reconnaître le même cachet dans les objets provenant des nécropoles étrusques de Marzabotto, de la Chartreuse (*Certosa*) de Bologne et surtout des hypogées de Villanova.

» Parmi les objets les plus caractéristiques, on peut signaler les *cistes de bronze en forme de seau cerclé*, les *œnochoés* ou cruches à vin, certains vases de forme déterminée avec des dessins qui leur sont propres, sans compter un style particulier de ciselures et d'estampures spéciales à l'Étrurie.

» Cette théorie de l'influence étrusque avait trouvé ses contradicteurs, qui, sans la contester absolument, s'évertuaient à la réduire de leur mieux, en prétendant, entre autres, que le commerce étrusque ne s'était guère étendu au

delà du pied des Alpes, et que tout ce qui se trouvait plus au nord devait avoir une autre provenance, soit phénicienne, soit assyrienne ou peut-être scandinave.

» Ici encore, le Congrès fut assez heureux pour pouvoir se former une opinion au vu de pièces authentiques. On venait de découvrir, aux environs de Mayence, tout un mobilier étrusque que plusieurs membres du Congrès avaient pu examiner à leur passage. Une découverte non moins intéressante les attendait en Belgique, grâce à . . . M. Schuermans, qui avait fait déposer au musée ethnographique de la porte de Hal, à Bruxelles, quelques objets très-remarquables découverts à Eygenbilsen, dans la province de Limbourg, savoir : une ciste en bronze, une œnochoé à bec relevé, un fragment de bandeau en or et plusieurs autres objets de moindre importance.

» Ces objets, comme ceux de Mayence, sont trop concluants pour que personne ait songé à leur contester leur origine. C'étaient bien là de véritables produits étrusques de la belle époque. La preuve était ainsi fournie que le commerce de l'Étrurie s'était étendu jusque sur les bords de la Meuse. Ceci ne cadrerait sans doute pas avec la théorie de notre ami, M. Virchow ; mais, en présence d'un fait aussi positif, il ne lui restait qu'à s'incliner, et c'est ce qu'il a fait.

» D'autres membres du Congrès, moins philosophes que le savant professeur de Berlin, en ont pris occasion d'exprimer leur conviction que la trouvaille d'Eygenbilsen devait être l'extrême limite de l'influence étrusque, et que bien certainement on ne trouverait rien de semblable dans le Nord. Le patriotisme scandinave, en particulier, se révolte à l'idée que la culture de l'époque du bronze en Scandinavie ait pu

être influencée d'une manière quelconque par l'Italie. S'il y a eu quelque contact, ce n'est qu'à l'époque du fer ou tout au plus à la fin de l'âge du bronze. Mais la grande époque, l'épanouissement de la culture, qui est représentée par les magnificences du musée de Copenhague, doit être bien plus ancienne; elle a ses racines ailleurs que dans le midi de l'Europe, en Asie, si même elle n'est autochtone. Ainsi pensent la plupart des savants scandinaves.

» Nous aimons et nous respectons trop cet enthousiasme national pour songer en aucune façon à le critiquer ou à le combattre; ce qui ne nous empêche pas de maintenir notre opinion sur les découvertes que l'avenir nous réserve.

» Mais il nous sera permis de penser que, pas plus à l'égard des troglodytes qu'à l'égard des peuples de l'âge du bronze, il n'est prudent de mêler le sentiment patriotique aux problèmes déjà suffisamment complexes que soulève l'étude de l'humanité préhistorique. Il paraît que c'est difficile à notre époque fiévreuse. »

Pour compléter ce compte rendu du *Journal de Genève*, voici quelques détails de la remarquable découverte d'Armsheim, près de Mayence, à laquelle il y est fait allusion: ces renseignements, encore inédits, sont dus à l'obligeance du Dr Lindenschmit, et il est intéressant, puisqu'ils ont été cités dans la notice sur les objets d'Exgeubilsen, de les reproduire ici, ainsi que deux autres dessins inédits, pour faciliter la comparaison.

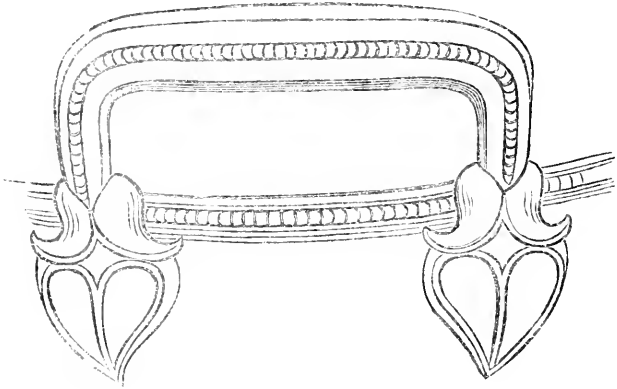
Voici d'abord l'anse d'un bassin à deux auses (1) en

---

(1) Cité, comme point de comparaison, *Bulletin*, XI, pp. 242, 258 et 259.

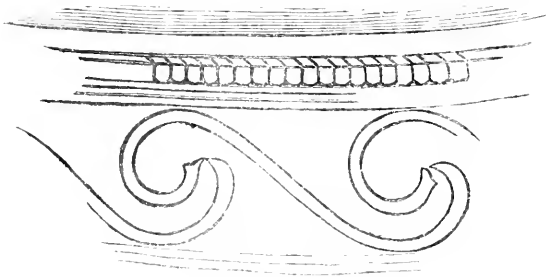
bronze, d'un diamètre de 0<sup>m</sup>.56 et d'une hauteur de 0<sup>m</sup>.065 (Armsheim) :

fig. 1.



Ceci est le dessin d'ornementation circulaire d'un second bassin de bronze (1), ayant 0<sup>m</sup>.285 de diamètre et 0<sup>m</sup>.05 de hauteur (Armsheim) :

fig. 2



Le musée de Mayence possède aussi une cenochoé (2)

---

(1) Cité, comme point de comparaison, *Bulletin*, XI, pp. 258 et 260.

(2) *Ibid.*, p. 258.



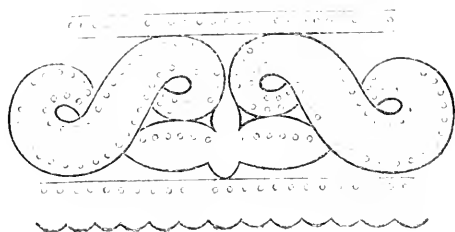
provenant d'une localité non désignée de la Hesse rhénane.  
En voici l'anse :

fig. 5.



Enfin, ceci est le dessin du bandeau d'or, de l'épaisseur d'une feuille de papier, trouvé par le colonel Von Cohausen, en 1852, dans le tumulus du Gallscheid, près de St.-Goar, en même temps qu'une anechoë et la garniture d'un de ces chariots très-caractéristiques qu'on appelle étrusques; l'objet,

non encore publié, est déposé au musée de Berlin (1) :  
fig. 4.



## II.

Complétons ces renseignements par quelques extraits de correspondance contenant des adhésions données par des savants étrangers (2) à la théorie exposée dans la notice sur la trouvaille d'Eygenbilsen.

C'est d'abord la sanction importante du savant promoteur du système :

« Mainz, d. 6<sup>ten</sup> August.

» ... Alles *was* sie sagen und *wie* sie es sagen hat meinen vollste Zustimmung, und ich bin nur begierig was man dagegen einzuwenden haben wird....

» (Signé) D<sup>r</sup> L. LINDENSCHMIT. »

Ce sont ensuite les avis des étruscologues italiens :

« 3 septembre 1872.

» . . . . Comme vous aurez vu par les journaux, mon

---

(1) Cité, *ibid.*, p. 245.

(2) On omet ici les adhésions nombreuses de savants belges, dont plusieurs auraient cependant le poids d'une grande autorité à placer dans la balance.

silence vis-à-vis de vous ne m'a aucunement fait manquer un devoir principal (et pour vous plus intéressant), qui était celui de signaler à l'attention du Congrès la remarquable découverte d'Eygenbilsen, d'en constater le cachet étrusque et de dissiper les différentes difficultés opposées à l'acceptation de l'origine étrusque des objets. C'est ce que j'ai fait de mon mieux et c'est ce qui a été aussi déclaré par mon savant confrère M. Desor. A la fin, j'ai donné aussi mon avis sur l'époque des objets, que je n'oserais faire remonter au delà du III<sup>e</sup> siècle avant J.-G. (1). Si je ne me trompe, sur les principaux points, nous sommes à peu près d'accord, et j'espère avoir rencontré votre assentiment. Quelques-uns de mes confrères doutaient de l'étruscisme de l'objet en or; pour moi, il démontre plutôt une époque de décadence de l'art étrusque; mais je n'oserais pas le priver de l'honneur de la même provenance que les autres objets. M. de Witte est tombé d'accord avec moi....

» (Signé) J.-G. CONESTABILE. »

En effet, M. le baron de Witte, qui assista aux séances du Congrès de Bruxelles et qui n'opposa rien aux déclarations de MM. Desor et Conestabile, voulut bien écrire à l'auteur de la notice ce que voici (si ce n'est pas la conversion complète de l'illustre Virchow; n'est-ce pas au moins un quart de conversion?) :

« La trouvaille d'Eygenbilsen est très-intéressante. Les objets trouvés sont de travail étrusque; cela me paraît incon-

---

(1) Voir ci-dessus, p. 437.

testable. La question de savoir à quelle époque ces objets ont été apportés dans notre pays est une question des plus difficiles et des plus délicates.

» Quant au bandeau d'or, le dessin (si mes souvenirs sont fidèles) a beaucoup d'analogie avec le grand diadème de la collection Campana...

» (Signé) J. DE WITTE. »

L'honorable comte Conestabile n'est pas isolé, en Italie, dans l'assentiment donné à la thèse; voici l'adhésion du comte Gozzadini, président du Congrès de Bologne :

« Villa de Bonzano, 9 septembre 1872.

» . . . J'ai lu avec la plus vive attention et avec le plus grand intérêt votre brochure, et j'ai vu que l'appui que vous me demandiez était tout à fait superflu, car elle en avait un excellent en elle-même. Du reste, l'appui des savants ne pouvait lui faire défaut, et j'ai vu que l'illustre Desor en a parlé au Congrès de la manière la plus honorable.

» En effet, vous avez fait de si belles observations, de si nombreuses comparaisons, vous avez réuni tant de faits intéressants, vous avez traité si vaillamment et si profondément des questions d'une haute importance, que votre brochure démontre plus de choses et répand plus de lumière que quelques gros livres. Permettez-moi de vous faire, sans aucune prétention, mes sincères félicitations, et de vous assurer que je consulterai souvent votre précieux ouvrage...

» (Signé) J. GOZZADINI. »

En France, il s'est trouvé des savants ayant su se dégager des préjugés peu scientifiques relatifs à un prétendu

« art celtique, » auquel on rapporte indistinctement tous les objets d'ornement antérieurs à l'époque romaine :

\* Château de Saint-Germain, 5 octobre 1872.

» . . . . J'ai été empêché de me rendre au Congrès de Bruxelles pour y défendre vos idées, qui, à peu de choses près, sont en effet les miennes. Je profiterai de la première occasion qui se présentera pour le dire bien haut et me joindre à ceux dont vous citez les noms et en compagnie desquels je me ferai toujours honneur de me rencontrer.

» J'approuve votre brochure dans sa presque totalité.

» . . . . Vous serez, sans doute, satisfait d'apprendre qu'un seau tout à fait analogue à celui d'Eygenbilsen vient d'être découvert dans un tumulus de la Côte-d'Or (commune du Magny-Lambert, près de Châtillon), où j'ai fait exécuter plusieurs fouilles le mois dernier. La *Revue archéologique* vous donnera des détails sur cette intéressante découverte. C'est donc une nouvelle localité à joindre à celles qui sont déjà connues où ont été trouvés des objets de style étrusque, et avec cette circonstance particulière et d'un grand poids à l'appui de la thèse que nous soutenons, à savoir que, à côté du seau, était une épée gauloise en fer, tout à fait semblable aux grandes épées du cimetière de Hallstatt, et un rasoir en bronze rappelant ceux de Bologne.....

» (Signé) ALEXANDRE BERTRAND. »

Le fait intéressant que signale l'honorable directeur du musée de Saint-Germain se trouve confirmé avec d'autres détails dans la lettre suivante de M. Flouest, procureur de la République française, à Nîmes :

« Nîmes, 2 octobre 1872.

» J'ai trouvé, développées dans votre ouvrage, toute une série d'idées que m'avaient déjà fait entrevoir les quelques découvertes archéologiques auxquelles il m'a été donné de prendre part. J'insinue, dans une brochure sous presse, consacrée à des sépultures ouvertes dans la Côte-d'Or, que c'est à la civilisation étrusque qu'il nous faut aller demander le plus souvent la raison d'être d'une foule d'instruments, de bijoux, de vases, etc., que nous rencontrons dans les sépultures gauloises antéromaines.

» Mais je vais pouvoir être plus affirmatif et m'autoriser de faits bien autrement significatifs, en rédigeant une nouvelle note . . . . Je viens en effet de faire, en collaboration avec M. Maître, chef de l'atelier de moulage au musée de Saint-Germain, et pour compte de ce musée, une campagne de fouilles qui a donné de beaux résultats. Nous avons ici, dans la Côte-d'Or, sur le territoire d'une commune appelée Magny-Lambert, une véritable nécropole gauloise, caractérisée par des tumulus encore intacts pour la plupart et de dimensions fort imposantes . . . . Nous avons ouvert quatre des plus grandes tombelles et dans deux d'entre elles, l'une édifiée sur le corps d'un homme, l'autre constituant la sépulture d'une femme, nous avons recueilli des objets en bronze d'origine éminemment étrusque et du même caractère que ceux dont vous avez... dressé la liste.

» La sépulture féminine nous a fourni une rondelle d'or, un bandeau ou diadème de bronze à enroulements, un collier, qui sont déjà très-démonstratifs; mais ce qui ne laisse plus aucun doute, ce sont trois vases de bronze, dont un seau cylindrique à six côtes horizontales, fabriqué au repoussé à

Faite d'une feuille de bronze, dont les bords sont rajustés au moyen de rivets. Il a des anses fixes également rivées, d'où pendent quatre pendeloques ornementales du plus gracieux effet. Il mesure 0<sup>m</sup>,55 de hauteur, et l'intervalle des côtes est garni de séries de perles en demi-bosse formant des lignes obliques, alternantes d'un côté à l'autre, et constituant ainsi une décoration chevronnée du caractère le plus significatif.

» . . . . J'ai vu à Troyes (Aube), chez M. le chanoine Coffinet, conservateur du musée, une fort belle cenochoé en bronze, avec bec, absolument de la même forme que celle que vous avez fait dessiner. Elle avait été découverte aux environs, et nous n'avons pu ni l'un ni l'autre, à cette époque, la rattacher à un des ordres de choses à nous connus. Nous ne soupçonnions pas encore la large part à faire chez nous à l'influence étrusque....

» (Signé) ED. FLOUEST. »

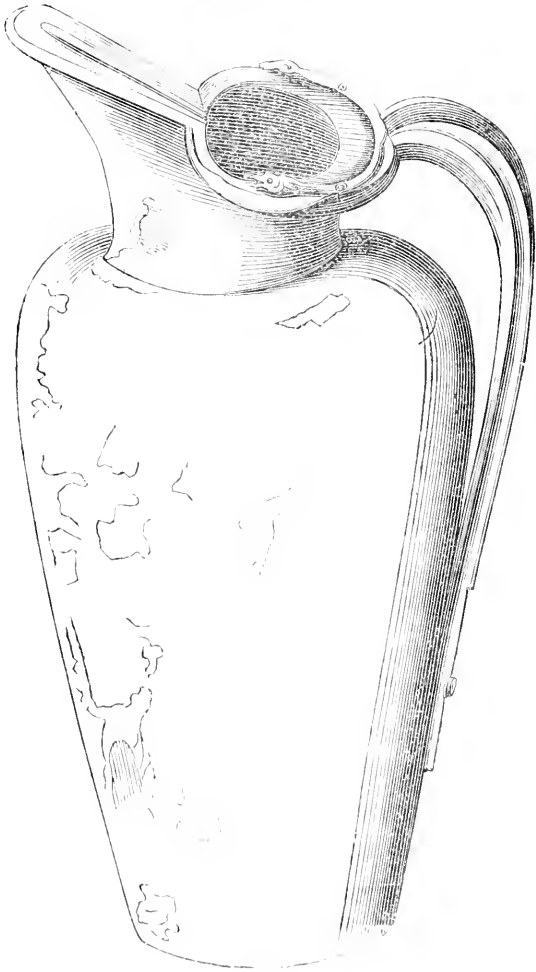
M. le chanoine Coffinet, conservateur du musée de Troyes, a bien voulu compléter les renseignements de la lettre de M. Flouest :

« Au lieu dit les *Prates*, près du chemin de Pouan au Martroy (environs de Troyes), on découvrit, en 1842, différents objets en or, collier, bracelet, boucles, bague, etc., qu'on a considérés comme ayant appartenu soit à Théodoric, roi des Wisigoths, qui périt dans la bataille livrée en 451 contre Attila, soit à un chef nommé Heva, dont le nom se trouve gravé en creux dans le plat du cabochon.

» Le 25 juin 1845, un ouvrier travaillant dans le même endroit où furent découvertes les armes dites de Théodoric;

donna un coup de pioche sur un objet qui rendit un son métallique : c'était l'œnochoé que voici, absolument semblable, sauf quelques détails d'ornements, à l'œnochoé d'Eygenbilsen (les dimensions sont aussi différentes) :

fig. 3 (au 1/6).





» La forme élégante de ce vase, son bec relevé, sa palmette, son anse, dont les bras et la queue sont terminés par des têtes d'animaux fantastiques, tout me porte à lui assigner une origine étrusque.

» Sa patine est d'un beau vert mêlé, çà et là, de teintes dorées.... Le dessous de la base ou du pied est tout uni et paraît ne former qu'une seule pièce avec l'ensemble; on ne peut y distinguer aucune soudure de raccords. L'extérieur de l'anse présente trois moulures creuses; celle du milieu est un peu plus large que les deux autres; elles se profilent entre quatre côtes saillantes ayant pour but d'affermir la main qui se sert de l'instrument; par derrière, cette anse est arrondie :

fig. 7



» Deux rivets en fer assujétissent les bras sur l'orifice ; un troisième rivet, placé au centre de la palmette, la fixe sur la partie inférieure.

» De ce qu'il a été découvert dans le même lieu que les armes, il ne s'ensuit pas qu'on doive lui attribuer une origine mérovingienne.

» En 1867, j'envoyai à l'exposition universelle de Paris cette œnochoé. Elle y fut très-remarquée. Elle est décrite au livret sous la légende suivante :

« Vase trouvé au Pouan... style *étrusque* antérieur à l'ère chrétienne (1). »

« Tel est l'histoire du vase de Pouan, déposé actuellement dans le musée de la ville de Troyes. Sa description confirme pleinement l'attribution étrusque que vous avez donnée avec raison à l'œnochoé d'Eygenbilsen.

» (Signé) COFFINET, chanoine de Troyes. »

La découverte d'Eygenbilsen a aussi appelé l'attention des savants hollandais sur deux faits qui pourraient bien avoir de l'analogie avec ceux d'Eygenbilsen : il s'agit d'abord de la trouvaille, encore inédite, d'une œnochoé à bec relevé, à Mook (?), près de Nimègue, et déposée au musée de Bois-le-Duc; ensuite, d'un seau en bronze trouvé à Anlo, décrit par Hermans, dans ses *Noordbrabant's oudheden*.

La question de l'influence antéromaine des Étrusques sur tout le continent européen est devenue une question internationale, et la Belgique peut, comme on vient de le

---

(1) Voir le livret de l'exposition, 1867, tome 1<sup>er</sup>, p. 60, n° 166.

voir, se féliciter d'avoir à point nommé (1) pris sa part au banquet de la science moderne : on voudra bien se souvenir cependant que ce résultat sera dû plus à l'initiative privée qu'au concours et aux encouragements des savants officiels.

Le soussigné est heureux, en tout cas, d'avoir, le premier en Belgique, proclamé la vérité du lendemain (pour faire usage ici de l'expression très-juste d'un excellent critique (2)).

Aujourd'hui la thèse de l'origine étrusque et antéromaine des objets d'Eygenbilsen a été professée dans les meilleurs recueils archéologiques d'Europe, le *Bulletino dell' istituto di corrispondenza archeologica* de Rome (3), la *Revue archéologique* de Paris (4), les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande* de Bonn (5), etc., et jusqu'à présent elle n'a pas trouvé plus de contradicteurs que l'opinion de Desor et Conestabile n'en avait rencontré au Congrès de Bruxelles.

Liège, 15 octobre 1872.

H. SCHUERMANS.

---

(1) Un journal artistique *Le Plume*, n° du 16 juin 1872 (à propos d'un article de *l'Indépendance* du 5 du même mois, qui annonçait la trouvaille d'Eygenbilsen) disait, en guise de plaisanterie, mais avec une parfaite exactitude :

» Il est des découvertes qui arrivent comme matée en carême. Au moment où la Belgique s'apprête à recevoir les savants de l'Europe qui vont, au mois d'août, se réunir à Bruxelles, pour traiter, comme aux Congrès de Copenhague et de Bologne, des questions préhistoriques et anthropologiques, des ouvriers d'une commune ignorée de la Campine ont mis à découvert des objets funéraires portant le cachet de la plus haute antiquité... »

(2) Feuilletton de *l'Indépendance belge* de ce jour, signé XX.

(3) N° VI de juin 1872, p. 186, article envoyé à la demande de l'illustre HENZEN, que la nouvelle de la trouvaille avait vivement intéressé.

(4) N. série, 15<sup>e</sup> année, IX, liv. de septembre 1872, p. 171.

(5) Sous presse.

## DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES,

A ANVERS.

---

Le *Bulletin* contient, ci-dessus (XI, p. 550), une lettre de l'honorable baron de Witte où ce savant distingué donne une nouvelle preuve de sa prudence et de sa circonspection, en émettant des doutes au sujet de la statue dite (1) « d'Isis » qui est au Musée d'Anvers : « Cette statue, écrit-il, a été » apportée sans doute sur les rives de l'Escaut, comme » lest, par quelque vaisseau arrivé des Échelles du Levant. »

On n'a pas ici le projet de proposer une affirmation contraire à ces doutes ; mais il y a lieu, peut-être, de les contrebalancer par les indications de quelques faits que M. le baron de Witte ne connaissait pas.

L'auteur de la présente note a sous les yeux, en ce moment même, un manuscrit de M. le comte Clemens-Wenceslas de Renesse-Breidbach, mort en 1855 ; ce manuscrit, accompa-

---

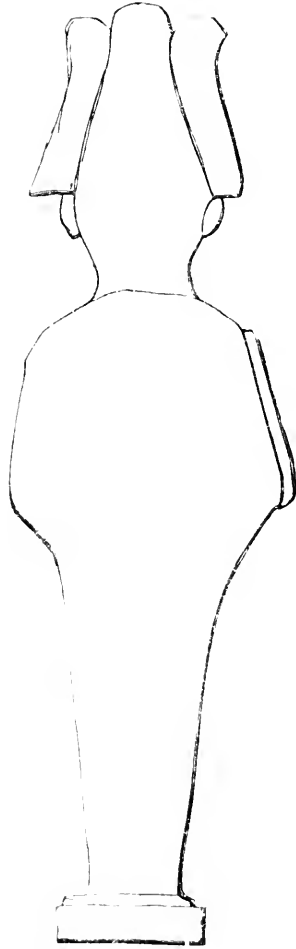
(1) L'estimable M. Hagemans conteste qu'il s'agisse d'une Isis (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, II<sup>e</sup> série, I, p. 55) ; mais il reconnaît le caractère égyptien de cette statue.

D'après une lettre particulière de M. DE MEESTER DE RAVESTEIN, la prétendue Isis d'Anvers est, en effet, une prêtresse de cette déesse, ce qui, d'après lui, renforce de beaucoup les preuves qu'on peut tirer de la découverte, si elle est authentique.

Fig. 1<sup>a</sup>



1<sup>b</sup>



gné d'un volume de planches (1) qui ne laissent aucun doute sur le caractère bien égyptien des objets décrits, contient les énonciations suivantes :

« *Bronzes* : N<sup>o</sup> 55. Figure égyptienne qui a été trouvée dans les environs d'Anvers en 1820; elle est très-fruste, mais encore assez conservée pour en remarquer les divers contours (2).

La figure qui précède représente un Osiris portant d'une main le fouet, de l'autre le *pedum*, objets que le dessin, peut-être incorrect, figure d'une seule pièce (fig. 1<sup>a</sup> et 1<sup>b</sup>).

Le comte de Caylus (5) considère ces statuettes de bronze, très-nombreuses dans les tombeaux égyptiens, comme étant des prêtres d'Osiris. Mais M. de Meester de Ravestein (4) fait remarquer avec raison, semble-t-il, que toutes les statuettes avec la mitre conique, ornée de plumes d'autruche ou de pousses de palmier, et tenant en main le fléau et la crosse ou sceptre de modération, sym-

---

(1) Ce sont les deux manuscrits dont il est question à la p. 17 de la *Description abrégée du cabinet de médailles antiques et modernes, tableaux, gravures, etc.*, appartenant à M. le comte DE RENESSE-BREIDBACH, divisée en trois classes (Bruxelles, De Mat, 1851). M. le comte Ludolphe DE RENESSE-BREIDBACH, petit-fils du comte Cl. Wenceslas, a bien voulu, avec une rare obligeance, mettre à la disposition de l'auteur de la présente note la superbe bibliothèque et les riches archives du château de 's Heeren Elderen.

Cette communication permettra de reconstituer, dans le *Bulletin*, la magnifique collection DE RENESSE, pour tous les objets qui ont été découverts en Belgique, travail qui sera aussi fait pour la collection VAN HEEBE.

(2) V. ci-dessus *Bulletin*, XI, p. 2, la reproduction textuelle de cette mention du manuscrit dans le catalogue imprimé. Cet objet, en 1856, a été vendu 5 francs, d'après les indications d'un catalogue annoté, possédé par la famille DE RENESSE.

(5) *Becueil d'antiquités égyptiennes*, etc., II, pl. VIII, V, pl. XXIV et XXV, etc.

(4) *Musée de Ravestein, catalogue descriptif*, I, pp. 56 et 59.

boles du gouvernement, sont bien des représentations d'Osiris.

« D'ailleurs, dit-il, les pieds de ces statuettes sont enveloppés et réunis. Si les prêtres avaient eu un pareil accoutrement, ils auraient été absolument hors d'état d'agir et de se mouvoir. La position qu'ils auraient prise une fois dans les temples n'aurait pu changer, du moins à leur volonté; il aurait donc été nécessaire de les apporter pour la cérémonie et de les remporter quand elle aurait été finie, manœuvre et conduite si ridicules qu'il est impossible de les admettre. Nous sommes donc persuadé que ces figures sont des divinités, des Osiris. »

M. de Meester de Ravestein fait, du reste, observer qu'en enveloppant les pieds d'Osiris comme ceux des momies, on voulait ainsi représenter la divinité comme fixée dans le pays et hors d'état de s'en éloigner; sentiment qu'on voit exprimé d'une manière moins délicate chez les Étrusques, qui clouaient et arrêtaient les pieds de leurs statues, pour empêcher les dieux qu'elles représentaient de les quitter.

« *Terres cuites*, nos 82, 85, 84. Ces trois idoles égyptiennes ont été trouvées à Anvers, lors du creusement du bassin. Celle qui porte le n° 85 a encore en grande partie un vernis vert (1). »

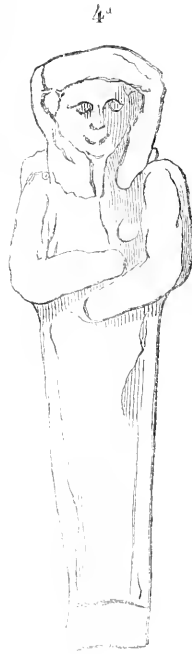
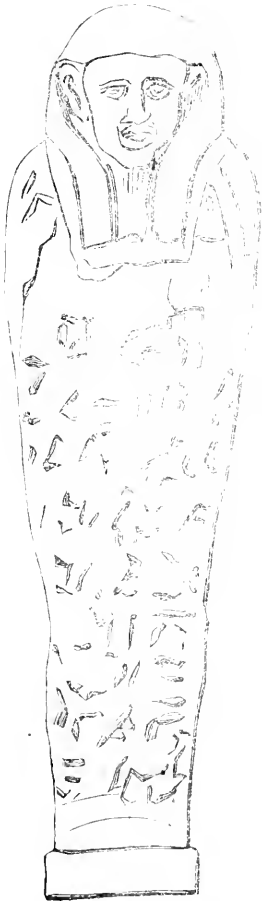
---

(1) *Bulletin*, l. cit., p. 49. Prix d'adjudication 8 francs pour les trois.

Le cabinet de Renesse possédait encore un bronze : Hornus-Harpocrate, trouvé à Anvers (n° 55, *Bulletin*, XI, p. 26), adjugé 1 franc, et en outre, n° 49 : « Figure égyptienne d'un beau travail et d'une belle conservation, venant d'un cabinet particulier à Anvers, » mais dont la provenance première n'est pas indiquée.

Fig. 2<sup>a</sup>

3<sup>a</sup>





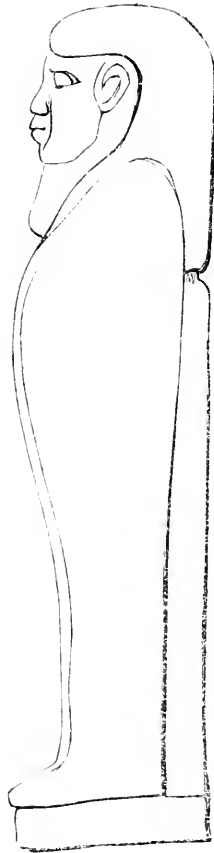
Profils :

Fig. 2<sup>b</sup>

5<sup>b</sup>



4<sup>a</sup>



Les dessins des hiéroglyphes n'ont pas malheureusement été rendus d'une manière bien distincte par le dessinateur.

Il s'agit ici de ces figures funéraires dont le musée de

Ravestein offre toute une collection (1) et qui représentent l'image d'un mort enveloppé dans sa momie.

Ces images, dit M. de Meester, se trouvent en grand nombre dans les tombeaux égyptiens; on les y déposait comme compensation des cérémonies, prières ou offrandes pour le mort, qu'on avait pu négliger d'accomplir; c'est ainsi que le nom égyptien de ces images est *répondants* ou *figures d'omission*.

Quant à l'émail qui, d'après M. de Renesse, ornait encore une de ces figures, on est arrivé à fixer l'époque des statuettes d'après la couleur : le bleu correspond à la XVIII<sup>e</sup> dynastie, le rose à la XIX<sup>e</sup>, etc. ; il est, en tout cas, établi par là combien est peu fondée l'opinion à laquelle on commence à renoncer en France (2), et qui consistait à attribuer, d'après un passage de Philostrate, mal lu ou mal interprété (3), l'invention de l'émail aux Gaulois ou habitants de la *Britannia* antique.

Tous les objets indiqués par le comte de Renesse-Breidbach comme trouvés à Anvers sont donc bien des antiquités égyptiennes.

Il s'agit uniquement de se fixer sur l'authenticité de la provenance assignée aux différents objets ci-dessus :

En 1851, le comte Cl.-W. de Renesse-Breidbach écrivait sa *Description abrégée* et disait dans la préface qu'il

---

(1) *Musée de Ravestein*, I, p. 52, n<sup>o</sup> 65.

(2) LABARTE, *Arts industriels*, IV, p. 591; VIOLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, II<sup>e</sup> partie, p. 208.

(3) LINDENSCHMIT, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, III, fascic. I, Beilage in fine.

avait consacré les trente-deux dernières années (1799-1851) à rassembler sa vaste collection. Il ajoutait, p. 17, que beaucoup de ses objets d'antiquités avaient été trouvés principalement pendant les quinze dernières années, « où la construction de divers forts, tels qu'à . . . Luxembourg, Anvers, Maestricht, etc., a occasionné de grandes fouilles, qui ont procuré plusieurs découvertes. »

On peut donc affirmer que les différents travaux de déblais des fortifications d'Anvers, opérés tant sous Napoléon (1) que sous Guillaume I<sup>er</sup>, ont été suivis avec attention par le comte Cl.-W. de Renesse, qui guettait de près ces occasions d'enrichir son cabinet.

Le comte de Renesse a, du reste, laissé dans ses papiers une liste de ses correspondants à Anvers, et on y lit entre autres ce qui suit :

« N<sup>o</sup> 15. Gasparoly (2), chanoine à Anvers, amateur de médailles antiques et autres curiosités. Il possède une belle statue d'Isis, trouvée dans l'Escaut.

» N<sup>o</sup> 14. Van de Werve cadet, à Anvers, rue d'Arenberg, possède une belle collection de monnaies modernes (5). »

Il n'y a donc aucun doute que le comte de Renesse, même en ne se déplaçant pas lui-même, ne fût en mesure d'être bien renseigné (4) sur les faits qu'il a notés.

---

(1) En 1812. Voir le *Bulletin* cité, p. 25.

(2) GASPAROLI. Voir le *Bulletin*, vol. cité, p. 250.

(5) Il l'a même léguée au comte DE RENESSE. V. ci-dessus, X, p. 452.

(4) La liste contient du reste encore d'autres noms :

» LECHANTEUR, inspecteur de la marine à Anvers.

» DE GRUELS, rue de la Chapelle de Grâce, à Anvers, brocanteur de médailles et antiquités, n<sup>o</sup> 1262.

» BLINOT, marchand de diamants à Anvers, rue Langue-Noye, :

Or, voici une mention inédite du manuscrit du comte Cl.-W. de Renesse à propos de la main votive de Rumpst, cette magnifique antiquité aujourd'hui possédée par M. de Meester de Ravestein (1) :

« Il est assez singulier de trouver des objets égyptiens dans un pays aussi éloigné; il paraît cependant que d'anciens peuples, tels que les Phéniciens, ont séjourné dans le lieu où est présentement Anvers; car, lors de la confection du grand bassin, on y a trouvé des débris de colonnes et bas-reliefs qui n'indiquent pas une bâtisse romaine, mais plutôt des Phéniciens ou Égyptiens. On a même trouvé, tout près, quelques années avant, en creusant les fondements d'une maison, une statue en marbre d'une Isis assez bien conservée et d'environ cinq pieds de hauteur, qui se trouve encore actuellement entre les mains d'un habitant de cette ville. Près de l'Escaut, on a découvert, ainsi qu'à Katwyck, en Hollande, un grand nombre de monnaies en argent avec des caractères phéniciens. »

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que se posent les questions discutées en nos congrès antéhistoriques : l'honorable comte de Renesse-Breidbach était non pas un collectionneur vulgaire, mais un archéologue éminent qui a laissé, outre une quantité de notices manuscrites, un certain nombre de publications, dont plusieurs sur la numismatique; il avait déjà pressenti qu'on pourrait se demander si les Romains étaient bien le premier peuple civilisé qui eût foulé notre sol, et si avant eux les Phéniciens, les Égyptiens (2)

---

(1) *Bulletin*, XI, p. 27.

(2) *Ann. de l'Acad. d'archéol.*, II<sup>e</sup> série, I, *cit.*

(on a posé la même question pour les Etrusques à propos des trouvailles d'Eygenbilsen) n'avaient pas eu peut-être des relations directes avec nos devanciers.

Or, si l'Isis du musée d'Anvers a été réellement trouvée en cette ville, ce dont les découvertes signalées par le comte de Renesse démontrent au moins la probabilité, ne voilà-t-il pas qu'un archéologue distingué, M. Hagemans, s'est chargé d'en déterminer l'âge (1), et il n'hésite pas à l'attribuer à « une époque fort antérieure à la domination grecque en Égypte (2). »

Serions-nous ici devant des objets archaïques, seulement importés chez nous à une époque plus moderne?

Le comte Cl.-W. de Renesse explique, dans son manuscrit, ce qu'il faut entendre par la mystérieuse « voûte souterraine » et les problématiques « ruines » du chanoine de Bast : il s'agirait bien d'une substruction antique et non pas seulement d'une cave où aurait été jeté le lest d'un navire venant des Echelles du Levant : l'expression « creuser les fondements d'une maison, » que le comte de Renesse emploie quelquefois (2), est évidemment synonyme pour lui de « creuser le sol pour y établir les fondations d'une maison, » et c'est ainsi que sous une voûte souterraine, parmi des ruines mises au jour par les travaux, on aura découvert la statue d'Isis.

Mais si l'hypothèse de M. le baron de Witte, pour l'importation moderne à Anvers de la statue égyptienne dite « d'Isis, » semble de nature à être combattue, ne pourrait-on au moins accepter ici l'importation romaine?

(1) Voir sur cette époque le *Cabinet d'amateur* du même archéologue, p. 48.

(2) Voir notamment le *Bulletin*, XI, p. 26, n° 58.

C'est bien à cela qu'on est réduit, à défaut de renseignements scientifiques sur l'ensemble et les circonstances des diverses trouvailles égyptiennes faites à Anvers : quels étaient, en effet, ces débris de colonnes et de bas-reliefs « n'indiquant pas une bâtisse romaine, mais plutôt des Phéniciens ou Égyptiens, » dont parle le comte de Renesse? Quel était le caractère de la voûte souterraine et des ruines que cite le chanoine de Bast?

On n'est pas, comme pour les découvertes d'Eygenbilsen, en présence de trois objets distincts, découverts ensemble, tous trois étrusques et étrusques anciens, et, en outre, non mélangés à des objets romains; on se trouve devant autant de faits isolés; car la possession des trois statuettes de terre cuite, si elles ont été trouvées ensemble, n'est pas plus difficile à expliquer dans une même main que la possession d'une seule de ces statuettes.

De plus, en supposant même que toutes soient archaïques et dénotent une époque antérieure aux Romains, rien n'oblige encore à croire que la fabrication de ces objets et leur importation en notre pays soient contemporaines l'une de l'autre : on n'a pas ici, comme pour Eygenbilsen, un ensemble de trouvailles analogues et concordantes faites ailleurs.

Les Égyptiens, jusqu'à plus ample démonstration, ne doivent donc pas être considérés comme ayant eu avec notre pays des relations, soit directement, soit plutôt, comme l'a supposé avec raison le comte Cl.-W. de Renesse-Breidbach, par l'intermédiaire de Phéniciens.

À défaut de mieux, on en est réduit à l'hypothèse d'une importation romaine : mais celle-là est parfaitement acceptable

au point de vue scientifique. De nombreux faits, des autels votifs, des inscriptions, des statues démontrent que l'Empire romain avait adopté le culte d'Isis, de Sérapis, etc., etc., et, sans parler de ce fait, que tout le monde connaît, d'une Isis égyptienne tenant son fils Horus sur ses genoux, vénérée dans une église pour la sainte Vierge avec l'enfant Jésus (1), n'a-t-on pas signalé en Belgique une Io-Isis trouvée à Elewyt (2), une autre Isis à Tournai (3), un Anubis à Tronchiennes (4), etc. ?

Enfin, n'a-t-on pas trouvé dans une localité non désignée de la Flandre un autel à Isis : ISIDI SACRVM || SEX . POMPEIUS . SEX . L . SYRVS | MIL . LEG . V . AVG . V . S . L . M (5) ?

Un doute sérieux peut donc être opposé au doute manifesté par M. le baron de Witte, et s'il ne peut être admis, dès à présent, avec le comte de Renesse, que les Phéniciens ont eu un établissement à Anvers, d'où ils auraient répandu dans notre pays, dès avant la domination romaine, des antiquités égyptiennes, au moins est-il fort possible que les Romains aient rempli cet office d'intermédiaire depuis leur établissement en Belgique, et spécialement autour de leur station d'Anvers, où leurs traces deviennent de plus en plus évidentes et nombreuses (6).

Liège, 15 octobre 1872.

H. SCHUERMANS.

---

(1) HAGEMANS, *Cabinet d'amateur*, p. 12.

(2) DE MEESTER DE RAVESTEN, *Catalogue descriptif*, II, p. 156.

(3) Id., *ibid.*, I, p. 42; CANNEGIEIER, *De Iside ad Tornacum inventa*.

(4) DE BAST, *Recueil d'antiquités*, II<sup>e</sup> suppl., p. 204, pl. II, fig. 1.

(5) DE BAST, I, p. 596, et *Bulletin*, VII, p. 40, n<sup>o</sup> 21.

(6) *Bulletin*, XI, pp. 25 et 24.





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 4, 9, 15, 16, 23, 25 et 30 novembre; des 3, 7, 11, 14, 21,  
25 et 28 décembre 1872.

---

### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 16 décembre, M. Pety de Thozée, de Grune, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments, pour la province de Luxembourg.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a été informée que des travaux de peinture à l'huile s'exécutent en ce moment dans les nefs de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. D'après

Eglise de N. D.  
de la Chapelle à  
Bruxelles. Déco-  
ration intérieure

les renseignements parvenus au Collège, des vestiges d'anciennes peintures murales ont été découverts sous le badigeon, et ces fragments remarquables de la décoration primitive ont été effacés pour faire place à une polychromie d'un effet déplorable et qui dénature complètement l'aspect intérieur de l'édifice.

La Commission ignore si le conseil de fabrique a obtenu pour ces travaux l'autorisation requise par l'arrêté royal du 16 août 1824 ; mais, comme le projet en voie d'exécution ne lui a pas été soumis et qu'il en a été de même de la décoration polychrome du chœur, des verrières des nefs latérales, des appareils d'éclairage, etc., le Collège eroit devoir décliner toute responsabilité dans les travaux exécutés comme dans ceux en voie d'exécution.

Verrières exécutées par M. De Craene.

— Des délégués du Collège ont examiné, à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, les vitraux exposés par M. De Craene, au salon de Bruxelles de 1872. Il résulte de leur rapport que, des verrières exposées, celles de M. De Craene se recommandent par les qualités de coloration les plus sérieuses. Il est regrettable que le dessin de cet artiste manque un peu d'élégance et de caractère. On voudrait aussi que les ombres de ses figures fussent indiquées franchement par des teintes au lieu d'être rendues par une espèce de pointillé dans le goût des planches lithographiques. Quoi qu'il en soit, on peut regarder M. De Craene comme ayant fait de bonnes études et il paraît digne des encouragements de l'État.

— Le Collège a approuvé :

Eglise d'Oret.  
Vitreaux.

1<sup>o</sup> Une nouvelle étude du vitrail de Saint-Joseph destiné à l'église d'Oret (Namur).

2° Les plans dressés par M. Van der Linden pour l'aménagement de l'église de Rochefort. Ces plans, très-bien conçus dans leur ensemble, n'ont donné lieu qu'à quelques critiques de détails, auxquelles il sera satisfait dans l'exécution des dessins sur une plus grande échelle. La Commission est d'avis que, pour ces corrections, on peut s'en rapporter à l'architecte de l'église, M. Cluysenaar, qui surveillera l'exécution des meubles projetés.

Amenagement  
de l'église  
de Rochefort.

3° Le projet de quelques changements à apporter aux stalles de l'église de Grimberghen (Brabant).

Eglise de Grim-  
berghen. Stalles.

— La députation permanente du Conseil provincial du Brabant refuse d'intervenir dans la dépense que nécessitera le placement de six vitraux dans les fenêtres du chœur de l'église d'Ottignies, l'art n'étant pas suffisamment intéressé dans le projet soumis. La Commission ne conteste pas que les vitraux projetés ne puissent donner lieu à certaines critiques. La composition des deux sujets principaux notamment a le défaut, — contraire aux principes constants du Collège, — d'être traitée en tableau plutôt qu'en vitrail; elle cherche des effets de perspective contraires à la nature d'une verrière, qui, en raison même de sa transparence, ne se prête pas à simuler une succession de différents plans. On peut aussi trouver à redire à certains détails; mais, malgré ces défauts, aisés d'ailleurs à corriger, les dessins soumis sont traités avec goût, sobriété, et attestent d'excellentes études; ils sont incontestablement supérieurs à beaucoup de projets de ce genre qui sont soumis journellement, et c'est cette considération qui a décidé la Commission à les approuver en s'en remettant au talent de l'auteur pour remédier aux imperfections de son œuvre.

Eglise d'Otti-  
gnies. Vitraux.

Le Collège a prié M. le Ministre de la justice de soumettre à la députation permanente du Brabant ces réflexions, qui sont peut-être de nature à modifier sa décision. Il est à remarquer d'ailleurs que la dépense qui résultera de l'exécution des six verrières (5,500 fr.) est peu élevée, et rien n'empêcherait que la liquidation des subsides ne fût différée jusqu'après l'exécution des vitraux et subordonnée formellement à la condition qu'ils seraient jugés en tous points satisfaisants.

Vitraux de l'église  
de Saint-Jacques  
à Liège.

— Par suite des démolitions effectuées pour l'isolement de l'église de Saint-Jacques à Liège, l'abside, dont les fenêtres sont ornées de vitraux peints d'une grande valeur artistique, est entièrement à découvert sur la voie publique. La Commission a demandé au Conseil de fabrique si des mesures de précaution ont été prises pour assurer la conservation de ces verrières remarquables. Dans la négative, il importerait de faire placer dans le plus court délai possible des treillis de fer à l'extérieur de chaque baie, afin de garantir les vitraux précités tant des projectiles qui pourraient être lancés du dehors que de la grêle qui a amené, plus d'une fois, de graves dégâts dans certaines verrières importantes d'autres églises du royaume.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hôtel de ville de  
Courtrai.

La Commission a approuvé les plans dressés par M. l'architecte De Geyne, pour les travaux de menuiserie qui doivent être exécutés dans la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Courtrai, salle destinée à être ornée des peintures murales de MM. Guffens et Swerts.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les travaux d'appro-  
priation qu'on propose d'exécuter aux presbytères de West-  
erlooo (Anvers), Ramsdonck (Brabant), Kinroy (Limbourg),  
ainsi que sur les plans de presbytères à ériger à Lisp, sous  
Lierre (Anvers), Boschkant, sous Wolverthem (Brabant),  
Onkerzeele (Fl. orientale), Abolens, commune de Lens  
Saint-Remy (Liège) et Oignies (Namur).

Reparation  
et construction  
de divers  
presbytères.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Construction  
d'églises à Lisp,  
Abolens, On  
et Flamierge.

Au hameau de Lisp, sous Lierre (Anvers) : architecte

M. Gife ;

Au hameau d'Abolens, commune de Lens-Saint-Remy  
(Liège) : architecte M. Blandot ;

A On (Luxembourg) : architecte M. Bouvrie ;

A Flamierge (même province) : architecte M. Vande-  
wynngaert ;

2° Le projet d'agrandissement et de restauration de l'église  
de Hersselt (Anvers) ; ce projet a reçu les modifications  
demandées par le comité provincial des membres corres-  
pondants et par le Collège : architecte M. Taeymans ;

Eglise  
de Hersselt.

3° Les plans dressés par M. l'architecte Van Arenbergh,  
pour l'agrandissement de l'église de Nieuw-Rhode (Brabant) ;

Eglise de Nieuw  
Rhode.

4° Le projet de reconstruction partielle de l'église de  
Ploegsteert (Fl. occidentale) : architecte M. Croquison ;

Eglise de Ploeg-  
steert.

- Eglise de Diele-  
busch 5° Les plans relatifs à l'agrandissement de l'église de  
Dickebusch et à la construction d'une tour : architecte  
M. Vinck ;
- Eglise de la  
Docherie, 6° Les propositions concernant l'achèvement de l'église de  
la Docherie, sous Marchienne-au-Pont (Hainaut). On remar-  
que dans les dessins soumis de nombreuses imperfections ;  
mais M. l'architecte provincial Vincent s'étant engagé à  
donner des instructions pour les rectifier, le Collège estime  
que, sous cette réserve, on peut autoriser l'exécution des  
travaux ;
- Eglises de Jupille  
et de Hodister, 7° Les plans des sacristies à construire aux églises de  
Jupille (Liège) et Hodister (Luxembourg) ;
- Eglise de Mont-  
leban, 8° Le plan relatif à l'agrandissement de l'église de  
Montleban (Luxembourg) et à la construction d'une sacristie ;
- Ameublement de  
diverses églises, 9° Les dessins d'objets d'ameublement destinés aux églises  
d'Achterbroeck, sous Calmpthout (Anvers), Meuseghem,  
sous Wolverthem (Brabant), Hodister (Luxembourg) et  
Cetturu, commune de Tavigny (même province).

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

- Eglises de Cam-  
bron S-Vincent,  
Biévène, Flône,  
etc 1° Sur les réparations à exécuter aux églises de Cambron  
Saint-Vincent et Biévène (Hainaut), Flône (Liège), Saint-  
Servais (Namur) et à la tour de l'église d'Oostvleteren (Fl.  
occidentale) ;
- Eglise de Wal-  
court 2° Sur les plans relatifs à la reconstruction d'un petit  
bâtiment attenant au porche nord de l'église de Walcourt  
(Namur).
- Eglise de  
Saint-Jacques  
à Tournai — Le Collège a reçu du conseil de fabrique de l'église Saint-

Jacques, à Tournai, le rapport suivant sur les travaux exécutés en 1872 pour la restauration de cette église. Un rapport antérieur sur ces travaux a été inséré au Bulletin, x<sup>e</sup> année, p. 428 :

« Pendant l'automne de 1871, la grande fenêtre trilobée, qui décorait autrefois le transept du midi, a été complètement rétablie, ainsi que la rose au-dessus, et le pignon a été relevé. Deux contre-forts, qui le soutenaient, ont dû être refaits entièrement à neuf.

» Pendant l'hiver, le travail s'est borné à la préparation des pierres destinées aux ouvrages qu'on avait en vue pour la campagne de 1872.

» Dès le retour de la bonne saison, le chœur de l'église tout entier a été fermé pour faciliter les travaux importants qui devaient y être exécutés.

» Les trois fenêtres du fond, bouchées jusqu'aujourd'hui, furent ouvertes et garnies de meneaux, semblables à ceux des baies voisines, et de vitres provisoires. Ce travail nécessita l'enlèvement du retable de l'autel, qui ne sera plus remis en place vu son peu de valeur artistique. De chaque côté du chœur, au-dessus des colonnes qui le séparent des chapelles des bas-côtés, des ouvertures ogivales, semblables aux fenêtres de l'abside, mais tronquées, furent découvertes, garnies de meneaux et éclairées par l'abaissement de la toiture des chapelles voisines, travail considérable, heureusement achevé aujourd'hui, et qui restitue à cette partie de l'édifice sa physionomie primitive, singulièrement altérée par des toitures trop élevées, dont le faite a dû être abaissé de plus de deux mètres. On a retrouvé, pour appuyer les toitures nouvelles des chapelles latérales, les corbeaux et cordon anciens

existant encore sous les fenêtres tronquées dont nous venons de parler.

» Le grattage du chœur laisse voir aujourd'hui une excellente voûte en pierre blanche d'appareil régulier. Ce grattage a été fait, non-seulement dans le chœur, mais aussi dans les chapelles des bas-côtés, et dans l'une d'elles, celle de droite, il a amené la découverte de très-intéressantes peintures murales que nous attribuons au xvi<sup>e</sup> siècle; elles représentent un concert angélique. Le dessin en est bon, mais la couleur, en détrempe, est très-effacée dans certaines parties.

» Le grattage a dû s'arrêter à la hauteur des anciennes boiserie du chœur; il n'est guère possible de les enlever aujourd'hui, quoiqu'elles recouvrent de très-belles arcatures en pierres. C'est un travail qui se fera dans de meilleures conditions lorsqu'on pourra procéder à l'abaissement du sol.

» Après l'achèvement de ces divers travaux, la restauration du transept du nord, travail en tout semblable à celui du midi, a été entreprise et elle est sur le point de se terminer aujourd'hui.

» Dans cette restauration, nous avons retrouvé moins de restes anciens que de l'autre côté; pour la grande fenêtre et surtout pour la rosace, tout a été à refaire. Une crédence et des peintures murales grossières, de très-peu de valeur, ont été découvertes sous le plâtrage de la chapelle du transept; elles nous semblent dater du xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> siècle.

» Les dépenses faites jusqu'à ce jour, depuis le commencement de nos travaux, s'élèvent à la somme de 51,495-90, sans compter les paiements qui restent à faire pour travaux en cours. »



— Une commission spéciale a été nommée par le conseil de Eglise primaire de Tongres. fabrique de l'église primaire de Tongres, à l'effet d'examiner si l'état dans lequel se trouvent la tour de cette église, ses fondations et le sol sur lequel elle est assise, permet la construction de la flèche en pierre projetée par M. l'architecte Decurte. Il résulte du rapport des experts que la base de la tour offre assez de solidité pour supporter cette surcharge. Le Collège a émis l'avis en conséquence que rien ne s'oppose plus à l'exécution du plan qui a reçu le visa le 22 août 1871, et que l'administration peut provisoirement autoriser la liquidation des subsides alloués à la fabrique pour l'achèvement des travaux de restauration. Il serait d'autant plus utile que cette liquidation pût avoir lieu à bref délai, que la plupart des ouvrages d'art en voie d'exécution à cette église sont en ce moment arrêtés faute de ressources.

— Des délégués du Collège se sont rendus à Gand le Eglise de N. D. - St-Pierre à Gand. 11 novembre, pour contrôler, par un examen détaillé des lieux, les propositions soumises par M. l'architecte De Perre pour l'achèvement de la restauration de l'église de Notre-Dame-Saint-Pierre. La dépense à faire, évaluée à une somme de 75,091 francs, serait surtout occasionnée, comme le dit le conseil de fabrique dans sa requête, par les travaux à exécuter à la façade. Cette question avait déjà été examinée, il y a quelques années, tant par la Commission que par le comité provincial de ses correspondants, et les deux collèges avaient émis, de commun accord, l'avis que, malgré certaines dégradations apparentes, cette façade ne réclamait guère d'autres travaux qu'un rejointoyage soigneux. La situation a-t-elle fortement empiré depuis le 10 novembre 1866, date du

rapport adressé par la Commission à M. le Ministre de la Justice? Telle est la question à décider.

A en juger par un simple examen à distance, il ne semble pas qu'on ait à signaler aucune modification grave à l'ancien état de choses. La ligne de la corniche, qui réclame, dit-on, un renouvellement presque complet, n'a pas fléchi. Aucun aplomb n'a dévié; rien n'indique qu'une partie quelconque de la construction menace ruine.

En montant dans les combles de l'édifice pour examiner les choses de plus près, les délégués se sont convaincus en outre que la pierre qui a servi à la construction est un excellent grès, qu'il importera de réemployer. Ils ont constaté toutefois que, dans les rampants de la partie supérieure de la façade, les pierres sont descendues; qu'un des vases qui la couronnent est hors d'aplomb, que le larmier de la corniche a subi des avaries sérieuses. Mais faut-il inférer de là que tous les travaux prévus au devis sont indispensables? C'est ce qui ne paraît rien moins que démontré. Dans tous les cas, l'architecte ne pourra lui-même formuler des propositions précises et motivées qu'après le placement d'un échafaudage qui lui aura permis d'étudier de près les avaries à réparer, et c'est alors aussi seulement qu'on pourra se prononcer sur le devis en complète connaissance de cause.

Cet échafaudage constituant par lui-même une dépense d'une certaine importance, le Collège engagera le gouvernement à faire une avance de fonds à la fabrique, en attendant la fixation définitive du chiffre de la dépense et conséquemment des subsides.

Dès aujourd'hui, il y aurait surtout à s'occuper des réparations à faire aux toitures pour remédier aux infiltrations

d'eau qui se remarquent dans certaines parties de l'église.

Les délégués émettent aussi le vœu qu'on profite de la restauration de la façade de Saint-Pierre pour compléter l'écusson placé dans son fronton, écusson brisé par les Français, en 1795.

M. l'Échevin des travaux publics de la ville de Gand, présent à l'inspection, a profité de cette occasion pour attirer l'attention de la Commission des monuments sur le malheureux état de quelques grandes toiles qui ornent l'intérieur de l'église. Il y a notamment parmi ces toiles d'assez bonnes copies, grandeur des originaux, des grandes allégories religieuses de Rubens, et ces copies, œuvres d'un de ses élèves, Van Thulden, sont d'autant plus précieuses aujourd'hui pour l'histoire de l'art que les originaux ont péri dans l'incendie de l'ancien palais des ducs de Brabant et qu'il n'en reste plus que les esquisses que possède le musée de Madrid. L'église a aussi de très-intéressantes et très-vastes compositions d'Erasmus Quellyn, relatives à l'histoire de saint François Xavier. La plupart de ces toiles, et surtout la plus importante des toiles de Quellyn, subissent des dégradations qui ne pourront que s'aggraver de jour en jour; mal tendues sur leurs châssis, placées trop près des murs, ce qui est une cause d'humidité nuisible à la peinture, elles sont pleines de craquelures et de soufflures; des écailles s'en détachent et çà et là des morceaux seront à refaire. Il importe qu'on remédie sans délai à cet état de choses déplorable si l'on ne veut condamner à une perte certaine ces œuvres d'art qui toutes, soit par leur origine, soit par leur valeur intrinsèque, seraient dignes de prendre place dans les musées de l'État. Le conseil de fabrique serait disposé à concourir aux frais

de la restauration, qu'il y aurait lieu de faire établir dès à présent par experts et où la Commission espère que l'État, suivant sa coutume, interviendra généreusement.

L'attention des délégués a été appelée en dernier lieu sur le cloître gothique annexé à la construction primitive de l'église et qui est aujourd'hui une dépendance des casernes installées dans l'ancienne abbaye. Les façades de ce cloître, ornées de fenêtres ogivales à meneaux, d'un dessin charmant, sont restées absolument intactes; il n'y aurait pour la restauration de cette belle construction gothique, la seule peut-être dans tout le pays qui présente un ensemble si complet et qui soit parvenue jusqu'à nous sans altération, il n'y aurait, disons-nous, aucune construction nouvelle à édifier, aucun détail à inventer, aucune hypothèse à risquer : de simples réparations le remettront dans son état primitif; il n'y aura plus, pour le sauver tout à fait, qu'à débarrasser la cour des débris et des végétations parasites qui l'obstruent au grand détriment de la construction, et qu'à donner à celle-ci une destination permanente qui en garantisse le bon et soigneux entretien. Elle se prêterait à merveille à servir à une collection d'archéologie et d'antiquités et un musée de ce genre ne trouverait jamais, sans aucun doute, un local mieux approprié à son caractère. Le Collège espère que l'État, la province et la ville de Gand tiendront à honneur d'entreprendre sans tarder une restauration si nécessaire et qui se présente dans des conditions à la fois si faciles et si avantageuses.

Eglise de Saint-  
Rombaut à Ma-  
lines.

— Des délégués ont examiné, à la date du 5 novembre, les travaux de restauration exécutés au contre-fort est de la façade sud à la tour de l'église de Saint-Rombaut, à Malines.

Ils ont été heureux de constater que l'architecte a fait droit, dans ces travaux, aux recommandations sur lesquelles la Commission a si vivement et si constamment insisté dans ces dernières années, de borner la restauration au strict nécessaire, au lieu d'en faire une sorte de renouvellement complet de l'édifice. On n'a remplacé que les parties dont le délabrement trop avancé compromettait la solidité de la construction ou altérerait sérieusement la silhouette de l'architecture; on s'est, en un mot, conformé strictement aux instructions du Collège. Le mélange de la pierre ancienne avec la pierre neuve, loin de produire les disparates choquantes que l'on redoutait, présente un aspect plus riche et plus pittoresque que celui des surfaces où le parement de la construction a été entièrement renouvelé. La Commission ne peut donc que s'applaudir de la marche suivie, dont le résultat a été d'amener les économies considérables qu'elle avait prévues. Il est à espérer que la ville tiendra la main, tant dans son intérêt que dans celui des diverses autorités intervenantes, à ce que les travaux soient continués dans le même système, dont le résultat est aussi avantageux au point de vue de l'art que sous le rapport de l'économie.

Les nouveaux ateliers ont paru convenablement placés. L'église n'est pas encore entièrement dégagée et il reste au pied de l'édifice, à la façade latérale vers la place, des matériaux qui entretiennent l'humidité. Il importera de les enlever dans le plus court délai possible et de démolir les dernières masures qui restent accolées à la cathédrale.

— M. l'architecte Halkin a soumis cinq dessins différents pour la galerie à établir aux bas côtés de l'église de Saint-Martin, à Liège. Le Collège a émis l'avis qu'on peut approuver

Eglise de Saint-Martin à Liège

les cinq projets, de façon à varier le dessin à chaque travée suivant l'usage le plus suivi dans l'architecture ogivale.

Eglise de N.-D.  
au delà de la  
Dyle à Malines.

— Des délégués ont inspecté récemment l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines. Il résulte de cet examen que les travaux effectués à cet édifice et qui consistent dans la réparation des toitures, corniches et chéneaux, sont exécutés d'une manière satisfaisante. La Commission s'est bornée à faire deux observations, dont elle espère qu'il sera tenu compte. La proposition de M. l'architecte Louckx de placer un piédestal sur les contre-forts a paru inadmissible ; il importe qu'ils soient couverts d'ardoises conformément à l'état primitif. On ne peut admettre non plus une autre proposition tendante à déplacer les dalles funéraires du chœur pour les replacer dans un ordre régulier, l'irrégularité de leur placement n'ayant aucun inconvénient, même au point de vue pittoresque, et des monuments funéraires ne pouvant être convenablement employés à figurer une sorte de damier symétrique pour la seule satisfaction des yeux.

Eglises de la  
ville de Liège.

—Ayant de statuer sur sa part d'intervention dans les frais de restauration de l'église de Saint-Barthélemy, l'administration communale de Liège désirait être fixée sur le caractère architectonique de cet édifice. Jusqu'à présent deux églises de cette ville seulement, Saint-Jacques et Saint-Martin, ont été reconnues *officiellement* comme monumentales, et l'administration communale avait demandé que la Commission royale des monuments fût consultée relativement au rang d'importance qu'il convient d'assigner aux autres édifices religieux de la ville.

Cette classification a fait dans plusieurs séances du Collège l'objet de son examen le plus approfondi. Elle a donné lieu,

en outre, le 14 novembre dernier, à une inspection, qui a pu ne porter que sur quelques édifices secondaires, les temples principaux étant parfaitement connus. Dès l'année 1861, en effet, chacune des églises de Liège avait fait le sujet d'une étude particulière du comité provincial des membres correspondants.

Le résultat de cet examen a été de fixer, à l'unanimité, l'ordre suivant pour l'importance relative de ces édifices.

*Monuments de premier ordre :*

- Cathédrale de Saint-Paul ;
- Eglise de Saint-Jacques ;
- Eglise de Saint-Barthélemy.

Dans le classement de 1861, le comité provincial de Liège, basant surtout son appréciation sur la beauté et le mérite architectonique des monuments, n'avait classé qu'en second ordre l'église de Saint-Barthélemy. Le Collège est d'avis, après mûr examen, qu'il y a lieu de tenir compte aussi, non-seulement de la question d'art, mais encore et au même degré de la question archéologique et historique. De tous les édifices de l'époque romane qui existent encore à Liège, l'église de Saint-Barthélemy est à la fois le plus important et le mieux conservé. On a présenté récemment pour le restaurer un projet dû à M. l'architecte Dejardin, projet étudié avec une conscience et un soin dignes de tout éloge et dont le résultat sera d'effacer les principales altérations que l'édifice a pu subir. L'on peut affirmer qu'après l'exécution de ce travail intelligent, l'église de Saint-Barthélemy prendra rang définitivement parmi les monuments les plus remarquables du pays.

*Monuments de deuxième ordre :*

Eglise de Saint-Martin ;

Église de Sainte-Croix.

Ces églises figurent dans la classification proposée en 1861 par les honorables membres correspondants de Liège. Une troisième église, Saint-Christophe, était ajoutée à cette liste. Après inspection de l'édifice, la Commission ne pense pas pouvoir l'y maintenir. L'église de Saint-Christophe, construite en 1249, mais dont la décoration intérieure a été complètement transformée au xviii<sup>e</sup> siècle, se recommande surtout par l'importance de son vaisseau et par le caractère assez austère des façades de ses transepts. On peut citer aussi ses colonnes, dont les bases et les chapiteaux, bien conservés, sont en style du xiii<sup>e</sup> siècle. Les bas-côtés menacent ruine ; leur réédification nécessaire sera une occasion de restaurer l'église. Mais il paraît tout à fait impossible de la mettre, comme mérite architectonique, sur la même ligne que les églises de Saint-Martin et de Sainte-Croix.

On peut en dire autant de l'église de Saint-Denis, qui figurerait également comme édifice de second ordre dans la classification proposée en 1861, et qui, non plus que Saint-Christophe, ne saurait être égalee aux deux édifices précités. Les délégués ne méconnaissent pas d'ailleurs que l'église de Saint-Denis n'offre elle-même un certain intérêt par sa tour romane, son abside du xv<sup>e</sup> siècle et sa sacristie, côté nord, en style ogival tertiaire. Ils sont donc d'avis, pour ne pas confondre les églises de Saint-Denis et de Saint-Christophe avec les églises ordinaires, de les comprendre dans une troisième et dernière catégorie parmi les édifices dignes d'une attention et d'une sollicitude particulières.



On avait encore signalé les églises de Saint-Jean et de Saint-Servais. La Commission ne croit pas, après mûr examen, qu'il y ait lieu de noter ces édifices parmi ceux dont la conservation est regardée comme d'intérêt public et dont l'entretien ou la restauration a droit à des subsides exceptionnels. L'église de Saint-Jean n'a de remarquable que sa tour, assez jolie, et deux sculptures intéressantes qu'elle possède et dont l'entretien doit être recommandé à la fabrique : 1° Une Vierge dorée, avec l'Enfant-Jésus sur les genoux, figures dont le style et la composition rappellent encore les traditions byzantines, mais dont l'exécution, déjà empreinte de largeur et de souplesse, surtout dans les draperies, paraît appartenir au xiii<sup>e</sup> siècle; 2° des panneaux provenant d'une ancienne armoire de sacristie et ornés de ferronneries d'un dessin exquis, d'une élégance et d'une finesse rares. Cet ouvrage, déposé dans les magasins de l'église, paraît être du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. L'État devrait en faire prendre le moulage et l'on ne pourrait employer dans l'enseignement de l'art appliqué à l'industrie de modèles d'un goût plus pur.

A l'égard de l'église Saint-Servais, elle a été construite primitivement en style ogival; mais, remaniée à diverses reprises, elle n'offre plus aucune particularité architectonique intéressante et qu'il y ait lieu de signaler.

La classification proposée par le Collège des églises de Liège qui offrent un caractère monumental se résume donc comme suit :

Premier ordre. — *Églises de Saint-Paul, de Saint-Jacques et de Saint-Barthélemy;*

Deuxième ordre. — *Églises de Saint-Martin et de Sainte-Croix;*

Troisième ordre. — *Églises de Saint-Denis et de Saint-Christophe.*

Il serait utile qu'une classification analogue pût être adoptée pour tous les édifices du royaume qui offrent quelque valeur au point de vue de l'art et des traditions historiques ou archéologiques. Il est naturel, en effet, que les subsides alloués par l'État aux édifices publics soient proportionnés, non-seulement à leurs besoins mais à leur mérite, à leur importance et à l'intérêt que le pays tout entier peut attacher à leur entretien. La classification qui sert actuellement de base à la répartition des subsides, et qui ne connaît que deux classes d'édifices, les *monuments* proprement dits, c'est-à-dire les *édifices de tout premier ordre*, et les *constructions ordinaires*, cette classification, d'après laquelle l'État accorde ou refuse des subsides exceptionnels, a cela de vicieux qu'elle ne tient pas compte des catégories intermédiaires. Il en résulte qu'on sacrifie en quelque sorte un grand nombre d'édifices intéressants qui mériteraient une sollicitude particulière, exigeraient un entretien soigneux et qui dépérissent dès que les ressources locales sont insuffisantes.

Il n'y aurait pas moins d'avantage à établir la même classification pour les constructions nouvelles qui s'élèvent journellement sur tous les points du pays. Il va sans dire, en effet, que, si l'État intervenait dans les frais de ces constructions en raison de leur mérite artistique, de leur beauté et de leur caractère, il ne pourrait en résulter qu'une immense et universelle émulation de nature à amener les plus rapides et les plus grands progrès dans notre art national. Ces allocations ne seraient accordées naturellement qu'après le complet

achèvement des édifices, et lorsqu'on aurait pu s'assurer que la construction aurait tenu toutes les promesses du plan.

M. le Ministre de la Justice a été prié de communiquer à M. le Ministre de l'Intérieur ces propositions, qui s'appliquent à nos édifices civils comme à nos édifices religieux, et sur lesquels le Collège a appelé toute la sollicitude du Gouvernement.

— Un devis dressé en 1869, par M. l'architecte Van Aren-<sup>Eglise de Sichem.</sup>bergh, pour la restauration de l'église de Sichem, se montait à la somme de fr. 96,758-89, dont 81,671 francs pour travaux adjugés publiquement au prix de 89,500 francs, plus 15,067 francs pour des ouvrages à exécuter par voie de régie. Dépense totale, 104,567 francs, c'est-à-dire fr. 7,828-11 d'augmentation sur l'estimation.

Les subsides alloués pour couvrir cette dépense sont :

Par la fabrique . . . . .	fr. 55,000
Par la commune. . . . .	5,000
Par la province . . . . .	15,000
Par l'État . . . . .	25,000
	<hr/>
Ensemble. . . . .	80,000

Il en résulte qu'il existe un déficit de 24,567 francs, dans lequel les administrations locales se disent impuissantes à intervenir, et sur lequel la province allouera 8,000 francs, à la condition expresse que l'État prendra à sa charge le reste de la dépense, soit 16,567 francs.

Des délégués se sont rendus à Sichem le 6 novembre pour examiner à quel point les appréciations de l'architecte quant à l'étendue des travaux à faire étaient exactes.

Après inspection minutieuse des lieux, on doit constater

que ces travaux, dits de restauration, sont surtout et presque exclusivement des travaux de consolidation dont la nécessité ne saurait être contestée. Les plus importants consistent dans la reconstruction de deux chapelles latérales du chœur ; les murs du transept sont hors d'aplomb par suite de la poussée des voûtes et de l'insuffisance des fondations. Il n'est pas démontré, quoi qu'en ait dit le sieur Hennebique, entrepreneur, présent à l'inspection en l'absence de l'architecte, que la somme de 12,000 francs prévue pour le renouvellement du soubassement, sera dépassée ; mais il importera de travailler sans retard à éloigner les eaux de l'édifice, et, à cette fin, de creuser un égout. Ce qui sera plutôt insuffisant, c'est la somme portée au devis pour la réparation des toitures, et c'est là aussi une catégorie de travaux qui ne peut souffrir aucun délai. Il faut constater encore, dès à présent, que la dépense que la tour exigera plus tard pour être complètement restaurée sera considérable et qu'enfin les besoins du service réclament l'établissement d'une nouvelle sacristie.

Le Collège ne peut donc qu'appuyer la demande faite à l'État d'accorder son intervention pour la partie de la dépense qui reste à couvrir.

Il doit être entendu dès aujourd'hui que toutes les pierres à sculptures devront être réemployées, et cette condition devra être imposée rigoureusement à l'architecte. La Commission doit exprimer à ce propos tous ses regrets que cet artiste n'ait pas envoyé des photographies des parties de l'église qu'il doit restaurer, contrairement à la demande formelle qui lui en avait été faite. Ce genre de documents est toujours précieux pour contrôler l'exactitude des restau-

rations ou l'esprit des travaux nouveaux. On doit convenir qu'il peut surgir des contestations sur le point de savoir à qui en incombe la dépense. Mais il suffirait que l'architecte la portât à son devis général, le surcroît des frais qui en résulterait serait évidemment presque nul pour chacune des parties intervenantes.

On doit noter en terminant que les travaux s'exécutent sur bordereau de prix et que le devis n'est qu'un renseignement. L'entreprise n'est pas un forfait. Il doit donc être expressément interdit de dépasser les chiffres du mètre; sinon le devis serait également dépassé.

Les délégués ont remarqué à l'intérieur de l'église de Sichen des stations en sculpture polychrome du goût le plus déplorable. Les œuvres de ce genre se rencontrent de plus en plus fréquemment dans nos églises, et elles proviennent presque toujours de dons particuliers, que les conseils de fabrique acceptent eux-mêmes souvent à contre-cœur et dans l'unique intention de ne pas désobliger les donateurs. La Commission a de nouveau appelé la sollicitude de M. le Ministre de la justice sur cette question, déjà signalée dans un de ses précédents rapports. Elle pense que le Gouvernement rendrait un grand service à l'art et à la religion elle-même, compromise parfois par des exhibitions qui frisent le ridicule, en invitant les administrations fabriciennes à n'accepter aucun objet ayant trait à la décoration des édifices du culte, sans en avoir référé au préalable à l'autorité supérieure. MM. les évêques ne refuseraient sans doute pas leur concours à l'Etat pour accomplir cette réforme, désirable à tous égards.

— La Commission a dû attendre, pour se prononcer sur Eglise d'Amant de Dumant.

diverses questions pendant relativement aux travaux de restauration de l'église de Dinant, des renseignements qui ne lui sont encore que partiellement parvenus.

Il lui est toutefois possible d'émettre un avis définitif quant à la consolidation de la tour, qui constituait ici à la fois la plus importante et la plus urgente des questions à examiner. Saisi à diverses reprises de propositions tendantes à la reconstruction complète de la flèche, le Collège n'a pas cru jusqu'à présent pouvoir adhérer à cette idée. L'exécution d'un tel projet, en effet, n'eut pas seulement entraînée une dépense énorme; elle se heurtait à de nombreux obstacles. La flèche de Dinant contient une charpente colossale, dont la démolition eut été difficile, eu égard à l'état défectueux des murs, et qui est d'ailleurs elle-même dans un parfait état de conservation; pour entamer cette démolition, il fallait, de toute nécessité, commencer par consolider les murs de la tour; dès lors, pourquoi ne pas s'en tenir à ce travail qui épargnait des sacrifices considérables aux diverses autorités intéressées, assurait le maintien de la flèche et permettait de conserver définitivement cet amortissement auquel une partie de la population dinantaise tient comme à une sorte de tradition locale? C'est à ce parti que le Collège a cru devoir s'arrêter. A partir de 1869, date où la situation de la flèche a été signalée comme dangereuse, les subsides disponibles ont été affectés d'urgence tant aux travaux de consolidation de la tour qu'à la restauration complète de ce côté de l'église, de façon à n'avoir plus à y revenir et à tirer tout le parti possible du placement des échafaudages.

Les travaux de consolidation exécutés, travaux que la désagrégation complète de la partie supérieure des murs

rendait très-difficiles et qui ne pouvaient s'accomplir sans de minutieuses précautions, ces travaux n'ont pas été inutiles, puisque la flèche de Dinant, dont la chute était signalée comme imminente en 1868, a pu traverser impunément les ouragans qui ont signalé les dernières saisons. Un des principaux moyens employés avait consisté à couler du ciment dans tous les interstices des parties les plus détériorées et dont la reconstruction était le plus difficile. Les dernières inspections ont convaincu pourtant le Collège que la consolidation était encore incomplète par suite de la mauvaise qualité des pierres employées à la construction primitive, placées pour la plupart en délit, et qui étaient broyées dans les bourrasques, par les chocs que la charpente de la flèche donne sur les murs qui la supportent. Pour remédier définitivement à cet état de choses, l'architecte a été invité à étudier les moyens de soutenir la charpente, de façon à empêcher les chocs brusques de se reproduire. Le 20 novembre, le Collège a reçu de M. l'architecte Van Ysendyck un projet qui tendait à atteindre le but indiqué. Quelques améliorations, qui paraissaient encore nécessaires, y ont été apportées par l'auteur, et la Commission a pu enfin l'adresser à M. le Ministre de la Justice. Il importera qu'il soit exécuté d'urgence, à l'aide de toutes les ressources qui pourront être mises à la disposition de la fabrique.

— Parmi les questions déferées à l'examen du Collège, à l'occasion de la restauration de l'église primaire de Dinant, est celle de la restauration intérieure de l'église. L'architecte et le Conseil de fabrique ont soumis à cette fin des propositions. La Commission s'est demandée jusqu'à quel point il convenait d'y donner suite, alors que la consolidation de la

Eglise de Dinant.  
Restauration intérieure.

construction elle-même réclame des soins plus urgents et absorbe toutes les ressources disponibles. On doit constater, toutefois, que la dépense (fr. 4,865-60) est déjà couverte en grande partie par les souscriptions privées, qui s'élèvent au chiffre de 3,000 francs; il ne reste donc à parfaire qu'une somme de fr. 1,865-60, que la députation permanente de Namur propose de répartir ainsi: 1,242 francs alloués par l'État; 621 francs par la province. On doit ajouter que les travaux projetés amélioreraient considérablement l'aspect intérieur de l'église primaire.

A l'égard du débadigeonnage projeté, on ne peut mettre en doute la convenance de ce travail et son bon effet dans l'édifice, badigeonné simplement à la chaux, et qui gagnerait beaucoup à être repeint dans un ton moins froid. Mais il conviendra pour le nu des murs de n'employer qu'un gris très-clair, eu égard à la lumière déjà insuffisante qui pénètre dans l'édifice par suite du voisinage immédiat de l'immense rocher qui porte la citadelle. Les colonnes et généralement toute l'ossature, toutes les saillies de la construction ont été peintes à l'huile, d'un ton gris foncé. L'architecte propose de les repeindre de même dans une note plus claire. Le Collège est d'avis qu'il serait préférable d'enlever toute peinture et de laisser apparaître le ton naturel et fort beau de la pierre, qui est une espèce de marbre.

Les divers moulages proposés par M. Van Ysendyck seraient intéressants et doivent être approuvés. On doit excepter toutefois de la liste présentée la statue assise de saint Lambert, qui n'offre qu'un mérite des plus secondaires.

Il conviendra dans la restauration de l'église de respecter scrupuleusement toutes les figures sculptées qui se ren-



contrent dans la décoration, et de conserver toutes celles qui ne sont pas trop détériorées, sans les compléter par des bras ou des têtes, excès de zèle qui n'aboutit jamais qu'à dénaturer le caractère de la figure et qui ne peut être autorisé que lorsqu'on refait une figure nouvelle.

*Le Membre Secrétaire,*

J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Vice-Président,*

R. CHALON.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*Eléments d'archéologie chrétienne*, par E. REUSENS.

Louvain, 1871-1873.

*Voyage à Liège et à Maestrect en 1615*, par PH. DE HURGES.

Liège, 1872.

---

Il est impossible que le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* reste indifférent aux publications où l'on trouve des reproductions exactes, faites *de visu*, de nos anciens monuments; il importe, en effet, de dresser le répertoire de ces reproductions, pour qu'on puisse, un jour, les retrouver quand on en aura besoin. Si pareil travail avait été fait (il pourrait encore être entrepris pour le passé), bien des artistes n'auraient pas été obligés, dans telle ou telle scène historique (1), de recourir à des dessins de fantaisie : ceux-ci dénaturent le sujet en lui enlevant l'élément de la « couleur locale, » élément qui ne doit certes pas être exagéré, mais qui ne doit pas non plus être complètement dédaigné.

---

(1) Voir ce qui a été dit dans le *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, IX, p. 98, des tableaux de DEBIEFFE et SOBRE, représentant des salles de l'hôtel de Culembourg, à Bruxelles.

Voici d'abord un ouvrage tiré à cinquante exemplaires seulement par la Société des Bibliophiles liégeois ; c'est un voyage en Belgique, manuscrit, qu'est parvenu à découvrir, à la Bibliothèque nationale à Paris, un Belge qui y est attaché, le liégeois Michelant. Ce voyage a été illustré par l'auteur, Ph. de Hurgés, d'une quantité de planches, dont quelques-unes seulement ont vu le jour dans le livre dont il s'agit.

Ce sont les suivantes :

P. I. « Belle fontaine » (sur le marché à Liège);

« Barques marchandes » (naviguant sur la Meuse);

« Trasnigny » (le château de Trazignies tel qu'il existait au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle). P. 116.

Pl. II. « Pesche comme se fait en la Meuse. » P. 124.

Pl. III. « Pourtrait de la maison du Poids à Liège. » P. 144.

Pl. IV. « Pourtrait de la ville de Liège. » P. 220.

Pl. V. « Pourtrait de la ville de Vueset. » (Visé). P. 240.

P. VI. « Cerey, chasteau et son pourtrait. » (On croit que Ph. de Hurgés a confondu le château d'Argenteau avec celui de Seraing). P. 244.

Pl. VII. « Pourtrait du pont de Maestreet. » P. 292.

Pl. VIII. « Plan des fortifications de Wick et de Maestreet » (avec légende et renvois). P. 504.

Pl. IX. « Pourtrait de l'église Saint-Servais à Maestreet. » P. 556.

Ces neuf planches ont été gravées à l'eau-forte par le peintre paysagiste Marcette de Spa ; ce sont de véritables *fac-simile* des dessins à la plume de Ph. de Hurgés, reproduisant exactement même la nuance du papier jauni par le temps et la couleur roussie de l'encre.

La Société des Bibliophiles liégeois n'a pas jugé à propos de reproduire tous les dessins du manuscrit.

Voici la liste des pièces omises : Vue générale de Mons. — Chaussées de Brunehaut. — La vallée de Mariemont. — (A Liège) : Saint-Lambert (1). — Le palais. — Église Saint-Jean. — Saint-Barthélemy (ibid.). — Saint-Jacques. — Saint-Denis. — Les antiquités (romaines) de Liège. — Le portail de Saint-Julien (attribué aux Romains). — (Maestricht) : Plan d'un camp romain. — Portes anciennes. — Portes modernes. — Le préau de Saint-Servais. — La tour de Saint-Jean. — Le front de façade de Notre-Dame. — Celui de l'église des Jésuites. — La Halle ou maison de ville de Maestricht. — Dessins de pierres, coquillages.

Les dessins non adoptés ont néanmoins été tenus en réserve, et quelques-uns pourraient bien voir le jour ultérieurement, dans plusieurs publications archéologiques du pays, notamment dans le *Bulletin* même, dans la spécialité duquel rentre leur sujet.

— Une autre œuvre, pleine cette fois de représentations soignées de nos monuments, est appelée *Éléments d'archéologie chrétienne*, et elle est le résumé du cours donné sur cette partie importante de nos antiquités par M. E. Reusens, professeur d'archéologie à l'Université de Louvain.

Cette publication, faite à grand frais (2), se recommande

---

(1) Le carillon de Saint-Lambert, à Liège, dont parle beaucoup PH. DE BURGES et à propos duquel il rapporte des choses amusantes, est figuré dans le Supplément au *Thesaurus* de GRAEVIUS, par SALLENRE, II, p. 1267 (lequel s'occupe aussi des carillons de Saint-Paul et Saint-Laurent, en la même ville).

(2) Les deux premières parties du premier volume contiennent déjà 417 gravures sur bois. Le volume a été achevé pendant l'impression du présent article qui rend compte de toutes les gravures de ce volume.

trop d'elle-même pour qu'on ne se borne pas ici à la simple nomenclature des sujets représentés (la cinquième partie environ) qui concernent la Belgique; ce sont les dessins suivants :

Tuile romaine provenant des fouilles d'Anthée (Namur), p. 52;

Lampe en terre cuite, du musée de l'Université de Louvain, p. 151;

Sarcophage de sainte Dimphne à Gheel, p. 206;

Brique trouvée dans le même sarcophage, p. 207;

Pierre tombale de saint Hidulphe, moine de Lobbes, p. 209;

Id. de saint Abel, archevêque, à Lobbes, *ibid.*;

Étoffe ancienne trouvée dans la châsse de saint Lambert, à Liège, p. 258;

Feuillet d'un diptyque, en ivoire, du VIII<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église de Genoels-Elderen, p. 245;

Plan primitif de la cathédrale de Tournay, p. 297;

Intérieur de la même, dans son état primitif, p. 300;

Église de Celles, près de Dinant, p. 301;

Murs inférieurs de la première enceinte fortifiée de Louvain, p. 305;

Appareil en arêtes de poisson à l'église de Coninxheim, p. 306;

Id., aux ruines de saint Bavon, à Gand, *ibid.*;

Ornements sculptés à la chapelle de Hubinne, près de Ciney, 5 grav., p. 315;

Id., hôpital de Saint-Pierre, à Louvain, 2 grav., *ibid.*;

Id., église de Saint-Barthélemy, à Liège, *ibid.*;

Id., église de Sainte-Gertrude, à Nivelles, *ibid.*;

Frises sculptées à l'église de Saint-Germain, à Tirlemont, 2 grav., p. 514 ;

Porche de l'église de Saint-Barthélemy, à Liège, p. 515 ;

Porte romane à l'hôpital de Saint-Pierre, à Louvain, p. 519 ;

Id., à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, p. 520 ;

Id., à l'hospice des Grands-Malades, près de Namur, p. 521 ;

Fenêtre à la première enceinte fortifiée de Louvain, *ibid.* ;

Porte romane, à l'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles, p. 522 ;

Fenêtre du xi<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de Tournay, p. 526 ;

Fenêtre triple, à l'abbaye d'Orval, p. 527 ;

Rose, au chevet du chœur, à l'église de Herent, *ibid.* ;

Maison dite de Saint-Piat, située rue des Carliers, à Tournay, p. 528 ;

Maison située rue Barre-Saint-Brice, à Tournay, *ibid.* ;

Section des piliers au rez-de chaussée et à la galerie de la nef de la cathédrale de Tournay, 2 grav., 534 ;

Galerie du cloître roman de Tongres, p. 536 ;

Base romane, à la cathédrale de Tournay, p. 557 ;

Id., avec griffes, à la même cathédrale, p. 558 ;

Id., aux ruines de Saint-Bavon, à Gand, *ibid.* ;

Chapiteaux de la crypte d'Anderlecht, 2 grav., p. 540 ;

Chapiteau à l'abbaye de Villers, *ibid.* ;

Chapiteaux cubiques à la crypte de Saint-Hermès, à Renaix, 2 grav., *ibid.* ;

Chapiteaux du xii<sup>e</sup> siècle, à Saint-Jacques, à Gand, 2 grav., p. 542 ;

Id., à Tournay, 5 grav., *ibid.* ;

- Chapiteau roman, à Gand, *ibid.* ;  
Id., à Tournay, xi<sup>e</sup> siècle, p. 545 ;  
Id., au cloître de Tongres, xii<sup>e</sup> siècle, *ibid.* ;  
Id., à Maestricht, 2 grav., *ibid.*,  
Chapiteau historié du xi<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de  
Tournay, p. 544 ;  
Chapiteau à crochets, à l'hôpital de Saint-Pierre, à Lou-  
vain (vers 1220), p. 544 ;  
Chapiteau à la cathédrale de Tournay, p. 545 ;  
Arc surhaussé et arc outre-passé de la cathédrale de  
Tournay, 2 grav., p. 546 ;  
Intrados des archivoltes de l'église Saint-Vincent, à  
Soignies, p. 546 ;  
Arcatures à la tour de Saint-Nicolas, à Gand, p. 547 ;  
Id., au transept de l'église de Herent, p. 548 ;  
Chœur et transept sud de la même, *ibid.* ;  
Corniche à l'église d'Alden-Eyck, p. 551 ;  
Tores de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, et de  
l'abbaye de Villers, 2 grav., p. 555 ;  
Nervures à l'église de Sainte-Croix, à Liège, p. 554 ;  
Id. à l'église de Saint-Jacques, à Louvain, *ibid.* ;  
Contre-forts de la nef de la cathédrale de Tournay,  
2 grav., p. 556 ;  
Charpente de la nef et du chœur, à l'église de Braine-  
le-Comte, 2 grav., p. 558 ;  
Tour romane, à la cathédrale de Tournay, p. 561 ;  
Tour de l'église de Snelleghem, p. 561 ;  
Tour des Deux-Aeren, p. 562 ;  
Inscription de l'église de Rixingen, p. 564 ;  
Fresque du xii<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de Tournay, p. 576 ;

Pavement du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, à la crypte de l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, p. 578;

Autel de Bastogne, p. 585;

Autel portatif au trésor de l'église de Tongres, p. 591;

Id. de l'abbaye de Stavelot, p. 592;

Piscine, à la Chapelle, à Bruxelles, p. 594;

Tombeau de Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant, à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, p. 598;

Tombeau aux ruines de Saint-Bavon, à Gand, p. 599;

Pierre tombale de Saint-Guidon, à Anderlecht, p. 401;

Id. du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, à Anvers, *ibid.*;

Fonts du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, à Russon, p. 402;

Id., à Gallaix (près de Tournay), *ibid.*;

Id., à Hour, p. 405;

Fonts de l'église de Saint-Barthélemy, à Liège, p. 404 (1);

Pixide émaillée du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, à l'église de Léau, p. 416;

Pixide pédiculée du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, au musée royal d'antiquités, à Bruxelles, p. 417;

Croix reliquaire du <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle, au trésor des Sœurs de Notre-Dame, à Namur, p. 419;

Reliquaire de la vraie croix, du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, au musée royal d'antiquités, à Bruxelles, p. 420;

Croix reliquaire du <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle, en or massif, à la cathédrale de Tournay, p. 421;

Croix reliquaire trouvée dans la châsse de saint Badilon, à Leuze, <sup>vii</sup><sup>e</sup> ou <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle, 2 grav., *ibid.*;

---

(1) A propos de ces derniers, n'omettons pas de citer les planches sur cuivre publiées par DUBOIS, V, pp. 21 et suiv., au sujet de ces mêmes fonts, considérés à juste titre comme les plus remarquables de la Belgique, par M. REUSSENS, et l'on peut ajouter des plus remarquables de l'Europe.



Châsse émaillée du XII<sup>e</sup> siècle, au musée royal d'antiquités, à Bruxelles, p. 425;

Reliquaire (chef du pape saint Alexandre) de l'église de Xhendelesse (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), p. 426;

Reliquaire, en forme de bras, du trésor de Tongres, p. 425;

Chandelier du XII<sup>e</sup> siècle, aux Sœurs-Noires, à Bruges, p. 428;

Chandelier pascal du XII<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Postel, p. 429;

Croix d'autel et de procession du XII<sup>e</sup> siècle, au musée de Bruxelles, p. 452;

Tapiserie du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, trouvée dans une châsse du trésor de Tongres, p. 457;

Chasuble de Saint-Thomas de Cantorbéry, à la cathédrale de Tournay, 3 grav., p. 458;

Peignes liturgiques de l'abbaye de Stavelot, 2 grav., pp. 459 et 440 (1);

Mitre de Jacques de Vitry, au trésor des Sœurs de Notre-Dame, à Namur, p. 440;

Croix du même, *ibid.*, p. 442.

Empeigne et quartier d'une chaussure liturgique du XII<sup>e</sup> siècle, trouvée à Stavelot, p. 444;

Nielle au centre de la patène du calice du frère Hugo, au

---

(1) Les deux faces de chacun de ces peignes ont été données par le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, VIII, p. 58, pl. I et II; M. DE CAUMONT, *Bulletin monumental*, 4<sup>e</sup> série, VIII (XXXVIII), n<sup>o</sup> 5, pp. 407 et 408 (où M. CHALON, l'un des commissaires-directeurs du musée d'antiquités, est à tort transformé en conservateur de ce musée), a reproduit la même face que M. REUSENS pour l'un des deux et la face opposée pour l'autre.

trésor des Sœurs de Notre-Dame, à Namur (xii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle),  
p. 467 ;

Couverture d'évangélaire en ivoire, à la cathédrale de  
Tournay (ix<sup>e</sup> siècle), p. 468 ;

Ivoire de la fin du ix<sup>e</sup> siècle, à l'église de Notre-Dame, à  
Tongres, p. 469 ;

Couverture d'évangélaire en ivoire, au musée de Tournay  
(x<sup>e</sup> siècle), p. 471 ;

Statuette de la Sainte-Vierge, au musée de Bruxelles,  
p. 485 ;

Tétramorphe de la Bible de Lobbes (xi<sup>e</sup> siècle), p. 488.

Il y a là, on le voit, une source intéressante d'études pour  
les zélateurs de nos antiquités, et elle ne pouvait pas être  
négligée par le *Bulletin*.

Liège, 20 novembre 1872.

H. S.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1872. . . . .	5
Antiquités trouvées en Belgique, par M. H. SCHUERMANS . . . . .	25
Commission royale des monuments. — Nomination de membres correspondants . . . . .	50
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1872 . . . . .	55
Sur les <i>Horae Belgicae</i> du D <sup>r</sup> FR.-X. KRAUS, par M. H. SCHUERMANS . . . . .	75
Notice sur l'église de Notre-Dame, au Sablon, à Bruxelles, par M. l'abbé DE BRUYN . . . . .	84
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1872 . . . . .	211
Objets étrusques découverts en Belgique, par M. H. SCHUERMANS.	259
Lettre de M. le Baron J. DE WITTE, membre de l'Académie, à M. R. CHALON . . . . .	529
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1872 . . . . .	555
Intailles antiques employées comme sceaux au moyen âge, par M. H. SCHUERMANS . . . . .	544
Notice sur l'ancien étui de bronze, contenant les poids de la balance publique de la ville de Maeseyck, par M. JOSEPH GIELEN . . . . .	567

	Pages.
Remparts de Tongres (Rapport du Comité des correspondants du Limbourg) . . . . .	371
Les armoiries des comtes de Flandre, par M. EDMOND DE BUS- SCHER. . . . .	381
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des mois de septembre et d'octobre 1872 . . . . .	425
Encore les objets étrusques d'Eygenbilsen, par M. H. SCHUERMANS.	455
Découverte d'antiquités égyptiennes, à Anvers, par M. H. SCHUER- MANS . . . . .	454
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-ver- baux des séances des mois de novembre et de décembre 1872.	467
Notices bibliographiques, par M. H. S. . . . .	492

---

### P L A N C H E S.

	Pages.
Anciennes verrières de l'église de Notre-Dame, au Sablon, pl. I.	155 ✓
. . . . .	pl. II. 157 ✓
Objets étrusques découverts en Belgique, pl. I . . . . .	242 ✓
" . . . . .	pl. II . . . . . 250 ✓
" . . . . .	pl. III et IV . . . . . 256 ✓
" . . . . .	pl. V . . . . . 262 ✓
Ancien étui des poids publics de la ville de Maeseyck . . . . .	267 ✓
Les armoiries des comtes de Flandre . . . . .	412 ✓

329





GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 1082

